



The *Great* Canadian  
Catholic Hospital History Project

Documenting the legacy and contribution of the  
Congregations of Religious Women in Canada,  
their mission in health care, and the founding and operation of Catholic hospitals.

---



Projet de la *Grande* Histoire  
des hôpitaux catholiques au Canada

Retracer l'héritage et la contribution des  
congrégations de religieuses au Canada,  
leur mission en matière de soins de santé ainsi que la fondation et l'exploitation des hôpitaux catholiques.

---

# Pour l'espoir et la dignité des lépreux à Tracadie

## Amanda Viger religieuse hospitalière

par Marie Jane Losier  
traduit par Bertille Beaulieu

Source: Religieuses Hospitalières  
de Saint-Joseph

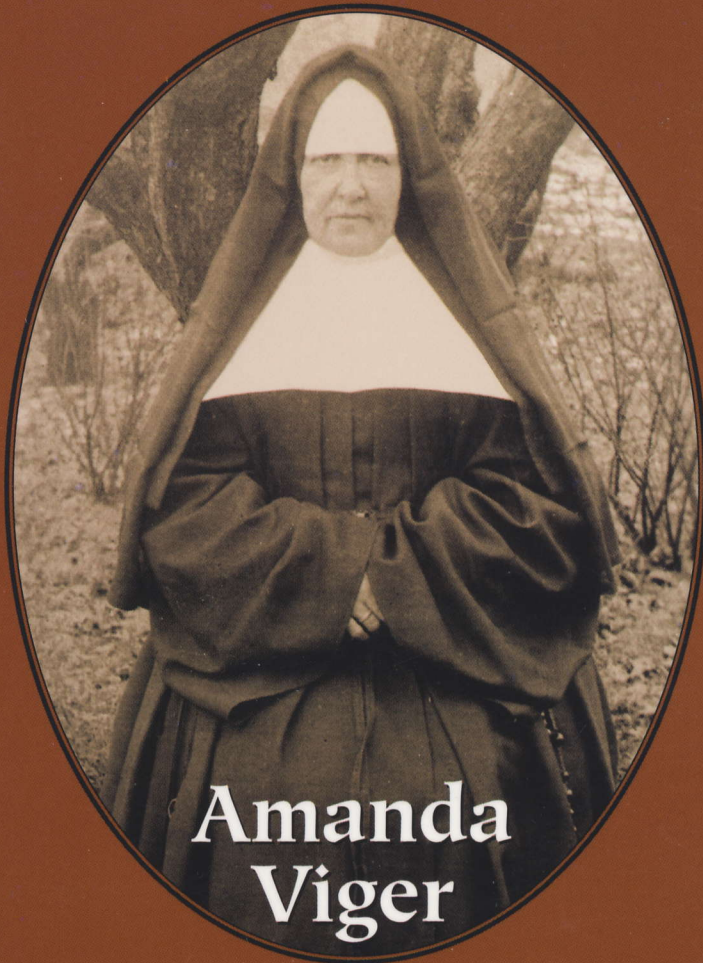
Copyright: © 1999, The estate of Mary Jane  
Losier. Used with permission.

Digitized: September 2019



Mary Jane Losier

# Pour l'espoir et la dignité des lépreux à Tracadie



**Amanda  
Viger**

religieuse hospitalière



Les Éditions  
de la Francophonie



Marie Jane Losier

# Pour l'espoir et la dignité des lépreux à Tracadie

**Amanda  
Viger**

**religieuse hospitalière**

traduit par Bertille Beaulieu



Les Éditions  
de la Francophonie



Couverture : **Info 1000 mots inc.**  
Mise en pages : **Info 1000 mots inc.**  
Corrections  
d'épreuves : **Monique Grenier**  
Production : **Les Éditions de la Francophonie**  
236, rue St-George, bureau 100C  
Moncton, Nouveau-Brunswick E1C 1W1  
Courriel : ediphonie@nb.aira.com  
Distribution : **Distribution UNIVERS,**  
845, rue Marie-Victorin  
Saint-Nicolas, Québec G7A 3S8  
Courriel : d.univers@videotron.ca  
(418) 831-7474 1 800 859-7474

ISBN 2-9230-35-1

Tous droits réservés pour tous pays  
© Mary Jane Losier  
Traduction © 2003 Bertille Beaulieu  
© 2003 Les Éditions de la Francophonie

---

Dépôt légal – 3<sup>e</sup> trimestre 2003  
Bibliothèque nationale du Canada  
Bibliothèque nationale du Québec  
Imprimé au Canada

Il est interdit de reproduire cet ouvrage en totalité ou en partie, sous quelque forme et par quelque procédé que ce soit sans l'autorisation écrite préalable de l'éditeur, conformément aux dispositions de la Loi sur le droit d'auteur.



# TABLE DES MATIÈRES

---

---

<b>Avant-propos</b> .....	7
<b>Introduction</b> .....	9
CHAPITRE 1 <b>Fille de patriote</b> .....	13
CHAPITRE 2 <b>Au pensionnat</b> .....	23
CHAPITRE 3 <b>Entrée au monastère</b> .....	35
CHAPITRE 4 <b>Apprentie religieuse hospitalière</b> ....	53
CHAPITRE 5 <b>Fondation de Tracadie</b> .....	81
CHAPITRE 6 <b>Comme si elles étaient invisibles</b> ....	103
CHAPITRE 7 <b>Enracinement</b> .....	127
CHAPITRE 8 <b>Dieu le veut</b> .....	149



CHAPITRE 9	<b>Tout passe</b> .....	167
CHAPITRE 10	<b>Une sorte de gloire</b> .....	185
CHAPITRE 11	<b>Secouée par la tempête</b> .....	211
CHAPITRE 12	<b>La paix l'envahit</b> .....	237
ANNEXE 1	<b>Généalogie d'Amanda Viger, lignée descendante paternelle, Viger</b> .....	255
ANNEXE 2	<b>Généalogie d'Amanda Viger, lignée descendante maternelle, Trudel</b> .....	257
	<b>Bibliographie</b> .....	259



## AVANT-PROPOS

---

Amanda Viger, dite sœur St-Jean-de-Goto, est l'une des milliers de Canadiennes qui sont entrées au couvent et ont passé leur vie dans une communauté religieuse. Parfois ignorées, rarement comprises et appréciées à leur juste valeur, ces femmes, instruites et engagées dans une profession ou préposées à des tâches multiples et variées, ont rendu de grands services aux gens de toutes les provinces canadiennes. L'idée de raconter l'histoire d'Amanda Viger m'est venue lorsque j'écrivais *Les enfants de Lazare*. Personnage quasi légendaire, elle était bien connue en son temps, car des prêtres, des médecins, des politiciens, des journalistes et d'autres personnes intéressées sont venus visiter le lazaret de Tracadie.

Les recherches sur Amanda Viger m'ont aussi permis d'explorer l'histoire des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, en particulier, celle de leur Hôtel-Dieu de Tracadie. Pour ce faire, j'ai bénéficié de la collaboration d'archivistes chevronnées qui m'ont laissée puiser dans une abondante documentation. Je remercie Florence Bertrand, sœur de la Congrégation de Notre-Dame à Montréal, et les religieuses hospitalières de Saint-Joseph suivantes : Nicole Bussièrès, archiviste de la maison mère à Montréal ; Claire Perreault, de la communauté d'Arthabaska au Québec ; Dorina Frigault, conservatrice du musée de Tracadie ;

Corinne LaPlante, archiviste à la maison Notre-Dame-de-l'Assomption de Bathurst au Nouveau-Brunswick, qui a passé de nombreuses heures à répondre à mes questions et à trouver les documents requis. Monsieur Edouard C. N. Lanctôt, mari d'Hermine Demers, arrière-nièce d'Amanda Viger, m'a aimablement fourni des renseignements biographiques et généalogiques sur la famille Viger. Enfin, madame Gail Campbell, professeure d'histoire à l'Université du New Brunswick à Fredericton et directrice de ma thèse de maîtrise sur Amanda Viger, m'a appris à dépasser l'aspect biographique et la simple compréhension de mon personnage, afin de bien la situer dans son époque et dégager les éléments qui ont formé sa personnalité et influencé son évolution humaine et spirituelle.

La rédaction et la publication, en anglais, de cette biographie d'Amanda Viger se sont réalisées, grâce à l'appui du Conseil des arts du Canada. Je tiens à remercier mon mari Aldéo Losier, qui a lu mon manuscrit plusieurs fois et, même si cela me contrarie parfois, il est certainement mon meilleur lecteur critique. Des remerciements s'adressent aussi à la traductrice Berthille Beaulieu, religieuse hospitalière de St-Joseph.

**Mary Jane Losier**



## INTRODUCTION

---

À l'automne de 1868, Amanda Viger, jeune femme de vingt-trois ans récemment arrivée de Montréal avec cinq compagnes religieuses, traverse en voiture tirée par des chevaux les grands espaces boisés entre Chatham et Tracadie, au nord-est du Nouveau-Brunswick. La vie d'Amanda Viger est liée à celle des hommes et des femmes qui l'ont influencée, et s'enracine dans le contexte historique, social et religieux qui a conditionné son évolution et ses choix. Ce livre raconte la vie de cette jeune femme canadienne qui prit le nom de sœur St-Jean-de-Goto lorsqu'elle prononça des vœux dans la communauté des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph de Montréal. Préoccupé par les besoins pressants des lépreux qui habitaient le lazaret de Tracadie, le curé de la paroisse fit des démarches pour que des religieuses prennent en charge la direction du lazaret. Amanda Viger était la plus jeune du groupe de six hospitalières nommées à Tracadie pour prendre soin des lépreux. Étant pharmacienne, elle ouvrit aussitôt une pharmacie qui servit aussi de dispensaire car beaucoup de malades venaient la consulter et demander des remèdes. Son dévouement et ses accomplissements au cours des trente-quatre

années passées à Tracadie sont l'objet de plusieurs chapitres. Une abondante correspondance, les chroniques, les annales et les notices nécrologiques sont autant de documents précieusement conservés qui facilitent la tâche au chercheur et permettent d'entrer dans la vie quotidienne de l'époque et de saisir de l'intérieur la vie des hospitalières de Tracadie.

Toutefois, le récit du travail fructueux accompli par sœur St-Jean ne suffirait pas pour expliquer le sens total de son existence, si on en omettait les premières étapes. Les premiers chapitres de ce livre traitent de l'enfance d'Amanda et de ses études au convent des sœurs de la Congrégation de Notre-Dame à Boucherville. C'est là qu'elle se sentit appelée à consacrer sa vie à Dieu. Entrée au monastère des Hospitalières de Saint-Joseph à Montréal, elle reçoit une formation religieuse au noviciat et plus tard un excellent entraînement professionnel en *apothicairerie* à l'Hôtel-Dieu de Montréal, qui en fera une pharmacienne experte. Ce livre est unique parce qu'il franchit les murs du cloître et raconte de l'intérieur les hauts et les bas de la vie de femmes qui vivent en communauté et consacrent leur vie à la prière et au service des personnes pauvres, malades ou démunies. Cette biographie d'Amanda Viger est une fenêtre ouverte sur la vie des communautés religieuses, au cours du dernier tiers du 19<sup>e</sup> siècle, que ce soit au Nouveau-Brunswick, au Québec ou ailleurs.

Quelques auteurs ont fait des recherches sur l'histoire de la lèpre et ont publié des études sur le lazaret de Tracadie et sur les services offerts par le gouvernement et autres organismes de santé. Cependant, aucun ouvrage ne porte exclusivement sur la communauté des religieuses qui y sont venues pour soigner les lépreux en 1868. Dom Félix-M. Lajat, qui fut aumônier à Tracadie pendant quelques années et prit connaissance de documents d'archives, a publié *Le Lazaret de Tracadie*, en 1938. Il y parle du travail accompli par la communauté des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, mais il ne s'attarde pas à l'une ou l'autre des religieuses. Le livre *Les Enfants de Lazare* de Mary Jane Losier et Céline Pinet fait état des difficultés que les Hospitalières et leurs malades ont endurées et tient compte du travail de sœur St-Jean-de-Goto, mais ni sa vie ni celle des sœurs de la communauté ne sont présentées en profondeur. Les études doctorales

de Laurie Stanley-Blackwell ont porté sur la lèpre, les soins médicaux ainsi que les rapports entre les idées reçues et le rôle joué par les gouvernements néo-brunswickois et canadien. Un chapitre de cette thèse porte sur les rapports entre les religieuses hospitalières et les lépreux, mais l'auteure ne parle pas de la formation professionnelle et des habiletés en soins infirmiers acquises par les religieuses ni de leur grande compassion vis-à-vis des malades et de l'estime des lépreux pour les religieuses. Cette auteure semble ignorer les exigences de la vie consacrée dans un couvent de femmes. Aussi signale-t-elle à peine l'importante contribution des religieuses hospitalières aux soins de santé et à l'éducation dans la région de Tracadie et le nord-est du Nouveau-Brunswick. D'autres chercheurs, entre autres Janice Dickin McGinnis et Philip A. Kalisch, ont fait de sérieuses études sur l'histoire de la lèpre au Nouveau-Brunswick et au Massachusetts.

Contrairement à ces ouvrages, la biographie d'Amanda Viger dite sœur St-Jean-de-Goto met en évidence l'expérience d'une femme qui a soigné des lépreux et a dirigé le lazaret pendant une quinzaine d'années. De plus, elle a fait bâtir les édifices nécessaires pour le mieux-être des malades, l'éducation de la jeunesse et l'accueil des orphelins et orphelines. Elle a rendu service dans des postes aussi variés que supérieure, pharmacienne, infirmière, directrice du lazaret, secrétaire de la communauté, maîtresse des novices, trésorière, directrice d'école et enseignante, musicienne, surveillante des travaux de construction et autres. Ce livre permet de découvrir le rôle joué par les gouvernements, l'Église catholique et certains membres influents de la société néo-brunswickoise. Il est intéressant de voir comment ces femmes, religieuses hospitalières, ont dû apprendre à composer avec la partie masculine d'une société patriarcale. L'accès aux sources de référence essentielles pour cette étude a été relativement facile. À l'aide de documents nombreux et substantiels, il a été possible de recomposer l'existence d'Amanda Viger, entre 1868 et 1902, soit pendant ses trente-quatre années de présence au lazaret de Tracadie.





CHAPITRE

1

---

**FILLE  
DE PATRIOTE**

Située sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, la municipalité de Boucherville a conservé une bonne partie de la beauté qui incita jadis Pierre Boucher, propriétaire de ce fief, à y fonder des établissements en 1664. La petite rivière aux Pins, qui se jette dans le majestueux Saint-Laurent, borde la municipalité au sud-est. Le terrain est plat sauf pour quelques minuscules collines qui s'élèvent ici et là sous la poussée de la croûte terrestre, semblables aux bulles d'air sous une croûte de tarte. Un peu en amont sur l'autre rive, à une distance d'environ quinze kilomètres, se dessine indistinctement la silhouette de la ville de Montréal. Tout près, des terres fertiles environnent Boucherville et des troupeaux de bêtes à corne paissent dans de verts pâturages. Près des quelques petites fermes du rang de la Savanne, secteur de Boucherville intégré à Saint-Bruno, paroisse érigée en 1842, on trouve, à la fin du 20<sup>e</sup> siècle, un parc industriel, un centre commercial, une base militaire et un petit aéroport. C'est là que vivait jadis la famille du cultivateur Bonaventure Viger et de son épouse Eudoxie Trudel. En empruntant les routes secondaires de Boucherville, le voyageur imagine facilement les apparences des

lieux à l'époque où Amanda Viger, fillette joufflue de quatre ans, s'amusaient avec ses sœurs autour de la maison familiale en pleine campagne.



La petite Amanda Viger et son grand-père maternel, Joseph Pascal Trudel, vers 1849.



En ce temps-là, de grands voiliers, des bateaux à vapeur et des navires à un mât de dimensions variées assuraient la liaison avec Montréal et les autres endroits le long du fleuve. Le centre de Boucherville était aussi un lieu de rencontre et d'échanges commerciaux propices aux cultivateurs des environs. Quand Amanda vint au monde en 1845, cette municipalité se relevait d'un incendie qui avait ravagé le centre du village deux ans auparavant. Il avait suffi de quelques étincelles surgies de la haute cheminée du Saint-Louis, bateau à vapeur qui quittait le quai en direction de Varennes, pour mettre le feu au toit d'un hangar tout près. Le vent soufflait avec violence ce jour-là, et le feu s'était rapidement propagé à plus d'un tiers du village. Le bilan avait été sinistre : cinquante-cinq maisons, quatre-vingt-douze bâtiments, l'église et le couvent des sœurs de la Congrégation de Notre-Dame avaient été dévastés<sup>1</sup>.

Si Amanda revenait marcher dans les rues étroites de la plus vieille partie de Boucherville, elle reconnaîtrait sans doute quelques anciennes maisons en pierre ou en bois avec des toits en pente et de larges cheminées. Bien conservées, la plupart de ces maisons ont été converties en cafés, en bistrotts ou en galeries d'art. Le long de l'artère principale, l'ancienne rue Sainte-Famille qui deviendra plus tard le boulevard Marie-Victorin, s'élèvent l'église Sainte-Famille et le pensionnat des sœurs de la Congrégation de Notre-Dame. En face de l'église, de l'autre côté de la rue, une piste cyclable invite les piétons à se promener le long des rives du Saint-Laurent, à l'ombre de vieux chênes, de maronniers et d'érables. Tout près, de petites embarcations se balancent paresseusement dans le port de plaisance. Plus loin, des rangées de maisons sont alignées à l'ombre de grands arbres, un peu en retrait du boulevard dont elles sont séparées par de vastes parterres. Plus modernes, elles forment un intéressant contraste avec d'anciennes maisons aux combles évasés en saillie et aux fenêtres à carreaux, caractéristiques de l'architecture en vogue à l'époque où le célèbre patriote Bonaventure Viger et une jeune femme instruite nommée Eudoxie Trudel vivaient à Boucherville.

---

1. Pour l'histoire de Boucherville, voir *Lustucru*, publication de la Société d'histoire des Îles Percées, Boucherville, n° 3, 1976 ; n° 5, 1978 ; n° 9, 1985.

Bonaventure Viger s'était quelque peu assagi lorsque, le 11 octobre 1841, il épousait Eudoxie Trudel. Mais bien avant ce mariage, Bonaventure avait exploité la ferme de ses parents, terrain planche situé le long de la rivière aux Pins et mesurant deux arpents de front sur trente de profondeur. Bonaventure et Eudoxie fondèrent l'une des quatre cent cinquante-sept familles de cette grande paroisse d'environ cinq mille habitants et s'installèrent dans le rang de la Savanne, à quelques kilomètres du village. Plutôt modeste et semblable à celle d'autres cultivateurs, leur maison en bois à un étage n'avait peut-être pas l'élégance des maisons de deux étages ou à pignons assez répandues à l'époque. Cependant, les Viger vivaient dans la même aisance que la plupart de leurs voisins canadiens-français.

Eudoxie Orpha, l'aînée de leurs sept enfants, est née en 1842. Louise Amanda vint au monde le 26 juillet 1845 et trois autres filles suivirent : Anne Anatalie en 1848, Julie Aldina en 1849, Laura entre 1850 et 1854. Les deux garçons étaient les cadets : Hormidas est né en 1855 et Oscar, en 1857. Bonaventure était un cultivateur prospère, fabricant d'un excellent fromage et membre du Conseil scolaire de la paroisse Sainte-Famille, puis capitaine de milice et coroner de Saint-Bruno-de-Montarville. Ceux qui n'avaient pas approuvé son engagement lors des troubles de 1837-1838 commençaient à oublier le passé. Le récit des exploits de Viger entraîna graduellement dans le domaine de la légende, même pour les partisans de l'insurrection.

Né à Boucherville en 1804, Pierre Bonaventure Viger<sup>2</sup>, mieux connu sous son second prénom, était le fils de Bonaventure Viger et de Marie Louise Levasseur dit Carmel, tous deux de Boucherville. Au cours de sa jeunesse et à l'âge adulte, Bonaventure fils fut témoin d'une période d'instabilité et d'agitation croissante au Canada français. À l'époque, certains partisans des religions protestantes, y compris l'Église anglicane, tentèrent en vain d'éloigner les Canadiens catholiques de leur religion. Une certaine acrimonie interne et l'emprise que le clergé catholique exerçait sur ses fidèles ralentirent le changement de religion.

---

2. Aegidius Fauteux, *Patriotes de 1837-1838*, Montréal, Éditions du Boréal Express, 1983, p. 392-395.

Néanmoins, au cours des vingt années qui suivirent l'insurrection de 1837, deux mille catholiques abandonnèrent leur Église pour adhérer au protestantisme, et des centaines devinrent évangélistes.

Bien que la rébellion de 1837-1838 s'étendit aux deux Canada, l'insurrection qui prit de l'envergure au Bas-Canada (l'actuelle province de Québec) servit à la fois à l'expression et au réveil du nationalisme canadien-français<sup>3</sup>. Au Bas-Canada, en particulier depuis la guerre de 1812, les pouvoirs économiques, sociaux et politiques étaient réservés à de riches dirigeants, c'est-à-dire un groupe d'hommes d'affaires anglophones et des membres du haut clergé catholique. Ils finirent par s'entendre de façon satisfaisante : d'une part, les hommes d'Église préféraient ne pas interférer dans la sphère politique, et, d'autre part, les politiciens consentaient à leur laisser la responsabilité de l'éducation et des programmes sociaux. Cependant, l'élite canadienne-française commençait graduellement à affirmer sa présence et exigeait davantage d'autonomie politique et économique. Parallèlement, dans les régions rurales francophones, la rareté des terres et les subdivisions menaçaient la survie économique, d'autant plus que l'augmentation de l'immigration contribuait à l'aggravation de l'indigence, autant chez les commerçants et les artisans que chez les cultivateurs. Les Canadiens se sentirent donc attirés par un mouvement révolutionnaire stimulant chez eux la fierté et un nationalisme croissant.

Au cours des décennies de 1820 et 1830, sous la conduite de Louis-Joseph Papineau, les nationalistes, aussi appelés patriotes, enflammèrent par exprès un sentiment de révolte contestant la suprématie du haut-clergé catholique romain ainsi que le pouvoir d'une élite anglophone constituée de gens d'affaires. Les prises de positions et les tactiques fermes des patriotes devaient éventuellement conduire à la désobéissance civile et à l'insurrection contre l'autorité britannique. Quand le gouvernement fit arrêter des chefs patriotes, la rébellion s'enflamma et conduisit au pillage et aux incendies, autant dans le camp des patriotes que

---

3. Fernand Ouellet, *Le Bas-Canada, 1791-1840 : Changements structureaux et crise*, Ottawa, Éditions de l'Université d'Ottawa, 1980.



des adversaires. Enfin, Papineau et certains patriotes durent se réfugier aux États-Unis, tandis que d'autres partisans de la rébellion furent blessés, tués, mis en prison ou pendus.

C'est au cours de cette période de troubles et de dissension que Bonaventure Viger, alors cultivateur à Boucherville, devint un ardent défenseur de la cause de Papineau. Pendant que les nationalistes canadiens-français applaudissaient les exploits de Viger, les dirigeants politiques et religieux le considéraient plutôt comme un traître et un rebelle. Bien que la réputation de héros populaire que s'était acquise Bonaventure Viger se perpétuera après les troubles de 1837, force est d'admettre que les gens de Boucherville n'étaient pas tous d'accord avec les gestes des rebelles. Craignant de perdre des privilèges économiques et sociaux, advenant la réussite de l'insurrection, la plupart des dirigeants de l'Église catholique s'opposèrent catégoriquement. Monseigneur Lartigue, alors évêque de Montréal, appuyé de son vicaire général Ignace Bourget, interdit aux paroissiens de participer à la rébellion, sous menace de péché grave et d'excommunication. L'évêque déclara même que tout partisan de la rébellion qui mourrait au combat serait enterré hors du cimetière. Toutefois, les membres du clergé ne se conformèrent pas tous à ces édits. Le zélé Bourget fit la tournée des paroisses rurales et réussit, tout de même, à calmer les dissidents.

À Boucherville, comme dans les autres villages et municipalités concernés, des dépositions sous serment circulèrent, dénonçant les activités des patriotes, y compris Bonaventure Viger. Mais son engagement ne fléchit pas pour cela. Pendant que le curé se devait de présenter la position officielle de l'Église à la messe du dimanche, sur le perron de l'église, le bouillant Viger prônait le recrutement de volontaires. Aux amis et voisins qui apportaient une contribution financière, Viger promettait la célébration d'une « grand messe » pour la cause des patriotes, et les dons perçus servaient à l'achat de poudre à fusil. Le 18 novembre 1837, sur le chemin de Chambly, près de la paroisse voisine de Longueuil, Viger était à la tête d'un petit groupe d'insurgés qui affrontèrent des dragons de Colborne et tirèrent les premiers coups de feu du soulèvement. Au cours de cette escarmouche qui allait marquer le début des hostilités, les apprentis soldats réussirent à libérer deux de leurs chefs prisonniers des Britanniques : le docteur Joseph-François Davignon et le notaire Pierre

Paul Desmaray. Pendant les deux jours qui suivirent, Viger prit part à la bataille de Saint-Denis. En décembre de la même année, il fut fait prisonnier lors de la déroute de Saint-Charles.

Monseigneur Bourget<sup>4</sup> visita les prisonniers, entendit les confessions et accorda le pardon. Le futur évêque de Montréal plaida même leur cause auprès des chefs du gouvernement. On ne connaît pas le comportement de Viger à cette occasion ni s'il demanda le pardon, mais chose certaine, il faisait partie du groupe des huit chefs rebelles exilés aux Bermudes. Trois mois plus tard, ils furent exonérés par la Cour d'Angleterre. Une fois libéré, Viger revint aux États-Unis où il se mêla encore d'incursions dans le Bas-Canada. Soupçonnés d'implication dans la mort du loyaliste Vosburg, Bonaventure et son frère Hilarion furent arrêtés du côté canadien de la frontière et placés en prison. Faute de preuves de culpabilité, ils furent libérés après plus d'un an. Par la suite, Viger parlera souvent de ses exploits, mais n'évoquera jamais l'incident Vosburg. Ses descendants croient que les frères Viger furent exonérés par l'entremise de membres influents de leur famille. En effet, Jacques Viger, premier maire de Montréal, était un cousin éloigné, alors que Denis Benjamin Viger, député à l'assemblée législative, lui-même arrêté pour complicité avec les rebelles et libéré sans procès, était un petit-cousin des frères Bonaventure et Hilarion.

En 1838, John George Lambton, Lord Durham, qui agit comme gouverneur général de l'Amérique du Nord britannique pendant cinq mois, avait été chargé d'examiner les causes de la rébellion et de présenter des recommandations au gouvernement londonien. Le célèbre rapport Durham ou *The Report on the Affairs of British North America* révèle l'attitude des Britanniques vis-à-vis des Canadiens français à l'époque. Durham ira même jusqu'à les traiter de peuple arriéré, naïf et manipulé par ses chefs nationalistes, désireux de conserver coutumes et traditions dépassées. Il souhaitait une majorité anglophone dans un gouvernement où lois, langue et institutions anglaises prévautraient. Afin d'assurer l'assimilation du Canada français, Durham recommanda d'augmenter l'immigration d'anglophones.

---

4. Léon Pouliot, *Monseigneur Bourget et son temps*, tome II, Montréal, Bellarmin, 1977, p. 185-250.

La rébellion laissa la campagne saccagée et le peuple en désarroi. D'ailleurs, la révolution industrielle et l'attrait de la ville et des manufactures commençaient à décimer les campagnes, ébranlant les structures familiales et créant des problèmes sociaux. En 1840, monseigneur Ignace Bourget fut nommé évêque de Montréal. Le leadership laïque étant alors réduit, ce prélat ultramontain contribua au développement d'un fort sentiment national chez les Canadiens français. Allié du Saint Siège, il poursuivit des buts religieux tout en cultivant des rapports étroits avec les partisans de l'arène politique. Monseigneur Bourget encouragea l'expansion des communautés religieuses québécoises et favorisa l'établissement d'institutions religieuses venues de la France. Comme l'Église québécoise avait alors la pleine responsabilité de l'éducation, du soin des malades et des services sociaux, l'augmentation du nombre de prêtres et de religieuses s'avérait essentielle. À l'époque, l'Église et l'État se partageaient la responsabilité de presque tous les besoins du peuple canadien-français.

La rébellion de 1837-1838 aura certes marqué la vie d'Amanda Viger, qui est née quelques années après l'union des deux Canada recommandée par Lord Durham. Impossible d'oublier aussi qu'elle était la fille d'un ardent patriote. Amanda, ses sœurs et frères entendirent maintes fois les récits des héroïques exploits de leur père. Orpha Viger transmet ces histoires à sa descendance, comme le raconte sa petite-fille Hermine : « On se mettait autour d'elle et on écoutait. Ils mettaient les fers aux mains des prisonniers...<sup>5</sup> » Ces récits piquaient l'imagination d'Amanda et de ses frères et sœurs. Même si ses enfants le considéraient comme un héros, Bonaventure n'avait pas l'appui inconditionnel de tous, particulièrement de sa belle-famille et le désaccord fut persistant. La renommée de Bonaventure était associée à la rébellion, alors que celle de sa femme s'était surtout ressentie des contrecoups.

---

5. Entrevue d'Hermine Demers Lanctot réalisée par Eugénie Doucet le 10 janvier 1990. Son mari Edouard C.N. Lanctot a aimablement fourni des notes généalogiques et des renseignements sur la famille d'Amanda Viger.



Née à Boucherville en 1820, Eudoxie Trudel, «jeune fille très instruite, aussi distinguée par son intelligence que par sa piété<sup>6</sup>», était la cadette de la famille de Pascal Trudel et d'Elisabeth Charbonneau. Ses frères aînés Narcisse et Pascal, qui deviendront prêtres, avaient douze et seize ans de plus qu'elle. L'abbé Narcisse Trudel était prêtre au moment de la rébellion et appuyait sans doute les idées de son évêque. Quant à Eudoxie, elle était certes soumise à l'Église catholique et à son enseignement, mais elle ne se rangea certainement pas du côté du parti britannique. Tout comme les autres femmes, les vieillards et les enfants, elle eut à souffrir des attaques des troupes britanniques qui firent du pillage et mirent le feu aux maisons des patriotes et à des villages entiers, comme ce fut le cas à Saint-Denis, Saint-Benoît et Saint-Eustache. Plusieurs années plus tard, la petite Amanda ne fut pas sans ressentir l'effet des divergences d'opinions entre les familles Trudel et Viger.

La famille de Bonaventure et d'Eudoxie vivait dans une modeste aisance, car leur ferme était très prospère. Dans les fermes de l'époque, tout le monde, hommes, engagés, femmes et enfants contribuaient à l'entreprise, chacun selon ses forces. Tout se faisait à la maison, en particulier le bon pain frais. S'il s'agissait de faire boucherie, par exemple, on prenait le temps nécessaire pour préparer le boudin, les cretons, le jambon et la viande salée. Un bon troupeau de vaches laitières fournissait le lait, la crème, le beurre et le fromage qui se vendaient bien au marché. Bonaventure s'était acquis une renommée comme fabricant d'excellent fromage. La plupart des habitants portaient alors des habits d'étoffe tissée au métier à la maison ou encore de laine du pays cardée, filée puis tricotée par les femmes. Durant la récolte des foins, il arrivait que les femmes et les enfants aillent aux champs prêter main-forte. Assez souvent, les femmes s'occupaient des animaux domestiques et des jardins potagers avec l'aide des enfants. Pendant l'hiver, fruits et légumes étaient conservés dans des caveaux à l'extérieur ou «caves de dehors». Dès qu'ils étaient assez grands, garçons et filles apprenaient à écharpiller la laine, à donner à manger aux poules, à ramasser

---

6. Archives RHSJ Montréal, *Lettres circulaires, nécrologies, Montréal, 1900-1915*, « Circulaire de la très honorée mère St-Jean-de-Goto (M.L. Amanda Viger), décédée à Arthabaska, le 8 mai 1906 », p. 53.

les œufs et à prendre soin des plus jeunes enfants. On enseignait même à l'époque, que la petite fille modèle n'hésitait pas à interrompre ses jeux pour prendre soin de son petit frère ou de sa petite sœur.

Les enfants avaient peu de jouets, mais la petite Amanda avait certainement une poupée en porcelaine ou en guenilles. Il y en avait à l'époque des poupées sculptées dans le bois. Même les cultivateurs les plus à l'aise ne jouissaient pas de toutes les commodités modernes qui seront disponibles plus tard. L'éducation des enfants était importante et surtout pratique, car on souhaitait développer chez les garçons et les filles les aptitudes qui devaient leur servir plus tard. Comme dans toutes les maisons catholiques du temps, il y avait chez Amanda des objets religieux en évidence, soit un crucifix au-dessus de la porte et des images pieuses accrochées aux murs. Autant au village qu'à la campagne, de pieuses coutumes découpaient la journée. Dès six heures du matin, les cloches de l'église sonnaient l'angélus pour inviter les gens à la prière, et au milieu du jour, elles rappelaient aux travailleurs dans les champs ou les boutiques qu'il était temps de prier et de prendre le repas du midi. Enfin, le son des cloches à six heures du soir annonçait la fin de la journée de travail. On récitait une prière du soir en famille. Les veillées ou soirées étaient propices aux rassemblements, où l'on se racontait des histoires. La musique aussi était à l'honneur, et chez les Viger, Bonaventure sortait son violon.

En plus de tenir les registres de naissances, de mariages et de décès, l'Église catholique exerçait une grande influence sur les croyants. Son pouvoir se manifestait surtout lors de rassemblements à caractère social et d'imposantes cérémonies religieuses. Les curés faisaient assidûment la visite des familles et des écoles. De récentes recherches confirment qu'un plus grand nombre de femmes canadiennes-françaises que d'hommes savaient lire et écrire. Amanda, ses sœurs et ses frères reçurent leurs premières leçons de leur mère, tout au moins pour ce qui est du petit catéchisme. Puisque Eudoxie n'avait pas une bonne santé, ses filles Orpha, Amanda et Aldina entrèrent au pensionnat en très bas âge. Sans doute revenaient-elles à la maison familiale pour le congé du Jour de l'an et des Rois, mais assez souvent, elles passaient les vacances d'été chez leur oncle Narcisse Trudel, curé de Saint-Isidore, à La Prairie.

## CHAPITRE

## 2

---

**AU PENSIONNAT**

---

La faible santé d'Eudoxie n'est pas l'unique raison pour laquelle les filles de la famille Viger fréquentèrent le pensionnat de Boucherville. En fait, la coutume voulait alors que, dans la mesure du possible, les filles soient instruites dans les couvents des religieuses. Un climat rigoureux, la distance à parcourir pour se rendre à l'école et le manque d'enseignants et d'enseignantes dans les campagnes expliquent pourquoi les exigences scolaires n'étaient pas les mêmes partout. Les écoles publiques recevaient alors l'aide des contribuables et, quand c'était possible, les conseils scolaires demandaient à une communauté religieuse de les diriger. Les enfants de parents mieux nantis fréquentaient les écoles et les pensionnats dirigés par des communautés religieuses d'hommes ou de femmes. Il y avait donc une différence entre l'instruction dispensée à une certaine élite canadienne-française et celle que recevaient les enfants des classes sociales moins favorisées. Il semble que le clergé préconisait avant tout l'enseignement de la lecture et de l'écriture en vue de l'instruction religieuse. Au primaire, le programme scolaire public insistait sur les connaissances de base, et les parents qui souhaitaient

donner une formation plus poussée à leurs filles devaient les envoyer aux pensionnats des religieuses. Les garçons pouvaient accéder à une formation professionnelle et technique dans divers domaines ou à la formation intellectuelle offerte dans les quelques collèges classiques dirigés par des prêtres et des religieux.

Au milieu du 19<sup>e</sup> siècle, les pensionnats offraient aux filles un programme d'études<sup>1</sup> pouvant s'étaler sur une dizaine d'années. En 1850, Amanda entra au pensionnat de Boucherville, qui était alors situé dans un manoir de la rue Sainte-Famille, puisque le premier couvent avait été détruit par le feu. Il fallait avoir sept ans pour entrer au pensionnat mais, avec une permission spéciale de la Supérieure de la communauté, la petite Amanda fut admise à cinq ans. Bonaventure et Eudoxie étaient convaincus que la formation offerte au pensionnat des sœurs de la Congrégation de Notre-Dame était la meilleure possible. De plus, Amanda aimait bien l'étude et saurait en tirer le meilleur parti.

Dans le contexte des écoles catholiques et surtout dans un pensionnat dirigé par des sœurs, la question qui se pose est moins « Pourquoi Amanda est-elle devenue religieuse ? » que « Pouvait-il en être autrement ? » Une fille qui entre au pensionnat toute petite et qui passe plus de temps avec les sœurs<sup>2</sup> qu'avec ses parents risque de subir de fortes influences. De plus, chez une fillette de cinq ans, le besoin d'une figure maternelle de remplacement se projette aisément sur la femme vêtue de noir qui prend soin d'elle. À l'époque, peu de communautés enseignantes canadiennes possédaient l'expérience et la réputation de la Congrégation de Notre-Dame, communauté non cloîtrée, fondée par Marguerite Bourgeoys à Montréal au 17<sup>e</sup> siècle.

La place de la femme dans la société, surtout dans les milieux aisés et bourgeois, se limitait à deux états de vie : le mariage ou la vie religieuse, le célibat étant le fait de laissées-pour-compte. Pas question qu'une femme issue de la bourgeoisie ou de la haute

---

1. Micheline Dumont et Nadia Fahmy-Eid, *Les couventines ; L'éducation des filles au Québec dans les congrégations religieuses enseignantes, 1840-1960*, Montréal, Boréal, 1986.

2. Marta Danylewycz, *Profession : religieuse ; Un choix pour les Québécoises 1840-1920*, traduction Gérard Boulad, Montréal, Boréal, 1988.



société travaille à l'extérieur de chez elle ni ne sorte dans la rue ou les places publiques sans être accompagnée. Comparativement aux laïques, les religieuses étaient hautement considérées dans la société et l'Église surtout si elles étaient cloîtrées, exigence imposée par le concile de Trente. Les gens imaginaient facilement les moniales en prière ou exécutant des tâches privilégiées, tels la préparation des hosties, la broderie de dentelles et l'entretien des vases sacrés, du linge et des ornements sacerdotaux. Sans doute devaient-elles aussi faire du ménage et s'occuper à des activités manuelles dans un monastère dont elles ne sortaient jamais.

Comme résultat de la réforme religieuse et sous l'influence du mouvement janséniste qui avait marqué le 17<sup>e</sup> siècle, un grand nombre de femmes issues de classes aisées choisissaient la vie religieuse, peut-être aussi à cause des écrits de la grande mystique carmélite, sainte Thérèse d'Avila. Certaines femmes étaient attirées par le protestantisme, car on leur apprenait à lire et à écrire afin de leur enseigner la religion réformée<sup>3</sup>, dans l'espoir qu'elles inciteraient leurs familles à changer de religion. Afin de contrer l'influence grandissante du protestantisme, les dirigeants de l'Église catholique romaine avaient entrepris l'éducation des filles. Puisque la coutume voulait que garçons et filles fréquentent des classes séparées et qu'un prêtre n'enseigne pas aux filles, la seule solution acceptable était donc de confier l'éducation des filles à des communautés religieuses de femmes.

La Congrégation de Notre-Dame de Troyes, où Marguerite Bourgeoys avait été éduquée, se conformait aux exigences du concile de Trente. Les classes étaient situées dans le couvent, et les sœurs y avaient accès par des portes communiquant avec les locaux de la communauté. Attirées par la spiritualité et les œuvres de telles communautés, des femmes et des filles se groupaient en congrégations externes, tout en demeurant laïques. Sans être une religieuse soumise à des vœux et à la vie cloîtrée, Marguerite Bourgeoys était « congréganiste externe ». Elle acceptera l'invitation du gouverneur Paul de Chomedey de

---

3. Elizabeth Rapley, *The Dévotes: Women and the Church in the Seventeenth-Century France*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1990, p. 61-72.

Maisonneuve et se joindra à la grande recrue de 1653. C'est ainsi qu'elle vint à Ville-Marie, aujourd'hui Montréal, petite colonie d'à peine dix ans d'existence, où elle fit la connaissance de Jeanne Mance, fondatrice du premier hôpital de Montréal. Au début, Marguerite est la seule institutrice et elle enseigne gratuitement à lire et à écrire aux enfants français et amérindiens. En 1659, elle s'adjoindra des compagnes ou « sœurs » et fondera la Congrégation de Notre-Dame, une communauté de « filles séculières », c'est-à-dire non cloîtrées. Les sœurs de cette Congrégation ouvriront des couvents et des pensionnats un peu partout au Canada. Pour assurer une bonne éducation aux filles de Boucherville, Marguerite Bourgeoys aurait, selon la légende, tracé elle-même le plan du premier couvent, quelque temps avant son décès survenu en janvier 1700. Jusqu'au milieu du 19<sup>e</sup> siècle, le nombre de sœurs dans la Congrégation de Notre-Dame était limité à quatre-vingts, mais dès que monseigneur Bourget en donna l'autorisation, les admissions augmentèrent sensiblement. Entre 1851 et 1860, du temps où les petites Viger étaient au pensionnat, la Congrégation comptait environ cent quatre-vingt-huit sœurs, réparties dans treize districts scolaires.

Le coût de la pension des élèves était assez élevé. À Montréal, les parents payaient en espèces, mais, dans la plupart des pensionnats ruraux, les comptes se réglaient le plus souvent en effets, tels des produits agricoles. Le coût de la pension variait selon les cours suivis par la clientèle scolaire ; par exemple, le prix pour des cours de musique et de dessin était en sus. Lorsque plusieurs enfants d'une même famille étaient inscrits ou quand une tante ou grand-tante était membre de la communauté, il était possible d'obtenir un forfait. De plus, il arrivait aussi que des bourses d'études soient octroyées à des jeunes filles douées, surtout si elles démontraient un sérieux penchant vers la vie religieuse. Parfois, le père ou la mère d'une élève entreprenait des démarches auprès d'une personne de la parenté assez fortunée. Assez souvent, les curés<sup>4</sup> défrayaient le coût des études d'une orpheline ou d'une fille provenant d'un milieu moins fortuné.

---

4. Collectif Clio (Micheline Dumont, Michèle Jean, Marie Lavigne et Jennifer Stoddart), *L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles*, Montréal, Le Jour, 1992.

Les archives du couvent de Boucherville<sup>5</sup> révèlent qu'Orpha et Amanda Viger n'avaient que cinq ans lorsqu'elles furent admises au pensionnat. Le nom d'Orpha paraît aux registres des élèves en octobre 1849, celui d'Amanda dans la liste d'avril 1851, et leur petite sœur Aldina commença ses études en septembre 1853. Ces listes d'élèves contiennent peu de renseignements mais révèlent néanmoins que le nombre d'élèves pensionnaires au couvent de Boucherville était fixé à quarante et que le nombre d'externes ne dépassait pas habituellement la vingtaine. Bonaventure Viger paie la pension de ses filles en effets : soit des cordes de bois de chauffage, du grain et d'autres produits de la ferme, sans doute du fromage. Comme les autres parents, il réglait habituellement ses comptes à la fin d'un semestre scolaire ou après la rentrée des enfants au pensionnat. Assez souvent, quelqu'un de la parenté, une marraine ou un parrain, versait une contribution, surtout s'il y avait plusieurs enfants d'une même famille au pensionnat. Pour l'année scolaire 1853-1854, l'oncle Narcisse Trudel assura la presque totalité des frais d'études d'Amanda, sans doute parce qu'il avait une certaine prédilection pour cette nièce qui était très intelligente et peut-être aussi parce qu'il discernait déjà chez elle les signes d'une vocation religieuse.

Pour ce qui est du programme d'études offert dans les pensionnats, l'évêque faisait pleinement confiance aux communautés religieuses et respectait leur autonomie. Étant donné leur excellente réputation, l'Église et surtout l'État comptaient sur ces éducatrices pour diriger les écoles privées et publiques, où les enfants étaient groupés en divisions selon l'âge. Costumes, horaires et programmes d'études au couvent de Boucherville, qui recevait des filles pensionnaires ou externes, étaient semblables à ceux de la plupart des écoles et pensionnats des sœurs. On y enseignait la religion catholique, la lecture, l'écriture, le français, l'anglais (ajouté au programme en 1844), l'arithmétique, la géographie et le globe, l'histoire ancienne et moderne, les sciences naturelles (la flore et la faune), le dessin, la diction, le chant, la musique instrumentale (harpe, piano, guitare et violon). Certains

---

5. Archives CND, Montréal, « Les registres des comptes », Couvent de Boucherville, Série 301.220-15.

couvents offraient la chimie et le latin. De plus, selon leur niveau social et les besoins futurs, les filles suivaient des cours d'arts ménagers comprenant la cuisine, les travaux à l'aiguille (tricot, broderie et crochet), la couture et le reprisage. On insistait beaucoup sur les bonnes manières, la politesse, la discrétion et toutes autres qualités requises d'une jeune fille distinguée.

Un programme d'étude aussi diversifié contredit peut-être certains chercheurs qui maintiennent que les pensionnats ne préparaient pas adéquatement les filles au mariage et au rôle traditionnel d'épouse, de mère et de maîtresse de maison, qui leur était dévolu dans une société catholique et française. Contrairement aux filles issues de milieux bourgeois et aisés qui n'auraient pas à occuper un emploi, les filles de milieux ouvriers ou agricoles pouvaient suivre un programme préparatoire à l'enseignement, principale profession alors accessible aux femmes. Le bilinguisme était de rigueur, et quand Amanda termina ses études, « elle savait parfaitement le français et l'anglais, parlant et écrivant aussi bien dans l'une que dans l'autre de ces deux langues<sup>6</sup> ».

Sans être obligatoire, la fréquentation scolaire était gratuite pour les élèves externes, garçons et filles. Le programme d'études offert à cette clientèle était parfois moins élaboré. Puisque les pensionnaires devaient déboursier le coût de leur formation et qu'elles habitaient au couvent, des activités et des cours supplémentaires leur étaient offerts : dessin, musique, arts d'agrément et autres activités éducatives. Avant que des conseils scolaires chargés de rémunérer les instituteurs et institutrices ne soient établis vers 1841, les sœurs enseignaient gratuitement, mais les élèves pensionnaires défrayaient le coût de leur entretien, c'est-à-dire le logement et la nourriture.

Le trousseau d'Amanda, tout comme celui des autres élèves pensionnaires, comprenait six ensembles de sous-vêtements, six paires de bas, six mouchoirs de poche, six serviettes à main, deux robes bleu marin, quelques robes de nuit et les articles néces-

---

6. Archives RHSJ Montréal, *Lettres circulaires, nécrologies, Montréal, 1900-1915*, « Circulaire de la très honorée mère St-Jean-de-Goto (M.L. Amanda Viger), décédée à Arthabaska, le 8 mai 1906 », p. 94.



saires pour la toilette. Amanda portait le costume des pensionnaires, c'est-à-dire une longue robe chemisier noire tombant à mi-jambe et un tablier bleu royal. Le dimanche, elle portait une robe blanche et un tablier de soie noir, alors que pour les sorties, elle mettait un manteau bleu marine et un chapeau noir décoré d'un petit voile de la même couleur. Lorsqu'elle se rendait à l'église en été, elle portait un chapeau de paille avec un petit voile bleu ou blanc, selon qu'elle allait communier ou non. Pour les cérémonies à la chapelle du couvent, les filles portaient un voile noir tombant sur les épaules<sup>7</sup>.

Les règlements du pensionnat ressemblaient beaucoup à ceux de la communauté : lever matinal, prières et vie de groupe. Toujours sous la surveillance d'une sœur, les enfants dormaient dans de grands dortoirs, se levaient toutes à la même heure et se rendaient à la chapelle pour la messe matinale, puis au réfectoire et en classe, toujours en rang deux à deux et en silence. Au dortoir, le silence favorisait l'offrande de leur cœur à Dieu ; durant les repas, elles écoutaient la lecture spirituelle faite à haute voix par une sœur ou une grande élève. On rapporte que dans les décennies de 1820 et 1830, les règlements étaient des plus sévères : lever à 4 heures 30 l'été et à 5 heures l'hiver ; messe à 5 heures 30 (15 minutes plus tôt lorsqu'il y avait communion). Parfois, des petites arrivaient à la chapelle à moitié habillées, le bonnet de nuit encore sur la tête ; certaines s'endormaient assises sur les talons, la tête appuyée contre le banc d'en avant. Après le déjeuner, les élèves faisaient leurs lits et un peu de ménage au dortoir et au réfectoire.

Toutefois, la situation s'était quelque peu améliorée quand les petites Viger entrèrent au pensionnat dans les années 1840. Amanda se levait à 5 heures ou 5 heures 30, selon qu'il y avait communion ou non, et assistait à la messe à 6 heures. Dans les pensionnats où il y avait des domestiques, les enfants ne faisaient pas de ménage, mais la petite Amanda et ses compagnes durent apprendre à faire leurs lits, à passer la vadrouille et à épousseter. Les classes commençaient à 9 heures, avec les leçons, les dictées et les exercices d'écriture et de composition, sans oublier

---

7. Archives CND, Montréal, «Mémoire de Mère Sainte-Justine (Casgrain)», Série 220.100-51.

l'arithmétique. Après le dîner pris à midi et la récréation, les classes recommençaient à 13 heures, assez souvent avec les cours de langue, de lecture et de composition. À 15 heures, il y avait collation, habituellement du pain sec trempé dans un breuvage, et temps libre pour la récréation. À 16 heures, étude jusqu'à 17 heures, puis 15 minutes de prières du soir à la chapelle. Avant le souper qui était servi à 18 heures, les enfants changeaient de vêtements pour ménager leurs uniformes. À 20 heures, une courte prière précédait le coucher. Deux fois par semaine, on offrait des leçons de catéchisme d'une durée de 1 heure 30 à 3 heures. Comme les autres pensionnaires, les Viger passaient calmement leur dimanche : messe, lecture spirituelle, étude et récréations. Sans doute recevaient-elles parfois de la visite au parloir. Chose certaine, les célébrations religieuses fort nombreuses à l'époque ne manquaient pas de faste, car hymnes, prières et cantiques étaient appris par cœur par les pensionnaires qui y trouvaient un certain agrément.

Les sœurs ne laissaient jamais les élèves sans surveillance et donnaient parfois des punitions pour des délits aussi légers que courir, parler et rire dans les corridors, se tourner vers l'arrière à la chapelle, poser des questions indiscrètes, chanter n'importe quoi, donner, emprunter, acheter ou vendre des choses sans permission, ouvrir les fenêtres la nuit, cueillir des fleurs ou des fruits au jardin, critiquer l'autorité et entretenir des « amitiés particulières ». On s'attendait à ce que les pensionnaires aient un maintien digne en tout temps, n'élèvent pas la voix, soient polies et réservées avec leurs compagnes et n'adressent jamais la parole à des étrangers. On leur rappelait souvent que chacune avait un ange gardien qui la protégeait constamment et qu'un Dieu omniprésent habitait leur cœur.

La liberté n'était pas très prisée sous un tel régime, mais les beaux arts et la culture occupaient une place privilégiée. Lors de la distribution des prix<sup>8</sup> de l'année scolaire de 1856 à Villa-Maria, l'un des deux pensionnats des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame les mieux cotés à Montréal, les élèves faisaient les

---

8. Archives CND, Montréal, « Programme de la distribution des prix au pensionnat de la Congrégation de Notre-Dame à Villa-Maria », 15 juillet 1856.

frais d'un véritable spectacle. D'abord, trois élèves de la première année en musique exécutèrent des extraits de *Norma* du compositeur Bellini. D'autres déclamèrent leurs propres compositions et la chorale présenta plusieurs chants; douze pianistes exécutèrent simultanément des extraits de *Lucia de Lamermoor* et une *Ouverture* à vingt-quatre mains. Enfin, trois jeunes demoiselles interprétèrent des chants solo et d'autres jouèrent la pièce *Délices de l'étude*. Toujours à Villa-Maria, six ans plus tard, la pièce musicale d'ouverture fut exécutée simultanément à dix pianos (quarante mains) et trois harpes. Parmi les invités de marque, paraissaient dans la première rangée Charles Stanley, gouverneur général du Canada, monseigneur Ignace Bourget, plusieurs membres du clergé et de l'élite de la société montréalaise, surtout des parents des élèves. Quelques filles exécutèrent une pièce de théâtre qu'elles avaient composée en s'inspirant de la vie de Marguerite Bourgeoys. Dans les grands pensionnats, il était aussi possible de faire partie de cercles culturels ou des divers groupes de lecture, de poésie et de composition.

Le couvent de Boucherville offrait lui aussi des spectacles de musique et de théâtre lors des cérémonies de fin d'année scolaire. Les sœurs préparaient des expositions de travaux à la main, broderie, tricots et autres, ainsi que des démonstrations d'exercices physiques en cadence. En plus de suivre les cours au programme, Amanda prenait des leçons de piano et faisait partie de la chorale. L'une des activités les plus recommandées était l'Association des enfants de Marie. Comme toutes les jeunes filles élevées au pensionnat, Amanda se devait de viser l'idéal féminin alors en vigueur au Québec en cultivant la dévotion à la Sainte Vierge. En fait, le culte marial datait du 17<sup>e</sup> siècle, et on racontait même aux enfants que Marie avait été élevée au temple de Jérusalem avec des petites compagnes consacrées à Dieu. Le dogme de l'Immaculée Conception proclamé en 1854 confirmait que Marie avait été exempte de toute tache du péché originel et de ses suites. On s'attendait à ce que les femmes, tout au moins celles qui se consacraient à Dieu, atteignent ce haut modèle de pureté et de dépassement des «désirs charnels», idéal inaccessible à la majorité des femmes<sup>9</sup>.

9. Elizabeth Rapley, *The Dévotes*, p. 146.

Assez répandues dans les paroisses catholiques du Québec et du Canada, les Associations d'enfants de Marie avaient débuté en Sicile vers 1560. Ce n'est qu'après 1751 qu'elles s'étaient implantées en Europe auprès de dames de la haute société. Puis, à partir de 1841, les Oblats de Marie Immaculée en avaient fait la promotion auprès des jeunes filles canadiennes. Les enfants de Marie se devaient d'accomplir de bonnes actions, d'apprendre à aimer leur Mère du ciel, de la prier avec confiance et d'essayer de l'imiter dans la mesure du possible. Pour devenir membres de l'association, les filles devaient avoir atteint une certaine maturité et être des élèves modèles, niveau d'excellence qu'avaient atteint Orpha et Amanda Viger. La petite Aldina et ses compagnes furent reçues lors d'une cérémonie, le 1<sup>er</sup> mai 1855. Les cahiers des enfants de Marie du couvent de Boucherville racontent que la directrice spirituelle, sœur Sainte-Anne, leur avait expliqué les buts de l'association, et que l'abbé Bécard, vicaire de la paroisse de Sainte-Famille, avait prononcé un sermon, les incitant à obéir aux personnes en autorité. S'étant agenouillées devant le prêtre, les candidates avaient ensuite lu un acte de consécration à la Sainte Vierge. Conduites par leur directrice vers la sainte table, les nouvelles enfants de Marie avaient reçu des mains du prêtre la médaille de la Sainte Vierge, emblème de leur association. Ce même jour, Orpha Viger avait été nommée sacristine, l'une des six principales fonctions de l'association.

À l'assemblée générale du 5 novembre 1859, Amanda fut réélue secrétaire. De trois ans son aînée, la présidente Marie Sicotte entrera elle aussi chez les Hospitalières de Saint-Joseph et rejoindra Amanda à Tracadie. Le nouveau conseil de l'association fut approuvé officiellement le dimanche suivant. La secrétaire démontra un grand zèle à faire respecter les règlements. Elle note qu'une fille fut exclue de l'association pour mauvaise conduite; toutefois, elle précise que la meilleure façon de reprendre ses compagnes est la correction fraternelle. Quelque peu idéaliste, Amanda écrit dans le cahier de son association: « Puisseons-nous être fidèles jusqu'à la mort<sup>10</sup>. »

10. Archives CND, Montréal, « Les annales des enfants de Marie de la Congrégation de Notre-Dame de Boucherville », 1855-1861, Série 301.220-70.



Le désir de consacrer sa vie à Dieu germa chez Amanda durant ses années d'études. Elle confia à ses sœurs qu'elle avait senti l'appel de Dieu pendant sa prière, le jour de sa première communion, à genoux au pied de l'autel. Elle avait neuf ans. D'autres facteurs tout aussi significatifs contribuèrent peut-être au choix de la communauté des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, où une cousine et de lointaines parentes de son père étaient entrées au 18<sup>e</sup> siècle et au début du 19<sup>e</sup> siècle. Plus importants sans doute, les conseils de son oncle Narcisse Trudel, chez qui la jeune Amanda passait ses vacances d'été avec ses sœurs, devaient l'orienter vers le soin des malades à l'Hôtel-Dieu de Montréal. Quoi qu'il en soit, Amanda ne douta jamais de ce choix et, le 8 septembre 1860, elle se présentait au monastère de la rue Saint-Paul, vêtue de son costume de pensionnaire et accompagnée de sa sœur Anatalie. Amanda avait quinze ans et très peu d'expérience de la vie mondaine, mais elle savait ce qu'elle voulait : assurer son salut et se dévouer auprès des malades dans une institution hospitalière renommée. La secrétaire de la communauté écrira plus tard : « Par quelles voies Dieu avait-il dirigé cette âme vers la vie d'hospitalière ? Nous n'en savons rien, mais ce que nous pouvons affirmer, c'est que, introduite ici par son oncle maternel, prêtre distingué et curé d'une belle paroisse, elle fut reçue par nos Mères comme un sujet de grande espérance<sup>11</sup>. »

---

11. Archives RHSJ Montréal, « Circulaire de Sr St-Jean-de-Goto... », p. 95.



# ENTRÉE AU MONASTÈRE

# 3

---

En entrant chez les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, Amanda Viger découvre un style de vie et une spiritualité remontant au 17<sup>e</sup> siècle et légués par les fondateurs Jérôme Le Royer de la Dauversière et Marie de la Ferre. Toutefois, la mentalité de la France à cette époque était fort différente de celle du Canada français au milieu du 19<sup>e</sup> siècle. Les guerres de religion avaient coûté cher à l'État français, alors qu'au Canada, l'Église ne semblait pas souffrir des contrecoups de la rébellion de 1837-1838. Au sortir du 16<sup>e</sup> siècle, l'Église française fut bouleversée et certains membres de la hiérarchie catholique jetaient le blâme sur les femmes et les accusaient surtout d'exercer une trop grande emprise sur les hommes de leur entourage. L'Église et la société exigèrent donc que les filles soient soumises à l'autorité paternelle et les femmes aux maris. Dans le même ordre d'idée, le Concile de Trente exigeait que les femmes qui consacraient leur vie à Dieu prononcent des vœux solennels et vivent dans des cloîtres. À l'époque, la ferveur religieuse s'exprimait par de grandes dévotions, la prière intense et assidue et la pénitence corporelle.

Certains prêtres français tel Vincent de Paul et des laïcs comme Jérôme Le Royer de la Dauversière ne partageaient pas totalement cette perception de la vie consacrée à Dieu. Né en France en 1576, Vincent de Paul enseignait que tout croyant qui s'engageait dans la lutte contre la pauvreté matérielle et spirituelle verrait son salut assuré. En 1625, il fonde une congrégation de prêtres et dirige des groupes de femmes qui s'occupent des pauvres fort nombreux, étant donné que les personnes déplacées, malades et affamées se comptaient alors par milliers en France. Curé d'une paroisse du diocèse de Lyon, Vincent de Paul encourageait les femmes chrétiennes à accomplir de bonnes œuvres, car il était convaincu qu'une véritable action charitable est tout à fait légitime et essentielle pour tous, y compris les femmes. Ce message fut si bien compris que des familles pauvres de son diocèse se virent inondées de vêtements, d'aliments et de visiteurs zélés.

De pieuses femmes de l'ouest de la France mettaient en pratique, elles aussi, l'esprit de charité que prônait Vincent de Paul. Marie de la Ferre<sup>1</sup>, pieuse demoiselle venue habiter à La Flèche, était sensible aux problèmes de son milieu et s'engageait concrètement dans la lutte contre la misère et l'ignorance religieuse. Comme elle était issue de la classe bourgeoise, son engagement radical et charitable suscite une certaine opposition dans son entourage. À partir de l'âge de seize ans, Marie avait mis de côté ses belles robes et ses riches bijoux, au grand désarroi de sa famille. Vêtue simplement, elle apporte désormais des aliments aux pauvres et enseigne le catéchisme aux enfants de quartiers défavorisés. Marie a plus de quarante ans lorsque, en 1634, elle fait la connaissance de Jérôme de la Dauversière, homme d'affaires et « père des pauvres » de La Flèche. Elle lui confie alors qu'elle a vu en songe une grande salle de malades. Le futur fondateur des Filles de Saint-Joseph lui révèle alors ses propres projets et le rôle qu'il entrevoit pour la « pieuse demoiselle », première hospitalière d'une communauté de filles séculières qui auront soin des pauvres, d'abord à La Flèche, puis en Nouvelle-France, plus précisément à Ville-Marie, dans l'île de Montréal.

---

1. Corinne LaPlante, *Mère Marie de la Ferre*, Caraquet, Imprimerie A. Roy, 1985.



Jérôme a alors trente-sept ans et n'agit jamais sans demander conseil. Cependant, son directeur spirituel l'incite à oublier cette « pieuse chimère » et de s'occuper de sa famille. Jérôme est marié et père de cinq jeunes enfants. Il obtient néanmoins du conseil de ville les autorisations requises pour entreprendre la rénovation de la maison-Dieu de La Flèche, afin d'y recevoir les pauvres malades gratuitement. Lorsque les gens à l'aise sont malades, ils font venir les médecins à domicile, mais les pauvres n'ont pas d'autre recours que la charité publique. En 1636, Marie de la Ferre et une compagne commencent à soigner les malades à l'Hôtel-Dieu. Sous la dictée de l'Esprit Saint, Jérôme compose d'un trait le premier chapitre des constitutions de cette nouvelle communauté, aussitôt approuvée par monseigneur Claude de Rueil, évêque d'Angers<sup>2</sup>. Sans être des religieuses, les Filles de Saint-Joseph s'engagent par vœux simples à vivre en communauté et à servir Dieu par la prière et le soin des pauvres malades. L'excellente réputation de l'Hôtel-Dieu de La Flèche et de ses Filles de Saint-Joseph attire rapidement l'attention de petites villes des environs, qui demandent de semblables fondations. Puisque le nombre d'hospitalières le permet, monsieur Le Royer, fondateur et procureur de la communauté, entreprend des démarches. Six hospitalières se rendent à Laval en 1650 et, plus tard, d'autres iront à Baugé puis à Moulins. C'est là que Marie de la Ferre mourra en 1652.

Sans être des « dévots » outrés, Jérôme de la Dauversière et Marie de la Ferre sont très généreux. Ils investissent tous deux leurs biens matériels dans la poursuite de buts charitables, au point que Marie n'aura même pas l'argent requis pour sa dot lorsqu'elle prononcera ses premiers vœux, le 22 janvier 1644. Jérôme verra sa fortune engloutie dans la petite colonie de Ville-Marie, qu'il fonde en collaboration avec la Société de Notre-Dame de Montréal, dont il est le procureur. Lorsque Jérôme meurt en 1659, sa femme se trouve appauvrie, mais tous ses enfants sont bien placés.

---

2. Henri Béchar, s.j., *Les audacieuses entreprises de Le Royer de la Dauversière*, traduit de l'américain par Bertille Beaulieu, Montréal, Éditions du Méridien, 1992, 401 p.

La colonie de Ville-Marie fut l'une des grandes préoccupations de son fondateur Jérôme de la Dauversière. Avec Pierre Chevrier, baron de Fancamp, il consacre temps et énergie à recruter des colons. Le militaire Paul de Chomedey de Maisonneuve accepte de diriger la petite colonie qui comptera quelques femmes parmi la première recrue. Apprenant que des enseignantes et hospitalières sont rendues à Québec en Nouvelle-France, Jeanne Mance, personne sérieuse originaire de Langres, ressent le désir de les imiter. D'ailleurs elle y serait très utile, car elle possède une certaine expérience auprès des malades. Elle fréquente les grandes dames de Paris et les convainc du bien-fondé de son projet. Une généreuse bienfaitrice, madame Angélique Faure de Berlize, duchesse de Bullion, membre de la Société de Notre-Dame de Montréal, promet de donner les fonds nécessaires pour bâtir et administrer un petit hôpital où les colons français et les Amérindiens seraient soignés. À l'instigation de Jérôme Le Royer, Jeanne Mance se joint à la Société de Montréal et, à l'été de 1641, elle s'embarque avec Maisonneuve et les engagés. Ce petit groupe destiné à Ville-Marie passera l'hiver à Sainte-Foy, où Jeanne Mance fait la connaissance de madame de la Peltrie, bienfaitrice des Ursulines de Québec, qui l'initie à la vie canadienne et l'accompagne à Ville-Marie. Pour accomplir les tâches d'infirmière, Jeanne a appris les rudiments des soins médicaux, comment traiter des blessures graves et des maladies tels le scorbut, le choléra et des fièvres non identifiées. Elle sait comment préparer onguents, cataplasmes et baumes. Quelques centaines d'années plus tard, Amanda Viger fera la même chose au Nouveau-Brunswick. Elle cultivera des plantes médicinales dont elle connaît les propriétés curatives.

Acceptée par la Société de Notre-Dame, la fondation officielle de l'Hôtel-Dieu de Montréal sera conclue par le procureur Jérôme de la Dauversière et le secrétaire Bertrand Drouart, le 12 janvier 1644, en tenant strictement compte des intentions de Madame de Bullion. Grâce à la générosité de celle qui aimait s'identifier comme la « Bienfaitrice inconnue », Jeanne Mance fera construire l'hôpital et l'administrera seule, jusqu'à la venue des Filles de St-Joseph, quinze ans plus tard. En effet, en 1659, Jeanne Mance et Marguerite Bourgeoys retournent en France chercher de l'aide. Comme Jeanne Mance est infirme depuis une malencontreuse chute sur la glace, elle souhaite ramener à Ville-

Marie les Filles hospitalières de Saint-Joseph promises par Monsieur de la Dauversière. Toutefois, afin de satisfaire aux exigences de monseigneur Henri Arnauld, nouvel évêque d'Angers, les trois hospitalières destinées à Ville-Marie accepteront de s'y cloître éventuellement. Les gens de La Flèche s'opposent au départ des Filles de Saint-Joseph pour cette lointaine colonie, où risques et dangers étaient le lot quotidien des colons français. La supérieure de l'Hôtel-Dieu de La Flèche, qui n'approuve pas l'imposition du cloître, note que ces trois Filles de St-Joseph sont parties sans le consentement de sa communauté.

Quelque deux cents ans plus tard, au moment où Amanda Viger fait ses premiers pas dans la vie religieuse, la société canadienne-française a encore un pressant besoin de communautés comme les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph et la Congrégation de Notre-Dame. L'enseignement était peut-être perçu comme profession plus respectable que les soins de santé, mais les sœurs hospitalières étaient considérées comme les « mères des pauvres » et étaient fort appréciées. Une longue tradition de services datant des débuts de la colonie contribuait à leur renommée de religieuses expertes et dévouées. D'ailleurs, les premières hospitalières de Montréal n'avaient-elles pas soigné des Amérindiens, des militaires et des colons, avec qui elles avaient partagé les dangers et difficultés de la vie en Nouvelle-France ? Elles avaient traversé plus d'une guerre et soigné les militaires des deux camps. À la fin du régime français, la communauté s'était ajustée au changement de gouvernement et s'adaptait maintenant aux transformations sociales et industrielles de la ville de Montréal. Amanda put acquérir la meilleure formation en soins de santé, car l'Hôtel-Dieu était à l'avant-garde dans le domaine et collaborait à la formation de médecins reconnus parmi les meilleurs du Bas-Canada.

Comme c'était le cas à l'époque pour toute communauté cloîtrée, chez les Hospitalières de Saint-Joseph<sup>3</sup>, il y avait trois classes de religieuses. En demandant leur entrée au couvent, les

---

3. *Coutumier et petites règles des Religieuses Hospitalières de la congrégation de Saint-Joseph*, La Flèche, Imprimerie de E. Jourdain, 1850, 250 p.

candidates devaient indiquer à quel titre, soit sœur de chœur, converse ou tourière, elles voulaient servir la communauté et ses œuvres. Il arrivait parfois que des femmes qui auraient pu être admises comme sœurs de chœur choisissent d'être reçues comme converses ou tourières. Habituellement plus instruites, les sœurs de chœur occupaient les fonctions de direction dans la communauté (supérieure, assistante, dépositaire, maîtresse de novices et secrétaire) et à l'hôpital (directrice, hospitalière en chef, pharmacienne, dépositaire et secrétaire). Les sœurs de chœur devaient aussi être présentes à tous les exercices religieux au chœur et de prendre une part active aux réunions du chapitre. Cependant, seules les sœurs de chœurs à vœux perpétuels avaient droit de vote dans les réunions où se prenaient toutes les décisions importantes concernant la communauté et les œuvres. Certaines communautés se réunissent en chapitre une ou deux fois par mois, mais, en 1860, chez les Hospitalières de Saint-Joseph, les sœurs vocales se réunissaient au moins une fois par semaine.

Pour leur part, les sœurs converses accomplissaient l'ensemble des tâches domestiques. Provenant souvent de milieux moins favorisés financièrement, la plupart étaient moins instruites que les sœurs de chœur, mais elles développaient une expertise propre à leurs fonctions soit en tant que cuisinières, couturières, jardinières, boulangères, cordonnières ou aides chez les malades. Le manque de dot appropriée n'était pas nécessairement un empêchement pour devenir sœur de chœur. Étant cloîtrées, les sœurs de chœur et les converses ne sortaient pas sans permission du monastère ni de leurs propriétés.

Les sœurs tourières portaient un habit distinct de celui des autres hospitalières, prononçaient des vœux simples et n'étaient pas soumises aux mêmes obligations religieuses. On avait surtout besoin d'elles pour les sorties obligatoires, tantôt pour les achats, les courses en ville ou encore les visites à des personnes de l'extérieur. La fonction de portière était souvent confiée à une tourière qui recevait les visiteurs et portait les messages. Par leurs contacts avec le monde séculier, les tourières étaient davantage au courant des événements et des enjeux sociaux.

Même si les sœurs hospitalières étaient des femmes de leur temps, soucieuses de répondre aux besoins de la société et de



l'Église, la jeune Amanda savait pertinemment qu'elle entrait dans une communauté cloîtrée, implantée en sol canadien depuis 1659. Puisque les malades venaient à l'Hôtel-Dieu pour se faire soigner, il n'y avait pas d'inconvénient à ce que les hospitalières soient cloîtrées. Elles vaquaient à leurs obligations quotidiennes à l'intérieur de leur hôpital, puis elles retournaient au monastère, édifice qui leur était réservé. Ainsi, séparées du monde séculier, elles vivaient en communauté et pouvaient s'adonner calmement à la prière et prendre le repos mérité. De plus, les grands jardins potagers et décoratifs à l'arrière de l'Hôtel-Dieu leur assuraient la tranquillité nécessaire, dans ce milieu urbain en pleine croissance.

En effet, le profil démographique de Montréal était fort différent de ce qu'avaient envisagé les fondateurs deux cents ans auparavant. Après la conquête britannique au milieu du 18<sup>e</sup> siècle, le gouvernement avait encouragé les entrepreneurs à profiter des avantages économiques qu'offrait le Bas-Canada. Entrepôts et bureaux s'alignaient près des quais, et la ville possédait ses quartiers d'affaires florissants et ses usines où étaient fabriqués des produits variés. La grande famine qui avait frappé l'Irlande en 1840 avait forcé de nombreux Irlandais catholiques à quitter leur pays. Parmi ceux qui émigrèrent au Canada, bon nombre vinrent à Montréal, pour se retrouver, comme beaucoup de francophones, au plus bas échelon de la société. Au cours de la décennie de 1850, il y avait plus de Montréalais anglophones que de francophones, mais la tendance devait s'inverser plus tard, car vers 1860 la population de 90 323 habitants<sup>4</sup> était également partagée entre les deux groupes linguistiques. Toutefois, les Anglais dominaient la vie économique et culturelle de la métropole.

Sous la direction de monseigneur Ignace Bourget, le diocèse de Montréal comptait de 75 à 80 mille catholiques, répartis dans une île d'environ dix-sept kilomètres de longueur sur huit de largeur et débordant dans les paroisses limitrophes. Comme toute grande ville industrielle du 19<sup>e</sup> siècle, Montréal n'était pas très propre. Les mauvaises odeurs des abattoirs se mêlaient aux

---

4. Maurice Saint-Yves, *Atlas de géographie historique du Canada*, Boucherville, Éditions françaises, 1982.

arômes des usines de savon et à la senteur du cuir des tanneries. Les restes des bêtes abattues pourrissaient à ciel ouvert, et toutes sortes de déchets s'écoulaient entre les maisons à logement dans les rues infectes, pour ensuite s'infiltrer dans le sol et se répandre jusqu'aux riches quartiers à l'écart.

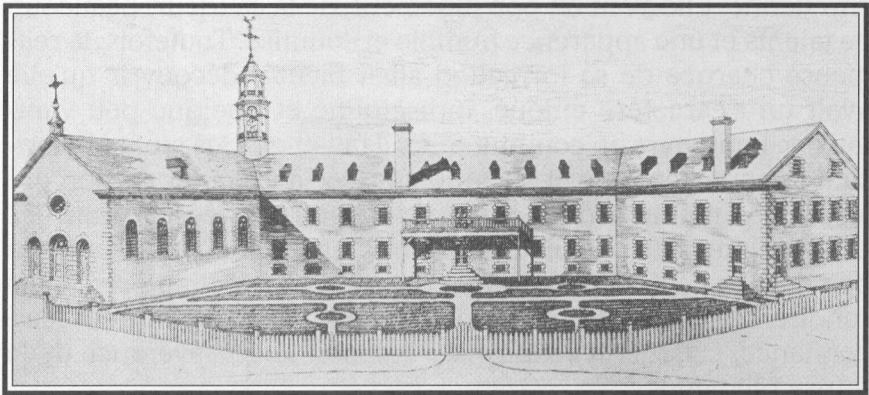
Il y avait alors deux hôpitaux importants à Montréal. Les catholiques se plaignaient de la discrimination exercée à l'Hôpital Général, qui desservait surtout la population anglophone. C'est pourquoi les Hospitalières acceptèrent en 1852 la direction de l'hôpital Saint-Patrice, qui desservait surtout les Irlandais catholiques<sup>5</sup>. Peu de temps après l'ouverture, cette troisième fondation des Hospitalières au Canada dut faire face à une première situation critique. Un incendie détruisit l'Hospice Saint-Jérôme-Émilien, orphelinat et hôpital des Sœurs de la Providence, et un grand nombre d'orphelins irlandais trouvèrent refuge à l'Hôtel-Dieu. Quelques semaines plus tard, l'évêque demandait aux sœurs hospitalières de bien vouloir aussi héberger des personnes âgées d'origine irlandaise. Même s'il était évident que leurs deux hôpitaux étaient dangereusement surchargés, les religieuses acceptèrent en esprit de charité. La communauté des Hospitalières était aussi très à l'étroit dans le monastère de la rue St-Paul. La maison des sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, voisine de l'Hôtel-Dieu, était aussi remplie à capacité, puisque le nombre de pensionnaires et d'aspirantes à la vie religieuse avait augmenté.

Les Hospitalières se virent obligées de vendre l'hôpital Saint-Patrice. En 1730, la communauté avait hérité d'une terre de 150 arpents, au nord-ouest du vieux-Montréal, s'allongeant jusqu'à la paroisse de Saint-Laurent. Le Mont Sainte-Famille, où devaient s'élever un ensemble d'édifices à quatre étages, se situait au bout de la rue Sainte-Famille, à l'avenue des Pins entre la rue Saint-Urbain et l'avenue du Parc, et formait une enclave remontant vers le nord. Un grand monastère logerait convenablement la communauté, et le nouvel Hôtel-Dieu serait moderne et spacieux, avec de grandes salles pour les femmes et les hommes des deux

---

5. Corinne Kerr, r.h.s.j., «Notes sur les relations entre les Hospitalières de Montréal et les Irlandais», *L'Hôtel-Dieu de Montréal, 1642-1973*, Montréal, Les Cahiers du Québec, 1973, p. 303-308.

groupes linguistiques, un orphelinat et une salle pour personnes âgées. Lorsque la demande d'entrée au couvent d'Amanda Viger fut acceptée par le chapitre des Hospitalières, le transfert des malades à l'Hôtel-Dieu du Mont Sainte-Famille était commencé. Les soixante-neuf sœurs effectuaient alors l'un des plus grands déménagements de leur histoire. Quelques jours après l'arrivée d'Amanda au monastère de la rue Saint-Paul, la démolition du vieil Hôtel-Dieu débutait.



Ancien Hôtel-Dieu de la rue Saint-Paul à Montréal. Amanda Viger fut la dernière postulante à y être reçue. À gauche, la chapelle qui servit d'église ; au centre, l'hôpital ; à droite, le monastère.

Ce n'est pas sans tristesse qu'Amanda fit ses adieux à ses proches, à l'entrée du monastère, un beau matin d'automne de 1860. Sans doute s'ennuierait-elle de sa famille et de tout ce qui avait rempli sa vie jusqu'alors, mais l'avenir lui offrait de nouveaux défis. Elle continuerait à parfaire ses connaissances, et la vie lui en apprendrait beaucoup sur elle-même et sur les gens qu'elle serait appelée à aider. Mais tout cela était encore du domaine du possible. Physiquement, Amanda était courte mais solide. Elle avait la peau claire, les cheveux blonds, une allure assez imposante et une façon de pencher la tête qui dénotait une certaine fierté. Toute candidate à la vie religieuse, veuve ou jeune fille, devait être recommandée par un prêtre de son propre diocèse, de préférence. Il fallait que la candidate à la vie religieuse soit issue d'une famille catholique et qu'elle fournisse des certificats de baptême et de confirmation. De plus, aucune admission n'était possible si la candidate avait des dettes ou l'obligation de

subvenir aux besoins de ses parents ou de quelqu'un de la parenté. Toute implication dans une affaire juridique non réglée constituait aussi un empêchement à l'entrée au couvent. Enfin, il importait de vérifier que la décision de la candidate était libre de toute contrainte physique ou morale.

Évidemment, Amanda satisfaisait bien à toutes les exigences de l'entrée au postulat, première étape de la vie religieuse. On distinguait chez elle une grande piété et le désir de la perfection chrétienne. Elle avait un bon jugement, de la candeur, beaucoup de talents et une apparence humble et soumise. Toutefois, la religieuse chargée de sa formation allait bientôt découvrir qu'elle avait un « caractère enjoué, indiscipliné et quelque peu vaniteux<sup>6</sup> ». Pour vivre en communauté, il fallait que les sœurs favorisent la bonne entente et soient disposées à exécuter de bon gré les tâches même ardues qui leur étaient confiées. Durant les premiers mois du postulat, les maîtresses de formation furent un peu déçues de l'attitude d'Amanda, mais elles patientèrent et se rendirent bientôt compte qu'elles avaient eu raison de lui faire confiance, car rien n'allait briser l'élan et la persévérance de la future religieuse.

Deux aspirantes à la vie religieuse, Amanda Viger et Eulalie Bonneau, furent officiellement reçues comme postulantes au cours de la même cérémonie. Ces célébrations qui se tenaient au chœur permettaient aux jeunes sœurs de prendre conscience de l'importance des engagements, tout en renforçant le sens d'appartenance à Dieu et à la communauté. Amanda avait compris qu'elle « quittait sa famille, ses amis et tout ce qu'elle avait de plus cher » pour consacrer sa vie « à la gloire de Dieu, au salut des âmes et à sa propre perfection<sup>7</sup> ». Tenant à la main un cierge allumé, les deux aspirantes entrèrent au chœur, suivies des religieuses qui entonnèrent l'hymne *Veni Creator (Viens, Esprit Créateur)*. Amanda et Eulalie devaient demander que le feu de l'amour divin les aide à renoncer au monde et à ses attraits. Elles s'agenouillèrent devant la supérieure, mère Marie Pagé, qui

6. *Circulaire*, p. 95.

7. *Directoire des Religieuses de Saint-Joseph*, Le Mans, Imprimerie de Monnoyer, 1839, p. 241.



embrassa chacune en la relevant. Le *Cérémonial* précise qu'elles devaient ensuite embrasser toutes les sœurs. Puis, mère Pagé les présenta à la maîtresse des novices, sœur Josephthe Marchessault, qui les conduisit au noviciat, où les attendaient trois autres postulantes, deux novices et quelques jeunes sœurs professes. Le noviciat était à la fois un lieu de rassemblement pour les jeunes sœurs et un temps de préparation à la vie religieuse. Le rôle de la maîtresse des novices était justement de les guider, d'assurer leur formation religieuse et spirituelle par l'enseignement des obligations de la vie consacrée, l'étude de la vie des saints et les échanges individuels où chacune pouvait trouver réponse à ses questions.

Selon la coutume dans les monastères de femmes, les jeunes sœurs se regroupaient au noviciat et étaient séparées de la communauté des professes, ce qui les empêchait d'être témoins de certains comportements inacceptables de la part des sœurs professes. Ces délits étaient pourtant de petites choses comme courir, rompre le silence obligatoire, rire trop fort, manquer à la charité par le bavardage, les disputes ou réparties cinglantes, la vantardise ou le refus d'obéir à un ordre. Même si elles tendaient vers la perfection, ces jeunes femmes étaient aussi vulnérables et humaines que n'importe qui. Une fois ses faiblesses admises, la jeune sœur pouvait se développer spirituellement dans le cadre du noviciat, avant de faire face à la réalité et reconnaître sa propre fragilité et celle de ses consœurs. Les postulantes portaient des vêtements semblables à ceux des séculiers, apprenaient à se croiser les mains dans les manches à la manière des professes et à participer à la prière et aux pratiques régulières. Elles apprenaient à méditer, à examiner leur conscience attentivement, à nourrir leur foi par la lecture spirituelle, la messe quotidienne et la prière en groupe. On les encourageait à discuter de leurs doutes et petits manquements extérieurs avec la maîtresse des novices. Surtout, les jeunes sœurs devaient accepter leurs compagnes comme des égales et résister à toute tendance vers des préférences individuelles. Les principaux livres essentiels à la formation étaient *Les Constitutions des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph*, le *Coutumier* et le *Directoire*. Ces livres contenaient la règle et son interprétation et on en faisait la lecture à haute voix au réfectoire pendant les repas. Les jeunes sœurs s'entretenaient en groupe ou avec leur maîtresse, de sujets

aussi variés que leurs propres perceptions du ciel, du jugement divin, du bien de l'Église et de leur désir de convertir les païens.

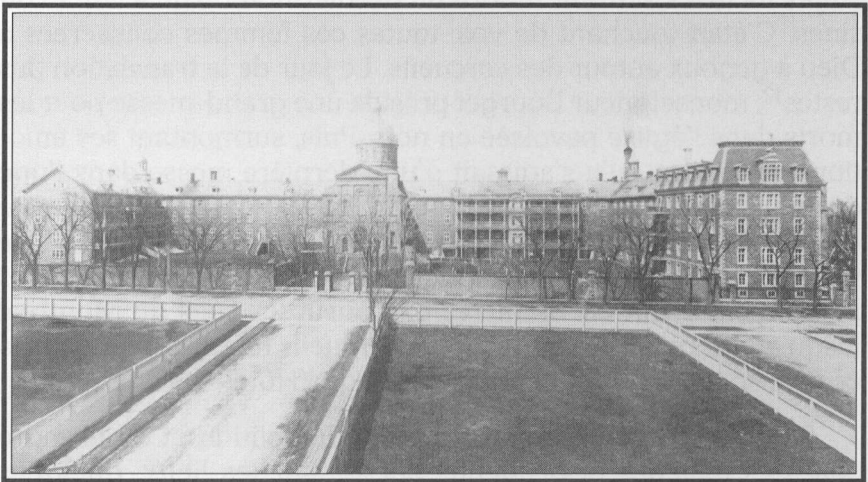
À la rue Saint-Paul, les travaux de démolition allaient bon train mais la vie du noviciat était dérangée, car en octobre, les sept postulantes et novices étaient regroupées dans une pièce étroite ayant déjà servi comme dortoir des postulantes. Puisqu'on était en train de démolir le monastère, il n'était pas facile d'isoler les jeunes sœurs en formation. La secrétaire de la communauté écrit dans les chroniques que le comportement des postulantes et des novices impressionna beaucoup les sœurs professes. Quelques-unes avaient quitté des demeures luxueuses et se retrouvaient entassées dans une pièce, semblable à l'étable de Bethléem. Aucune d'entre elles ne manifestait le moindre signe d'insatisfaction. Ce que la secrétaire ne note pas encore, c'est qu'au moins une postulante de quinze ans éprouvait de la fatigue. Il est vrai que la jeune Amanda sortait à peine de l'enfance et était encore, comme l'écrira plus tard sa biographe, une « charmante enfant, pleine d'entrain et de mouvement qui ne demandait qu'à dépenser les ressources de son exubérante nature<sup>8</sup> ». Les exigences de son nouveau mode de vie et les irrégularités et dérangements dus au déménagement de l'Hôtel-Dieu et du Monastère amplifièrent les difficultés normales de l'adaptation. Ces circonstances étaient aussi éprouvantes pour la candidate que la maîtresse de formation. Peu portée à l'introspection, Amanda put se sentir dépassée par les exigences de son nouvel état de vie. L'auteure de sa nécrologie écrira plus tard : « Elle était ennuyée, dégoûtée. Bien des fois, lasse le soir, jetant avec force ses souliers sur le parquet, elle disait tout haut : Que je suis donc fatiguée, bien sûr, je n'y tiendrai pas<sup>9</sup>. » Toutefois, ses maîtresses excusaient aisément ces mouvements naturels, qui révélaient au moins la grande franchise de la candidate. Sœur Marchessault était convaincue que les personnes qui ont un tempérament passionné sont parfois portées à s'engager plus à fond que les autres. Elle ne se trompait pas en ce qui a trait à Amanda Viger,

8. Archives RHSJ Montréal, *Lettres circulaires, nécrologies, Montréal, 1900-1915*, « Circulaire de la très honorée mère St-Jean-de-Goto (M.L. Amanda Viger), décédée à Arthabaska, le 8 mai 1906 », p. 93.

9. *Ibid.*, p. 95-96.

filles d'un père ardent patriote et d'une mère « distinguée par son intelligence et sa piété<sup>10</sup> ».

Mère Marie Pagé, qui était supérieure lors du déménagement au Mont Sainte-Famille, devait exercer une grande influence sur Amanda, même si pendant le noviciat, les contacts étaient limités. Sœur Pagé<sup>11</sup>, qui était née le jour de Noël de 1811, à La Prairie à peu de distance de Montréal, avait vingt-deux ans lors de son entrée chez les Hospitalières, âge considéré comme assez avancé à l'époque. Avec le temps, son attitude et sa conception innovatrice de la vie religieuse créèrent un peu d'inquiétude chez les sœurs anciennes, habituées à la stabilité. Cependant, ses aptitudes d'administratrice furent reconnues et, en 1857, elle fut élue supérieure et dut se charger de la direction et de la coordination des grands déménagements de l'Hôtel-Dieu. Elle vint demeurer au Mont Sainte-Famille avec les sœurs qui emménagèrent graduellement, pour mieux superviser les travaux des nouvelles constructions, stimuler les ouvriers et s'assurer que tout soit conforme aux exigences d'un hôpital moderne et d'un monastère selon la règle.



Hôtel-Dieu de Montréal au Mont-Sainte-Famille, ouvert en 1861.

10. *Ibid.*, p. 93.

11. Archives RHSJ Bathurst, « Circulaire de Sœur Marie Pagé, décédée le 3 janvier 1893 », *Lettres Circulaires Nécrologies 1884-1901*, p. 272-274.

Dans la plupart des anciens monastères catholiques, la coutume voulait que les dépouilles mortelles des membres de la communauté soient déposées dans le caveau ou la crypte de leur église ou chapelle. Une fois par année, la communauté s'y rendait pour la célébration d'une messe et la récitation de prières à l'intention des sœurs défuntées. Les hospitalières âgées, surtout celles qui avaient des réticences à quitter le vieux monastère de la rue St-Paul, priaient pour que les restes de leurs devancières soient transférés au Mont Sainte-Famille, ce qui d'ailleurs était inclus dans les plans de la supérieure. Depuis les débuts, cent quatre-vingt-douze sœurs étaient décédées et les restes de cent soixante-dix-huit sœurs étaient conservés dans deux caveaux de leurs établissements du vieux-Montréal. Ces corps ainsi que ceux de Jeanne Mance et des sieurs Benoît et Gabriel Basset, donateurs de la terre où s'élevait le nouvel Hôtel-Dieu, seront en effet exhumés. Recouverts d'un drap blanc et décorés de fleurs, les cercueils furent exposés dans l'église, du 29 au 31 janvier 1861. Ils étaient identifiés, de sorte que les hospitalières et les visiteurs savaient exactement où étaient les restes de chacune des défuntées. Les sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, novices et postulantes incluses, vinrent rendre un dernier hommage à leurs voisines. C'était touchant de voir toutes ces femmes consacrées à Dieu à genoux autour des cercueils. Le jour de la translation des restes<sup>12</sup>, monseigneur Bourget présida une grand-messe pour les morts dans l'église pavoisée en noir. Puis, surmontant ses émotions, il déclara qu'il s'agissait d'une dernière messe dans l'une des plus vieilles églises de Montréal. Les sœurs et bon nombre de participants ne purent retenir leurs larmes. Un cortège de voitures transportant les cercueils, les hospitalières et d'autres personnes se mit en branle et parcourut les rues de Montréal jusqu'au Mont Sainte-Famille. Les cercueils furent placés dans la crypte, sous l'église du monastère et de l'Hôtel-Dieu.

Afin de s'occuper des travaux de démolition et de prendre soin des malades et orphelins encore sur les lieux, quelques sœurs hospitalières demeurèrent quelque temps au vieil Hôtel-

12. Archives RHSJ Montréal, « Translation des corps des sœurs défuntées de l'Hôtel-Dieu de Montréal », Montréal, Des presses à vapeur de Plinguet & Cie, 1861, 14 p.



Dieu. Il leur était de plus en plus difficile d'observer les règlements d'un monastère, le silence de parole et d'action, la prière assidue et la méditation. Il ne restait qu'une pharmacie assez rudimentaire au deuxième étage de l'hôpital, où étaient encore hébergés un petit nombre d'orphelins et de gens sans logis. Craignant que la formation des jeunes sœurs soit compromise, mère Pagé décida de les amener au nouveau noviciat dès février 1861. Quand tous les départements du vieil hôpital furent évacués, le dispensaire ferma ses portes lui aussi.

Sœur Marie Julie Céré dite Mance, assistante de la supérieure, supervisa les dernières étapes de la fermeture et fut nommée pour surveiller la construction de bâtiments destinés à l'entreposage de marchandise. Sœur Eulalie Quesnel, qui se rendra plus tard à Tracadie avec Amanda Viger, fut l'une des cinq dernières sœurs à partir. La dernière nuit, les sœurs durent coucher dehors à l'abri des murs de l'ancienne église, mais le matin du 21 août 1861, elles s'éveillèrent toutes trempées par la pluie. Ce jour-là, cinq messes furent célébrées en plein air, par des membres du clergé, dont le vicaire général Billaudèle et monseigneur Bourget. Puis, les voitures des prêtres défilèrent, escortant les cinq dernières hospitalières vers leur nouvelle demeure.

Pour accéder au nouveau monastère, tout visiteur devait se présenter à l'entrée principale, avenue des Pins. Lorsque la sonnette se faisait entendre, la sœur portière se rendait à la grille et ouvrait le guichet pour voir qui était là. Puis elle disait *Ave Maria* avant d'ouvrir et de saluer le visiteur. Les personnes qui se présentaient hors des heures prévues pour le parloir étaient renvoyées poliment, « excepté si c'était pour affaire de conséquence<sup>13</sup> ». Un haut mur de pierre entourait la vaste propriété des Hospitalières, où s'élevaient l'Hôtel-Dieu moderne, le monastère et l'église. À l'arrière, s'étendaient un immense jardin potager et un verger d'arbres fruitiers. Il y avait aussi des hangars, des poulaillers et l'écurie pour les chevaux. Une petite chapelle avait été construite dans cet immense jardin où se trouvaient parsemées

---

13. *Le petit coutumier des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph*, Montréal, Typographie Le Nouveau-Monde, 1872, p. 241.

ici et là des niches contenant de petites statues des saints patrons. Des fleurs variées, de grands arbres et des arbustes décoratifs ajoutaient à la beauté du décor.

À l'intérieur du monastère, les sœurs se rassemblaient quotidiennement au chœur, au réfectoire et à la salle de communauté. La prière, la messe et la récitation des offices religieux se faisaient au chœur, qui était l'âme du couvent. Il s'agit en effet d'une chapelle séparée du sanctuaire par une grande grille recouverte d'un rideau opaque dissimulant le sanctuaire. Avant les cérémonies religieuses et la prière, les sœurs se rassemblaient dans une salle près du chœur, appelée à juste titre avant-chœur, puis elles avançaient en rang deux à deux, toujours selon l'ordre prescrit par les préséances. En commençant par le rang le moins élevé, les tourières venaient les premières, suivies des postulantes, des novices, des converses, des sœurs professes et enfin de la supérieure marchant seule. Les places au chœur étaient attribuées selon l'ancienneté, mais les sœurs qui avaient une bonne voix, et Amanda était du nombre, étaient regroupées afin d'assurer la qualité du chant liturgique. Les sœurs prenaient place dans des rangées de stalles perpendiculaires à la grille. Pour la messe, la sacristine tirait le rideau devant la grille. La communion et autres cérémonies s'effectuaient par une ouverture d'environ 45 centimètres sur 35 centimètres au centre de la grille. Les sœurs sacristines n'avaient pas accès à la sacristie des prêtres quand ils y étaient, mais une plaque tournante permettait de leur remettre les articles nécessaires pour les cérémonies. Pour la confession, les sœurs se rendaient au chœur et attendaient leur tour avant de se présenter au confessionnal dans la sacristie.

Les préséances étaient aussi respectées au réfectoire où les sœurs défilaient en rang deux à deux pour les repas. En passant devant une armoire le long du mur, chacune prenait son couvert, c'est-à-dire une cuillère, un couteau et une fourchette enveloppés dans une grande serviette de table. Le repas terminé, on lavait les ustensiles dans des plats d'eau froide placés ici et là sur le bord des longues tables étroites. La supérieure et l'assistante prenaient place à des tables séparées, au bout du réfectoire. Pour la récréation, les sœurs se rassemblaient à la communauté. Comme l'oisiveté était mal vue, en entrant dans la salle, chacune prenait sa corbeille à couture rangée dans un grand placard. La

salle du chapitre était située à l'écart de façon à ce que la discrétion soit observée. La procure du monastère et le parloir de la communauté étaient munis d'une grille en bois séparant les visiteurs des religieuses. Au parloir, les membres de la famille et les sœurs s'asseyaient de chaque côté de la grille, ce qui ne favorisait guère l'intimité.

Pour les besoins de la communauté, il y avait une roberie, une lingerie, une petite bibliothèque et une salle de musique. Quelques bâtiments aménagés dans la cour intérieure servaient de buanderie et de boulangerie avec fours en pierre. Des images saintes, des reliques, des crucifix et des sentences pieuses ornaient les murs et les colonnes de toutes les pièces de la maison. Les cellules des sœurs professes étaient meublées simplement : un lit mesurant exactement 165 centimètres sur 82,5 centimètres, une petite table avec tiroir, une chaise droite, un prie-Dieu et des étagères. Les converses et les novices avaient à peu près l'équivalent, sauf que, s'il n'y avait pas assez de chambres de libres, elles dormaient dans des dortoirs.

L'entrée voûtée du caveau ou de la crypte sous la chapelle lui conférait une beauté austère. Les cercueils étaient empilés derrière les murs blanchis et les noms des sœurs défuntes étaient inscrits sur de larges planches de bois encadrées. Les nombreuses sentences en lettres peintes sur les colonnes et les murs rappelaient la brièveté de la vie. Chaque année, on y célébrait une messe le Jour des morts. Comme cela se faisait lors de l'enterrement d'une sœur, les hospitalières défilaient, un cierge allumé à la main, et chantaient des hymnes appropriées en descendant dans la crypte obscure par un petit escalier en spirale.

Située au deuxième étage, au bout d'un long et large corridor, la salle du noviciat était des plus accueillantes avec sa sentence « C'est ici le beau palais du saint renoncement », écrite en lettres ornées peintes au-dessus de l'entrée. Au fond de la salle, face à l'entrée, une statue du Sacré-Cœur attirait d'abord l'attention. Il y avait aussi des statues de la Sainte Vierge, de saint Joseph et de l'Enfant-Jésus de Prague ornées de fleurs, avec un prie-Dieu devant chacune. De hautes fenêtres laissaient entrer les rayons de soleil qui dessinaient des formes tachetées sur le plancher de bois verni. Beaucoup d'images saintes et d'objets pieux ornaient

les murs. Autour de la pièce étaient rangées des chaises droites à fond en paille tressée. C'est dans ce décor qu'Amanda Viger, jeune fille idéaliste au tempérament de feu, allait prendre au sérieux sa formation religieuse et tenter de devenir une authentique hospitalière de Saint-Joseph.



# APPRENTIE RELIGIEUSE HOSPITALIÈRE

# 4

---

La jeune Amanda était remplie d'ardeur et de bonne volonté, mais son postulat avait commencé dans des circonstances plutôt difficiles. La démolition graduelle des bâtiments du monastère et de l'ancien Hôtel-Dieu chambardait continuellement la vie des postulantes et des novices. De plus, l'ancienne pensionnaire allait rapidement découvrir que les règlements étaient plus nombreux et plus sévères que ceux du pensionnat. Tous les matins, en s'éveillant au son de la cloche, elle devait dire : « Vive l'esprit de Jésus au milieu de mon cœur<sup>1</sup>. » Aussitôt levée, elle prenait de l'eau bénite et faisait le signe de la croix, puis elle se mettait à genoux pour réciter le « Gloire soit au père » et baiser le plancher, en guise d'humilité. En faisant sa toilette et en s'habillant, elle récitait d'autres prières, courtes mais appropriées. Puis, elle lisait la longue prière de la princesse d'Épinoy, s'arrêtant particulièrement aux passages « m'unissant aux desseins qu'a eus Jésus-Christ » et « Que je règle ma vie sur vos exemples<sup>2</sup> ». Elle

---

1. *Directoire*, p. 101.

2. *Ibid.*, p. 103.

apprenait ainsi à ajuster ses propres désirs à la volonté de Dieu. Enfin, une deuxième cloche invitait les sœurs à se rendre au chœur pour la méditation suivie de la messe.

Influencée par les modèles de son temps, Amanda avait été attirée au monastère par un sincère désir de perfection chrétienne. Pour persévérer, elle devait s'adapter aux exigences d'une vie structurée, ce qui n'était pas facile pour une jeune fille de quinze ans. Si elle était venue au monde un siècle et demi plus tard, peut-être aurait-elle été attirée par une carrière en sciences ou en médecine. Son intelligence pratique et une curiosité naturelle l'orientaient vers un engagement concret, et la vie d'hospitalière allait lui fournir les défis nécessaires pour actualiser son potentiel. Même si cela lui pesait au début, la postulante apprit bientôt l'importance du silence, de la lecture spirituelle et de la méditation. Elle comprit que la prière donnait un sens à son action. Durant la période de formation, postulantes et novices n'occupaient pas de postes de responsabilité, mais elles apprenaient à rendre service à l'intérieur du monastère et allaient parfois dans les salles de malades aider à servir les repas. En plus des tâches manuelles variées, l'horaire quotidien d'Amanda comprenait l'étude des obligations de la vie religieuse et des coutumes de la communauté, les instructions de la maîtresse du noviciat, la lecture de livres pieux et, bien sûr, les exercices de chant, la prière, les repas, la récréation et le repos. L'histoire ne dit pas si Amanda eut des doutes sur sa vocation, mais il est certain que la première année au couvent fut un temps d'épreuves et de mûrissement. Pendant que la postulante bien intentionnée faisait l'expérience de la vie religieuse, la maîtresse de formation vérifiait ses aptitudes à vivre en communauté et à surmonter les obstacles découlant de son caractère et du milieu conventuel.

Au décès d'une sœur, c'est la coutume chez les religieuses hospitalières d'écrire une notice biographique résumant l'essentiel de sa vie : son enfance et le milieu familial, les traits dominants de sa personnalité, les emplois et postes occupés et parfois des anecdotes. Des copies ou circulaires sont ensuite envoyées à toutes les maisons des hospitalières. La lecture du nécrologe, qui

---

3. *Circulaire*, p. 96.

se faisait jadis au réfectoire, permettait aux jeunes sœurs de connaître la vie de leurs devancières, leurs accomplissements et les défis relevés. Assez souvent élogieuses, les circulaires étaient écrites par la secrétaire de la communauté, qui faisait pourtant preuve d'une grande perspicacité et d'une étonnante franchise. L'anecdote des souliers lancés avec force sur le plancher dans la circulaire d'Amanda Viger est une preuve de la spontanéité et de la droiture de la jeune sœur. Mis au courant du comportement de sa nièce qu'il conseillait et encourageait, l'abbé Narcisse Trudel déclara sans détour à la supérieure : « Faites ce que vous voulez de ma jeune nièce, mais quant à moi, je suis persuadé qu'elle a une vraie vocation<sup>3</sup>. » Amanda ne refusa jamais de consacrer du temps à la prière, et ses emportements diminuèrent graduellement. Néanmoins, son admission à la prise d'habit fut reportée de trois mois, ce qui dut la décevoir. À l'époque, le postulat était de neuf mois, mais des prolongations pour des motifs variés n'étaient pas rares. Cela permettait aux partis concernés, la candidate et la communauté, d'acquiescer plus de certitude.

Pour l'admission à la prise d'habit ou à la profession, l'appui de la maîtresse de formation et l'approbation de la supérieure ne suffisaient pas. La décision finale revenait au chapitre, et la candidate devait présenter sa demande en public au réfectoire. Amanda prononça donc la formule prévue à cet effet dans le *Directoire* : « Ma révérende Mère et mes très honorées sœurs, je vous supplie très humblement de m'accorder la grâce d'être reçue au saint habit de religion, quoique je m'en sois rendue indigne par mon peu de ferveur et d'exactitude à remplir mes devoirs ; j'espère avec la grâce de Dieu de vous donner plus de satisfaction à l'avenir<sup>4</sup>. » Le 11 octobre 1861, les sœurs vocales acceptèrent sa demande, et la cérémonie de la prise d'habit fut fixée au 16 novembre. Afin de se bien préparer, Amanda passa trois jours en silence à l'écart de ses compagnes. La retraite lui permettait surtout de prier et de réfléchir au sens de cette deuxième étape dans le cheminement du don de soi à Dieu. Amanda devait examiner ses limites personnelles et voir comment elle pouvait accomplir les obligations de la vie monastique

---

4. *Directoire*, p. 252.

chez les hospitalières. La prière à l'Esprit Saint devait l'éclairer dans la recherche de la volonté de Dieu sur sa vie. Le thème à méditer le premier jour portait sur le renoncement au monde et à toute prétention trop humaine, pour « n'être mû par aucune considération personnelle, mais seulement par le motif de la gloire de Dieu et de la charité pour le prochain<sup>5</sup> ». Le deuxième jour, Amanda dut réfléchir à la signification de l'habit religieux et au symbolisme du voile qui ferait d'elle une épouse de Jésus-Christ, fervente, généreuse et remplie de foi. Enfin, la prise d'habit marquait le début officiel de la vie religieuse dans la communauté des Hospitalières de Saint-Joseph et s'inscrivait dans une recherche continue de la perfection.

Par souci des convenances, les sœurs qui occupaient des postes importants ne portaient habituellement pas de vêtements trop usés. Il arrivait donc que les novices portent des habits usagés, déteints et garnis de reprises, avant de les passer aux sœurs domestiques qui finissaient de les user. Chaque sœur avait deux habits, l'un en serge de laine pour l'hiver et l'autre en tissu plus léger pour l'été. La longue robe noire traînait par terre mais, sauf pour les prières au chœur, les côtés étaient relevés et attachés à la taille. Formée de plis creux ajustés, la robe fermait devant, dissimulant la chemise de toile et le jupon noir ou de couleur foncée. Un tablier noir couvrait la robe. Un bandeau blanc cachait le front, et une guimpe blanche couvrant le cou et les épaules était attachée au voile de dessous qui était noir. Pour les cérémonies au chœur, les sœurs baissaient le voile de dessus de façon à se couvrir le visage. Leurs grandes manches habituellement relevées et retenues avec des épingles étaient alors déroulées sur les mains jointes. L'habit était uniforme pour les sœurs de chœur et les converses ; le voile blanc distinguait les novices des sœurs professes.

Les dernières heures de méditation préparatoire à sa prise d'habit, Amanda Viger dut les passer à méditer sur les croix qui parsèment toute vie d'hospitalière. Peut-être eut-elle un peu de difficulté à imaginer les défis que l'avenir lui réservait. Plus tard, elle placera bien en évidence, dans son bureau à Tracadie, une

---

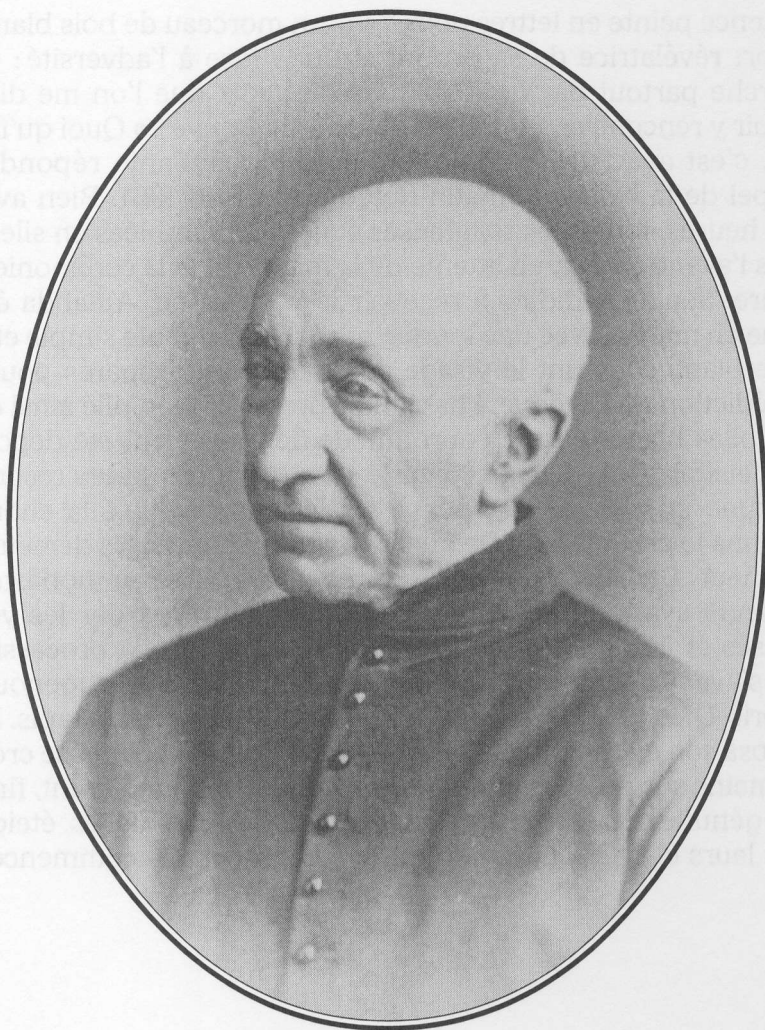
5. *Ibid.*, p. 255.



sentence peinte en lettres noires sur un morceau de bois blanchi et fort révélatrice de sa propre attitude face à l'adversité : « Je cherche partout dans ma solitude les croix que l'on me disait devoir y rencontrer, et nulle part je ne les trouve<sup>6</sup>. » Quoi qu'il en soit, c'est avec une grande joie que la postulante répondit à l'appel de la cloche le matin du 16 novembre 1861. Bien avant huit heures, toutes les religieuses étaient rassemblées en silence dans l'avant-chœur, en attente de la messe et de la cérémonie de vêture. Seule candidate à recevoir le voile blanc, Amanda était vêtue en mariée avec une longue robe blanche toute simple et un voile blanc couvrant le visage et les épaules. Préparés pour la bénédiction de l'évêque, l'habit noir pressé et bien plié ainsi que les voiles blancs et une couronne de fleurs avaient été déposés sur deux plateaux d'argent dans le sanctuaire. Les sœurs reçurent chacune un cierge et se passèrent la flamme. Puis, la chorale entonna le psaume 83, « De quel amour sont aimées tes demeures, Seigneur, Dieu de l'Univers ! » Après plus d'un an au monastère, Amanda avait appris à marcher lentement, à garder les yeux baissés et à maîtriser ses émotions. À la tête de la procession, elle s'avança dans le chœur, fit une gémulation et s'agenouilla au prie-Dieu placé au centre de l'allée et recouvert d'un tapis. Elle déposa son cierge toujours allumé dans le chandelier et se croisa les mains sur un coussin en dentelle. Les sœurs défilèrent, firent une gémulation, entrèrent dans leurs stalles habituelles, éteignirent leurs cierges et attendirent que la cérémonie commence.

---

6. Ces renseignements ont été fournis à l'auteure Mary Jane Losier, au printemps de 1977, lors d'une entrevue de sœur Dorina Frigault, responsable du musée de Tracadie.



Monsieur André Nercam, prêtre de Saint-Sulpice,  
aumônier de la communauté des Religieuses Hospitalières de St-Joseph  
de Montréal, du temps de la fondation à Tracadie.



Monseigneur Ignace Bourget,  
deuxième évêque de Montréal,  
1840 à 1876.



Chœur de la communauté de Montréal.

Une grille habituellement couverte par un rideau sépare le chœur du sanctuaire de la chapelle.

Selon la coutume, monseigneur Ignace Bourget célébrait la messe en latin, assisté de monsieur André Nercam, prêtre sulpicien et chapelain de la communauté, et de l'abbé Narcisse Trudel, oncle de l'élue du jour. Avaient pris place dans la chapelle du côté des séculiers, les parents, les frères et sœurs d'Amanda et sans doute sa tante, madame Laurent, qui avait « promis de lui donner ses deux habits de religion<sup>7</sup> ». Ils pouvaient entrevoir Amanda par l'ouverture dans la grille, car le rideau était tiré. D'ailleurs, ils savaient qu'elle viendrait au parloir après la cérémonie. Interrompant la messe au moment prescrit, monseigneur l'évêque se coiffe de la mitre et, la crosse à la main, il s'avance vers la grille, assisté de monsieur Nercam et de l'abbé Trudel. Dans le chœur, la supérieure mère Pagé et la maîtresse de formation sœur Marchessault accompagnent Amanda jusqu'à la grille, et toutes trois s'agenouillent. Suivant le *Cérémonial*, l'évêque pose d'abord la question : « Ma sœur, que demandez-vous ? » Amanda répond : « Excellence, je demande très humblement le saint habit des Religieuses Hospitalières de St-Joseph et la grâce d'être reçue avec elles dans la maison de Dieu, pour y finir mes jours<sup>8</sup>. » Le dialogue se poursuit et la candidate s'engage à persévérer dans son dessein. L'évêque bénit l'habit noir, le remet à Amanda, qui le baise et sort accompagnée des sœurs Pagé et Marchessault. La chorale commence les *Litanies des saints* et, vers la fin, la nouvelle novice revient vêtue de la longue robe noire, avec guimpe et sous-voile blancs. Recouverte d'un long voile blanc, un cierge allumé à la main, elle avance au son de la musique vocale, entre les deux sœurs attitrées, et s'agenouille devant la grille. Après avoir béni le voile blanc, monseigneur Bourget le lui remet et les deux accompagnatrices l'attachent. Puis, il lui met une couronne de fleurs blanches sur la tête pendant que la chorale chante l'hymne *Veni sponsa (Viens,*

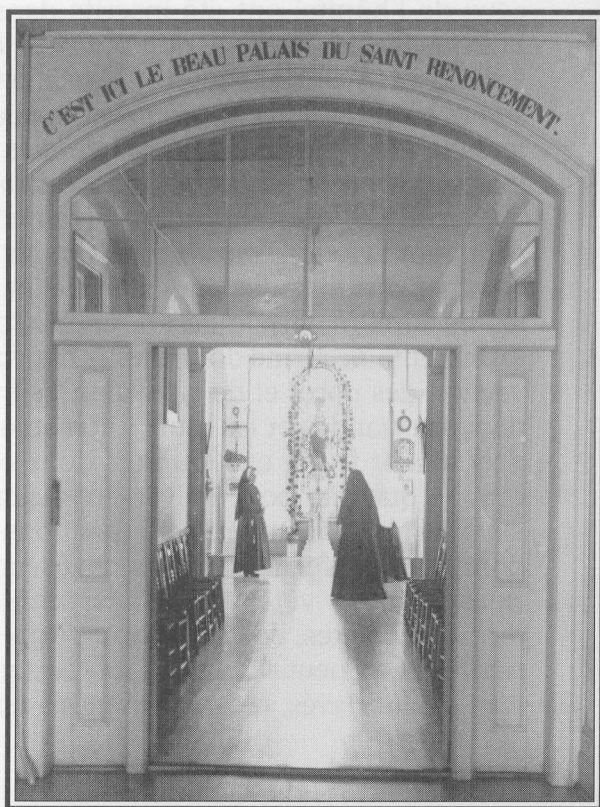
7. Selon le *Registre des délibérations faites dans les Assemblées capitulaires des Religieuses Hospitalières de St-Joseph de l'Hôtel-Dieu de Montréal, 1731-1876*, au 17 août 1860, madame Laurent, tante d'Amanda, a aussi promis que « dans la distribution de ses biens, elle s'engage à lui donner les mêmes droits qu'elle distribuera aux enfants de la famille Viger ».

8. *Cérémonial des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, sous la Règle de Saint-Agustin*, Montréal, Typographie du journal *Le Nouveau-Monde*, 1872, p. 163-164.



*épouse du Christ*). Toujours à genoux, la novice s'incline profondément pour recevoir la bénédiction finale de l'évêque. La chorale chante le psaume 132, « Qu'il est bon, qu'il est doux pour des frères de vivre ensemble et d'être unis. » Le rideau de la grille se referme, et, dans le chœur, sœur Viger échange le baiser de paix avec toutes les sœurs. Enfin, l'heureuse novice, qui portera sa couronne toute la journée, et les dignitaires présents signent le procès-verbal de la prise d'habit.

Sœur Marchessault est très attentive à la formation spirituelle et psychologique de ses novices. Convaincue que celles qui sont le plus éprouvées deviennent de meilleures religieuses, elle n'épargne pas sœur Viger, afin de lui apprendre la patience et la soumission. La novice apprend aussi à se rendre utile à l'intérieur du monastère, où habitent alors soixante-dix religieuses de tous âges, et s'initie aux divers emplois de la maison, à l'infirmierie, au secrétariat ou ailleurs. Elle est assidue aux répétitions du chant grégorien, aux cérémonies religieuses et à la prière personnelle et communautaire.



Corridor du noviciat.



Salle du noviciat de Montréal.

De tout temps, dans la communauté des Religieuses Hospitalières de St-Joseph, les dépenses et revenus du monastère et ceux de l'hôpital ont été inscrits dans des registres distincts. Puisque la communauté doit pourvoir à l'entretien des sœurs et à l'entretien du monastère, les *Constitutions* exigent que les sœurs soient munies de dots, habituellement versées à leur profession. Les revenus de placement des dots et d'autres sommes leur appartenant assurent l'indépendance financière de la communauté. Les dons en argent ou en effets que les sœurs reçoivent pour l'Hôtel-Dieu sont strictement réservés aux besoins des pauvres, des malades et des orphelins. Afin de pourvoir à tous les besoins matériels de l'hôpital et du monastère, les sœurs exploitent une ferme dont elles sont propriétaires. On y élève des vaches, des porcs et de la volaille, ce qui assure les produits laitiers, les viandes et les œufs. Bien aménagés, les grands jardins produisent fruits et légumes, dont on fait des conserves en grande quantité pour l'hiver. Il y a un grenier sur leur terrain ainsi qu'une boulangerie qui fonctionne à profit. Les sœurs cordonnières confectionnent les chaussures, tandis que les couturières font les vêtements et assurent le nécessaire en literie, draps, serviettes, couvertures, rideaux et bandages. On ne jette rien, car tout peut servir. Les morceaux de lainage usés et percés sont défaits, lavés, recardés et filés à nouveau, puis tricotés pour

reparaître sous forme de mitaines ou de bas quelques semaines plus tard. Quelques sœurs artistes cousent et décorent les ornements sacerdotaux pendant que d'autres fabriquent un peu de tout, à partir des hosties et des cierges en cire jusqu'aux paillasses de toile.

À une époque où leurs institutions étaient autonomes à tous points de vue, les sœurs hospitalières, pharmaciennes, comptables, secrétaires, dépositaires ou responsables de négocier les contrats étaient aussi habiles que n'importe qui. Les livres de comptes étaient aussi bien tenus que dans toute entreprise d'envergure. Les sœurs secrétaires de la communauté et de l'hôpital s'occupaient de l'écriture de lettres à l'évêque de Montréal, à l'Hôtel-Dieu de Kingston, aux communautés d'hospitalières en France. Elles entretenaient aussi de la correspondance avec le monde séculier, entrepreneurs en construction, médecins, notaires, membres du clergé, banquiers et hommes d'affaires. Tous les renseignements sur les malades, les orphelins, les dépenses et revenus de l'hôpital et du monastère étaient consignés dans de grands registres, fort bien tenus. Les procès-verbaux des décisions du chapitre ainsi que ceux des cérémonies de vêtue et de profession, les copies d'actes légaux et de la correspondance importante et des documents de conséquence : tout était précieusement écrit et conservé dans de grands cahiers bien identifiés. On tenait aussi un inventaire des médicaments et plantes médicinales conservés à la pharmacie, ainsi que de toute autre marchandise pour la cuisine ou autres services de l'hôpital. Lors de constructions ou de réparations majeures, une sœur était nommée pour surveiller les travaux. Au bureau des comptes, d'autres sœurs avaient la responsabilité de suivre l'évolution des placements, des revenus et pensions, des ententes commerciales, des loyers de leurs grands entrepôts dans le vieux-Montréal. Les comptes de l'hôpital et ceux de la communauté étaient tenus séparément avec grande précision ; toutefois, aucuns frais n'étaient exigés des malades pauvres et aucun salaire n'était versé aux religieuses.

La supérieure de la communauté assignait un emploi, appelé *office*, à chacune des sœurs, et elles s'en acquittaient consciencieusement. Les jeunes sœurs, surtout les novices, n'étaient jamais premières responsables d'un département quelconque.

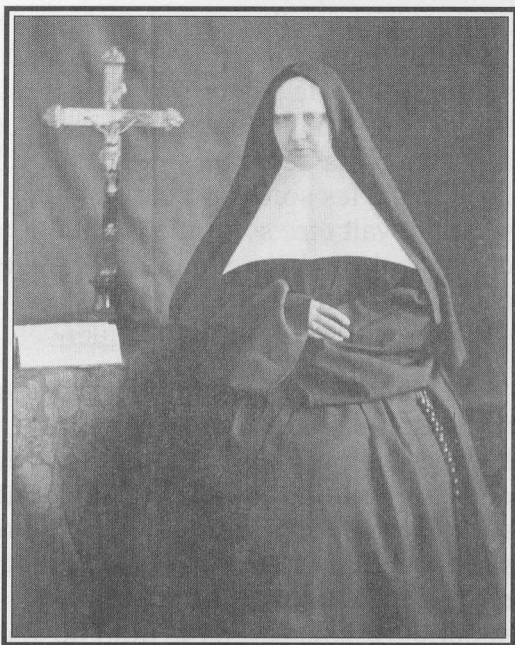
Sœur Viger dut apprendre à se conformer aux directives de l'*officière* ou responsable des départements où elle fut affectée. Si les tâches n'étaient pas bien accomplies, son travail était critiqué et la jeune sœur corrigée. Tant que sœur Viger sera novice ou jeune professe, elle relèvera de la maîtresse du noviciat, qui continuera de l'accompagner dans la recherche de la perfection professionnelle et spirituelle. En se familiarisant avec le fonctionnement de la communauté et de l'institution hospitalière, sœur Viger fit beaucoup de progrès en peu de temps, ce qui impressionna les sœurs de sa communauté.

Même si l'autorité de l'évêque du diocèse s'étendait aux communautés religieuses, monseigneur Bourget ne se mêlait pas de la gestion interne. Néanmoins, s'il y avait divergence entre la supérieure et l'évêque, ce qui était rare, la communauté était tenue d'obéir à l'évêque, dilemme pénible et regrettable devant lequel sœur Viger sera placée à Tracadie. Une fois par année, la supérieure présente un compte rendu de son administration à l'évêque qui, s'il n'est pas satisfait, peut la faire démettre de ses fonctions. Évidemment, de bons rapports entre ces deux personnes en autorité favorisaient le progrès des œuvres. L'étroite collaboration entre mère Pagé et monseigneur Bourget remontait à la fondation de l'Hôtel-Dieu de Kingston, établi en 1845 pour répondre aux besoins des nombreux immigrants irlandais catholiques, réfugiés dans cette ville garnison de l'Ontario.

Le gouvernement interne des Hospitalières de Saint-Joseph était tout à fait conforme aux exigences de l'évêque pour les religieuses de son diocèse. Les décisions du chapitre étaient réglementaires, car la communauté comptait quarante-quatre sœurs de chœur professes. Aux trois ans, l'évêque ou son remplaçant présidait l'élection de la supérieure et des quatre sœurs du conseil. Les noms des sœurs éligibles à ces fonctions, c'est-à-dire celles qui étaient professes depuis au moins dix ans, étaient inscrits sur des feuilles de papier. Il était possible de faire jusqu'à quatre tours de scrutin, car pour être élue, une sœur devait obtenir au moins cinquante pour cent des voix. Les deux sœurs de chœur désignées comme scrutatrices ainsi que la secrétaire n'avaient pas droit de vote. Selon les *Constitutions*, un terme était de trois ans et une supérieure pouvait remplir deux termes consécutifs mais pas un troisième. Elle pouvait cependant être réélue



supérieure lors d'une élection subséquente. Postulantes, novices, jeunes professes et converses ou tourières ne participaient pas aux réunions du chapitre.



Mère Marie Pagé,  
première supérieure et  
fondatrice de la maison des  
hospitalières à Tracadie.

En 1861, la supérieure, seule sœur à avoir droit au titre de mère, était mère Marie Pagé. Le conseil était formé de sœur Marie Julie Céré dite Mance, assistante ; sœur Josephte Marchessault, maîtresse de formation ; sœur Gigon, hospitalière en chef ; et sœur Marie Louise Davignon, dépositaire. Toutes agissaient comme témoins et signaient les actes importants. Le conseil se réunissait pour fixer l'ordre du jour des réunions hebdomadaires du chapitre, qui se tenaient le vendredi en après-midi. Les questions importantes étaient alors présentées et discutées, et les décisions soumises au vote de l'assemblée. La supérieure y donnait les avis jugés nécessaires, corrigeait les abus et rappelait aux sœurs certains points des *Règles* et du *Coutumier*. Le chapitre acceptait ou refusait les demandes d'admission des candidates au postulat, à la vêtue et à la profession.

La supérieure convoquait et présidait les assemblées du chapitre. Elle donnait d'abord son point de vue sur chacun des points à l'ordre du jour. Puis, en suivant l'ordre des préséances, les sœurs s'exprimaient librement à tour de rôle. Il était interdit d'interrompre celle qui parlait. Aucune discussion n'était admise. Toute décision importante se prenait au scrutin secret, parfois sur des bouts de papier préparés à cet effet ou encore avec deux fèves, une blanche pour signifier l'accord et une noire, pour le désaccord. La secrétaire notait les décisions dans le cahier du chapitre et les sœurs du conseil y apposaient leur signature. Le secret devait être scrupuleusement gardé « sous peine de péché contre le droit divin et naturel<sup>9</sup> ». Celles qui osaient manquer à la discrétion recevaient une pénitence variant selon la gravité du secret révélé et de ses conséquences.

En tant que supérieure, mère Pagé devait veiller au bien-être de l'ensemble des sœurs. L'assistante, sœur Céré, devait appuyer la supérieure et l'aider à faire respecter les *Règles* et *Constitutions* de la communauté. La seule personne qui pouvait reprendre la supérieure était l'admonitrice, rôle habituellement confié à l'assistante. Si une sœur avait quelque grief contre la supérieure, elle en parlait à l'admonitrice qui, à son tour, en conférait avec la supérieure sans révéler le nom de la plaignante. Si la supérieure refusait de s'amender, l'admonitrice pouvait faire un rapport au chapelain de la communauté, qui se devait de prendre une décision appropriée.

Les hospitalières étaient convaincues que la fidélité à leurs vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance et leur engagement à « servir les pauvres en union de charité » contribuaient à la bonne réputation de leur congrégation et à leur perfection individuelle. Les vœux les définissaient en tant que femmes, et leur état de vie les distinguait d'autres groupes de femmes dans la société. Les *Constitutions* définissaient clairement les obligations découlant de chacun des vœux ; le *Coutumier* et le *Directoire* en donnaient des explications pratiques et complémentaires.

---

9. *Constitutions*, p. 119.

Par le vœu de pauvreté, les sœurs acceptaient de ne rien posséder, sauf quelques articles religieux sans véritable valeur. Celles qui avaient des biens à leur entrée au couvent en cédaient l'administration à d'autres personnes jusqu'à leur profession ; mais alors, elles faisaient un testament indiquant clairement leur volonté, et ce testament ne pouvait pas être modifié sans la permission du Saint Siège. Sœur Amanda savait que son vœu de pauvreté signifiait surtout le partage des biens matériels. Elle portait l'habit conventuel, mangeait ce qu'on lui servait et acceptait que le meilleur soit réservé pour les malades. À l'exception de la supérieure, de l'assistante et de la dépositaire, aucune sœur ne pouvait garder quoi que ce soit sous clé, pas même sa chambre. Elle n'avait pas le droit non plus de mettre de pot de fleurs à sa fenêtre<sup>10</sup>. La maîtresse de formation pouvait visiter la cellule de sœur Amanda n'importe quand et en retirer des objets auxquels la novice serait trop attachée.

Le vœu de chasteté, par lequel la religieuse renonçait au mariage, prenait son sens dans les épousailles mystiques. Il conditionnait donc son comportement au travail et sa façon d'accueillir les visiteurs. Toute allusion au sexe et à l'amour humain était exclue des conversations. Le commentaire inclus au *Directoire* sur le « pure en sa vie » qui fait partie de leur charisme est plutôt radical : « Une fille de Saint-Joseph aura un corps et vivra pour ainsi dire comme n'en ayant pas ; sa vie sera pure, angélique et exempte de toute souillure<sup>11</sup>. » Toute démonstration d'affection exagérée, même avec les enfants, semblait déplacée. La sœur se devait d'éviter toute occasion d'être embrassée, même par des membres de sa famille.

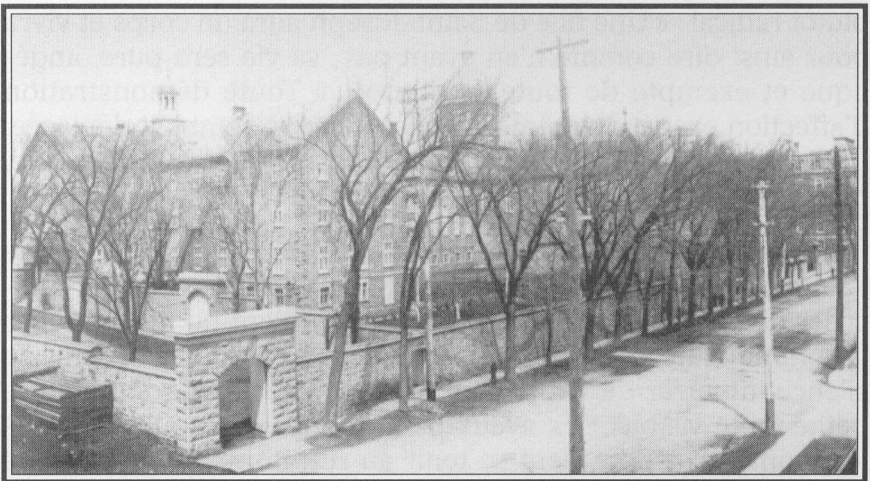
Le vœu d'obéissance exigeait qu'elle se soumette à ce que l'autorité lui demandait. Un exercice était même prévu pour s'accuser de manquements extérieurs qui auraient pu incommoder la communauté, comme parler inutilement pendant les temps de silence, montrer de l'impatience, être en retard ou toute autre petite faute visible. Ces aveux publics appelés « coulpes » dans les monastères pouvaient se tenir au réfectoire, et en guise de réparation, la supérieure pouvait imposer des pénitences comme

10. *Coutumier*, p. 71.

11. *Directoire*, p. 44.

s'incliner profondément, se tenir debout les bras en croix jusqu'à la fin du repas, baiser les pieds des sœurs ou encore s'asseoir par terre pour prendre le repas. Le *Directoire* alors en usage était catégorique : «La véritable et sincère humilité [...] ne leur laissera pas perdre de vue un instant, qu'elles n'ont rien et ne sont capables de rien par elles-mêmes, que jamais elles ne sont mieux à leur place, que lorsqu'elles sont négligées, oubliées, méprisées<sup>12</sup>.» Sœur Viger apprenait que, pour la religieuse comme pour le chrétien, toute souffrance peut avoir un sens à cause de la passion du Christ et de sa résurrection.

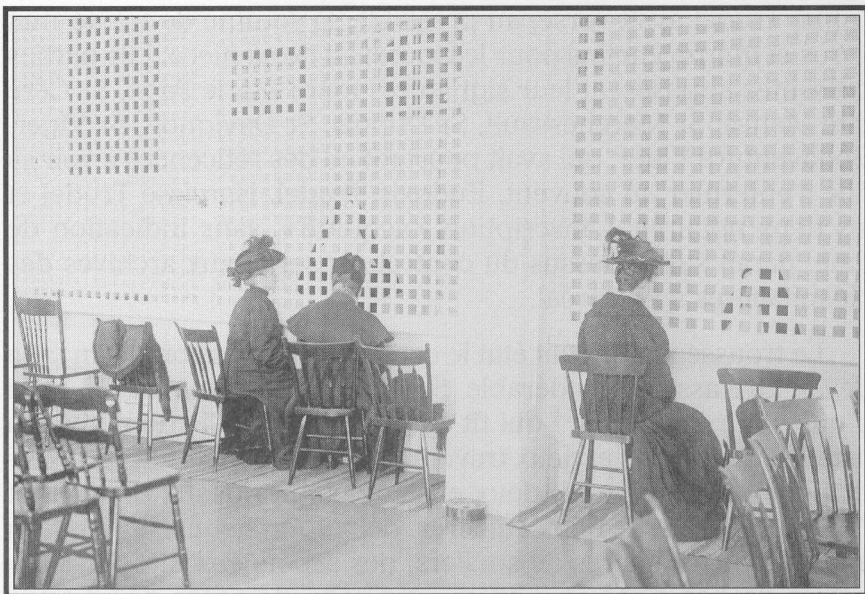
La patience de sœur Viger devait encore être éprouvée, car comme cela avait été le cas pour sa prise d'habit, sa profession religieuse fut retardée de trois mois. Sœur Marchessault, qui suivait l'évolution de sa novice, jugea qu'elle n'était pas encore prête à s'engager par vœux et en conféra avec la supérieure mère Pagé. Toutefois, cela aurait pu être pire, car à la même réunion, le chapitre prolongea de six mois le noviciat de sœur Collette. Selon les constitutions, la novice prononçait ses vœux pour la vie. Par pure dévotion, toutes les sœurs professes renouvelaient leurs vœux le 23 janvier de chaque année, jour de la fête des épousailles de la Sainte Vierge et de saint Joseph.



Entrée du monastère des Religieuses Hospitalières de St-Joseph, avenue des Pins à Montréal.

12. *Ibid.*, p. 365.





Parloir du monastère des Religieuses Hospitalières de St-Joseph à Montréal.

Le 31 janvier 1863, trois jours avant la profession de leur fille, Bonaventure et Eudoxie Viger ainsi que l'abbé Narcisse Trudel furent convoqués au monastère pour le contrat de profession entre la future professe, présente à la rencontre, et la communauté des Hospitalières de Montréal, représentée par les membres du conseil. Passé devant les notaires publics J.E.O LaBadie et M. Constant, le contrat stipulait que sœur Amanda Viger avait fait une demande de passer le reste de ses jours dans la communauté des Hospitalières et que ces dernières l'avaient acceptée en bonne et due forme. Puisque les sœurs travaillaient gratuitement pour les pauvres, la dot était obligatoire pour l'entretien de la professe. Le contrat d'Amanda précise : « Quant à la dot de la dite demoiselle Viger, elle consiste en ce qu'elle pourra prétendre dans les successions futures de ses dits père et mère à quelque somme que le tout pourra monter et consister sans aucune exception ni réserve<sup>13</sup>. » Le contrat indique aussi que

13. Archives RHSJ Montréal, *Contrat de Profession de sœur Marie Louise Amanda Viger, dite St-Jean-de-Goto, 31 janvier 1863*, n° 8242, tiroir 5<sup>e</sup>, n° 152.

l'abbé Trudel avait versé, au préalable, la somme de trente-huit livres et quinze chelins pour le trousseau de sa nièce. Les parties présentes apposèrent leur signature : mère Marie Pagé, Sr Céré dite Mance, Sr Marchessault, Sr Dupuis, Sr Davignon, Sr Viger, Bonaventure Viger, qui avait pourtant eu des réticences à voir sa fille s'enfermer au couvent, Eudoxie Trudel, Narcisse Trudel et les deux notaires. L'inscription « acquitté », sans indication de date, paraît sur le dessus du contrat conservé aux archives des Hospitalières à Montréal.

Le trousseau dont fait état le contrat de profession d'Amanda devait être assez considérable. Sans doute ressemblait-il à celui d'une sœur de chœur<sup>14</sup> qui fit profession en 1698, dont voici la liste : deux matelas et deux traversins, trois « couvertes » de Normandie, une couchette, deux ensembles de rideaux de lit dont l'un de serge verte, deux cuillères, deux fourchettes, un couteau en argent, cinq paires de souliers, des sabots en cuir, plusieurs paires de bas d'été et d'hiver, une robe de serge noire pour l'hiver, une robe de tissu plus léger pour l'été, des voiles, bandeaux et guimpes, une robe de chambre, du fil, des aiguilles et des épingles, dix chemises, une camisole, des gants, deux tabliers, des jupons, des draps, une chaise, une table et un prie-Dieu. Enfin, certains articles pouvaient être fournis par la communauté, au compte de la novice. Parfois la famille de la candidate remboursait en effets, tels du grain, du bois de chauffage ou autres produits.

Les deux premiers jours de la retraite préparatoire à la profession, la novice méditait sur le sens des vœux qu'elle allait prononcer. Sœur Viger était bien consciente qu'elle n'allait pas « faire des promesses à un homme », mais bien à un « Dieu éternel et tout-puissant<sup>15</sup> ». Comme elle avait vu des sœurs défuntes exposées, elle savait que la formule des vœux serait placée entre ses mains à sa mort. Elle se disait : « Cette pièce,

14. Le trousseau de la sœur de chœur Madeleine Bizard, datant de 1698, est relevé dans Micheline D'Allaire, « Conditions matérielles requises pour devenir religieuse au XVIII<sup>e</sup> siècle », dans *L'Hôtel-Dieu de Montréal, 1642-1973*, Montréal, Cahiers du Québec / Hurtubise HMH, 1973, p. 185-186.

15. *Directoire*, p. 273.

signée de ma main, m'accusera ou me justifiera devant le souverain juge<sup>16</sup>. » Le troisième et dernier jour, la méditation de sœur Viger devait porter sur le titre d'épouse du Christ qui lui était dévolu et qui donnait son sens plénier au vœu de chasteté. Elle médita longuement les paroles du *Cantique des cantiques* contenues dans le *Directoire* et le commentaire suivant : « Mon cœur doit être un jardin fertile en toute sorte de fruits, et fermé à tout autre qu'à mon époux ; lui seul a le droit d'y entrer et d'en cueillir les fruits<sup>17</sup>. » Sœur Viger songeait aussi qu'elle avait hâte de cultiver son propre jardin en s'engageant concrètement auprès des pauvres, puisque c'était là une part essentielle de la mission des Hospitalières.

Sœur Viger avait dix-sept ans et six mois lorsque, le 2 février 1863, en la fête de la purification de la Sainte Vierge, elle fit profession. Pour signifier la séparation du monde, ses longs cheveux furent coupés, si cela n'avait pas déjà été fait. L'avenir exigerait certes des sacrifices, mais Amanda était convaincue que des bienfaits en découleraient. C'est donc avec anticipation, mais non sans une certaine nervosité, qu'elle prit place dans l'avant-chœur, le matin du 2 février. Ce jour-là, la postulante sœur St-Louis recevait l'habit religieux alors que sœur Viger prononçait ses vœux pour toute la vie. Les deux jeunes femmes avancèrent, un cierge fleuri à la main, suivies de toute la communauté. À titre de remplaçant de l'évêque, l'abbé Pierre Billaudèle, vicaire général du diocèse de Montréal, présidait la cérémonie, assisté de monsieur André Nercam, prêtre de Saint-Sulpice et chapelain de la communauté, et de l'abbé Thomas Pépin, curé de Boucherville. L'abbé Narcisse Trudel était aussi présent, tout fier d'assister à l'engagement religieux de sa chère nièce.

Au cours de la messe, en conformité avec le *Cérémonial*, le vicaire général prit place devant la grille pour interroger la novice. « Voulez-vous donc vivre et mourir au service de Jésus-Christ et des pauvres, qui sont ses membres, et être consacrée pour son Épouse ? » Sœur Amanda Viger répondit fermement : « Je le veux de tout mon cœur, et je le supplie très humblement

16. *Ibid.*, p. 273.

17. *Ibid.*, p. 281.

de me faire cette miséricorde<sup>18</sup>. » Pendant que les sœurs chantaient les *Litanies des saints*, la future professe, allongée sous le drap mortuaire devant la grille du chœur, se répétait les paroles du Christ en croix : « Tout est consommé. » Elle se laissait emporter par ce rite de passage vers une vie nouvelle entièrement donnée au Christ. N'avait-elle pas médité longuement le chapitre du *Directoire* décrivant l'attitude à adopter ? « Jésus mourant sur la croix était le modèle de l'âme religieuse le matin de sa profession<sup>19</sup>. » Elle se devait de demander l'aide des saints pour persévérer dans le don de tout son être à Dieu et pour rejeter les choses du monde qui y font obstacle. Sans doute la jeune femme qui allait prononcer un « oui » définitif pressentait-elle une part du sens profond des gestes symboliques et du mystère qui l'englobait. Avant de recevoir la communion, sœur Viger fit le signe de la croix et lut « distinctement et d'une voix intelligible » la formule des vœux solennels « de pauvreté, de chasteté, d'obéissance et de s'employer au service des pauvres en union de charité<sup>20</sup> ». Le *Cérémonial* prévoit ensuite la remise des voiles noirs, d'une couronne de fleurs et d'un anneau portant gravés les noms de Jésus, Marie et Joseph. À la fin, le célébrant entonne le *Te Deum* qui se poursuit, pendant que la nouvelle professe échange le baiser de paix avec chacune des sœurs.

La professe garde habituellement son nom, sauf si une religieuse vivante le porte, mais alors elle peut prendre celui de sa mère. La dernière sœur à porter le nom de Viger étant morte depuis presque vingt-cinq ans, il n'y aurait donc pas eu d'inconvénient à ce que sœur Amanda Viger le conserve, mais monseigneur Bourget, qui avait peut-être quelques réticences à approuver le nom de l'un des plus célèbres patriotes de 37-38, décida tout simplement qu'elle ne serait ni Viger ni Trudel, mais plutôt St-Jean-de-Goto, nom de l'un des vingt-six jésuites japonais martyrs qui venaient d'être canonisés. Sans doute la fille du patriote dut-elle accepter de bonne grâce, puisqu'elle signa le procès-verbal de sa profession, de sa belle main d'écriture : Sœur Viger dite Sr St-Jean-de-Goto. Ainsi stimulée par les expériences

18. *Cérémonial*, p. 184.

19. *Ibid.*, p. 284.

20. *Ibid.*, p. 189.



mystiques qu'elle venait de faire, la nouvelle professe est heureuse d'entrer de plain-pied dans la réalité concrète, en tant que religieuse hospitalière de Saint-Joseph. Elle s'épanouira et donnera le meilleur d'elle-même dans des emplois successifs, soit comme compagne au secrétariat de la communauté ou comme apprentie pharmacienne à l'hôpital.

Au secrétariat de la communauté, en plus des chroniques et de la correspondance à tenir à jour, il faut copier, classer et ranger les documents importants dans les archives. Sœur Raymond, secrétaire de la communauté, ne tarit pas d'éloges pour sa jeune compagne fort douée pour l'écriture et «aussi intelligente que dévouée<sup>21</sup>». Elle aurait bien aimé la garder au secrétariat, mais les jeunes sœurs devaient faire l'expérience de divers emplois afin que les supérieures puissent déceler où chacune pourrait le mieux servir. Sœur St-Jean-de-Goto est donc nommée successivement à la sacristie, à la lingerie, à la salle des femmes et à la pharmacie. C'est dans ce dernier emploi que ses aptitudes à soigner les malades retiendront l'attention.



Secrétariat de la communauté des Religieuses Hospitalières de St-Joseph de Montréal.

21. *Circulaire*, p. 98.



Salle Saint-Joseph, destinée aux hommes, à l'Hôtel-Dieu de Montréal.



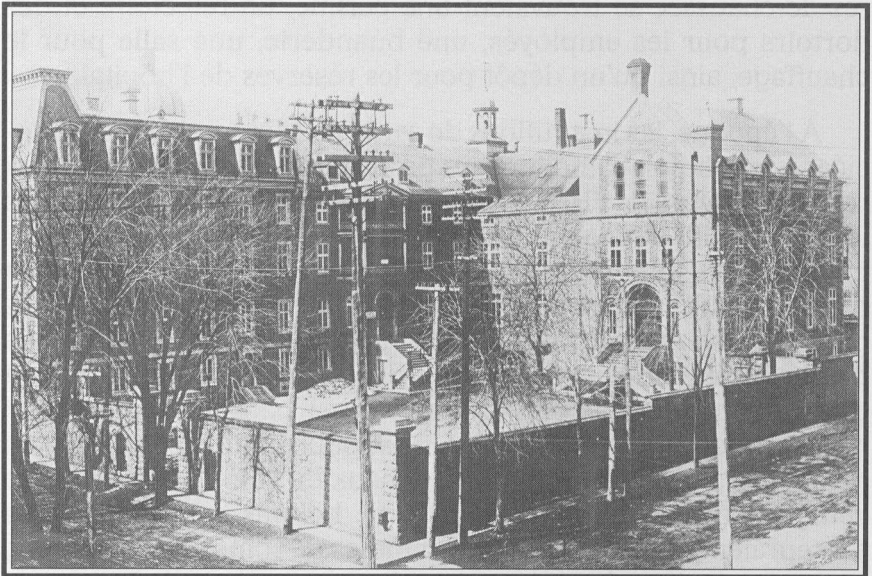
Salle Sainte-Brigitte, réservée aux femmes d'origine irlandaise, à l'Hôtel-Dieu de Montréal.

Pour accéder aux vastes salles et aux multiples départements de l'Hôtel-Dieu répartis dans trois étages, les hospitalières empruntaient de petits corridors étroits contournant la chapelle.

C'est avec zèle qu'elles y exerçaient leur mission auprès des malades, des personnes âgées et des orphelins. L'hôpital comprenait trois grandes salles de quarante-quatre lits individuels ayant chacun un saint patron. La salle Saint-Joseph recevait les hommes et la salle Sainte Vierge, les femmes. Les cabinets d'aisance étaient situés en retrait au fond des salles et, pour faciliter le nettoyage et le vidage des pots de chambre, ils s'ouvraient par derrière. Attenante à chaque salle, une chambre chauffée servait en particulier au changement de vêtements lorsqu'un nouveau malade était admis. Quelques salles étaient aménagées pour les soins médicaux, les opérations chirurgicales et l'isolation des malades contagieux. Comme dans la plupart des hôpitaux, il y avait même une « chambre de punition » munie de barres aux fenêtres et d'une porte double pour les malades dangereux. Au rez-de-chaussée se trouvaient une cuisine, un réfectoire et des dortoirs pour les employés, une buanderie, une salle pour le chauffage, ainsi qu'un dépôt pour les réserves de l'hôpital.

À l'époque, les institutions de santé de Montréal étaient associées à la religion catholique ou protestante. Matin et soir et aux repas, les sœurs de l'Hôtel-Dieu récitaient les prières dans toutes les salles. Elle donnaient aussi de l'enseignement religieux aux malades, presque tous issus de classes moins bien nanties et moins instruits sur les vérités de leur religion. De toute façon, les gens à l'aise étaient rarement soignés à l'hôpital, puisque les médecins se rendaient à leur domicile et que la famille s'occupait d'eux. Un préjugé associait atavisme et pauvreté, maladie et punition pour une vie déréglée, c'est pourquoi l'environnement hospitalier se devait de guérir les maux de l'âme aussi bien que ceux du corps. Discipline, régularité, bonnes mœurs et prière s'intégraient donc dans les programmes de soins. Assez souvent, on recrutait des bénévoles parmi les personnes admises, pour aider aux cuisines ou ailleurs. Les règlements de l'hôpital étaient assez sévères. Tout malade indiscipliné risquait le congédiement pour des infractions comme l'usage du tabac, la consommation d'alcool, les jeux d'argent ou un langage grossier. À l'Hôtel-Dieu, l'hospitalière reprenait d'abord les malades qui juraient, se querellaient, usaient de propos malhonnêtes ou commettaient des actions inconvenantes. En cas de refus de s'amender, on faisait venir la supérieure qui se prononçait sur le renvoi du malade.

Le *Coutumier* des hospitalières dresse une liste de malades qui ne doivent pas être admis à l'hôpital : entre autres, ce sont les épileptiques, les lépreux, les malades atteints de la variole ou petite vérole, de la scrofule (écrouelles), de la gale maligne ou de la paralysie agitante<sup>22</sup>. N'étaient pas non plus admis à l'hôpital, les petits enfants, les femmes enceintes et les personnes atteintes d'une maladie incurable. Les enfants de moins de sept ans n'étaient pas admis à l'orphelinat. Règle générale, le malade devait présenter un avis signé du médecin pour être admis, mais les hospitalières ne refusaient pas les cas urgents, quitte à faire venir le médecin ensuite, pour consultation. Depuis 1850, l'École de médecine et de chirurgie de Montréal avait conclu des ententes avec l'Hôtel-Dieu, dont le corps médical était renommé.



Entrée de l'Hôtel-Dieu de Montréal, à l'intersection de l'avenue des Pins et de la rue Saint-Urbain.

22. *Coutumier*, p. 23.





Pharmacie de l'Hôtel-Dieu de Montréal, où Sr St-Jean-de-Goto reçut sa formation.

L'entrée principale de l'Hôtel-Dieu donnait sur l'avenue des Pins. En entrant, on voyait à gauche une salle de réception et, en face, la pharmacie où sœur St-Jean-de-Goto et quelques jeunes sœurs reçurent une excellente formation professionnelle, sous la direction de sœur Monique Reid, pharmacienne en chef de l'hôpital. Après le médecin, la pharmacienne remplissait la fonction la plus importante auprès des malades. Le *Coutumier* contient seize règles<sup>23</sup> décrivant ses responsabilités et fonctions, comprenant la composition des remèdes et onguents ainsi que l'achat des drogues et plantes médicinales. Lorsqu'il fallait s'en procurer, la pharmacienne en informait la supérieure et précisait le coût des achats. En plus d'assurer la propreté et le bon fonctionnement de la pharmacie, sœur Reid et ses compagnes devaient tenir un inventaire minutieux des drogues et plantes médicinales et entrer aux registres les relevés d'achat et de vente de remèdes.

23. *Ibid.*, p. 172-175.

Sœur St-Jean-de-Goto aimait beaucoup son nouvel emploi et la pharmacienne en chef en était très satisfaite. L'auteure de sa circulaire note : « Son esprit vif, servi par la mémoire la plus heureuse, lui faisait saisir avec la plus grande précision tous les détails de cet emploi qui demande tant d'exactitude et d'attention<sup>24</sup>. » La routine de la pharmacienne était précise. D'abord, elle rencontrait le malade à son arrivée, puis elle faisait venir le médecin si elle le jugeait nécessaire. Elle accompagnait le médecin au cours de ses tournées dans les salles et lui « présentait le livre pour écrire ses ordonnances » qu'elle exécutait scrupuleusement par la suite. Ses tâches consistaient à la préparation et à l'application de cataplasmes aux femmes ; un serviteur les appliquait dans la salle des hommes malades. De façon habituelle, la pharmacienne ne prenait pas de décision sans consulter un médecin, mais en cas d'urgence, elle avait le droit d'agir pour le plus grand bien du malade, quitte à informer le médecin par la suite. La pharmacienne assistait le chirurgien pour les saignées et les pansements. Sœur St-Jean-de-Goto observait l'évolution du malade, notait les changements et en faisait rapport au médecin quand il venait pour la visite.

L'apprentie pharmacienne devint rapidement experte à soigner les malades, à préparer les médicaments avec précision et à panser les blessures. La circulaire se fait élogieuse : « Son cœur rempli de la plus affectueuse compassion pour les pauvres malades qu'elle pansait, ne lui permettait pas le moindre retard dans les soulagements qu'elle avait à leur donner, ni la plus légère lacune dans les prescriptions qu'elle avait à exécuter<sup>25</sup>. » Quand elle soignait les malades, accompagnait les mourants ou ensevelissait les morts, elle agissait avec patience, humilité et beaucoup d'amour. Autant d'attitudes que toute hospitalière doit cultiver, mais sœur St-Jean-de-Goto avait rapidement atteint un haut niveau de compétence. Elle était aimée de ses malades et les médecins l'avaient en haute estime. En quatre ou cinq ans, elle aura acquis des connaissances et une expérience qui lui seront des plus utiles à la léproserie de Tracadie. Il est probable

24. *Circulaire*, p. 98

25. *Ibid.*

qu'à l'époque, très peu de pharmaciens néo-brunswickois avaient eu la chance d'être formés dans un hôpital aussi réputé que l'Hôtel-Dieu de Montréal.

Au cours de la décennie de 1860, quelques femmes dévouées alternèrent aux postes de direction dans la communauté des Hospitalières : les sœurs Pagé, Céré, Davignon, Quesnel et Dupuis allaient aussi promouvoir l'ouverture de nouvelles maisons et même s'y engager personnellement. Le nombre de postes administratifs était limité, et les proportions étaient à peu près les suivantes à l'hôpital : pour une dépositaire, il y avait au moins une vingtaine de sœurs dans les salles et autant dans les cuisines et autres services. Il est vrai que la main-d'œuvre gratuite que les communautés assuraient dans les hôpitaux, les écoles et les orphelinats était considérable. En tant que fondatrice à Tracadie, sœur St-Jean-de-Goto devra prendre de grandes responsabilités, mais elle bénéficiera d'une plus grande autonomie dans son domaine que si elle était restée à Montréal. Même si elle ne s'en doutait pas encore, l'apprentie pharmacienne que ses supérieures enverront soigner des lépreux serait prête à remplir les fonctions de pharmacienne et éventuellement de supérieure de la première maison des Hospitalières au Nouveau-Brunswick. D'ailleurs, cette fondation inaugurerait une période d'expansion de la communauté, permettant aux sœurs d'innover tout en conservant le sens essentiel de leur engagement auprès des personnes dans le besoin, autant dans le domaine de la santé que dans celui de l'éducation.





## CHAPITRE

## 5

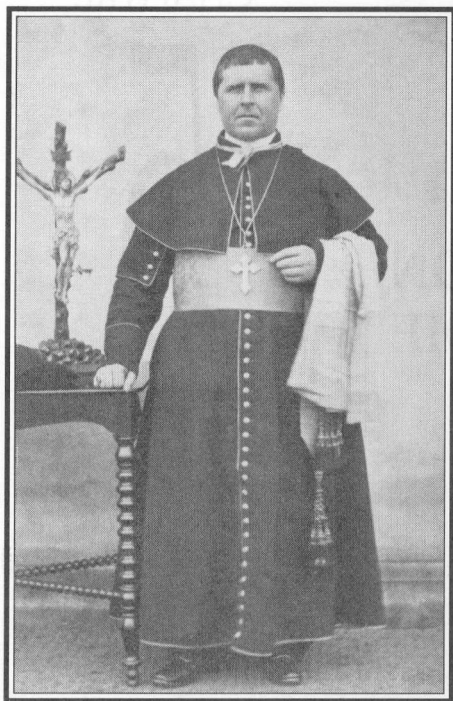
FONDATION  
À TRACADIE

En 1861, l'évêque de Chatham au Nouveau-Brunswick, monseigneur James Rogers, avait suggéré au curé de Tracadie, le père Ferdinand Gauvreau<sup>1</sup>, de faire venir les Sœurs Grises de l'Hôpital Général de Montréal pour soigner les lépreux au lazaret de Tracadie. Cette communauté qui n'était pas cloîtrée dirigeait des institutions de santé au Québec et ailleurs. Aussitôt entré en fonction, monseigneur Rogers avait fait le tour de son diocèse, formé de la partie nord de l'ancien diocèse de Saint-Jean. Réparti sur un immense territoire, le nouveau diocèse s'étalait à partir de la région de Chatham jusqu'au Madawaska en passant par la péninsule acadienne et tout le nord-est du Nouveau-Brunswick.

---

1. Au Nouveau-Brunswick, la coutume veut que le titre donné à un prêtre séculier soit « père », parfois « monsieur » et rarement « abbé ». Cette appellation s'explique par le fait que les missionnaires qui desservaient les paroisses étaient très souvent des membres d'une communauté religieuse.

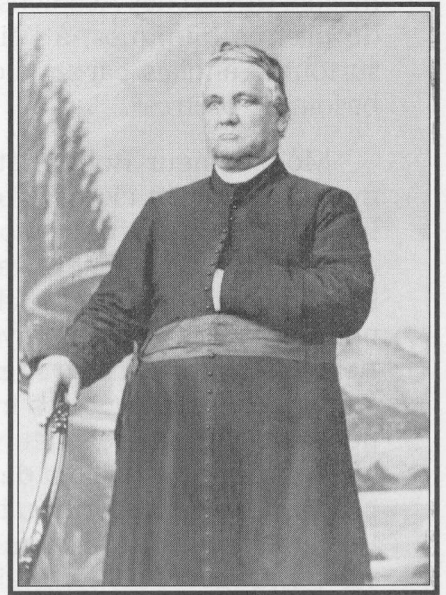
Sa population catholique, séparée par de vastes étendues de forêts et de larges cours d'eau, était aussi divisée sur les plans linguistique et culturel, mais le français était la langue dominante.



Mgr James Rogers, premier évêque de Chatham au Nouveau-Brunswick de 1860 à 1902. Photo prise en 1868, au cours d'un voyage en Belgique.

Né en Irlande et élevé en Nouvelle-Écosse, James Rogers n'avait que trente-quatre ans quand il fut nommé évêque. L'archevêque d'Halifax, monseigneur Thomas Connolly, dont il était le secrétaire, le tenait en haute estime. Sa nomination fut plutôt controversée, car ce jeune ecclésiastique irlandais avait eu la préférence sur d'autres candidats d'origine canadienne-française, peut-être plus âgés mais plus au fait de la situation et possédant une longue expérience au service des Acadiens du nord de la province. Afin d'augmenter le recrutement de prêtres pour son diocèse, monseigneur Rogers songea, dès 1861, à fonder un collège classique pour garçons. Il souhaitait aussi construire une cathédrale et une résidence épiscopale. En 1866, ces projets étaient achevés, mais le diocèse avait accumulé une dette de plus de 12 000 \$. Lorsqu'il partit pour d'importantes rencontres à Rome cet automne-là, Rogers n'avait pas les moyens financiers nécessaires pour appuyer la fondation d'une maison

religieuse. D'ailleurs, aucun document ne confirme qu'il avait sérieusement réfléchi à la suggestion faite au père Gauvreau quelques années auparavant de faire venir des religieuses à Tracadie.



Mgr Joseph Marie Paquet, vicaire général  
de Mgr Rogers et curé de Caraquet.

Monseigneur Joseph Marie Paquet, vicaire général du diocèse et curé de Caraquet, l'un de ceux qui auraient pu accéder à l'épiscopat, dirigeait le diocèse en l'absence de l'évêque. En 1866, il avait visité l'Hôtel-Dieu de Montréal et, puisqu'il connaissait les Hospitalières de Saint-Joseph, il entreprit de les faire venir à Tracadie pour soigner les lépreux. À l'époque, un Bureau de santé relevant de la province avait la direction des affaires du lazaret. Cet état de faits explique partiellement pourquoi monseigneur Rogers ne manifestait pas un très grand intérêt pour le lazaret. Il était conscient des préjugés sectaires profondément ancrés chez les dirigeants de la province, situation fort différente de celle qui prévalait au Québec, où l'Église et l'État s'entendaient sur les questions de santé et d'éducation. L'évêque catholique craignait toute confrontation publique avec les protestants, alors en majorité à la tête de la province. Son diocèse comptait 40 000 catholiques sur une population de 60 000 habitants éparpillés un peu partout au nord du Nouveau-Brunswick. Les prêtres du diocèse, dont le nombre était passé de sept en 1860 à vingt et un en

1866, desservait une soixantaine de missions, et les déplacements n'étaient pas faciles d'un lieu à l'autre ! Soixante-dix pour cent de la population catholique était française et démunie à plusieurs points de vue, mais Rogers ne s'inquiétait pas outre mesure du sort des Acadiens. À son avis, son diocèse avait besoin de prêtres bilingues, à l'aise en français et en anglais, mais surtout en anglais, car ses diocésains anglophones avaient le plus besoin de prêtres<sup>2</sup>.

Monseigneur Rogers était souvent en désaccord avec les membres de son clergé, dont la majorité venaient du Québec. L'historien Mason Wade soutient qu'au dix-neuvième siècle, le clergé québécois était davantage préoccupé des questions de langue et de culture que le clergé acadien, qui d'ailleurs était peu nombreux. En fait, les moyens de s'offrir une éducation supérieure étaient plus rares chez les Acadiens. Les quelques prêtres anglophones, surtout des Irlandais, ne faisaient pas de distinctions entre langues et cultures. Ils ne croyaient pas non plus que les francophones avaient davantage de besoins que leurs autres paroissiens. Ce n'est qu'au tournant du dix-neuvième siècle que les catholiques des Maritimes purent participer pleinement à la vie politique et civile. Mais, chez les Acadiens, il aura fallu attendre le milieu du dix-neuvième siècle pour que des collèges soient fondés et qu'une certaine élite puisse accéder à des postes importants dans les domaines politique et intellectuel.

Le Bureau de santé des comtés de Northumberland et de Gloucester, dont les membres étaient nommés par le gouvernement provincial, avait alors l'entière responsabilité du lazaret de Tracadie, pourtant bien mal en point. Personne ne voulait y travailler et encore moins y soigner les malades. Deux personnes étaient rémunérées pour leurs services. Le gardien du lazaret, qui était aussi le cuisinier, habitait une petite maison à l'extérieur de l'enclos, et une femme qui vivait avec les lépreux s'occupait de la lessive. Quand le père Gauvreau, qui en était le chapelain, suggéra au Bureau de demander au gouvernement son accord pour faire venir des religieuses pour soigner les malades, la proposi-

---

2. Wm. Varrily, *Report of the Conference of the Clergy of the Diocese of Chatham, including the Bishop's Address*, February 14, 1878, p. 4.



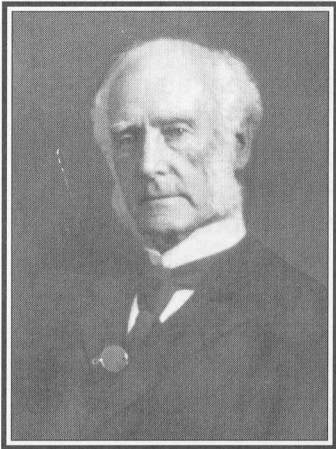
tion fut acceptée à l'unanimité. Peu de temps après le départ de l'évêque pour Rome – absence qui durerait presque deux ans –, le Bureau de santé et les personnes intéressées entreprirent des démarches concrètes et établirent des contacts avec les Hospitalières de Montréal. Le curé Gauvreau et monseigneur Paquet s'attaquèrent immédiatement au dossier du lazaret, et à l'été 1867, l'Assemblée législative permit au Bureau de santé de recruter quatre « sœurs de la charité » et inscrivit au budget la somme de £400 (environ 1500 \$) pour les constructions requises. Le Bureau fit aussitôt construire un prolongement à l'hôpital, comprenant quatre pièces au premier étage et cinq chambres au deuxième étage sous les mansardes, pour loger les sœurs infirmières. Le 10 janvier 1868, monseigneur Paquet écrivit à mère Céré dite Mance, supérieure des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph à Montréal, et lui demanda officiellement au moins quatre sœurs pour s'occuper du lazaret. À titre de vicaire général, il agissait au nom de l'évêque, qui lui avait écrit de Paris le 5 décembre, l'invitant à trouver au moins quatre infirmières pour l'hôpital, dont « deux qui s'entendissent en pharmacie ». Sans le savoir, le curé induisait la supérieure en erreur, car à son retour d'Europe, l'évêque Rogers allait se contredire et mettre les bois dans les roues. N'empêche que le grand vicaire était heureux d'annoncer à mère Mance que « le gouvernement, auquel on ne peut rien reprocher à ce sujet, a bien voulu construire une maison, uniquement pour les sœurs infirmières de l'hôpital<sup>3</sup> ». En assurant la supérieure que la lèpre n'était pas contagieuse mais plutôt héréditaire, il s'appuyait sur les recherches de savants médecins et se conformait aux dires de l'époque.

Deux articles parus dans des journaux anglais et français montrent bien que la province avait jeté son dévolu sur les Hospitalières de Montréal. Le docteur Robert Bayard, médecin de Saint-Jean au Nouveau-Brunswick et membre de l'Assemblée législative, avait récemment visité l'Hôtel-Dieu de Montréal en compagnie du docteur William Hales Hingston, médecin

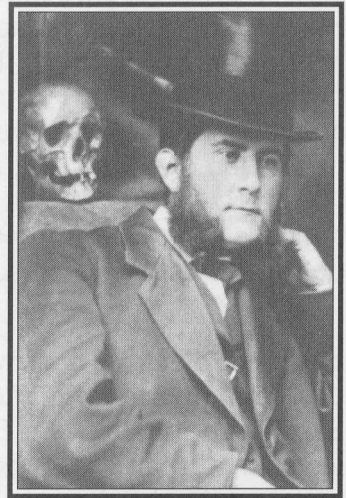
---

3. Lettre de Mgr Paquet à mère Mance citée par Antoine Bernard, dans *Les Hospitalières de Saint-Joseph et leur œuvre en Acadie*, Montréal et Vallée-Lourdes, N.-B., Les Hospitalières de Saint-Joseph, p. 77.

renommé et directeur de la chirurgie à cet Hôtel-Dieu. Les deux dévoués médecins étaient en train d'échanger sur le lazaret de Tracadie, quand la jeune sœur qui les accompagnait s'éclipsa un moment et revint avec la supérieure. Sœur St-Jean-de-Goto et mère Mance – c'est bien d'elles qu'il s'agit – furent très touchées par le sort des malheureux lépreux, et la supérieure s'enquit aussitôt si on accepterait que les Hospitalières prennent la direction du lazaret. Le docteur Bayard ne dissimula pas « la nature repoussante de la maladie et la terrible pression que cela pouvait exercer sur une femme sensible et délicate<sup>4</sup> ». Il en aurait fallu davantage pour dissuader les deux vaillantes hospitalières.



Le docteur William Hingston,  
chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Montréal.



Le docteur Alfred Corbett Smith,  
médecin attitré du Lazaret de Tracadie.

4. Dr Bayard, *The Daily Sun*, Saint John, N.-B., 25 octobre 1887. Il précise que « Mademoiselle Viger ou Sœur Saint-Jean était une jeune femme très belle, éduquée et raffinée. » Le docteur Hingston avait noté dans son article : « La religieuse qui m'accompagnait au cours de mes visites était une jeune femme d'une beauté remarquable. »

Mis à part le docteur Alfred Corbett Smith, médecin attitré du lazaret de Tracadie, le docteur Bayard connaissait mieux que quiconque l'impact de la maladie sur les familles du Nouveau-Brunswick. Mandatés par le gouvernement de la province, les docteurs Bayard et William Wilson avaient accompli, à l'été 1847, une longue recherche sur la lèpre. Confirmant l'opinion de la plupart des médecins, ils affirmèrent que la lèpre était héréditaire et illustrèrent leurs conclusions à l'aide de tableaux sur la consanguinité des lépreux de Tracadie. Vers 1874, la recherche aura dépassé ces théories et une expertise médicale plus approfondie démontrera que l'hérédité n'est pas un facteur déterminant. Depuis que Hansen a découvert le bacille de la lèpre, les scientifiques soutiennent qu'il s'agit d'une maladie bactérienne chronique affectant la peau, les mains, les pieds et parfois la paroi intérieure du nez. Elle n'est transmise que par contact direct prolongé et, si un traitement commence tôt et se poursuit, la personne atteinte court moins de risques d'être défigurée. Au tournant du vingt et unième siècle, il y a encore plusieurs milliers de lépreux en Amérique du Nord, mais une fois le traitement commencé, la maladie n'est pas infectieuse et ces personnes mènent une vie normale.

Pour ce qui est de l'incidence de la lèpre au Nouveau-Brunswick au début du dix-neuvième siècle, les historiens n'ont pas réussi à en identifier les causes avec exactitude. Selon l'une des quelques sources connues, ce fléau aurait été amené au nord-est de la province par des Norvégiens échappés d'un lazaret, qui seraient d'abord arrivés à Montréal par bateau pour se rendre ensuite à la péninsule acadienne à bord de bateaux marchands. Une deuxième hypothèse sous-entend que ce sont des marins français qui auraient amené la lèpre sur les côtes du golfe Saint-Laurent. Enfin, d'autres prétendent que, bien qu'il n'y ait eu aucune trace de lèpre en Acadie avant la déportation, certains Acadiens déportés puis revenus au pays l'auraient peut-être attrapée en terre d'exil et ramenée avec eux. En état de latence pendant plusieurs années, le bacille de la lèpre peut prendre entre une et trente années avant que des signes n'apparaissent. Environ quatre-vingt-quinze pour cent des personnes exposées sont à l'abri de la contamination. La plus ancienne lépreuse connue est Ursule Landry Benoit de Tracadie, mais avant que la présence de la lèpre ne soit confirmée chez les Acadiens, il est fort probable que d'autres personnes en avaient déjà été atteintes.

S'il y a des liens entre les premiers lépreux acadiens du Nouveau-Brunswick, ils se situent peut-être dans le fait que la plupart étaient des réfugiés, qu'ils avaient peut-être des prédispositions et que la pauvreté était leur lot commun. Pourtant, Mary Moore Gardner, une Irlandaise qui vivait à la Miramichi, fut reconnue comme lépreuse en même temps que Ursule Benoit. Ces deux femmes moururent en 1828 ou 1829. Trente ans plus tard, quelques cas de lèpre se manifestèrent chez des Écossais de la Nouvelle-Écosse, vivant aux alentours des beaux lacs Ainslie et O'Law, dans Margaree au Cap Breton. Dans l'ensemble, la majorité des victimes de la lèpre étaient soit des immigrants, soit des descendants d'immigrants. Bon nombre étaient, en effet, des descendants d'Acadiens dispersés, établis avec leurs proches dans des lieux isolés du Nouveau-Brunswick et exposés aux misères propres à tout peuple déplacé et appauvri, mais désireux de prendre racine quelque part. Entassés dans de petites maisons à une ou deux pièces, ils partageaient tout : quelques lits, les draps, la tasse pour l'eau et d'autres ustensiles. Lorsqu'elles n'avaient pas de puits, les familles puisaient l'eau des rivières ou des ruisseaux. La promiscuité dans les camps forestiers explique la fréquence de la lèpre chez les hommes et les garçons, due aux conditions d'hygiène, car les lits malpropres étaient souvent infestés de poux.

En 1868, les conditions de vie des lépreux étaient assez pénibles. Il y avait presque vingt-cinq ans que le gouvernement provincial avait établi un premier lazaret dans les casernes de quarantaine sur l'île Sheldrake ou île aux Becs-Scies, située dans la Miramichi, à peu de distance de Chatham. On avait promis aux malades qu'un médecin y serait assigné et qu'ils pourraient recevoir la visite de leur famille, en plus d'être pourvus de nourriture et de vêtements, tout en bénéficiant d'un environnement agréable. Ce fut le premier d'une série d'engagements que le gouvernement ne put ou ne voulut pas tenir. Plus ou moins abandonnés dans l'île avec un surveillant et quelques gardes, les lépreux furent rapidement désillusionnés et mécontents. Plusieurs se sauvèrent de l'île, et ceux qui y demeurèrent ou qui furent attrapés et ramenés mirent le feu aux bâtiments à deux reprises. Le lazaret de l'île aux Becs-Scies ferma ses portes en 1849, et les malades furent transférés à Tracadie, mais ce changement de lieu ne résolut pas tous les problèmes. Encore là, il y



eut des évasions et même un incendie en 1852. Une fois le lazaret rebâti, une clôture de huit pieds avec pointes de fer au bout des poteaux les retint prisonniers, sous la vigilance de gardes. Impossible de les visiter, car parents et amis étaient exclus. Ainsi séparés de leurs familles, incapables de pourvoir à tout, une vingtaine d'hommes, de femmes et d'enfants enfermés au lazaret vivaient dans la plus extrême affliction. Le docteur Alfred Corbett Smith recevait 640 \$ par année pour dépister des cas de lèpre dans les comtés du nord-est et les envoyer au lazaret, souvent de force. Il avait un bureau à Tracadie, mais aucune responsabilité quant à la gestion du lazaret.

Quand la possibilité de prendre soin des lépreux fut envisagée à Montréal, les Hospitalières de Saint-Joseph étaient enthousiastes, mais elles n'acceptèrent pas avant d'effectuer leur propre investigation sur le terrain. Monseigneur Bourget, évêque de Montréal, permit à sœur Marie Pagé et à sœur Davignon, qui était la dépositaire ou économ, de se rendre au Nouveau-Brunswick, en mai 1868. Monseigneur Rogers était toujours à Rome et le vicaire général Paquet était malade. Néanmoins, les sœurs furent accueillies chaleureusement par le curé Gauvreau et le secrétaire du Bureau de santé, A. K. McDougall. Ensemble, ils visitèrent la région et surtout le lazaret, qui leur inspira une grande tristesse, dont voici les causes : « malpropreté, infection de l'air, promiscuité des malades des deux sexes, atmosphère de découragement et d'angoisse, jurons et blasphèmes occasionnels<sup>5</sup>. »

Pendant le voyage, les deux religieuses de Montréal furent agréablement impressionnées à la vue de petites maisons blanches à la chaux, blotties à l'orée des forêts ou éparpillées le long de côtes parfois escarpées. Il y avait alors un peu plus de 2100 habitants dans la grande paroisse de Tracadie, dont le nom civil était Saumarez. La plupart étaient d'ascendance acadienne, mais il y avait aussi un mélange de francophones d'origine canadienne, ainsi que des Écossais, des Irlandais et quelques Anglais. L'économie s'appuyait surtout sur les chantiers forestiers, la

---

5. Antoine Bernard, *Les Hospitalières de Saint-Joseph et leur œuvre en Acadie*, Montréal et Vallée-Lourdes, N.-B., Les Hospitalières de Saint-Joseph, 1958, p. 80.

pêche et l'agriculture, mais aucune de ces ressources n'était devenue une importante industrie. Plusieurs familles réussissaient à survivre en exploitant modérément chacune des trois ressources naturelles. Les sœurs Pagé et Davignon remarquèrent la fragilité de l'infrastructure religieuse : le manque de prêtres, la vaste étendue du territoire et les grandes distances entre les diverses missions catholiques. Elles en firent un rapport précis à mère Mance et à monseigneur Bourget, déçu d'apprendre qu'elles n'avaient rencontré ni l'évêque ni son vicaire général. En tant que supérieure de sa communauté, mère Mance avait besoin d'éclaircissements sur deux points : d'abord, la certitude que monseigneur Paquet avait pleine autorité d'agir au nom de l'évêque en faisant venir les Hospitalières à Tracadie et, en second lieu, l'assurance que leur maison serait établie en conformité avec leurs *Constitutions*, ce qui supposait la possibilité d'ouvrir un noviciat pour que la communauté se perpétue. Pas question qu'elles soient des missionnaires rattachées à une autre maison. Les sœurs travailleraient gratuitement, mais elles avaient besoin d'un logement convenable et d'un revenu garanti pour leur entretien. Bien au fait des exigences de la vie cloîtrée que menaient les Hospitalières et fort de son pouvoir, d'ailleurs confirmé dans une lettre de l'évêque du 26 décembre 1866, monseigneur Paquet, administrateur du diocèse, répondit immédiatement à mère Mance : « Dans toute cette correspondance relativement à l'hôpital de Tracadie, soyez convaincue que *c'est l'évêque qui parle, c'est l'évêque qui écrit et c'est l'évêque qui vous mande*<sup>6</sup>. »

Malgré les difficultés prévisibles, le soin des lépreux attirait la communauté. La religion catholique n'affirme-t-elle pas que les victimes de la lèpre rejetées par la société sont très près de Dieu, et que, par conséquent, ceux qui les soignent s'en rapprochent davantage ? Mère Mance décida qu'il était temps de soumettre ce projet aux sœurs de la communauté de Montréal. Elle exposa franchement la situation et demanda aux sœurs qui se sentaient appelées de déposer un billet avec leur nom dans une boîte prévue à cet effet. Lorsqu'elle l'ouvrit, la supérieure décou-

6. « Lettre de Mgr Paquet à mère Mance », citée par Antoine Bernard, *Op. cit.*, p. 82.

vrit, à sa grande surprise, que toutes les sœurs sans exception s'étaient portées volontaires pour la maison de Tracadie. Ce geste de générosité laisse entendre que chacune avait vaincu ses répu- gnances devant la lèpre et que toutes étaient animées par une même espérance d'être du nombre des élues. Mais, il leur fallait encore réfléchir et prier pour découvrir quelle était la volonté de Dieu. Le chapitre se réunit le jeudi 16 juillet 1868 et, après que toutes les sœurs vocales eurent exprimé leur opinion, il fut résolu « par les suffrages d'accepter la fondation d'un hôpital à Tracadie, province du Nouveau-Brunswick avec l'espoir d'y former une communauté régulière avec le temps<sup>7</sup> ». Pourtant quelques points demeuraient obscurs : elles n'avaient pas encore vu les locaux qui serviraient de cloître et elles ne possédaient pas les titres de propriété. De plus, le gouvernement n'avait pas encore voté d'annuité pour leur entretien et, surtout, l'évêque Rogers n'avait pas donné de nouvelles depuis son retour à Chatham en juin. Pour les besoins spirituels, le père Gauvreau serait leur chapelain, mais, étant donné ses obligations paroissiales, il ne pourrait pas leur dire la messe tous les jours. Sur les entrefaites, mère Mance reçut du Vatican l'autorisation d'établir cette troisième fondation des Hospitalières de Saint-Joseph en Amérique du Nord.

Puisqu'il fallait aller de l'avant, le 25 juillet, les sœurs du chapitre éliaient « par billets secrets, mes sœurs Pagé, Quesnel, Brault, Viger dite Jean-de-Goto, Clémence et Lumina, pour aller faire la fondation de Tracadie dans le comté de Gloucester du Nouveau-Brunswick<sup>8</sup> ». Elles envoyèrent aussi à monseigneur Rogers une requête de décret pour la fondation d'une maison à Tracadie<sup>9</sup>. Choisies parmi les meilleures candidates, les sœurs nommées possédaient des qualités et les aptitudes complémentaires pour remplir les divers emplois prévus au lazaret et à la communauté qui y serait rattachée. Mère Pagé, la supérieure, avait alors cinquante-sept ans, l'expérience et la sagesse requises

---

7. Archives des RHSJ de Montréal, *Délibérations du chapitre, 1731-1875*, 16 juillet 1868.

8. Archives RHSJ Montréal, *Délibérations*, 25 juillet 1868.

9. Selon les Archives des RHSJ, monseigneur Jacques Rogers aurait signé ce décret le 19 août 1868, et le père Joseph Babineau avait servi de secrétaire *ad hoc*.

pour prendre la direction de l'œuvre des lépreux. Sœur Eulalie Quesnel serait l'assistante et irait dans les salles des malades pour la prière et l'enseignement religieux. Ces deux sœurs s'entendaient bien, et la supérieure se fiait au bon jugement de son assistante. Comme sœur Quesnel, sœur Delphine Brault était originaire de la paroisse de Sainte-Marguerite de l'Acadie, au Québec. Toutes deux d'ascendance acadienne, elles iraient se dévouer auprès de membres de leur peuple dispersé. Tout en s'occupant de la tenue des livres, sœur Brault serait première responsable des salles de malades. Sa bonne humeur était proverbiale : elle avait le don de raconter des histoires qui remonteraient le moral de la troupe aux jours difficiles. Forte et en bonne santé, la converse sœur Clémence Bonin s'attaquerait aux tâches les plus ardues, tout comme la tourière sœur Lumina qui servirait, entre autres, comme cuisinière de la communauté. La plus jeune du groupe, sœur St-Jean-de-Goto, était déjà une pharmacienne réputée et munie d'une bonne expérience à l'Hôtel-Dieu. Avec toute l'énergie de ses vingt-trois ans, peut-être était-elle l'une des plus pressées à s'engager au service des lépreux. Devant les réticences de son père à la laisser partir, l'ardente fille du patriote avait répondu : « Hé quoi ! père chéri, vous n'avez pas craint de vous exiler pour aller chercher de l'or (elle faisait allusion à un voyage qu'avait fait son père en Californie) et vous me refuseriez votre consentement pour aller me sacrifier dans un pays où j'espère trouver les moyens d'une plus grande sanctification !... De grâce, laissez-moi partir !...<sup>10</sup> » Amanda Viger dite Saint-Jean-de-Goto se sentait sans doute attirée par les défis que présentait la lèpre et la possibilité d'essayer de nouveaux remèdes.

Aussitôt que la fondation fut acceptée, avec l'aide de la pharmacienne sœur Monique Reid, sœur St-Jean s'empressa de commander pour la pharmacie de Tracadie les ustensiles nécessaires, une grande quantité de contenants et de produits chimiques et naturels nécessaires à la composition de remèdes. Elle recueillit aussi tous les renseignements possibles sur la lèpre et consulta même les médecins de l'Hôtel-Dieu. Si d'une part, le père de sœur St-Jean avait été réticent au départ de sa fille, par contre

---

10. *Circulaire*, p. 100.



son oncle Narcisse Trudel manifesta son appui en lui offrant 120 \$ pour la pharmacie. La dévouée sœur Reid prépara un grand registre à l'usage des futures pharmaciennes de la léproserie. Sans savoir qu'elle s'en servirait un jour, elle y transcrivit fidèlement à la main une liste de plus de trois cents produits, bien identifiés et classés en ordre alphabétique avec le mode d'emploi, bref, tout ce qui pourrait servir au soin des malades. Une fois rendue à Tracadie, sœur St-Jean n'aurait pas de difficulté à installer la pharmacie selon les normes et à repérer les produits, car elle apportait des pots, des chevrettes et des boîtes bien étiquetés, qui seraient rangés sur les tablettes et dans les tiroirs de l'armoire, suivant les codes numériques et alphabétiques conventionnels.

Dans son grand registre, sœur Reid avait aussi noté la division des remèdes en quatre classes : stimulants généraux ou locaux, remèdes chimiques ou mécaniques, ainsi qu'une liste d'exemples de produits narcotiques, antispasmodiques, toniques et astringents, tous répartis selon les sous-groupes et leurs interactions. Elle copia patiemment trente-cinq pages de recettes de préparations médicales, les unes apportées de France par les fondatrices en 1659, et les autres identifiées selon les termes techniques de l'École médicale, des recettes plus récentes, plus en vogue et dont l'efficacité avait été éprouvée à l'Hôtel-Dieu. Sœur St-Jean pourrait se servir de ce précieux registre pour préparer des concoctions pour de simples malaises comme le rhume, le mal de dent et la colique, ou encore des maux aussi graves que le cancer, les maladies cardiaques et la phtisie ou tuberculose. Avec le temps, les pharmaciennes de Tracadie y ajouteront d'autres recettes ainsi que des coupures de journaux ou de revues médicales.

Toute la ville de Montréal était au courant de l'aventure mystérieuse et dangereuse qu'allaient bientôt entreprendre les sœurs de son Hôtel-Dieu. On les percevait comme « des anges descendus du ciel » pour prendre soin de misérables lépreux qu'elles apprendraient à aimer. Aucune œuvre semblable à celle de la maison de Tracadie n'avait jamais été confiée aux Hospitalières de Saint-Joseph ni à n'importe quelle autre communauté religieuse en Amérique du Nord. Toutefois, il y aura récurrence quarante-cinq ans plus tard, soit en 1948, lorsque quelques hospitalières

de Tracadie se rendront au Pérou pour prendre la direction de la léproserie de San Pablo en Amazonie.

La communauté de Montréal s'assura que les sœurs nommées à Tracadie soient bien munies en effets personnels. Les services de la roberie et de la lingerie préparèrent pour chacune des sœurs : une robe neuve et une deuxième usagée, six voiles et sous-voiles, des guimpes, bandeaux, mouchoirs de cou et autres vêtements. La maison de Montréal, qui prenait désormais le titre de maison mère, vota presque 900 \$ pour couvrir les dépenses, incluant 100 \$ pour le lazaret. Le livre des comptes du Bureau de santé contient une liste de fournitures payées par le gouvernement et livrées à la maison des sœurs et au curé Gauvreau à Tracadie, le 22 février 1868<sup>11</sup>, comprenant : 10 ensembles de couvertures, 2 douzaines de serviettes, 15 1/2 verges de drap de coton gris, 20 verges de drap de coton blanchi, 2 3/4 verges de linge damassé blanchi, 2 3/4 verges de damas à demi-blanchi, un ensemble de 7 fers à repasser, un plateau à thé, un ensemble à vaisselle de 12 services (assiettes à soupe, assiettes creuses, petites assiettes, tasses et soucoupes, cuillères à table, cuillères à thé, couteaux et fourchettes), 4 plats de grandeurs assorties, 5 pots de chambre, 4 cruches, 4 bassins, 4 bols, un sucrier, 2 pots pour la crème, 6 jattes pour le lait, une terrine à soupe, 4 savonniers, 4 plats avec couvercles pour légumes, 6 pintes en étain, 2 chaudières, 6 chandeliers, 20 livres de chandelles, 50 livres de savon, 3 balais, 6 peignes, 6 peignes fins, 4 brosses à cheveux, 6 brosses à dents, 8 chaises à fond en paille tressée, 4 chaises en bois, une cuisinière, 175 livres de tuyaux et 2 couvre-lits. Après le 3 septembre 1868, le Bureau achètera les articles suivants : 4 lits à 16 \$ chacun, 3 poêles à 8 \$ chacun, 3 tables à 4 \$ chacune, 4 consoles de toilette à 2 \$ chacune. La facture soumise au gouvernement s'élevait à 368 \$. Les frais de voyage des sœurs et du transport de leurs bagages depuis Montréal seront aussi assurés par le Bureau de santé, preuve qu'il désirait ardemment la venue des sœurs. Autant de faits accomplis qui obligeront monseigneur Rogers à s'incliner devant l'évidence.

11. Relevé des dépenses encourues par le Bureau de santé pour faire venir les sœurs, tel qu'indiqué aux *Registres des comptes* par A.K. McDougall, secrétaire-trésorier.

Il y avait bien eu un peu d'opposition à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick quant au projet de sœurs pour Tracadie. Robert Young, député de cette circonscription, déclara que de deux à quatre sœurs suffiraient à la tâche. Il s'opposa catégoriquement à la suggestion de A. K. McDougall, qui voulait que le salaire du médecin, qui était son beau-frère, soit versé aux sœurs infirmières. La part des sœurs pourrait-elle être incluse dans le budget global de la léproserie ? Le débat n'était pas encore clos. À Montréal, ni monseigneur Bourget ni mère Mance ne pouvaient accepter ce risque, car le nombre de malades et, par conséquent, le budget de la léproserie fluctuaient d'une année à l'autre. Il leur semblait préférable de prévoir pour les hospitalières une allocation annuelle fixe de 800 \$.

À l'été 1868, les fondatrices, la supérieure et monseigneur Bourget étaient perplexes, car monseigneur Rogers ne s'était pas encore prononcé définitivement. Les sœurs nommées au Nouveau-Brunswick seraient-elles indéfiniment comme l'oiseau sur la branche ? L'évêque de Montréal n'autoriserait leur départ qu'à la condition que l'évêque de Chatham se compromette sur le plan financier. Quand le père Gauvreau arriva à Montréal, le 9 septembre, la question n'était pas encore réglée, mais le brave curé déclara qu'il ne partirait pas sans les six sœurs destinées à sa paroisse. Mère Mance expédia donc un télégramme à monseigneur Rogers lui demandant s'il était sage d'envoyer les sœurs sans promesse de la part du gouvernement. L'évêque répondit immédiatement : « Si le gouvernement refuse l'allocation, je ne pourrai pas soutenir les sœurs à Tracadie ; cela dépendra des prêtres de la localité. Mais si les sœurs s'établissent à Chatham, je leur donnerai une position près de ma résidence, et je ferai pour elles tout ce qu'il me sera possible. Donc, si vous approuvez cela, que les sœurs viennent, au nom de Dieu, et laissons à la Providence le soin de compléter l'entreprise charitable. Édouard Durocher [serviteur des sœurs de Montréal] est ici, attendant vos ordres, pour aller à Tracadie avec les effets<sup>12</sup>. » Malgré les

12. Citation tirée de Mary Jane Losier et Céline Pinet, *Les enfants de Lazare* (traduit par Jacques Picotte, Moncton, Éditions d'Acadie, 1987, p. 130). La copie du télégramme de septembre 1868, envoyé à mère Mance par Mgr Rogers, est conservée aux archives du diocèse de Bathurst.

nuances restrictives, monseigneur Bourget était satisfait. Les sœurs pouvaient partir et fonder un premier monastère au Nouveau-Brunswick. En 1869, le gouvernement approuvera une allocation annuelle de 800 \$ pour les sœurs et, avec le temps, elles auront la pleine direction de l'établissement. Mais avant d'atteindre cette stabilité, les fondatrices et le curé Gauvreau devaient être soumis à de rudes épreuves.

Le départ de Montréal fut fixé au samedi 12 septembre, mais les adieux se firent la veille, car la communauté entra en retraite annuelle le même jour. Vers quatre heures de l'après-midi, le groupe des six sœurs fondatrices et le père Gauvreau, accompagnés du chapelain, monsieur André Nercam, quittèrent la maison mère pour se rendre à l'église de Notre-Dame-de-Pitié, où les sœurs de la Congrégation de Notre-Dame et leurs élèves les attendaient. L'église était remplie de gens, et beaucoup avaient les larmes aux yeux pendant l'exécution de l'hymne *Ave Maris Stella*. Après le souper servi à la communauté, les fondatrices et les accompagnateurs se rendirent au vapeur *Le Montréal*, où des membres du clergé, quelques médecins de l'Hôtel-Dieu et plusieurs amis de la communauté vinrent les saluer avant le départ. Le bateau mettrait quatorze heures pour se rendre à Québec. Quand il accosta, le lendemain matin, la voiture des Sœurs de l'Hôpital Général les attendait pour les conduire au monastère, où elles furent chaleureusement accueillies, tout comme elles le seront lors de visites subséquentes à l'Hôtel-Dieu de Québec et au couvent des Sœurs de la Congrégation Notre-Dame, au faubourg Saint-Roch.

Au cours de la soirée du 14 septembre, les voyageurs montaient à bord du vapeur *Le Secret* à destination de Chatham. Le voyage en pleine mer fut des plus éprouvants et les passagers goûtèrent aux pires intempéries. Sœur St-Jean et ses compagnes furent tellement malades que leurs compagnons de voyage, le père Gauvreau et quelques autres ecclésiastiques plus aguerris vinrent à leur secours. La troisième nuit fut la pire : la mer était houleuse et les sœurs furent forcées de se réfugier dans le salon des dames, bientôt baigné dans l'obscurité, car les lampes, bousculées par le roulis, s'étaient éteintes. Sur le pont, des barils détachés fracassèrent le plafond vitré du salon et des débris tombèrent sur les passagers. Plusieurs pleuraient. Jamais les sœurs



n'avaient eu aussi peur de leur vie. Le lendemain matin la mer se calma, mais les cabines et les lits étant trempés, les hospitalières se rassemblèrent sur le pont, enveloppées dans des couvertures. Un autre contretemps les attendait à Chatham. Quand *Le Secret* accosta, l'après-midi du jeudi 17 septembre 1868, monseigneur Rogers monta à bord pour les accueillir. Il bénit les hospitalières et déclara sans ménagements au curé Gauvreau : « Le gouvernement n'a pas fait son devoir, moi je ferai le mien. Les sœurs n'iront point à Tracadie. Je les garderai avec moi<sup>13</sup>. »

Le pouvoir patriarcal était nettement polarisé : d'une part monseigneur Rogers était résolu à garder les sœurs à Chatham, et d'autre part le curé Gauvreau venait de subir une humiliante déception. Mais puisque tous, curé et sœurs, devaient obéissance à l'évêque, ils acceptèrent néanmoins son hospitalité à Chatham. Les sœurs furent installées dans l'ancien évêché et bien traitées par l'évêque et sa maisonnée. Au cours de la soirée, sœur Pagé tenta avec diplomatie d'ébranler la décision impromptue de l'évêque, en faisant appel à son sens pratique : « Monseigneur, ce que vous ordonnerez sera ce que nous voudrons. Ce qui me fait peine, c'est que nous venons pour servir les Pauvres et être utiles. En restant ici, nous serons un embarras pour Votre Grandeur, parce qu'il n'y a pas de malades, et nous serons six Religieuses à vos charges, le nombre est trop grand et encore le choix n'a pas été fait pour votre ville épiscopale. Il faudrait ici des [sœurs de] langue anglaise parce que la population est toute anglaise<sup>14</sup>. » Rogers répliqua vivement : « Ma mère, nous sommes tous un grand embarras au bon Dieu, mais il est immensément riche et nous supportera tous. Quant à la difficulté de parler l'anglais ce n'est pas la langue qu'il faut pour soigner les malades, c'est le cœur<sup>15</sup>. » L'évêque, qui avait appris le français au Grand Séminaire de Montréal, pouvait être aussi catégorique que charmeur dans l'une ou l'autre des deux langues courantes au Nouveau-Brunswick.

---

13. Mère Pagé, « Lettre à mère Mance », le 25 septembre 1868, p. 2.

14. *Ibid.*, p. 5.

15. *Ibid.*

La décision semblait irrévocable ; cependant, l'évêque invita mère Pagé à l'accompagner le surlendemain à Caraquet, pour en informer le grand vicaire Paquet, dont la santé était chancelante. L'évêque savait bien que la plus grande opposition ne lui viendrait pas du curé Gauvreau, reparti dès le lendemain pour sa paroisse après une absence de trois semaines, mais bien de son vicaire général, assez âgé pour être son père. Sans doute ne fléchirait-il pas aisément devant son jeune évêque. À peine reposées des fatigues du voyage, les sœurs Pagé et Quesnel se mirent donc en route le dimanche après-midi et laissèrent le soin aux quatre autres sœurs de commencer à dépaqueter leurs effets. Le groupe de voyageurs fit d'abord escale pour le souper et le gîte à la Pointe-aux-Chênes, chez William Davidson, membre du Bureau de santé. Le lendemain, le curé de Tracadie les reçut poliment mais ne dissimula pas sa mauvaise humeur. Mis au courant de la dernière décision de l'évêque, les habitants de la région et les lépreux manifestèrent un mécontentement qui aurait tourné à l'émeute si le curé n'était pas intervenu, car certains osèrent même lancer des pierres. Sœur Pagé rapporte qu'ils revendiquaient à grands cris : « Donnez-nous nos saintes sœurs. J'pourrons bien en avoir soin comme les gens de Miramichi. J'les soutiendrons. » Elle ajoute que, derrière leur clôture, « les lépreux se tenaient les bras élevés vers le ciel et pleuraient à chaudes larmes » en disant : « Pour l'amour de Notre Seigneur, donnez-nous nos saintes sœurs. Pourquoi c'est que vous nous les avez montrées ? Depuis que j'les avons vues, j'mourriron. Je sommes plus capables de vivre sans elles<sup>16</sup>. » Impassible, l'évêque se dégagea du groupe et entra dans la chapelle du lazaret pour dire la messe.

Le lendemain, à Caraquet, le curé Paquet accueillit lui-même les visiteurs, auxquels s'était joint le curé Gauvreau. Au cours du souper, les conversations tournèrent inévitablement autour de la léproserie et de la venue des sœurs. Sur un ton respectueux mais ferme, le grand vicaire insista pour que les décisions prises pendant qu'il remplaçait l'évêque soient respectées. La fidélité à la parole donnée et la grande honnêteté de monseigneur Paquet

---

16. *Ibid.*, ajouts en marge dans la lettre, p. 5 et 6.

impressionnèrent vivement les sœurs qui, s'étant retirées dans le salon des dames après le repas, attendirent que l'évêque et ses deux prêtres se mettent d'accord. Enfin, le grand vicaire vint les trouver et leur dit : « Vous ne venez pas ici avec un sac pour demander l'aumône pour l'amour du Bon Dieu. Soyez tranquilles<sup>17</sup>. » Il leur intima donc d'aller à Tracadie et promit de les soutenir financièrement en attendant que le Gouvernement le fasse. Les événements récents avaient certes bouleversé monseigneur Rogers, pour qu'il se plie aux arguments de son vicaire général. On le fit donc venir ainsi que le curé Gauvreau pour régler les détails. Sœurs Pagé et Quesnel notèrent l'entente verbale passée entre monseigneur Rogers, le curé Gauvreau, le grand vicaire Paquet et les deux hospitalières, stipulant qu'elles iraient à Tracadie faire un essai. Monsieur le curé Gauvreau promit de leur donner la moitié d'une terre de cent arpents près du terrain de la léproserie. Mère Pagé fit même une promesse à l'effet que la maison de Montréal enverrait des sœurs à Chatham, l'année suivante. Rogers était satisfait, les sœurs jubilaient et les deux généreux curés s'engageaient à les aider. Tenace dans ses idées, l'évêque écrivit aussitôt aux Hospitalières de Montréal, précisant qu'il souhaitait, à Chatham, une fondation dont dépendrait la maison de Tracadie. L'idée d'une fondation autonome à Tracadie était exclue de ses plans. La réponse de mère Mance fut diplomatique : oui, d'autres sœurs seraient envoyées et il y en aurait assez pour desservir le lazaret, tout en vivant selon les constitutions et règles de la communauté.

Cependant, dans l'esprit de l'évêque, la maison de Tracadie sera toujours une mission alors que pour mère Pagé et les Hospitalières, elle sera une maison bien constituée, comprenant une léproserie et un monastère en règle. C'est donc avec enthousiasme que les quatre sœurs restées à Chatham refirent les bagages en apprenant la bonne nouvelle qu'elles partiraient pour Tracadie dans trois jours. Avant de quitter Chatham, mère Pagé fit la liste des emplois de chacune des sœurs, distinguant bien les tâches relevant de la communauté de celles qui étaient propres au lazaret. Puis elle soumit ces « offices » à l'évêque, qui apposa

---

17. *Ibid.*, p. 8.

sa signature en guise d'approbation. En plus d'être supérieure, mère Pagé serait bibliothécaire, portière, maîtresse des parloirs, infirmière, lingère, crédencière (au réfectoire des sœurs), sonnerait la cloche des observances et s'occuperait du raccommodage des bas, des robes de nuit et autres effets. Tout en étant l'assistante, sœur Quesnel agirait comme dépositaire ou économe de la communauté, secrétaire du chapitre, admonitrice de la supérieure, lingère, compagne de l'infirmière, première maîtresse du chœur et chantre, maîtresse de la cordonnerie, de la basse-cour, de la communauté, et elle réglerait les horloges. Sœur Saint-Jean-de-Goto serait la maîtresse des novices, ce qui était en fait une promotion, étant donné son jeune âge.

Dans une lettre écrite à mère Mance le 11 novembre, au cours d'une nuit de veille auprès des malades, sœur St-Jean conteste un peu ce titre dont elle n'a pas encore les obligations, car il n'y a pas de novices – il n'y en aura pas avant sept ou huit ans – et dont elle ne se sent pas digne. Elle ajoute : « Quant à celui de pharmacienne et de compagne de l'hospitalière, il n'en est pas de même, je m'en glorifie et suis heureuse<sup>18</sup>. » Sœur St-Jean sera aussi secrétaire de la léproserie, première chantre pour le plainchant et la musique en plus d'aider à diverses tâches à la sacristie, à la roberie, à la bibliothèque et aux chroniques. Sœur Delphine Brault est nommée hospitalière en chef, sacristine, dépositaire ou économe de la léproserie, compagne au dépôt, robière, aide aux secrétaires, compagne à la pharmacie, maîtresse de la buanderie des lépreux, aux chroniques. Sœur Clémence, qui est converse, sera cuisinière et buandière de la léproserie, aide à la dépense de la léproserie, six mois de réveil, filera, tricoterà, fera les cierges et les hosties, couturière, aide à la boulangerie et à la buanderie de la communauté, au ménage, à la lingerie, aux jardins et soin du domestique. Étant tourière, sœur Lumina fera les courses au dehors, sera cuisinière et buandière de la communauté, boulangère, cordonnière, portière suppléante, aide à la fabrication des cierges et des hosties, à la basse-cour, au raccommodage, filera et tricoterà. Enfin, toutes les sœurs feront des scapulaires et tricoteront.

18. Sr Saint-Jean-de-Goto, « Lettre à mère Mance », le 11 novembre 1868.



Quant aux obligations religieuses, il ne leur sera pas possible d'avoir la messe tous les jours à la léproserie, mais le curé de la paroisse assurera les confessions et les visites aux malades. À cause des durs travaux et des veilles, les sœurs seront exemptées du jeûne, mais elles se rassembleront pour la prière au chœur, chapelle réservée aux religieuses. Croyant sincèrement que la situation des sœurs était temporaire, monseigneur Rogers refusa de venir à Tracadie pour présider la cérémonie d'installation prévue au *Coutumier* ainsi que la confirmation de la supérieure dans ses fonctions. Néanmoins, il leur donna sa bénédiction avant le départ de Chatham, en la fête de saint Michel, le 29 septembre 1868.

L'arrivée du groupe d'hospitalières à Tracadie fut un événement inoubliable. Le long de la route, les gens les saluaient et des coups de fusil retentissaient de temps à autre, en signe de réjouissance. Les maisons et l'église étaient pavoisées pour l'occasion, et le curé Gauvreau fit son possible pour compenser l'absence de l'évêque. Pendant qu'il conduisait les sœurs vers l'église, les cloches sonnaient à toute volée et les gens acclamaient leurs « sœurs docteurs ». Certains voulurent toucher leurs habits, d'autres leur présentaient des enfants pour qu'elles les bénissent. Les six fondatrices n'oublieront jamais un accueil aussi touchant. Plus de deux cents personnes se réunirent dans l'église pour la cérémonie de bienvenue et d'action de grâce. Quelques jours plus tard, le 3 octobre, le père Gauvreau célébrera la messe dans la chapelle du nouveau couvent et y laissera le Saint-Sacrement dans le tabernacle, pour le plus grand bonheur des six fondatrices et de leurs lépreux.



# COMME SI ELLES ÉTAIENT INVISIBLES

# 6

---

Quand, pour la première fois, sœur St-Jean et ses compagnes visitèrent les salles à peine éclairées du lazaret, elles firent des efforts pour se retenir devant les mauvaises odeurs et les dégâts de la maladie. Les dix lépreux et dix lépreuses qui habitaient alors au premier étage étaient couverts d'escarres, et sœur Quesnel remarqua que certains avaient « le nez rongé, les mains contrefaites<sup>1</sup> ». Leurs lits en bois équarri de façon rudimentaire étaient de longueurs et de hauteurs variées et les paillasses, sales et infestées de vermine. Aucun oreiller ni drap, seulement quelques couvertures de laine malpropres. Pucès et fourmis se promenaient en liberté sur les murs, les lits et les planchers couverts de crachats. Sœur Quesnel n'y vit qu'un « dégoûtant réduit », tellement encrassé que les sœurs n'osaient pas s'asseoir.

---

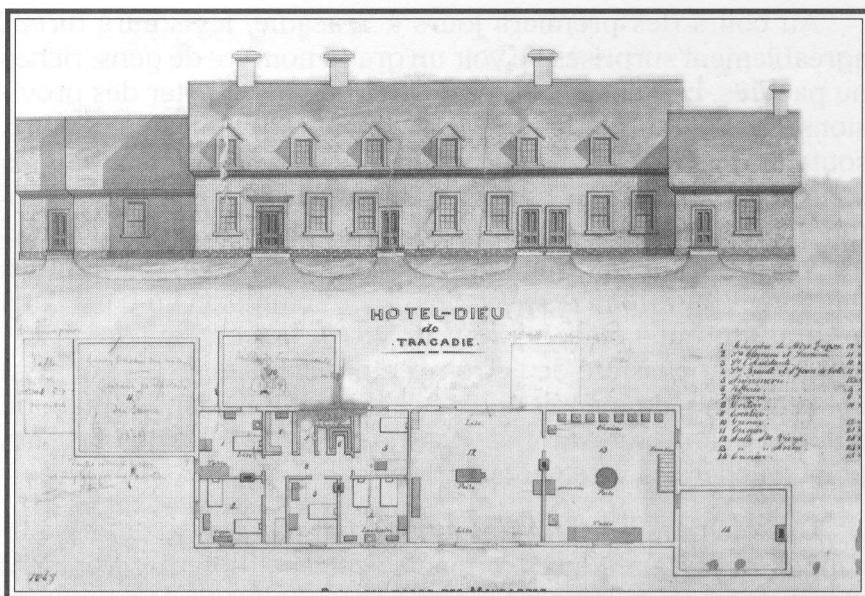
1. Sr Eulalie Quesnel, « Tracadie, N.-B., 2<sup>e</sup> fondation de l'Hôtel-Dieu, le 29 septembre 1868 », *Notes sur l'Institut et le premier Hôtel-Dieu de Montréal*, p. 27.

Telle une prison, le lazaret abritait les victimes de la lèpre, proies faciles de tout bourreau plus fort qu'eux. Les plus violents exerçaient une emprise néfaste, et quand la chicane prenait, il n'y avait personne pour venir au secours des plus faibles et empêcher les pires offenses. Aucun parent pour protéger les enfants. Les hommes avaient percé un trou dans le mur les séparant de la salle des femmes et circulaient librement, jour et nuit. Le père Gauvreau, qui était chapelain depuis une vingtaine d'années, raconte qu'avant la venue des sœurs, ce n'était que « discordes, insubordination [...] jurements, blasphèmes; en un mot, l'Hôpital était devenu comme une caverne de voleurs et de bandits<sup>2</sup> ». Aux maux physiques s'ajoutaient le poids de la peur et la croyance superstitieuse que la lèpre était une malédiction due à une mauvaise conduite ou une maladie transmise sexuellement. Les lépreux internés ressentaient, les uns vis-à-vis les autres, la même répugnance que les gens de l'extérieur. Chose étrange, chacun s'imaginait qu'il n'était pas lépreux ou lépreuse, mais que les autres l'étaient certainement. Certains refusaient même de se mêler aux autres malades et de s'asseoir à la même table. Quand les symptômes étaient tellement visibles qu'il était impossible de les nier, plusieurs familles de la région cachaient leurs malades ou les aidaient à s'enfuir dans les bois quand le médecin faisait sa tournée. Le père Gauvreau célébrait la messe une fois par semaine au lazaret, dans un appentis à l'arrière qui servait de chapelle. Les malades suivaient la messe de l'autre côté du mur, par la grande ouverture vitrée donnant sur une salle du premier étage. Un carreau s'ouvrait pour permettre au chapelain de leur donner la communion ou d'entendre les confessions.

---

2. Père Ferdinand Gauvreau, «Lettre à la supérieure de l'Hôtel-Dieu de Montréal», le 28 avril 1869, p. 3.





Dessin représentant le Lazaret de Tracadie en 1868.

À gauche, la partie construite pour loger les sœurs hospitalières.

Au bas de la photo, les plans par terre du deuxième étage.

Les quatre premiers jours après leur arrivée, les sœurs logèrent au presbytère, car des ouvriers effectuaient les aménagements requis à leur nouvelle maison afin de l'adapter à leur style de vie religieuse. Rares étaient les gens des environs qui se levaient aussi tôt le matin ; encore plus rares étaient ceux qui pouvaient voir les six sœurs sortir du presbytère par la porte d'en arrière, s'avancer en rang deux à deux dans le petit matin, traverser le pont et suivre l'étroit sentier conduisant à l'église Saint-Jean-Baptiste. Après la messe célébrée par le curé Gauvreau, elles récitaient les prières du matin avant de s'acheminer, toujours en groupe, vers leur couvent contigu au lazaret. Silencieuses, comme si elles étaient invisibles, la tête baissée et les mains dans les manches, seules les plus curieuses osaient lever les yeux pour surprendre la beauté des lieux d'où leur venaient les grands vents de la mer, c'est-à-dire la baie de Tracadie tout près et le golfe Saint-Laurent au-delà du goulet. Le petit déjeuner préparé par sœur Lumina était vite pris et toutes s'adonnaient à l'une ou l'autre des tâches urgentes. Pour sa part, sœur St-Jean entreprit joyeusement d'installer sa pharmacie dans l'ancienne chapelle.

Au cours des premiers jours à Tracadie, les sœurs furent agréablement surprises de voir un grand nombre de gens, riches ou pauvres, catholiques ou protestants, leur apporter des provisions. Il est vrai que le curé avait encouragé ses paroissiens à soutenir les sœurs et que beaucoup souhaitaient voir les « saintes sœurs » ou « sœurs docteurs », ces « anges descendus du ciel » qui soigneraient les malades avec compassion. Quelques-uns arrivèrent à cheval, d'autres en voitures ; mais bon nombre d'hommes et de femmes avec de jeunes enfants ou un bébé dans les bras vinrent à pied, heureux de voir les sœurs, malgré la lassitude et la poussière de l'étroit chemin conduisant au nouveau couvent. Une femme mit une pièce de monnaie dans la main de sœur St-Jean, prétexte à sa visite ; une autre allongea la main pour toucher ses vêtements.

Des ouvriers bénévoles s'attaquèrent aux travaux et modifications nécessaires aux bâtiments ; certains hommes venaient même de très loin, mais les sœurs avaient bien peu de nourriture à leur partager comme repas. Le curé Gauvreau dirigeait les travaux selon les directives précises de la supérieure mère Pagé. Sœur Quesnel raconte qu'il fit aménager une chapelle pour les séculiers et un chœur pour les sœurs au premier étage de la maison. Ainsi, les hommes malades pourraient suivre les cérémonies religieuses par l'ouverture vitrée donnant sur leur salle, alors que les femmes, dont les salles seraient bientôt installées à l'étage supérieur, l'entendraient à travers une grille dans le plancher. La grille que les sœurs avaient apportée de Montréal séparait le chœur des religieuses du sanctuaire. Le nouvel autel fut placé tout près, ce qui laissa de l'espace pour une petite sacristie. Avec l'argent reçu avant leur départ, les sœurs s'étaient procuré des ornements sacerdotaux, des vases sacrés et le linge pour la sacristie.

Les ouvriers percèrent des murs mitoyens et placèrent des portes, pour permettre l'accès aux salles des malades par un corridor intérieur, sans que les sœurs aient à sortir dehors. Du côté de l'hôpital, les salles des femmes étaient à l'étage des mansardes, et il y avait des escaliers aux deux bouts avec portes qui fermaient à clé. Dans le petit monastère, un escalier menait au dortoir des sœurs comprenant cinq chambres ou cellules, dont l'une servirait d'infirmerie. Sœurs St-Jean et Brault partageaient une chambre mesurant à peu près 3,3 mètres sur 3,6 mètres ; et sœurs

Clémence et Lumina en avaient une semblable. Sœur Quesnel et mère Pagé avaient chacune leur chambre, mais celle de la supérieure était un peu plus grande. Il y avait aussi de l'espace de prévu pour la lingerie et la roberie. L'inclinaison du toit et les plafonds assez bas rendaient cet étage un peu étouffant, surtout l'hiver, mais la maison était bien isolée.

En plus de la chapelle, deux autres pièces du premier étage étaient à la disposition des sœurs, qui se rendirent bientôt compte que ce n'était pas suffisant. Les gens assez nombreux qui venaient voir les « sœurs docteurs » et chercher des remèdes devaient circuler à travers la maison, puisque la pharmacie était à l'arrière. À cause de l'étroitesse des lieux, sœur St-Jean recevait les malades dans le corridor attenant. En attendant, les visiteurs étaient à même d'entendre tout ce qui se passait dans la salle de communauté des sœurs, qui leur servait aussi de réfectoire et de cuisine. Afin d'assurer un peu plus d'espace vital et d'intimité à la communauté, mère Pagé fit transporter au bout et à l'arrière de leur couvent, deux petits bâtiments désaffectés qui étaient sur le terrain de la léproserie. L'une de ces rallonges devait servir de cuisine et de réfectoire, et l'autre, de salle communautaire. Près de l'entrée de leur couvent, les sœurs firent installer un tour avec grille pour l'accueil des visiteurs. La communauté avait bien quelques meubles, mais dans les débuts, faute de table pour les repas, les sœurs se servirent de leurs petites tables de nuit. Aussi, comme le nombre de chaises était limité, elles les transportaient au besoin d'un endroit à l'autre. Les travaux à la maison furent achevés avant l'hiver, mais une cheminée n'étant pas terminée, la fumée et même la suie se répandaient dans la maison. L'annexe servant de cuisine et de réfectoire n'était pas bien isolée; l'hiver, l'eau gelait et une couche de givre couvrait parfois les bancs et le plancher, à un point tel que sœur Lumina devait mettre des cendres chaudes dans ses sabots pour se protéger les pieds du froid.

La rénovation de l'ancienne chapelle pour la transformer en pharmacie se fit rapidement, grâce à l'appui du docteur Smith, qui engagea les ouvriers et défraya les coûts. Les familles Young et Smith étaient riches, anglophones et protestantes, mais le docteur Smith se disait agnostique. La grande générosité de ces gens, qui ne laissait pas d'étonner les sœurs, se manifesta surtout au cours des premières semaines passées à Tracadie. Le docteur

Smith était heureux d'avoir une pharmacienne de la trempe de sœur St-Jean pour préparer les médicaments prescrits. À l'époque, il n'y avait aucun règlement régissant cette pratique au Nouveau-Brunswick. Avant la mise sur pied d'une *Pharmaceutical Society* en 1884, l'apprentissage se faisait auprès des personnes qui avaient des connaissances et de l'expérience dans la profession. La plupart des médecins préparaient les remèdes eux-mêmes ou entraînaient leurs assistants. À Montréal, les sœurs hospitalières recevaient une formation complète en vue de remplir divers emplois à l'hôpital. Sœur St-Jean n'était pas la seule pharmacienne compétente de sa communauté. Tout comme sœur St-Jean pouvait assister ou remplacer l'hospitalière sœur Brault dans les salles des malades, de même sœur Brault pouvait relayer la pharmacienne au besoin. Le docteur Smith avait toutes les raisons de croire que sa présence serait encore requise pour examiner les malades et poser les diagnostics. Après tout, les sœurs n'étaient pas des médecins. Cependant, en janvier 1869, l'Assemblée législative ne renouvellera pas l'allocation du médecin de la léproserie de Tracadie.

De dimension restreinte, la pharmacie mesurait environ 3,3 mètres carrés. Sœur St-Jean installa son grand registre de recettes médicales et ses autres livres sur l'ancien autel. Les ustensiles, les contenants et les produits pharmaceutiques apportés de Montréal avaient une valeur approximative de 700 \$, y compris les 120 \$ offerts par son oncle Narcisse Trudel. La pharmacie est « aussi pleine qu'un œuf », écrira-t-elle fièrement en 1869. Elle ajoutait : « À l'apothicairerie, c'est toujours de plus en plus joli. Les flacons que j'ai reçus au mois de juin ont fini de garnir toutes les tablettes de sorte que j'ai descendu les pots, je les ai mis en bas sur le comptoir même en dessous des tablettes<sup>3</sup>. » L'année suivante, sœur St-Jean aura accompli d'autres améliorations qu'elle décrit avec plaisir à la supérieure de Montréal, mère Pagé : « Oh ! Que je serais contente si vous veniez voir ma petite Pharmacie, elle n'est plus reconnaissable. Toutes les tablettes sont remplies. Je les ai peinturées avec du rouge de Venise. J'ai tout peinturé, l'armoire, le grand bureau, la porte à double couleur ; je suis parvenue à imiter la terre d'ambre :

---

3. Sr St-Jean, « Lettre à mère Pagé », le 22 juillet 1869, p. 4.



c'est si simple et en même temps c'est si propre<sup>4</sup>. » Elle avait aussi placé une petite table entre la fenêtre et la porte extérieure ; l'ensemble « jetait un joli coup d'œil ».

Environ deux semaines se seront écoulées avant que les sœurs puissent commencer à améliorer l'état du lazaret. Un grand ménage s'imposait d'abord, et tout l'intérieur du lazaret passa à l'eau savonneuse ; on utilisa même un couteau pour gratter et enlever la crasse incrustée aux fenêtres, dans les fissures des murs et du plancher. Avec l'aide de quelques personnes généreuses, les sœurs ne craignirent pas de tout nettoyer jusqu'à ce que les salles soient reluisantes de propreté. Elles astiquèrent aussi le mobilier, les ustensiles et la vaisselle. Quelques matelas, des couvertures et même des vêtements inutilisables furent brûlés. Quant au deuxième étage de la léproserie qui avait servi de poulailler, il exigea beaucoup de nettoyage, d'aération et de rénovations pour être habitable. Le transfert des femmes sous les combles ne se fit pas aisément, certains manifestèrent du mécontentement. Peut-être y avait-il des couples ou de proches parents qui ne souhaitaient pas se séparer. Un lépreux était tellement fâché qu'il refusait de changer son lit de place, mais mère Pagé ne fléchit pas et attendit calmement qu'il se ravise. Vaincu, sans même demander l'aide de ses compagnons, il prit son lit et fit ce qu'on lui demandait. À un moment donné, le curé Gauvreau dut intervenir avec l'aide d'autres malades pour assujettir deux ou trois hommes qui menaçaient d'enfoncer les portes des escaliers fermées à clé, la nuit. Désormais, hommes et femmes logeaient dans des salles distinctes, mais avec permission, ils pouvaient se rendre visite. Tous avaient le loisir de se promener à l'extérieur à condition de demeurer dans l'enclos du lazaret. Une meilleure hygiène était maintenant de rigueur. Dans les locaux du lazaret, tout était propre et bien rangé. Pour favoriser les dévotions pieuses, les sœurs placèrent des crucifix, des images saintes et quelques statues dans les salles des malades. Bref, la présence des hospitalières apportait au lazaret un renouveau matériel, moral et spirituel.

Parmi les tâches confiées à sœur St-Jean et aux sœurs infirmières, l'une des plus répugnantes consistait à désinfecter et à

---

4. Sr St-Jean, « Lettre à la supérieure de Montréal », le 6 février 1870.

panser les plaies des lépreux, de façon à éliminer les vers qui s'infiltraient parfois sous la peau. Le soin des lépreux était l'ultime raison de leur présence à Tracadie. D'ailleurs, sœur St-Jean confie à la supérieure de Montréal : « Je suis [...] heureuse, on ne peut plus, de pouvoir être constamment avec nos chers lépreux, qui sont si bons. Nous n'aurions jamais cru qu'il fût si facile de les traiter<sup>5</sup>. » Les sœurs changeaient les pansements deux fois par jour et, emportée par un zèle intempestif que mère Pagé refréna aussitôt, la jeune sœur St-Jean osa même baiser les plaies de ses malades. D'après le récit de sœur Quesnel, la petite aveugle que sœur St-Jean soignait était défigurée : « Toute sa figure n'offre à la vue qu'un morceau hideux de chair gâtée ; sa bouche n'est plus qu'une très petite ouverture par laquelle elle parvient avec grande peine à se jeter dans la gorge quelques aliments ; inutile de vous dire qu'elle exhale une odeur révoltante<sup>6</sup>. » Et pourtant cette « pauvre petite fille », dont les sœurs admiraient la patience et la douceur, ne se plaignait jamais, circulait sans aide et « priait son chapelet ».



Groupe d'hospitalières, de lépreux et de lépreuses du Lazaret de Tracadie, vers 1874. Sr St-Jean est la troisième à partir de la droite. Font aussi partie de la communauté Sr Monique Reid, supérieure ; les sœurs Brault, Sicotte, Lévêque, Clémence, Lumina et une première novice.

5. Sr St-Jean, « Lettre à la supérieure de Montréal », le 11 novembre 1868.

6. Sr Quesnel, « Lettre à Sr Raymond », le 10 février 1869.



Groupe de 15 lépreux et lépreuses au Lazaret de Tracadie, vers 1874.

Après quelque temps, toutes les sœurs se ressentirent des conséquences de ce travail ardu. Sœur St-Jean était peut-être celle qui se donnait le plus de peine, ce qui n'était pas sans inquiéter la supérieure : « La Sr St-Jean est malade et elle tousse beaucoup... La pauvre Sœur, si elle n'est pas morte, ce n'est pas parce qu'elle s'est ménagée auprès des lépreux et auprès de tous les malades du dehors qu'elle a soigner [sic] ; c'est tout vous dire que ma Sœur l'Assistante [Quesnel] n'a pu y tenir que trois jours et elle est tombée malade de fatigue... cependant elle n'a fait qu'une petite partie de l'ouvrage que ma Sr St-Jean fait habituellement<sup>7</sup>. » Lorsqu'elle écrivit à son tour, quelques jours plus tard, sœur St-Jean fut discrète au sujet de sa maladie, n'empêche qu'un brin de mélancolie perce dans ses propos : « Nous avons été très occupées, nous n'avons pas le temps de prier ni d'aller au chœur. Sans nos liens avec vous par lettres d'ici à Montréal, nous ne pourrions pas survivre<sup>8</sup>. » Malgré l'interdiction de

7. Mère Pagé, « Lettre à la supérieure de Montréal », le 2 février 1869.

8. Sr St-Jean, « Lettre à la supérieure de Montréal », le 9 février 1869.

l'évêque, mère Pagé se permit de jeûner, ce qui fit dire à sœur Quesnel : « Notre bonne Mère [...] n'est pas bien. Comme son mal de gorge paraissait un peu opiniâtre, nous lui avons appliqué les mouches<sup>9</sup>. » L'assistante note aussi que toutes les sœurs ont eu le rhume, qu'elles sont faibles et ont « maigri et pâti ». Comme preuve, elle ajoute, avec un brin d'humour, que sœur St-Jean « a diminué au point que son corset se dégrafe d'un bout à l'autre sans y toucher<sup>10</sup>. » À l'été, afin d'aménager une aire de repos ensoleillée, la supérieure fera placer dans le jardin des bancs envoyés de Montréal pour leur réfectoire.

Étant donné les changements radicaux vécus au cours des premiers mois à la léproserie, il est possible que sœur St-Jean se soit ennuyée un peu de son « cher chez-nous » de Montréal. En soignant les lépreux, les fondatrices de Tracadie ajoutaient un nouveau volet aux œuvres de la communauté des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph. Elles étaient de véritables pionnières, puisqu'elles ouvraient de nouveaux chemins apostoliques. Les habiletés médicales des sœurs et l'aura spirituelle qui les entourait attiraient les malades de l'extérieur, convaincus que les sœurs pouvaient les guérir. Au lazaret, plusieurs étaient déjà à un stade avancé de la maladie quand sept autres lépreux furent admis, au cours de l'hiver. Quelques enfants avaient à peine douze ans ; d'autres étaient encore plus jeunes. En 1870, huit des dix-neuf lépreux avaient entre treize et quinze ans, et l'aînée des cinq lépreuses n'avait que vingt et un ans.

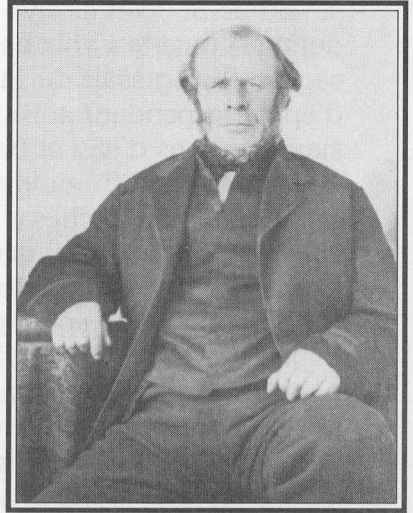
Même si la plupart des médecins admettaient que la lèpre était incurable, ceux qui avaient soigné les malades, même à l'époque où ils étaient dans l'île aux Becs-Scies, avaient cherché un remède infaillible. Le docteur Alexander Key, premier médecin nommé à l'île des lépreux, soignait ses malades avec du bichlorure de mercure et de l'iode. En 1849 et 1850, le docteur Charles LaBillois avait eu recours aux frictions au mercure pour soigner les lépreux de Tracadie. Croyant qu'ils étaient guéris, il en laissa plusieurs partir du lazaret, mais ils durent revenir. Par la suite, le père Gauvreau, qui connaissait bien la maladie, se

9. Sr Quesnel, « Lettre à la supérieure de Montréal », le 10 mai 1869.

10. *Ibid.*



procura des livres de médecine, sélectionna un groupe de malades susceptibles d'en profiter, les sépara des autres et entreprit lui-même des traitements.



Le docteur Charles-Marie LaBillois  
vint à Tracadie en 1849 pour examiner  
les cas de lèpre au Lazaret.

Comme ses prédécesseurs, sœur St-Jean croyait qu'avec le bon remède, les malades pourraient recouvrer la santé. Lorsque le docteur Smith quitta le lazaret et ne fut pas remplacé, les sœurs héritèrent de l'entière responsabilité des traitements. Sœur St-Jean fit alors l'expérience de divers moyens thérapeutiques, espérant guérir au moins quelques malades. Le thé fort, remède le plus doux qu'elle utilisa, réussit au moins à faire pâlir les taches ambrées. De petites quantités de produits toxiques entraient dans la composition d'autres remèdes approuvés à l'époque, ce qui explique que sœur St-Jean traita un grand malade avec une boisson comportant cinq gouttes d'arsenic à la fois. Toutes ses plaies, sauf une au pied, guérèrent, et les taches rouges sur ses jambes disparurent. La pharmacienne essaya le bichlorure de mercure sur des malades à un stade plus avancé. Elle utilisa aussi le médicament breveté *Fowle's Humour Cure* et en observa les effets sur les malades : « Ce remède en leur causant certaines douleurs aux membres paraît leur donner une force, une vigueur qu'ils n'avaient pas ; et tous se trouvent mieux de la bouche et de la gorge<sup>11</sup>. » Mis au courant du succès de son remède, Fowle en

11. Losier et Pinet, *Op. cit.* p. 151.

envoya une grande quantité aux sœurs à titre gracieux. Encore une fois, les symptômes reparurent ; aucune guérison définitive n'était possible.

Sœur St-Jean essaya aussi un remède dont un vieillard lui donna la recette à voix basse, de peur que d'autres lui volent son secret. Il s'agissait de faire bouillir des racines et de l'écorce d'épinette pendant soixante-douze heures, ce qui exigeait plusieurs gallons d'eau et beaucoup de bois pour chauffer le poêle de la buanderie. Témoin de la préparation de la recette du vieux « docteur des branches », sœur Quesnel écrit : « La tisane en frise et le poêle ne dérougit pas<sup>12</sup>. » Le mélange était ensuite filtré et la potion administrée aux malades plusieurs fois par jour, pendant les deux mois subséquents. Un malade confia à sœur St-Jean qu'un remède « qui goûtait aussi méchant » devrait être assez fort pour les guérir. La pharmacienne expérimenta aussi un remède à base d'ambre gris, tiré d'un livre de médecine appartenant au père Gauvreau. Elle constate : « Il coûte cher et est d'une odeur insupportable [...] mais nos pauvres lépreux sont tout joyeux ; ils s'imaginent qu'ils guériront sûrement<sup>13</sup>. » Dans l'espérance que le remède soit efficace, chaque fois, les sœurs et les malades priaient la Sainte Famille, dévotion chère aux hospitalières.

Même si toute guérison complète était inaccessible, sœur St-Jean continuera de chercher un remède, au cours de ses premières années à Tracadie. En 1870, elle confiera à la supérieure de Montréal : « Nos malades sont toujours lépreux malgré tous nos efforts. [...] Demain, je commencerai un autre remède que j'ai préparé ces jours-ci. Je ne me lasse pas de faire des expériences. D'ailleurs, ils ne peuvent pas rester sans remèdes, ils seraient tous au désespoir, il sont si bien persuadés qu'ils peuvent guérir<sup>14</sup>. » Graduellement, elle diminuera l'expérimentation pour s'en remettre à des traitements plus conventionnels susceptibles d'améliorer au moins leur condition générale : une bonne alimentation, un environnement propre, du bon air, beaucoup de repos et le changement fréquent des pansements. Bien que

12. Sr Quesnel, « Lettre à la supérieure de Montréal », le 26 août 1870.

13. Sr St-Jean, « Lettre à la supérieure de Montréal », le 26 août 1870.

14. *Ibid.*

certains effets secondaires des remèdes concoctés par sœur St-Jean fussent désagréables, ils n'étaient pas plus rudimentaires ni aléatoires que ce que les médecins donnent de nos jours aux personnes en phase terminale ou souffrant d'une maladie chronique.

Les améliorations apportées au lazaret furent beaucoup appréciées. Des malades déclarèrent à sœur St-Jean que si jamais les sœurs partaient pour Chatham, ils iraient avec elles, et que si les sœurs retournaient à Montréal, ils iraient eux aussi. Amusée, sœur St-Jean écrit alors à la supérieure de la maison mère : « Je pense, ma chère mère, que vous ne nous refuseriez pas le couvert non plus qu'à nos chers lépreux, mais pourtant ne vous pressez pas trop, vous pourriez attendre trop longtemps. Il est probable que Tracadie prendra racine, ça bonne apparence<sup>15</sup>. »

En janvier 1869, monseigneur Rogers vint au lazaret confirmer six jeunes lépreux. Il ne fut pas sans remarquer les améliorations apportées aux bâtiments, le changement dans l'attitude des malades et leur bonheur d'avoir des hospitalières bien à eux. Pour sa part, le père Gauvreau reconnaissait les bienfaits spirituels découlant de la présence des sœurs et de l'ambiance de piété et de prière. Il déclara son entière satisfaction à la supérieure de l'Hôtel-Dieu de Montréal : « Deux de ces rebelles [lépreux] sont morts depuis dans de grands sentiments de religion et de regrets. Un troisième est au lit souffrant beaucoup et sentant que bientôt il sera au nombre des morts, et le quatrième, frappé de ce qui est arrivé à ses associés, est tranquille et doux comme un agneau<sup>16</sup>. » Le curé attribuait ces changements radicaux aux soins et à l'enseignement religieux qu'offraient les Hospitalières de Saint-Joseph. « À force d'être édifiés et instruits par les sœurs, ils sont devenus eux-mêmes édifiants. Ce qui est très remarquable, surtout de la part de ceux ou celles qui sont préparés à recevoir les derniers Sacrements, leur physionomie est toute différente. Il règne sur leurs figures un calme et une paix qui semble indiquer la vertu de l'Esprit de Dieu<sup>17</sup>. »

15. Sr St-Jean, « Lettre à la supérieure de Montréal », le 10 novembre 1868.

16. Père Ferdinand Gauvreau, « Lettre à la supérieure de l'Hôtel-Dieu de Montréal », le 28 avril 1869.

17. *Ibid.*

Au début de 1869, le gouvernement du Nouveau-Brunswick approuvait une allocation pour les Hospitalières, mais ne renouvelait pas le contrat du médecin. Le docteur Smith quitta donc Tracadie en janvier 1869, car il n'avait pas suffisamment de pratique dans la région pour assurer un revenu convenable. En fait, les gens n'avaient pas beaucoup d'argent. C'est ainsi que sœur St-Jean deviendra l'unique ressource médicale non seulement du lazaret mais aussi de la région de Saumarez, à plus de cinquante kilomètres à la ronde. La responsabilité était certes considérable, mais la pharmacienne ne s'en plaignait pas. Heureuse de voir la subsistance des sœurs assurée, la supérieure ne dissimula pas son contentement à l'annonce du départ du médecin de l'hôpital. Se souvenant de l'opposition de l'évêque de Chatham à leur arrivée et préoccupée des moyens pour garantir un revenu à la communauté, mère Pagé écrit à monseigneur Rogers : « Cette nouvelle nous a remplies de joie, car nous y voyons un trait de Providence, et un événement d'autant plus heureux qu'il était moins attendu. Sans toutefois nous réjouir de la disgrâce d'autrui, nous ne pouvons assez remercier Notre Seigneur qui veille avec tendresse sur ses petites servantes<sup>18</sup>. » Sœur St-Jean était prête à assurer une relève professionnelle. D'ailleurs, comme l'indique sœur Quesnel, une clientèle nombreuse continuera de venir à son dispensaire. Sœur St-Jean racontera à la supérieure et à la communauté de Montréal que ses visiteurs la considèrent maintenant « non seulement médecin, mais encore docteur en médecine ». Elle ajoute, avec humour : « Comme vous voyez, il nous vient des malades de cinquante et même de soixante milles. Il faut bien les payer de mine<sup>19</sup>. » Nouvellement arrivée, sœur Reid fait la connaissance des lépreux acadiens et s'étonne : « Que ces gens sont donc admirables, comme ils ont la foi, comme ils sont pauvres et misérables et qu'ils me font pitié!<sup>20</sup> »

L'excellente réputation de sœur St-Jean s'était répandue rapidement, et les consultations se multiplièrent. Il est vrai que son succès était dû en partie à sa compétence, mais aussi aux efforts

18. Mère Pagé, « Lettre à Monseigneur Rogers », le 19 janvier 1869.

19. Sr St-Jean, « Lettre à la supérieure de Montréal », le 9 février 1869.

20. Sr Quesnel, « Lettre à la supérieure et à la communauté de Montréal », le 21 juin 1869.



accomplis pour se tenir au courant des nouveautés dans le domaine médical, en consultant livres et journaux. Dès son arrivée à Tracadie, elle eut à sa disposition neuf livres de médecine, dont cinq appartenant au père Gauvreau. Convaincue que la foi était essentielle pour bien soigner les malades, elle mit de côté un de ces livres, soi-disant parce qu'il ne reconnaissait pas l'existence de l'âme humaine. Par contre, elle n'hésita pas à se servir de méthodes thérapeutiques qui ne faisaient pas nécessairement partie des courants à la mode, ni du répertoire officiel des experts dans le domaine. Au milieu du dix-neuvième siècle, la confiance aux thérapies traditionnelles était sur son déclin, mais les gens désireux d'approches interventionnistes avec moins d'effets secondaires se tournaient aisément vers les homéopathes ou les charlatans. La pharmacienne du lazaret avait bien elle aussi dans son répertoire une quantité de recettes de remèdes naturels préparés avec des ingrédients aussi ordinaires qu'un œuf, du beurre, du miel, du gruau, du vinaigre ou du vin. Elle avait aussi une bonne réserve de plantes appelées simples, destinées à un emploi thérapeutique, soit comme tisanes, onguents ou cataplasmes.

Plus important que tout aux yeux des gens, la sœur pharmacienne ajoutait une dimension spirituelle aux soins qu'elle prodiguait, ce qui n'était pas le fait de tous ceux qui pratiquaient l'art de la médecine. Une interprétation mystique de l'agir des sœurs hospitalières attirait certes les curieux, mais, quel que soit le motif évoqué pour venir les voir, l'habit religieux de sœur St-Jean les impressionnait et son attitude sereine et compatissante les reconfortait. Sœur Louise Légère, qui avait cent quatre ans en 1976, raconte que les gens de la région croyaient que sœur St-Jean avait le don de guérison. Elle se souvenait bien du jour où elle avait fait sa connaissance. Son père, qui était un pêcheur de Caraquet, s'était blessé au bras et une grave infection s'était déclarée. Il vint donc au monastère de Tracadie voir sœur St-Jean. Après tant d'années, sœur Légère n'avait pas oublié sa bienveillance ni la qualité de ses interventions, ce qui influença sans doute le choix de la jeune Louise d'entrer dans la communauté des Hospitalières de Tracadie. Elle raconta que la pharmacienne sœur St-Jean nettoya et pansa le bras noirci de monsieur Légère et lui recommanda de garder le pansement tel quel une semaine. Quand il l'enleva, son bras était parfaitement guéri.

Heureuse de sa pratique médicale, sœur St-Jean confiait à sa communauté de Montréal que les malades venaient par groupes de douze, quinze et même vingt à la fois. Ils attendaient dans le parloir des sœurs pendant qu'elle leur préparait des remèdes. Elle note : « Aujourd'hui j'en ai eu seize dont deux venaient de Kachibouguate [Kouchibouguac]. » La semaine précédente, deux femmes étaient venues de Bathurst, une distance d'environ cent vingt kilomètres, le long de la péninsule acadienne, avec des commissions pour treize autres personnes. La pharmacienne explique que « ça été toute une affaire de préparer toutes ces prescriptions, pour ne pas faire de mélange. Je vous assure que je les ai bénis<sup>21</sup> ». Au cours d'une période de six mois, elle inscrivit un total de 1695 personnes venues à son dispensaire.

Un très petit nombre de visiteurs étaient des anglophones unilingues, mais sœur St-Jean parlait bien l'anglais. La clientèle des « sœurs docteurs » se composait aussi de membres du clergé. En effet, elles préparèrent aussi des médicaments pour les prêtres et missionnaires malades, entre autres, le curé Gauvreau et l'étudiant Charles Hachey, un ami de monseigneur Rogers. Ce dernier écrivit aux sœurs que les remèdes envoyés à son protégé avaient été très efficaces et qu'il l'enverrait peut-être en vacances à Tracadie, « afin qu'il puisse recevoir vos bonnes décoctions pour le traitement de sa santé<sup>22</sup>. » Monsieur le curé Gauvreau ayant été malade durant l'été, monseigneur Rogers envoya son ancien secrétaire, le père Joseph Auguste Babineau, l'aider dans ses tâches pastorales. Voyant que la santé de leur chapelain le père Gauvreau ne s'améliorait pas, mère Reid, la nouvelle supérieure, demanda à l'évêque de leur nommer un autre confesseur, tout au moins pour les quatre-temps.

Si le succès de la pharmacie s'était traduit en revenus financiers, la petite fondation de Tracadie aurait atteint une indépendance économique en moins d'une année. Même si aucuns frais n'étaient exigés, les sœurs acceptaient des dons, mais dans les débuts, il y eut des périodes où il y avait peu ou presque pas de revenus. Sœur St-Jean note que le total des sommes perçues à

21. Sr Saint-Jean, « Lettre à mère Pagé à Montréal », le 5 juillet 1869.

22. Mgr James Rogers, « Lettre à sœur Quesnel », le 2 juin 1869.

son dispensaire pour l'année 1869 était de 106,31 \$. Par contre les dépenses s'élevaient à 102,16 \$. Les revenus pour l'année provenaient de la vente de produits comme le beurre et le lait, qui rapporta 19,20 \$. Mais cela était insuffisant. Il est évident que sans quelques dons, tels les 20 \$ envoyés par l'oncle Narcisse Trudel en juillet 1869, les ingrédients pour la composition des remèdes en seraient venus à manquer. Afin d'économiser un peu, sœur St-Jean acceptera, l'année suivante, la suggestion de monsieur William Davidson, membre du Bureau de santé et homme d'affaires de Néguaq, de se procurer ses provisions d'Halifax plutôt que de Montréal. Il les transporterait dans sa goélette, sans frais. À la grande surprise de la pharmacienne, la facture s'élevait à 112 \$, ce qui était beaucoup plus que les 40 \$ qu'elle avait prévus. Malheureusement la goélette enfonça en entrant dans la baie de Tracadie. Toutefois, le marchand réussit à récupérer le paquet des sœurs, qui purent quand même réclamer une assurance de 94 \$. Même si les vérificateurs d'assurances trouveraient à redire, pour sœur St-Jean il s'agissait bien plutôt d'une preuve que la Providence favorisait leur travail à Tracadie. Les sœurs ne furent jamais aussi pauvres que des rats d'église, car les petits montants perçus leur permettaient d'oublier le manque de revenu stable. Il est vrai que la maison mère se devait d'aider ses fondations pendant un certain nombre d'années et d'allouer une somme pour chacune des sœurs. La communauté rembourserait dans les trois ans tout montant prêté ou paierait une rente en dédommagement.

La communauté des Hospitalières de Montréal fut fidèle à la promesse d'établir une fondation à Chatham en 1869. Lorsque monseigneur Rogers retournera en Europe pour le concile du Vatican en 1870, il demandera la liste des maisons des Religieuses Hospitalières en France. « Je me ferai un devoir de visiter au moins celle de La Flèche, le berceau de votre sainte communauté, pour remercier la Sainte Famille d'avoir créé ce saint Institut et de m'en avoir donné deux rejetons pour soulager les pauvres malades de mon diocèse<sup>23</sup>. » L'évêque visitera en effet La Flèche, Laval, Baugé, Ernée, Beaufort, Nîmes et Avignon et il

23. Mgr James Rogers, « Lettre aux sœurs de Tracadie », le 7 octobre 1869.

amassera 2900 francs (environ 500 \$ U.S.). Cette somme était destinée aux fondations des Hospitalières de Tracadie et de Chatham, mais Rogers la remit à son secrétaire Thomas Barry, pour ses œuvres diocésaines. Il est vrai que l'évêque prévoyait la construction d'un monastère et d'un hôpital pour les Hospitalières de Chatham. Par conséquent, en plaçant la somme reçue dans un fonds commun au lieu de la remettre aux deux communautés d'Hospitalières de Saint-Joseph du Nouveau-Brunswick, tel qu'entendu en France, l'évêque finissait, mais on peut supposer qu'une part serait attribuée aux coûts de construction à Chatham. Tracadie ne reçut pas un sou. Plus inquiétantes que ce manque d'appui financier de la part de l'évêque, ses tentatives d'utiliser le charme comme tactique de manipulation ne passaient pas inaperçues ! Ses stratagèmes et insinuations prenaient parfois les sœurs au dépourvu, surtout qu'il avait tendance à blâmer le gouvernement protestant, les sœurs elles-mêmes ou le chapelain du lazaret, le père Gauvreau, pour certaines décisions prises sans qu'il n'ait été consulté. Continuellement sur le qui-vive, les hospitalières de Tracadie avaient sans doute raison d'être un peu méfiantes.

La Loi des écoles neutres votée en 1871 et interdisant l'enseignement religieux et tout signe religieux dans les écoles publiques du Nouveau-Brunswick, prouve bien que l'évêque avait raison de s'inquiéter. Puisque tel était le sort de l'institution scolaire, qu'en serait-il de la propriété et de la direction de cette autre institution publique, le lazaret de Tracadie ? Toutefois, ce que Rogers semblait ignorer, c'est qu'il y avait dissimilitude entre le système éducatif et les soins de santé. Les écoles de la province du Nouveau-Brunswick se devaient de répondre aux besoins de toute la population, qui comprenait des élèves de plusieurs confessions religieuses. Dans le sud de la province, la plupart étaient des protestants qui craignaient l'influence des autres religions. Toutefois, les députés favorables aux sœurs soutenaient que l'Assemblée législative ne se devait pas de restreindre les pratiques religieuses au lazaret, puisque cet hôpital public était au service d'un petit nombre de malades appartenant à la même religion, celle des religieuses de cette institution. Depuis que les sœurs y étaient, la situation s'était de beaucoup améliorée et plusieurs problèmes avaient été réglés ; de toute façon, la province n'avait aucune raison de revenir sur ses pas.



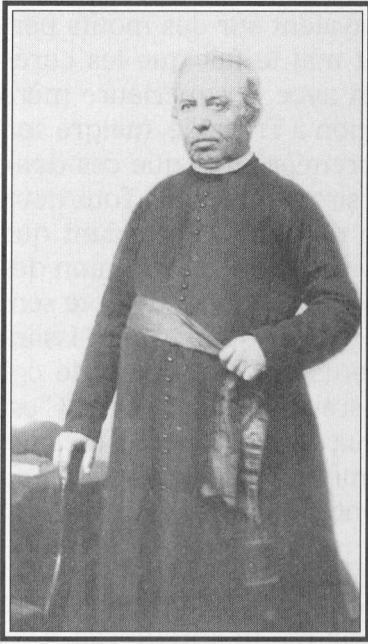
L'évêque de Chatham avait bien d'autres motifs d'inquiétude, car les rapports entre les Irlandais catholiques et les protestants de Chatham et des environs étaient tendus, surtout depuis l'immigration massive d'Irlandais fuyant la famine au milieu des années 1840. De toute façon, les dissensions politiques et religieuses qui se manifestaient dans la province risquaient moins d'affecter la vie à l'intérieur du lazaret, bien que certains fonctionnaires essayèrent de nuire aux religieuses. En plus de la crainte justifiée d'une certaine opposition au sein du gouvernement, les réticences de monseigneur Rogers face à la fondation d'une communauté à Tracadie s'appuyaient sur des motifs personnels. En réalité, l'évêque digérait mal le fait que les curés Paquet et Gauvreau, en collaboration avec la supérieure mère Pagé, avaient réussi à établir la fondation à Tracadie, malgré son désaccord réitéré. Ce n'était pas la première fois que ces deux prêtres ne tenaient pas compte des désirs de l'évêque. Tous deux s'étaient opposés à la Confédération du Canada, pendant que Rogers profitait de son statut d'évêque pour prêcher l'union des provinces. Il aura gain de cause, puisque le résultat du vote sera celui qu'il souhaitait. Par contre, Rogers se sentait impuissant devant le déroulement des événements et l'ascendant de ces deux prêtres qui avaient fait venir les sœurs à la léproserie. C'est bien à contrecœur qu'il avait permis aux sœurs d'aller à Tracadie. Tout en se montrant satisfait des améliorations apportées au lazaret, il n'approuvait pas entièrement l'entreprise.

Craignant dès les débuts que la situation des sœurs soit précaire à Tracadie, Rogers s'était senti obligé d'établir à Chatham une soi-disant « maison mère » pour les hospitalières. Dès l'automne 1868, il avait réservé deux acres de terre à peu de distance de son évêché et avait expliqué à la supérieure de l'Hôtel-Dieu de Montréal : « [...] aussitôt que la dite communauté serait légalement incorporée et aura tous pouvoirs civils de devenir propriétaire de biens-fonds, dans le but d'ériger leur couvent et Hôtel-Dieu<sup>24</sup>. » Entre-temps, il laisserait aux hospitalières nommées à Chatham, l'usage de son ancienne résidence. Convaincu que les sœurs de Tracadie ne tiendraient pas le coup à cause des

---

24. Mgr Rogers, « Lettre à mère Mance, supérieure de l'Hôtel-Dieu de Montréal », le 16 novembre 1868.

exigences du soin des lépreux, l'évêque entreprenait un projet de construction à Chatham qui augmenterait de beaucoup la dette du diocèse. Et justement, s'il admettait s'être trompé sur la périlleuse situation de Tracadie, comment pourrait-il alors justifier devant son clergé diocésain des coûts supplémentaires ? Il voyait d'un mauvais œil toute action entreprise en vue d'assurer la stabilité de la communauté de Tracadie, puisque cela prouverait la précarité de son projet d'un couvent d'hospitalières à Chatham.



Le père Ferdinand Gauvreau,  
curé de Tracadie de 1852 à 1871.  
Il collabora avec Mgr Paquet pour faire  
venir les Hospitalières au Lazaret.

Grande fut l'indignation de monseigneur Rogers quand il apprit que le père Gauvreau avait entrepris, sans le consulter, de préparer et de faire circuler une pétition demandant à l'Assemblée législative de voter une loi d'incorporation de l'œuvre des hospitalières de Tracadie. Évidemment, lorsque monsieur Moore, député de Gloucester, vint solliciter sa signature, l'évêque, qui prenait ainsi connaissance de cette initiative, eut une forte réaction. Étant donné son légendaire tempérament fougueux, il est aisé d'imaginer ce qu'il ressentit en voyant la signature de Marie Pagé dans le document fatidique. La lettre qu'il lui écrivit le 1<sup>er</sup> avril 1869 a disparu, mais le ton contrit et respectueux de la

réponse de mère Pagé laisse deviner la teneur des propos épiscopaux. Vingt jours plus tard, la supérieure écrit : « Je méritais des reproches pour mon procédé si peu réfléchi en signant la pétition qui a été envoyée au Gouvernement. » En fait, elle croyait que le père Gauvreau avait la permission de l'évêque, puisque « ce bon Monsieur [...] parle toujours de ses projets comme s'il agissait de concert avec Votre Grandeur. Ce bon Père me parle souvent de vos saintes entreprises et il paraît sincèrement content du succès de vos travaux<sup>25</sup>. » Monseigneur Rogers revenait encore sur le sujet quelques mois plus tard, dans une lettre à sœur Quesnel, qui agissait alors comme remplaçante de la supérieure de Tracadie, rappelée à Montréal depuis peu. Il affirme qu'en entreprenant des démarches auprès du gouvernement sans le consulter, le père Gauvreau avait suscité un débat public « par la publicité de la discussion dans le parlement, les notices dans les journaux ; et la conversation que tous les députés en ont eue avec les prêtres et les évêques de leurs localités respectives, a nécessairement acquis une notoriété tout à fait fâcheuse<sup>26</sup> ». Cette réputation d'insubordination touchait les sœurs de Tracadie, « une communauté qui a toujours été distinguée par son obéissance à qui de droit », c'est-à-dire à l'évêque. Sans doute avait-il oublié la lettre d'excuses de l'ancienne supérieure mère Pagé, faisant l'éloge du père Gauvreau et lui demandant humblement s'il approuvait le « *Bill* d'incorporation projetée ». Elle avait ajouté : « Quant à nous, nous ne connaissons pas cela ; mais pourtant nous serions flattées d'en avoir une copie si cela était possible<sup>27</sup>. » Elles l'auront plus tard, car il s'agit d'un document reconnu publiquement.

Lorsque, à l'automne 1868, le gouvernement avait refusé d'octroyer une allocation aux sœurs, le père Gauvreau leur avait conseillé de ne pas insister pour le moment, afin d'éviter des débats parlementaires, houleux et préjudiciables. Il avait vu juste, car le 11 janvier, le gouvernement releva le médecin de sa charge ; en mars, il vota l'allocation annuelle de 800 \$, séparée du

25. Mère Pagé, « Lettre à Mgr Rogers », le 20 avril 1869.

26. Mgr James Rogers, « Lettre à sœur Quesnel à Tracadie », le 2 juin 1869.

27. Mère Pagé, « Lettre à Mgr Rogers », le 20 avril 1869.

budget de la léproserie géré par le Bureau de santé. Les sœurs recevront le premier versement en juin. Enfin, le 21 avril 1869, l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick vota une loi constituant en société les *Religieuses Hospitalières de l'Hôtel-Dieu Saint-Joseph de Tracadie*. Ainsi, la communauté des sœurs du lazaret avait le droit d'amasser des fonds, de posséder et de vendre des biens et de recevoir des dons et des rentes. Il y avait pourtant quelques inconvénients, car le gouvernement demeurait propriétaire de la léproserie et de ses dépendances. De plus, le député Robert Young proposa des amendements limitant les droits des sœurs, et l'Assemblée législative se réservait le pouvoir d'abroger la loi. Encore une fois, monseigneur Rogers reprocha au curé Gauvreau et aux sœurs d'avoir entrepris cette démarche avec précipitation, « sans l'avis de leur propre supérieur, dans des relations si délicates et qui demandent tant de prudence avec un Gouvernement composé de protestants et des ennemis de notre religion et de ses institutions<sup>28</sup> ».

Évidemment, le père Gauvreau ne pouvait pas prévoir que la loi serait amendée de façon restrictive. Il avait pourtant atteint un but : les hospitalières auraient désormais le droit d'acquérir des propriétés et d'amasser des fonds, en tant qu'institution de charité. Si la loi n'avait pas été votée, la situation financière des sœurs aurait peut-être été compromise indéfiniment. Elles n'auraient peut-être pas pu rester à Tracadie. Au moins, la loi reconnaissait juridiquement le rôle des hospitalières et manifestait de façon tangible l'appui du Gouvernement, ce qui, en soi, contrebalançait le manque de confiance de la part de l'évêque.

Chapelain et bienfaiteur du lazaret, le père Ferdinand Gauvreau n'avait pas à s'excuser. Néanmoins, le 28 avril 1869, il écrivit une longue lettre explicative à mère Mance, supérieure de la communauté de Montréal : « Cette incorporation ainsi que l'allocation de 800 \$ sont certainement dès le départ deux grands pas de faits vers la Fondation première de votre Institut dans le Nouveau-Brunswick. Néanmoins, le principal but et l'essentiel est encore à atteindre, je veux dire l'acquisition légale du bien-fonds sur lequel se trouvent les logements des Sœurs Hospita-

---

28. Mgr James Rogers, « Lettre à sœur Quesnel à Tracadie », le 2 juin 1869.



lières et l'Hôpital de nos bons et bien-aimés lépreux<sup>29</sup>. » Enfin, il invite la communauté à faire confiance à la Providence et à persévérer dans cette œuvre si chère à son cœur et à ceux des hospitalières. Le père Gauvreau n'était pas que bonnes paroles. Tel que promis, il donnera aux sœurs deux terres de cinquante acres<sup>30</sup> chacune, à peu de distance du lazaret et valant 630 \$. Pour ce faire, il contournera les subtilités de la loi d'incorporation des Hospitalières de Tracadie, en donnant les titres non pas à la communauté incorporée, mais à des individus. Le contrat fut fait au nom de Julie Céré et Césarine Raymond, religieuses de l'Hôtel-Dieu de Montréal. En guise de reconnaissance, les Hospitalières nommèrent le père Gauvreau fondateur honoraire de la communauté de Tracadie. Il faut retenir, toutefois, que ce contrat servira éventuellement de modèle pour d'autres communautés religieuses du Nouveau-Brunswick.

---

29. Père Ferdinand Gauvreau, « Lettre à mère Mance », le 28 avril 1869.

30. *Le Petit Robert* définit l'acre ainsi : Mesure agraire, dans les pays anglo-saxons, de 40,47 ares ou 4 046,86 mètres carrés. – Au Canada, Mesure agraire valant 4 840 verges carrées.



## CHAPITRE

## 7

---

**ENRACINEMENT**

---

Sœur St-Jean était chargée d'écrire les *Chroniques*, ce qui consistait à noter au jour le jour les événements d'importance pour le milieu, les œuvres et la vie de la communauté. Tout comme dans la correspondance, elle inclut parfois des détails cocasses, mais le plus souvent, elle rend compte succinctement des activités des sœurs, des difficultés rencontrées, des préjugés qu'entretiennent certains membres du gouvernement provincial ou de discordes à l'intérieur du Bureau de santé. Fort heureusement, au gouvernail de l'œuvre, la supérieure mère Pagé savait comment contourner les écueils du monde séculier ou ecclésiastique et faire face aux turbulences propres à la politique néo-brunswickoise. Toutefois, la supérieure n'était plus très jeune et la pression physique et psychologique résultant de sa charge affectait sa santé. Elle souffrait de maux de gorge et d'otites. Tel que prévu, après neuf mois, mère Pagé fut rappelée au Mont Sainte-Famille de Montréal, où elle fut élue supérieure en remplacement de mère Mance. Les sœurs de Tracadie étaient bien chagrénées de voir la supérieure fondatrice partir. Afin que le public ne soit pas témoin de leurs larmes, la sacristine sœur Brault avait changé l'heure du salut du Saint-Sacrement qui se

célébrait habituellement à 16 heures, mais il y eut autant de gens à 20 heures que s'il avait été à l'heure habituelle. Sœur St-Jean raconte à mère Pagé que la sacristine «était fâchée contre le Saint-Esprit qui était le seul qui aurait pu leur faire deviner que le salut serait à cette heure-là<sup>1</sup>».

Envoyées par la communauté de Montréal pour assurer la relève, les sœurs Monique Reid et Marie Philomène Sicotte arrivèrent à Chatham en mai, apportant avec elles tellement de bagages et d'effets que monsieur Davidson dut trouver une deuxième voiture pour tout transporter à Tracadie. Ces sœurs étaient à peine arrivées que les gens se présentèrent pour voir et accueillir les «nouvelles sœurs docteurs». Sœur St-Jean raconte : «Je viens tout justement de recevoir deux petits pains de sucre qu'une sainte fille est venue leur apporter pour les féliciter d'être venues à Tracadie<sup>2</sup>.» Sœur Reid, pharmacienne chevronnée qui avait formé sœur St-Jean, avait suffisamment d'âge, d'instruction et d'expérience pour diriger avec sagesse l'œuvre et la communauté de Tracadie. Après la retraite des sœurs en juillet, elle fut élue supérieure, à la grande satisfaction de la communauté. Sœur Sicotte était une ancienne compagne de pensionnat de sœur St-Jean. Les deux s'entendaient bien et, après quelque temps, la nouvelle venue sera le bras droit de la pharmacienne.

Tout comme pour l'installation des sœurs à Tracadie en 1868, monseigneur Rogers s'abstint de venir présider l'élection de la nouvelle supérieure, qui fut tenue le 26 juillet. Il délégua ce pouvoir à monsieur André Nercam, prêtre de Saint-Sulpice et chapelain des Hospitalières de Montréal, qui était venu prêcher la retraite de la communauté. L'élection de la supérieure fut suivie du salut du Saint-Sacrement et du chant du *Te Deum*. Pour le repas de fête, les sœurs décidèrent de servir de la volaille, mais il fallait tuer un de leurs poulets de deux mois. Personne ne pouvait ou voulait le faire. Ayant été élevée à la campagne, sœur St-Jean s'exécuta, ce qui lui fit dire à mère Pagé : «Il fallait le docteur au cœur dur pour faire ça<sup>3</sup>.»

---

1. Sr St-Jean, «Lettre à mère Pagé, supérieure à Montréal», le 27 mai 1869.

2. Sr St-Jean, «Lettre à la supérieure de Montréal», le 21 juin 1869.

3. Sr St-Jean, «Lettre à mère Pagé», le 22 juillet 1869.



Ce n'est pas parce que sœur St-Jean avait sacrifié un poulet qu'elle était dure de cœur. Encore dans la vingtaine, elle était une jeune femme assez attrayante, constamment en contact avec un public qui savait apprécier ses talents et ses qualités. Sa popularité comme pharmacienne aurait pu lui monter à la tête, mais sœur St-Jean l'avait solide sur les épaules. L'ancienne postulante au tempérament vif et extraverti avait appris à canaliser ses énergies et à se donner généreusement aux soins des malades. Et pourtant, elle connaissait ses limites et ne se payait pas d'illusion. Avec humour, elle demande des prières à mère Pagé, parce que « Charlo [c'est-à-dire le diable] rôde sans cesse comme autrefois, il ne respecte pas ma sainteté du tout! » Puis, avec son entrain habituel, elle ajoute : « J'ai reçu en présent une belle petite moutonne, c'est ti pas beau ça<sup>4</sup> » Elle ne reparlera plus de Charlo. Sans doute dut-elle régler ces tentations de la façon habituelle, c'est-à-dire par la prière et la pénitence.

Les nombreuses lettres écrites par les sœurs sont révélatrices de leur vécu ainsi que de la sensibilité et du style de chacune. La correspondance entretient des liens amicaux et fraternels entre les sœurs de Montréal et leurs consœurs de Tracadie. Par sa verve, son humour et des images originales, le style de sœur St-Jean se rapproche quelque peu de celui de la célèbre épistolière madame de Sévigné. Qu'il suffise de citer un extrait d'une lettre à la supérieure de Montréal, qu'elle aime beaucoup : « Que vous êtes bonne de penser à moi. [...] Vos chères lettres font à toutes un si grand plaisir qu'en les lisant nous sommes toutes aussi émoustillées qu'une pochée de souris<sup>5</sup>. »

Sœur St-Jean était très attachée à la communauté de Montréal, où elle avait reçu sa formation religieuse. Pendant son deuxième Noël à la léproserie, elle confie aux sœurs de la maison mère que le temps n'a pas effacé le souvenir de toutes celles qui ont été plus que des mères pour elle. Elle ajoute que l'année qui s'annonce risque d'être remplie de croix. Amanda n'a pas non plus coupé les communications avec sa famille. En décembre 1871, elle reçut la nouvelle d'une série de décès qui avaient durement

---

4. Sr St-Jean, « Lettre à la supérieure », le 6 février 1870.

5. Sr St-Jean, « Lettre à la supérieure de Montréal », le 12 mai 1872.

frappé les Viger. Sœur St-Jean confiera à mère Pagé qu'elle a perdu sa sœur Anna, son oncle Samuel et un neveu de quelques mois. Sœur Quesnel, qui a laissé de belles lettres décrivant la vie quotidienne à Tracadie, sera rappelée à Montréal en juin 1871.

Sœur St-Jean ne se faisait pas de scrupules par rapport à certains règlements monastiques comme le grand silence obligatoire après neuf heures le soir. Durant les heures de veille à l'hôpital quand tout est calme et que les grands malades exigent moins de soins, elle en profite pour mettre sa correspondance à jour. Les amitiés exclusives n'étaient pas bien vues, mais les liens d'amitié entre les sœurs étaient fraternels et tangibles. Sœur St-Jean percevait mère Pagé à la fois comme mentor et figure maternelle. Le jour de la Pentecôte en mai 1872, elle lui déclare son besoin de se confier de temps en temps. Même si la fête du jour est propice à la conversation de l'âme avec Dieu seul, Amanda pense qu'elle peut tout de même communiquer avec sa grande amie. En réalité, mère Pagé était plus qu'un guide, surtout depuis les neuf mois passés à Tracadie. Sœur St-Jean écrit : « À qui dois-je après Dieu, plus de reconnaissance qu'à vous, qui m'avez conduite dès mes premières années de profession religieuse et qui, plus tard, avez guidé mes pas et fortifié mon courage dans les premiers jours de l'exil ?<sup>6</sup> » Elle parle de ses inquiétudes quant à son caractère qu'elle doit contrôler, sinon sa santé s'en ressentirait. Elle ajoute : « Je n'ai que vingt-quatre ans maintenant [...] et moi qui veux vivre jusqu'à quatre-vingts. » Malgré ses résolutions réitérées de mieux faire, elle regrette d'y manquer aussitôt. Devant la contrariété, elle trouve moyen de se retirer à l'écart, de réfléchir et de prier. La lecture des épîtres de saint Pierre lui apporte du réconfort. « Ce qui y est écrit sur la prière et l'obéissance m'impressionne beaucoup », affirme-t-elle. Malgré les inquiétudes, elle conserve de l'optimisme, en particulier lorsqu'elle note que les sœurs vont bien : « Ici, toutes nos sœurs sont bien gaies et ferventes, nous vivons sous l'aile de la Divine Providence qui nous comble de faveurs. [...] Malgré les efforts de nos ennemis, nous jouissons de la paix la plus profonde<sup>7</sup>. »

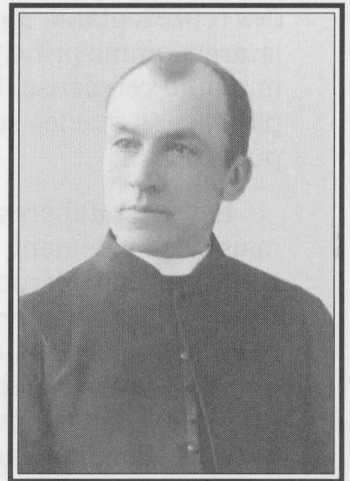
6. Sr St-Jean, « Lettre à mère Pagé », le 12 mai 1872.

7. *Ibid.*

Les sœurs avaient très peu d'ennemis, mais elles subissaient parfois les conséquences de discordes au sein du Bureau de santé. Comme cela ne les concernait pas directement, les sœurs du lazaret ne se laissaient pas distraire de leurs tâches auprès des malades. Sœur St-Jean ne s'arrêtait pas davantage à toutes ces histoires qu'à ses propres problèmes personnels. De surcroît, les sœurs avaient entrepris de rendre service aux paroisses de la région, en faisant des hosties et en entretenant les ornements sacerdotaux et le linge d'autel pour Tracadie, Caraquet, Pokemouche et onze autres missions.

Lorsque le père Gauvreau prit sa retraite en 1871, le père Babineau, qui avait été vicaire à Tracadie un an et curé à Newcastle deux ans, était prêt à prendre la direction de la paroisse de Tracadie. Il y demeurera jusqu'en 1903. En tant que supérieure de la communauté, sœur Reid écrit alors à monseigneur Rogers : « Je connais depuis quelque temps la résolution où était notre bon père Gauvreau de retourner à Québec ; cependant [...] je vous avoue, Monseigneur, que je suis très peinée, car ce dévoué Pasteur a acquis des droits à notre immortelle reconnaissance<sup>8</sup>. » La supérieure, qui était assez vieille pour être la mère du nouveau curé de vingt-cinq ans, aussi nommé chapelain de la communauté, écrit simplement : « Nous sommes heureuses de savoir que Votre Grandeur nous a destiné pour Père, le Révérend M. Babineau. Quoi qu'il en soit, Monseigneur, nous sommes toutes parfaitement soumises à vos ordres là-dessus<sup>9</sup>. »

Le père Joseph Auguste Babineau,  
curé de la paroisse de Tracadie,  
aumônier des Hospitalières et du Lazaret  
entre 1871 et 1903.



8. Sr Monique Reid, « Lettre à Mgr Rogers », le 5 septembre 1871.

9. *Ibid.*

Les rapports harmonieux entre l'évêque et le nouveau curé se distinguaient des relations plutôt discordantes entre Rogers et les deux missionnaires d'origine québécoise, monseigneur Paquet et le père Gauvreau. Le père J. Auguste Babineau, l'un des rares prêtres acadiens du diocèse, était né à Saint-Louis-de-Kent au Nouveau-Brunswick, en 1844. Soucieux de plaire à tous, le père Babineau s'était rapidement acquis l'entière confiance de l'évêque, qui n'hésitait pas à le déléguer comme remplaçant officiel aux importants événements de la communauté. Il le savait capable de surveiller tout ce qui s'y produisait et de veiller à ce que les membres de la communauté de l'Hôtel-Dieu de Tracadie soient dociles. Puisqu'il était confesseur des sœurs, fonction qu'il remplira pendant plus de trente ans, ce jeune prêtre était au courant d'à peu près tout ce qui se passait au couvent et au lazaret, car il était aussi chapelain des malades. Mais le père Babineau n'était pas aussi accommodant vis-à-vis de l'évêque qu'il en avait l'air. Reconnu par monseigneur Barry, qui sera le successeur de Rogers, pour « sa grande intelligence et sa volonté forte », il sera un fidèle allié des hospitalières, particulièrement de sœur St-Jean, qui accédera éventuellement au poste de supérieure. Le père Babineau aura souvent à intervenir en faveur des sœurs de Tracadie auprès de monseigneur Rogers ou des membres du Bureau de santé. Il ne craignait pas de faire circuler des pétitions, d'écrire des lettres aux journaux ou de faire du *lobbying* auprès des représentants du peuple au gouvernement. En choisissant le lazaret comme principal point de convergence plutôt que la communauté religieuse, il exerça une influence auprès des gens en place, sans que les sœurs ne retiennent indûment l'attention du public.

Les hospitalières s'occupèrent d'abord de soins de santé, mais graduellement, la communauté s'intégra dans le milieu et contribua considérablement au progrès matériel, culturel et spirituel de cette région acadienne. Leurs entreprises procurèrent des emplois variés à des travailleurs manuels ou autres. Pour les projets de constructions et de rénovations, elles recouraient habituellement à des ouvriers de la région. De plus les marchands locaux étaient les fournisseurs habituels du lazaret et de la communauté. Le dévouement des sœurs auprès des malades et plus tard auprès des élèves et des orphelins offrait aux jeunes filles des modèles autres que celui de mère de famille ou de célibataire



ainsi que des possibilités de carrière. Avec le temps, et de façon subtile, la présence des sœurs infusait, d'abord par les cérémonies religieuses puis par l'enseignement, l'appréciation de valeurs culturelles et le goût de la musique. Les sœurs se réjouissaient particulièrement d'événements qui manifestaient publiquement leur intégration dans la vie sociale et religieuse de Tracadie. À l'automne 1870, une centaine de personnes assistaient au dévoilement et à la bénédiction de la cloche de leur chapelle, et la somme de 44 \$ fut recueillie en dons individuels d'un dollar pour avoir le privilège de sonner la cloche.

Par un beau matin de juin en 1872, les pavillons étaient hissés pour saluer l'arrivée du télégraphe à Tracadie. Sœur St-Jean fut ravie de voir son village entrer dans la course au progrès moderne. Elle écrit aussitôt aux sœurs de la communauté de Montréal : « Demain, Tracadie sera en communication avec l'univers entier. [...] Il nous semble que cela nous rapproche de vous et nos cœurs en sont tous joyeux<sup>10</sup>. » Ainsi, les sœurs de Tracadie auront moins l'impression d'être à l'autre bout du monde, puisque les communications avec Montréal seront désormais presque instantanées. Déjà partie prenante de son nouveau milieu, sœur St-Jean ajoute : « Cela donnera de l'importance à cette paroisse et facilitera son progrès et j'oserais dire sa civilisation, car sous ce rapport elle est un peu en arrière du temps présent<sup>11</sup>. » Pour l'hospitalière de Tracadie, le télégraphe représente davantage : il évoque un pont au-delà de l'espace et du temps la reliant à Marie de la Ferre, fondatrice de la congrégation des Hospitalières de Saint-Joseph. Comme elle, sœur St-Jean rencontrera des gens de tous les milieux ; elle aura à négocier avec des hommes d'affaires, à discuter avec des adeptes d'autres religions et à essayer de comprendre les subtils rouages du monde politique et gouvernemental. Plus souvent qu'à son tour, elle devra accueillir des visiteurs de toutes catégories : membres du clergé, médecins, gens d'affaires, inspecteurs, politiciens, journalistes ou touristes curieux. Assez souvent, elle servira de

---

10. Sr St-Jean, « Lettre à la supérieure de Montréal », le 18 juin 1872.

11. *Ibid.*

guide pour la visite des salles de malades, répondra à toutes les questions, assistera aux examens médicaux et, au besoin, agira comme interprète ou traductrice.



Le docteur  
Joseph Charles Taché,  
député-ministre de l'Agriculture  
à Ottawa, professeur titulaire  
de l'Université Laval de Québec,  
chevalier de la Légion d'honneur  
et bienfaiteur de la léproserie  
de Tracadie.

À la demande du Conseil de la Reine d'Angleterre, le docteur Joseph Charles Taché, député-ministre de l'Agriculture à Ottawa, entreprit une étude approfondie des causes de la lèpre au Nouveau-Brunswick. À l'été 1872, il arriva à Tracadie et installa ses quartiers généraux au presbytère. Ainsi, il pouvait se rendre au lazaret tous les jours. Sœur St-Jean fut vivement impressionnée devant l'approche scientifique de ce fonctionnaire de haut calibre, « qui ne se fie à personne, *sinon à ses yeux et à ses oreilles* [souligné dans le texte]; il est doué d'une mémoire extraordinaire. Je crois qu'il connaît tous les habitants de Tracadie chacun par son nom. C'est un saint homme, bon, simple, sans cérémonies et sans façon<sup>12</sup>. » Ayant besoin de l'aide d'une

12. Sr St-Jean, « Lettre à la supérieure », le 9 août 1872.

copiste, le docteur Taché présente une demande à la supérieure, qui désigne sœur St-Jean. Elle s'attelle allègrement à la tâche : « Je copie à la journée tous les papiers qui concernent les lépreux et le lazaret<sup>13</sup>. » Ce travail se fait à la main et exige une grande précision, mais l'habile secrétaire se donne beaucoup de peine. Douée d'une grande perspicacité, elle remarque que les conclusions du docteur Taché contredisent certaines idées reçues. D'ailleurs ce travail sera publié, et le docteur promet d'envoyer une copie aux sœurs. La secrétaire improvisée s'en réjouit : « Cela nous servira beaucoup pour nos chroniques dans lesquelles j'ai, sans doute, mis bien des erreurs, m'étant appuyée sur les histoires populaires<sup>14</sup>. » Cependant, ce n'était pas la première fois que sœur St-Jean était invitée à collaborer avec un médecin chercheur. En 1869, sœur Trudeau de Montréal lui avait fait parvenir, de la part du docteur Munro de l'Hôtel-Dieu, un article sur la lèpre paru dans *The Gazette*. Il lui demandait de comparer les symptômes de la lèpre décrits dans ce journal avec ceux qui se manifestaient chez les malades du lazaret de Tracadie.

Quand les sœurs de Chatham et de Tracadie avaient l'occasion de se rencontrer, la joie d'évoquer le souvenir du Mont Sainte-Famille et de raviver les liens d'amitié était réciproque. La visite « rare » de sœurs de Montréal était accueillie avec encore plus d'enthousiasme. Lorsqu'elle vint au Nouveau-Brunswick en juin 1873, mère Pagé trouva sœur St-Jean très fatiguée. Il est vrai que les sœurs se levaient dès quatre heures et demie le matin et que leurs journées bien remplies s'achevaient à neuf heures du soir. La communauté de Tracadie fut enchantée de recevoir à son petit Hôtel-Dieu son ancienne supérieure et fondatrice. Mère Pagé était accompagnée de l'évêque et de mère Davignon, première supérieure de la communauté de Chatham. Afin d'assurer la conformité et la fidélité aux règles des Religieuses de Saint-Joseph, mère Pagé leur apportait des exemplaires du nouveau *Coutumier* publié en 1872. Pendant sa visite de trois jours à Tracadie, elle rencontra les sœurs et expliqua, entre autres, à sœur St-Jean l'importance des archives et la bonne façon de les

---

13. *Ibid.*

14. *Ibid.*

tenir. Au cours de sa visite de trois jours, elle suggéra à la communauté de placer l'harmonium dans le chœur des sœurs et insista pour que sœur St-Jean en joue plus souvent.

En plus de visiter les deux communautés d'hospitalières de l'est de la province à l'été 1873, mère Pagé aura aussi l'occasion de se rendre au Madawaska, secteur du diocèse le plus éloigné de Chatham. Monseigneur Rogers souhaitait faire venir des hospitalières de St-Joseph à Saint-Basile pour prendre la relève des Sœurs de la Charité retournées à St-Jean. L'ouverture d'une troisième maison au Nouveau-Brunswick ajouterait certes un plus grand défi à la communauté de Montréal, d'autant plus que ces filiales demeuraient financièrement dépendantes de la maison mère pendant les premières années d'enracinement. La communauté fondatrice devait, au moins pour quelques années, envoyer des sœurs en nombre assez grand pour assurer la régularité de ces nouvelles maisons et de remplacer celles qui retournaient à Montréal. Certaines sœurs étaient plus âgées, et le dur travail, la privation et la fatigue minaient rapidement la santé des sœurs fondatrices. Même si l'évêque manifestait sa grande satisfaction d'avoir des sœurs dans son diocèse, l'éventuelle autonomie des maisons était une exigence fondamentale, ce qui supposait qu'elles puissent ouvrir un noviciat et assurer la relève locale de futures hospitalières. Après une visite à Saint-Basile de Madawaska, mère Pagé recommande à la communauté de Montréal d'approuver cette fondation. Sœur Davignon sera nommée supérieure. Comme pour les autres fondations, la maison mère choisit un groupe de sœurs en bonne santé, instruites et aptes à accomplir les œuvres hospitalières et éducatives en plus de faire face aux imprévus.

Dès l'ouverture de la communauté des hospitalières à Chatham en 1869, monseigneur Rogers leur avait permis d'ouvrir un noviciat, autorisation qu'il refusait d'accorder à la maison de Tracadie. Le nombre de sœurs y était restreint et toutes faisaient leur possible pour assurer la fidélité aux cérémonies et autres rites essentiels de la vie monastique, tout en accomplissant de multiples tâches. Au cours de sa visite, mère Pagé leur fit comprendre que, dans les circonstances, elles n'étaient pas tenues de faire exactement la même chose qu'à Montréal. De plus, puisque les visiteurs séculiers circulaient au premier étage pour diverses raisons, il ne leur était pas facile de convoquer les



assemblées du chapitre ou encore de faire des pénitences publiques au réfectoire ou à la communauté sans que tout le village le sache. La simple fidélité à la règle du silence n'était pas aisée. Enfin, sœur St-Jean se remit à la musique, mais un peu à contrecœur. Elle admettait que cela aidait les chanteuses, mais elle trouvait un peu gênant de pratiquer de la musique quand il y avait tellement à faire.

Afin d'alléger l'horaire, la communauté décida de réduire le nombre des instructions religieuses dans les salles de malades à deux ou trois fois par semaine au lieu de tous les jours, étant donné que les malades résidaient en permanence au lazaret. La maison de Tracadie avait déjà quatre années d'existence quand la supérieure, mère Reid, soumit le premier *Rapport triennal de l'Hôtel-Dieu de Tracadie* à Rome. Malgré l'amour et l'estime de la Règle, elle écrivait : « Il y a certains points qui ne peuvent s'observer régulièrement, comme à notre communauté mère. [...] Le point principal est la clôture religieuse que nous observons exactement parce que nous ne sortons jamais de l'enclos. Notre chœur est le seul lieu qui soit censé cloîtré ; mais les personnes du dehors peuvent aller partout<sup>15</sup>. » La communauté est formée de sept sœurs desservant un lazaret de vingt-quatre malades et une clientèle de l'extérieur qui sollicite de l'aide médicale. La communauté possède des terrains valant 680 \$, don de monsieur le curé Gauvreau. La supérieure précise : « On espère pouvoir, moyennant les secours de la divine Providence, faire bâtir une maison qui servira d'hôpital et d'orphelinat<sup>16</sup>. » La pratique assidue des obligations religieuses est assurée, lorsque « le local et le personnel nous fournissent le moyen de tout faire conformément à la règle<sup>17</sup>. »

L'absence d'une clôture monastique et l'interdiction d'admettre et de former des candidates à la vie religieuse étaient causes de frustration chez les sœurs de la communauté de Tracadie. Il ne suffisait pas que sœur St-Jean ait le titre de

---

15. Sr Reid, *Premier rapport triennal de la communauté des Religieuses Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Saint-Joseph de Tracadie, dans le diocèse de Chatham*, Tracadie, le 6 août 1872.

16. *Ibid.*

17. *Ibid.*

maîtresse des novices, encore lui fallait-il des postulantes et des novices pour le justifier. C'est bien en vain que, dès 1869, quelques aspirantes à la vie religieuse s'étaient présentées au couvent. Puisque les habiletés des sœurs et les ressources professionnelles étaient toutes indispensables, sœur St-Jean eut une vive réaction lorsque, peu de temps après la visite de mère Pagé, elle apprit que sœur Brault pourrait être nommée à Chatham. Impossible de se passer d'elle à Tracadie, parce qu'elle est « capable de remplir tous les emplois que nous avons ici. Il n'y en a pas une qui sache tenir les livres de la procure ici. [...] Maintenant que nous allons ouvrir une école, nous ne voyons pas comment nous pourrions suffire sans ma sœur l'Assistante puisque continuellement une ou deux seront occupées à l'école<sup>18</sup>. » Le réalisme et la fermeté du ton de cette lettre révèlent la force et la détermination de sœur St-Jean, qui avait dépassé le stade de l'idéalisme et de l'obéissance passive. Sa foi n'était pas diminuée pour autant ; bien au contraire, elle lui servait d'appui pour persévérer malgré les obstacles de toutes sortes. Même si elle adressait des protestations à un personnage aussi important que mère Marie Pagé, elle le fit avec franchise et spontanéité. De toute façon, cette lettre s'avérerait fort utile dans les négociations entre l'évêque et la supérieure de Montréal, puisqu'il était désormais clair que la diminution du nombre de sœurs à Tracadie compromettrait à la fois la croissance et le développement de cette maison, tout autant que la quantité et la variété de services à rendre. Lorsque l'une ou l'autre des sœurs aurait à veiller un mourant, en resterait-il suffisamment pour assurer tous les services le lendemain ? Et puis, la communauté comptait le strict minimum de membres pour fonctionner. Par conséquent, sœur Brault ne fut pas mutée. Quelques jours plus tard, les sœurs de Tracadie apprenaient que monseigneur Rogers autorisait l'ouverture d'un noviciat. Sœur St-Jean jubilait : « Nous ne pourrions pas être plus heureuses. Nous remplissons maintenant la plus essentielle de nos saintes règles voulant que chaque maison devienne autonome<sup>19</sup>. » L'ouverture du noviciat devait désormais solidifier les œuvres de la communauté, en assurant une relève d'hospitalières et d'enseignantes acadiennes.

18. Sr St-Jean, « Lettre à mère Pagé », le 8 juillet 1873.

19. Sr St-Jean, « Lettre à la supérieure », le 25 juillet 1873.

Une œuvre nouvelle naissait, car après la demande réitérée de l'évêque, la communauté avait accepté d'enseigner aux enfants des environs. La pharmacie relèverait maintenant de mère Reid et de sœur Brault, puisque sœur St-Jean dirigerait l'école et enseignerait. La Loi des écoles « neutres » ou « libres » votée par l'Assemblée législative du Nouveau Brunswick en 1871 interdisait l'enseignement de toute religion et la présence de signes religieux dans les classes, y compris le port de l'habit distinctif par les membres des communautés religieuses de sœurs ou de frères. C'est alors que les catholiques, anglophones autant que francophones, s'impliquèrent plus que les autres groupes dans les polémiques qui s'ensuivirent. Les évêques de Saint-Jean et de Chatham interdirent à leurs diocésains d'envoyer leurs enfants aux écoles publiques, même si les gens devaient payer des taxes scolaires pour les soutenir. Ces controverses incitèrent monseigneur Rogers à remédier aux problèmes d'enseignement à Tracadie. En 1868, la moyenne des présences à l'unique école de Saumarez était de seize par jour et depuis, cette école avait été fermée. Plus de la moitié de la population adulte était analphabète. Quand l'évêque demanda aux sœurs de Tracadie d'ouvrir une école privée, elles n'avaient ni terrain où construire une école, ni argent pour le faire, ni noviciat pour assurer la relève de sœurs enseignantes. Si l'évêque voulait que les sœurs de Tracadie dirigent une école, il devait au moins autoriser l'admission de candidates au noviciat. Sœur St-Jean n'était plus la pharmacienne, car cette fonction relevait maintenant de mère Reid et de son aide, sœur Sicotte. Cette nouveauté dans les œuvres des Hospitalières de Tracadie démontre que le progrès de la communauté était limité par la nature même de leur premier engagement, c'est-à-dire le soin des lépreux. La très grande importance accordée à cet apostolat constituait, en fait, une contrainte à l'intérieur même de la réussite.

La direction de l'Externat Saint-Joseph fut confiée à sœur St-Jean, qui n'avait jamais enseigné. Heureusement que la première postulante à se présenter, Luce Parent, de Paspébiac au Québec, était une institutrice de trente-trois ans avec quatre années d'expérience dans le domaine ! William Ferguson, homme d'affaires de Tracadie, acheta la terre voisine du monastère et, pour la somme nominale de 30 \$, céda par contrat aux sœurs Sicotte et Baudin un terrain de sept arpents et un tiers de long

sur un arpent de large. Sœur Baudin avait remplacé sœur Quesnel. Une fois le contrat signé, mère Reid en informa l'évêque et lui demanda de bénir cette propriété. Puis elle ose ajouter : « Votre Grandeur voudrait-elle nous permettre de considérer ce terrain comme faisant partie de notre cloître, vu qu'il est contigu à celui que nous occupons et qu'il pourrait nous être nécessaire d'y aller<sup>20</sup> ? » William Davidson leur offrit la charpente d'un ancien magasin et beaucoup de planches. Il fit tout transporter sur les lieux à ses frais et les travaux débutèrent en juin 1873. Certains habitants mieux nantis donnèrent le bardeau et le bois nécessaire ; d'autres, la main d'œuvre gratuite. Il y eut un *frâlic* ou corvée de douze hommes pour poser la couverture en bardeaux. Le 8 août, sœur St-Jean écrit que les hommes bardochent et que les sœurs fournissent les repas : soixante-dix-huit hommes au dîner, et quarante-sept au souper. Le père Babineau donna 100 \$ et une vieille table pour l'école ; une ancienne contre-porte servira de deuxième table pour les élèves. Parce qu'elles étaient cloîtrées, les sœurs firent construire des chemins couverts reliant les sept bâtiments à leur disposition. Ainsi elles pourraient circuler sans sortir dehors, ce qui était commode en hiver. Ces ponts couverts en bois piquaient la curiosité et, selon sœur St-Jean, « ça ressemblait au dépôt des chars ou plutôt au pont Victoria<sup>21</sup> ». Profitant de l'occasion, elle demanda aux sœurs de Montréal de lui envoyer, entre autres, un manuel pour l'enseignement du français.

Les finitions à l'intérieur de l'école étaient loin d'être achevées et le matériel didactique n'était pas en place quand, le 9 décembre 1873, l'Externat Saint-Joseph ouvrit ses portes. Indépendamment de la saison, sœur St-Jean et la postulante Luce Parent accueillirent cinquante élèves au cours des quinze premiers jours, et il en arrivait constamment de nouveaux. Parmi eux, des jeunes filles d'une vingtaine d'années, tout autant que les petits, étaient avides d'apprendre. Les sœurs avaient pensé ouvrir le noviciat au deuxième étage de l'école, mais une salle de classe supplémentaire eut la priorité. Sœur St-Jean enseignait le français et les rudiments de l'anglais ; sœur Parent, qui « en valait

20. Sr Reid, « Lettre à Mgr Rogers », le 10 mai 1872.

21. Sr St-Jean, « Lettre à la supérieure de Montréal », le 23 décembre 1873.



deux», était une bonne enseignante ; et les enfants n'étaient pas dépourvus d'intelligence. L'été suivant, à l'occasion de la bénédiction de la pierre angulaire de l'église paroissiale, monseigneur Rogers et sept prêtres assistèrent à l'examen de fin d'année, le 29 juillet 1874. L'évêque posa des questions de catéchisme aux élèves et vérifia leurs connaissances en anglais et en français. La directrice des classes déclare fièrement aux sœurs de Montréal : « Les enfants ont assez bien paru, pour n'avoir eu que sept mois d'école. » Monseigneur et les parents sont, en effet, très satisfaits de leur école, qui a accueilli jusqu'à cent vingt-quatre élèves. Toutefois, le record d'assistance n'était pas synonyme de revenus assurés. Très peu de familles versèrent les frais de 3 \$ par année pour un enfant de Tracadie et de 4 \$ pour ceux de l'extérieur. Tous les enfants recevaient de l'instruction, mais les registres montrent que l'école était loin d'être rentable. Par exemple, en 1875, les enseignantes touchèrent 62 \$ provenant surtout de la vente de livres et autres articles, alors que les dépenses réelles s'élevaient à 56 \$. Sœur Parent fut admise à la prise d'habit, mais elle quittera la communauté pendant son noviciat. Avec des moyens extrêmement limités, sœur St-Jean se plaignit : « Nous avons absolument besoin de novices si nous voulons remplir les offices actuels et à venir. » À cause du manque d'espace, la communauté souhaitait surtout recevoir des sœurs de chœur, puisqu'il y avait peu de différence entre les travaux des sœurs de chœur et ceux des converses. L'Hôtel-Dieu de Montréal leur envoya deux autres sœurs, mais comme on ne pouvait pas les loger à Tracadie, elles demeurèrent à Chatham. Mademoiselle Marianne Losier, l'une des premières élèves et la fille de Philius Losier, ancien gardien du lazaret, fut admise au postulat. Le besoin de sœurs enseignantes était urgent. Sœur St-Jean ne pouvait suffire, car elle avait d'autres responsabilités, comme accueillir les visiteurs, leur faire visiter l'hôpital et répondre à une série de demandes sur la profession médicale. Assez souvent, il n'y avait qu'une enseignante à l'école.

Même si le clergé considérait la loi scolaire comme anti-catholique, graduellement, le gouvernement avait adouci ses exigences et s'acheminait vers un compromis. Des catholiques exerçaient certaines pressions sur l'Église et ses représentants. En 1876, l'école des sœurs fut reconnue par le gouvernement et les enseignantes furent rémunérées. La supérieure, mère St-

Jean, explique aux sœurs de Montréal comment « l'affaire des écoles » s'est réglée. La communauté a d'abord présenté ses conditions aux commissaires du district scolaire de Saumarez, exigeant que les sœurs soient « exemptées de passer à l'examen » qui se tenait à Fredericton, étant donné qu'elles étaient cloîtrées et ne pouvaient s'y rendre. Encore plus catégorique, la supérieure a affirmé : « Si ces choses ne pouvaient être accordées, que nous laisserions l'école, attendu que c'est pour nous une œuvre accessoire<sup>22</sup>. » Cette condition fut refusée à Fredericton et sera une des causes de réclamations assidues de la part de la supérieure.

L'année 1876 marquait néanmoins un progrès pour l'Externat Saint-Joseph puisque le gouvernement donnerait des subventions pour l'enseignement et que les conseils scolaires feraient leur part. Les commissaires insistèrent pour que les sœurs passent l'examen qui leur accorderait le statut d'école « modèle » et un meilleur salaire. Encore une fois, sœur St-Jean refusa, alléguant les obligations d'une communauté cloîtrée. Mais plutôt que de laisser les enfants dépourvus d'enseignement, elle abaissa ses propres exigences. Les sœurs enseignantes signèrent un contrat d'un an avec la commission scolaire de Saumarez, précisant les dates d'ouverture et de fermeture de l'année scolaire, le salaire annuel et le nombre de versements. Les sœurs pourront utiliser les mêmes livres, mais l'enseignement du catéchisme ne sera pas compris dans les heures de classe. Enfin, les sœurs seront dispensées « de faire le serment exigé par la loi<sup>23</sup> » lors des « retours » ou rapports à la fin de l'année scolaire. La loi scolaire avait été amendée en 1873 et autorisait le port d'un habit religieux à l'école et, selon le compromis de 1875, les commissaires avaient le droit de louer des écoles appartenant à des communautés religieuses. Les sœurs enseignantes n'avaient pas à suivre les cours à l'École normale de Fredericton mais devaient s'y rendre pour écrire l'examen nécessaire afin d'obtenir un permis d'enseignement des première et deuxième classes. À l'époque, l'École normale n'offrait pas d'en-

---

22. Sr St-Jean, « Lettre à la supérieure de Montréal », le 9 mai 1876.

23. *Ibid.*

seignement en français. Rares étaient les enseignants acadiens qui détenaient un permis de première ou de deuxième classe. L'enquête gouvernementale menée en 1893 dans le comté de Gloucester révèle que les « licences locales » approuvées par les commissaires étaient nombreuses. Les sœurs enseignèrent jusqu'en 1885 avec la « licence locale » et touchèrent le salaire de troisième classe, qui n'exigeait pas l'examen de la province du Nouveau-Brunswick. Au début, la communauté recevait 95 \$ par enseignante et si le nombre d'élèves l'exigeait, des enseignantes surnuméraires étaient engagées à 30 \$ par année. La supérieure était satisfaite : « Nous avons les bénéficiaires de la loi sans être assujetties. Notre paye commencera le 1<sup>er</sup> mai<sup>24</sup>. »

Les sœurs souhaitaient ardemment la venue de novices capables d'enseigner et elles furent exaucées. Dans un intervalle de quatre ans, deux jeunes femmes ayant de l'expérience en enseignement se présentèrent au noviciat. Marie-Anne Doucet, qui entra au couvent en 1878, avait enseigné à Bathurst et à Saint-Jean avec une « licence locale ». Elle avait été acceptée comme sœur converse car elle le demandait, mais un an plus tard, la communauté l'admit comme sœur de chœur, étant donné son instruction et ses aptitudes. En 1881, Marguerite Hachey fut admise au noviciat. Détentrice d'un permis d'enseignement valide, elle avait commencé sa carrière à Bathurst à l'âge de seize ans et avait cinq ans d'expérience. Puisqu'elle ne pouvait pas sortir du monastère pour aller écrire l'examen de la province, elle dut enseigner avec une « licence locale » et un salaire de troisième classe. Son contrat de 1881 indique qu'elle percevait 150 \$ par année. La supérieure qui était aussi directrice de l'école multiplia les démarches pour faire approuver un manuel d'arithmétique en français, ce qui fut accordé. Au bout d'un an, elle n'avait encore rien reçu. Malgré certaines difficultés, les deux enseignantes étaient très efficaces, et l'inspecteur Valentin Landry reconnut leur succès lors de sa visite à l'Externat Saint-Joseph. Soixante-deux des soixante-dix élèves étaient présents ; trente-sept passèrent les examens et vingt-sept réussirent. L'école reçut la cote « excellent » pour la qualité de l'enseignement et le haut

---

24. *Ibid.*

niveau de compétence des institutrices. L'évaluation de monsieur l'Inspecteur était l'une des meilleures, si l'on compare avec l'école publique de Saumarez, où aucun des vingt élèves ne passa l'examen. Le registre n'était pas tenu et, par conséquent, l'enseignante reçut la cote « passable » et le qualificatif « faible » pour ses aptitudes à l'enseignement.

La bonne réputation de l'école Saint-Joseph ne garantissait pas pour autant une rémunération conforme à son excellence. Sœur St-Jean, qui en était à un second mandat comme supérieure, devait constamment clarifier la situation et faire des réclamations auprès des commissaires et de l'inspecteur du district scolaire de Saumarez, ou auprès du surintendant en chef à Fredericton. Avec le temps, cette situation conflictuelle devint irritante. En 1883, sœur St-Jean fut obligée d'exiger le salaire de sœur Hachey, retenu à Fredericton soi-disant parce qu'elle n'avait pas passé le fameux examen. Après avoir écrit à John Young, secrétaire des commissaires, pour qu'il appuie sa demande, la supérieure insista auprès de l'inspecteur Valentin Landry, qui par sa fonction accordait les permis d'enseigner. Le surintendant Rand exigeait un certificat d'aptitudes signé par sa supérieure et la promesse que sœur Hachey irait à Fredericton écrire l'examen au mois d'août suivant. Sœur St-Jean plaide sa cause ainsi : « Monsieur l'Inspecteur, vous savez qu'il nous est impossible de remplir cette dernière condition. Auriez-vous la bonté de vous occuper de cette affaire et de me dire si je puis faire quelque chose pour que nous ayons droit à ce paiement qui a été d'ailleurs bien consciencieusement gagné. J'étais sous l'impression qu'aussi longtemps vous jugeriez à propos de donner licence, aussi longtemps nous avons droit à la rétribution<sup>25</sup>. » Malgré tout, l'école demeura ouverte et la belle saison amena une inscription de quatre-vingt-dix élèves, à l'été 1883.

Hélas ! toute solution définitive aux problèmes financiers semblait impossible. En janvier 1884, la supérieure écrit à monsieur V. A. Landry, écuyer, inspecteur d'écoles, qui habite à Shédiac : « Je prends donc la liberté de vous dire que ma

25. Sr St-Jean, « Lettre à Valentin Landry, inspecteur d'école », le 14 janvier 1883.



Sr Hachey n'a pas été payée pour les trois derniers termes<sup>26</sup>. » À l'automne 1885, les salaires dus aux sœurs Hachey et Doucet étant retenus jusqu'à ce qu'elles se rendent à Fredericton, la supérieure s'adresse directement au nouveau surintendant William Crocket, en anglais, et n'y va pas par quatre chemins : « Je désire vous informer que sœur Hachey est décédée en janvier. Lorsque sœur Doucet a reçu sa licence de l'inspecteur Landry, nous avons compris qu'elle recevrait la subvention du gouvernement, parce que le salaire du district est très petit. » La communauté ne pouvant pas se permettre de perdre cette somme, la supérieure se fit insistante : « Au nom de la justice, donnez-nous l'argent qui a été gagné<sup>27</sup>. » La situation se compliquait d'autant plus que, d'une part, les sœurs refusaient de se soumettre aux règlements scolaires et que, d'autre part, les fonctionnaires se montraient intransigeants.

Malgré ces difficultés, l'Externat Saint-Joseph continuera de recevoir des élèves jusqu'en 1885. Cette année-là, Mary MacDonald, détentrice d'un permis de première classe, fut engagée par les sœurs pour enseigner aux élèves plus avancés. La nouvelle postulante Alodie Landry, institutrice débutante, avait obtenu au préalable un permis d'enseignement de l'École normale du Nouveau-Brunswick, valide pour trois ans. Sœur St-Jean s'informa auprès de monsieur Landry si, à l'expiration du permis, elle pourrait aller à l'Hôtel-Dieu de Chatham pour écrire l'examen. Elle précisa que l'inspecteur Mersereau donnerait d'excellentes recommandations. Encore une fois, les paiements retardèrent : sœur Doucet n'avait pas reçu de salaire pour les trois derniers termes scolaires. Malgré tout, en 1885-1886, dernière année scolaire de l'Externat Saint-Joseph, le haut niveau d'excellence fut maintenu.

Aussi surprenant que cela puisse paraître, ce ne sont pas les contretemps financiers qui incitèrent la supérieure mère St-Jean à fermer l'école. Les premiers indices de troubles étaient apparus

---

26. Sr St-Jean, « Lettre à Valentin Landry, inspecteur d'école », le 14 janvier 1884.

27. Sr St-Jean, « Lettre à William Crocket, surintendant en chef de l'éducation du Nouveau-Brunswick, à Fredericton », le 25 septembre 1885.

dans le rapport de Mersereau en 1885. Faisant allusion à la proximité du lazaret, l'inspecteur note : « Il existe du mécontentement dans le district concernant le lieu actuel de l'école<sup>28</sup>. » Il est vrai que la population en connaissait alors davantage sur la lèpre et craignait les risques de contagion, en particulier parce que les sœurs enseignantes faisaient partie de la communauté qui soignait les lépreux. À titre de chapelain et de porte-parole du lazaret, le père Babineau, qui n'était pas insensible à toute publicité susceptible de nuire autant aux sœurs qu'à leurs œuvres, conseilla aux hospitalières de fermer l'école, non sans avoir demandé l'approbation de l'évêque au préalable. Une dizaine d'années plus tard, l'évêque confirmera cette version des faits, dans une lettre à sœur St-Jean, le 30 juin 1895.

L'inspecteur espérait que la friction s'atténuerait. Cependant, en 1886, un citoyen qui soutenait que l'école était trop près du lazaret fut élu commissaire et, dès novembre, l'avenir de l'école devint chancelant puis s'écroula. Invitée à enseigner à l'école publique, l'institutrice Mary MacDonald déclara à sœur St-Jean qu'elle s'était engagée pour l'école des sœurs, pas pour une autre. Devant la difficulté de se trouver une bonne enseignante, l'école publique perdit des élèves. Il y avait pourtant d'autres raisons militant en faveur de la fermeture de l'Externat Saint-Joseph. Dans la lettre de Noël à la maison mère, le 26 décembre 1886, sœur St-Jean parle des épreuves qui, en plus du départ de sœur Brault pour Montréal, avaient marqué la communauté, « la dernière est la fermeture de notre école qui a eu lieu le 18 décembre dernier, à cause de certaines difficultés qui se sont élevées par les artifices de quelques protestants, francs-maçons de la paroisse<sup>29</sup>. » Elle précise que cette décision a été prise avec la permission de monseigneur Rogers et l'appui du père Babineau. Elle ajoute plus clairement que l'enjeu touchait l'honneur religieux et que c'était peut-être l'occasion de « donner une leçon aux gens » de la région trop influencés par les protestants. Le

---

28. Mercereau, « Inspector's reports : County of Gloucester », in *Journal of the Legislative Council of the Province of New Brunswick, Fredericton, G.E. Printer to the Queen's most Excellent Majesty, 1886.*

29. Sr St-Jean, « Lettre à la communauté de Montréal », le 26 décembre 1886.

rapport officiel de l'inspecteur est discret sur ce point. Rien n'indique si le commissaire qui s'opposait à l'école des sœurs était protestant ou catholique. Quoi qu'il en soit, en 1885, le père Babineau était lui-même l'un des commissaires du district; James Young, un protestant, l'avait été en 1882 et 1883. Et alors? Pour le curé de Tracadie et l'évêque de Chatham, il valait peut-être mieux imputer la responsabilité de la fermeture aux plaintes des protestants, puisque cela laissait aux sœurs l'espérance de reprendre l'enseignement, une fois que les objections seraient étouffées. Mais cela était peu probable.

Même s'il y avait une forte compétition entre les marchands catholiques et protestants qui faisaient affaires avec le lazaret, les hospitalières jouissaient de l'estime d'à peu près tout le monde. Depuis 1883, des parents protestants aussi bien que catholiques envoyaient leurs enfants au couvent pour des leçons de musique à un coût de 2 \$ à 3 \$ par mois. Les quelques familles protestantes s'opposaient peut-être à l'école catholique, mais le rôle tout à fait particulier de l'Hôtel-Dieu de Tracadie, c'est-à-dire le soin des lépreux, n'était pas étranger à cette perte. Aucune école du district de Saumarez n'avait un niveau d'enseignement aussi élevé que celui de l'Externat Saint-Joseph, qualifié d'école « modèle » par les inspecteurs, la seule à offrir des cours de niveau supérieur. Les autres écoles étaient désignées comme élémentaires ou disparates. En 1887, les deux écoles de Tracadie seront classées comme disparates.

Comment expliquer que cette école de haut calibre put fermer ses portes sans objections de la part de la population qui en avait profité? L'éducation avait mis du temps à se développer en Acadie pour plusieurs raisons, dont l'une des plus regrettables est sans doute l'inertie du clergé catholique, pour qui l'éducation n'était peut-être pas une priorité. L'existence d'écoles privées catholiques dirigées par des communautés religieuses d'hommes ou de femmes répondrait éventuellement aux attentes d'une certaine élite ayant les moyens de placer leurs enfants dans un pensionnat ou un collège classique, sous l'égide de l'Église catholique.

Les chefs de la hiérarchie catholique avaient des réticences face au système scolaire neutre et libéral, sur lequel ils n'avaient pas la mainmise. Certains prêtres et religieuses subissaient

l'influence de l'opinion publique préconisant que l'instruction des enfants en milieux pauvres n'était pas essentielle. À l'exemple de leurs parents, les filles seraient inévitablement des mères de famille ou des servantes, alors que les garçons assureraient la main-d'œuvre dans l'agriculture, la pêche ou les chantiers forestiers. Pas besoin de savoir lire et écrire dans ces métiers, telle était l'opinion de certaines gens bornés. De toute façon, si les enfants fréquentaient l'école, ils se butaient au manque de livres en français et à des institutrices francophones formées en anglais. Même si, au Nouveau-Brunswick, l'éducation devait être accessible à tous, chaque comté avait son conseil scolaire, et les commissaires avaient la responsabilité de percevoir les impôts pour l'entretien de l'école et le salaire des instituteurs et des institutrices. Il existait donc une disparité évidente à la base de ce système scolaire, car le sud de la province était plus prospère et le nord-est, moins bien nanti, pouvait à peine satisfaire aux besoins scolaires de la région.

Au courant de ces disparités, les sœurs avaient appris à s'intégrer dans cette province à prédominance anglaise et protestante. Le prochain besoin social à retenir leur attention et leur générosité sera, encore une fois, lié à l'éducation. En effet, en 1889, les sœurs commenceront à accueillir des orphelins et des orphelines à leur Hôtel-Dieu. Plus tard, en 1910, elles feront construire l'Académie Sainte-Famille, qui accueillera deux cents élèves pensionnaires et externes à son ouverture en 1912. Cette école est privée mais pas gratuite, et l'enseignement est conforme au programme des écoles de la province du Nouveau-Brunswick. On y offre une formation scolaire de qualité supérieure à ce qui s'offre dans les écoles publiques. Comme c'était la coutume dans toutes les écoles dirigées par une communauté religieuse, les hospitalières acceptaient aussi des enfants moins favorisés financièrement et leur offraient la même éducation, quitte à leur confier de petites tâches à la cuisine ou à l'entretien ménager. L'approche pédagogique de qualité qui avait marqué l'Externat Saint-Joseph allait désormais se prolonger et se surpasser à l'Académie Sainte-Famille.



## CHAPITRE

## 8

## DIEU LE VEUT

La pharmacie de Tracadie et ses « sœurs docteurs » étaient bien connues dans toute la péninsule acadienne et même au-delà. Lorsqu'ils étaient malades ou blessés, les gens venaient au dispensaire des religieuses hospitalières et, souvent, le visiteur demandait des conseils et des remèdes pour une tierce personne. À la fin de l'automne de 1874, une épidémie de variole, mieux connue comme « la picote », éclata dans la région de Caraquet, à une vingtaine de kilomètres au nord de Tracadie. Cette année-là, à Montréal, 647 décès furent attribués à la picote et, d'après les lettres de sœur St-Jean, cette maladie contagieuse fut apportée au Nouveau-Brunswick par un habitant de Pokemouche qui était allé à l'Hôtel-Dieu de Montréal chercher son frère atteint de la picote. Cet Acadien avait l'intention de le ramener et de le faire soigner par les hospitalières de Tracadie. Malheureusement, le malade mourut et son frère, qui ne passa qu'une journée à Montréal, prit le bateau pour revenir, emportant avec lui les effets personnels du défunt remis par la religieuse et... le virus de la picote. Au cours du voyage, ce brave monsieur tomba malade et la picote s'étendit aux autres passagers et ensuite à la

famille des deux frères « picotés ». Évidemment, les religieuses hospitalières de Tracadie n'étaient pas en mesure de recevoir ces malades, puisqu'il n'y avait pas d'espace de disponible. De toute façon, il fallait prévenir tout risque de contagion, surtout à cause de l'absence de salle d'isolation, de l'espace restreint, du manque d'aération appropriée, du système d'égout rudimentaire et de la présence occasionnelle de rats au lazaret. Voilà autant de facteurs de contagion qui auraient pu anéantir les sœurs aussi bien que les lépreux. Mais ces malheurs n'auront pas lieu car aucun malade atteint de la picote ne viendra à l'Hôtel-Dieu. Au contraire, quelques sœurs se rendront elles-mêmes les soigner à Caraquet.

Même si les Hospitalières étaient des religieuses cloîtrées, en temps d'épidémie, il leur est arrivé quelques fois au cours de l'histoire de sortir de leur Hôtel-Dieu pour aller soigner des malades en quarantaine. Elles ne manquaient pas à leurs obligations, car le chapitre, plus haute autorité du monastère, et l'évêque, plus haute autorité du diocèse, permettaient aux sœurs de sortir de leurs couvents. Voici comment l'alerte avait été donnée dans la péninsule. Le malade qui avait amené la picote mourut en peu de temps, et sept de ses huit enfants le suivirent dans la tombe en moins de trois semaines. C'est en apportant du secours spirituel à cette famille que le curé Allard de Poke-mouche avait attrapé la maladie. Lors d'une visite chez le curé Pelletier de Caraquet, le père Allard tomba malade, au grand désarroi du père Pelletier qui laissa le malade entre les mains de sa servante et se rendit aussitôt chercher des remèdes à Tracadie. Voyant la grande inquiétude du père Pelletier, les sœurs offrirent de venir à son secours. Toutes auraient aimé aller soigner les malades, mais les sœurs Brault et Sicotte furent désignées et se rendirent au presbytère de Caraquet, le 25 novembre. Elles commencèrent par regrouper et isoler les malades dans une même maison afin de prévenir la contagion et demeurèrent à Caraquet un peu plus de trois semaines. Des quinze personnes atteintes, incluant le vicaire du père Allard et la servante du père Pelletier, seulement quatre survécurent.

Pendant l'épidémie, les sœurs avaient accueilli à Tracadie la mère du père Pelletier qui habitait avec son fils au presbytère. Les gens de Tracadie en conclurent qu'elle avait la picote et la

peur les envahit. L'alarme avait sonné. La plupart des parents retirèrent leurs enfants de l'école, de sorte qu'il en restait à peine une vingtaine sur les cent vingt-trois inscrits à l'Externat St-Joseph. Sœur St-Jean reconnaît que c'était aussi bien ainsi car les sœurs étaient surchargées, ayant à remplacer celles qui étaient à Caraquet. Après vingt-quatre jours, l'épidémie de picote était à peu près enrayée, et les sœurs revinrent à Tracadie. Le dévouement des Hospitalières eut « un grand retentissement », au dire de sœur St-Jean. Succès diplomatique aux yeux de l'évêque Rogers, étant donné que cet événement fit la manchette dans trois journaux de la province, l'un français et les deux autres anglais. Des ovations et des éloges jaillirent d'un peu partout. C'est avec une grande satisfaction que sœur St-Jean écrit à la maison mère : « Monseigneur Rogers paraît très content, il nous a écrit une lettre des plus flatteuses, tous les Messieurs Prêtres des alentours paraissent très satisfaits<sup>1</sup>. » Elle termine sa longue lettre en disant que sœur Sicotte leur donnerait des détails « sur ce sujet qui occupe ici tous les esprits et qui fait le sujet de toutes les conversations. Personne ne parle que de la picote, la picote, la picote ; ils s'en tournent la tête<sup>2</sup>. »

À maintes reprises, la valeur de la contribution de sœur St-Jean à la fondation de Tracadie avait été mise en évidence. Chose certaine, à la fin de l'été 1875, elle ne s'attendait pas à être élue supérieure, elle qui venait tout juste d'avoir trente ans. Encore une fois, en nommant une supérieure dont l'âge était de dix ans inférieur à l'âge requis pour cette fonction, la communauté devait demander une dispense de la règle. Mais, cette décision résultait de la nécessité et non d'un choix, car la communauté qui était alors formée de neuf sœurs comptait cinq sœurs de chœur, et les sœurs St-Jean, Brault et Sicotte n'avaient pas les quarante ans requis. Sœur St-Jean, secrétaire du chapitre, écrit à la maison mère demandant s'il était possible de réélire sœur Reid pour un troisième mandat. Sœur Reid avait cinquante-deux ans bien sonnés et, malheureusement, elle perdait graduellement la vue

---

1. Sr St-Jean, « Lettre à la communauté de Montréal », le 19 décembre 1874.

2. *Ibid.*

et avait de la difficulté à marcher. Par contre, si elle était nommée assistante et admonitrice d'une jeune supérieure, cela garantirait une certaine prudence et sagesse dans la gestion des œuvres et la direction de la communauté. Sœur Sicotte souffrait d'une sorte de mélancolie qui l'avait atteinte dès son arrivée à Tracadie. Sœur Lévêque était un peu plus âgée mais elle devait diriger l'école. Âgée de trente-six ans, sœur Brault remplissait habituellement les fonctions de maîtresse des novices, d'hospitalière et de dépositaire; mais on l'avait prêtée à Chatham pour une période de temps indéterminé. Il restait sœur St-Jean, qui eut la surprise d'apprendre à la fin de l'été 1875 que le chapitre l'avait élue au scrutin secret. Elle confia à la nouvelle supérieure de la maison de Montréal: «Jeune, sans expérience, dépourvue des qualités et surtout des vertus requises dans une supérieure, il ne me serait jamais venu en pensée que je pourrais être élue<sup>3</sup>.» Peut-être avait-elle besoin de l'appui des sœurs de Montréal? Chose sûre, elle savait que celui de sa communauté lui était acquis. «La satisfaction générale et l'affection toute charitable, que me témoignent nos chères sœurs, m'encouragent à embrasser ma croix avec résignation. À quoi bon murmurer? se dépitier? Dieu le veut, parole douce qui me donne force et courage. Oui, *Dieu le veut* sera ma devise et mon cri de ralliement<sup>4</sup>.»

La jeune supérieure avait bien certaines limites, mais elle ne manquait pas de leadership. Il fallait juste un peu de temps pour que ses qualités puissent mûrir. Au cours des trois années de son mandat, elle subira des tests de compétence à plusieurs titres: soit comme supérieure d'une communauté comptant sept sœurs professes, une novice et deux postulantes; comme directrice d'un lazaret de vingt-quatre lépreux; et enfin, comme première responsable d'une école comptant habituellement entre quatre-vingt-dix et cent élèves. En 1875, la valeur des propriétés de la communauté s'élevait à 980\$. Les revenus annuels des sœurs étaient de 1753\$ et les dépenses 1402\$, ce qui constituait un surplus de 351\$, à la fin de décembre. Inquiet et méfiant vis-à-vis du gouvernement, monseigneur Rogers avait jadis interrogé sœur

3. Sr St-Jean, «Lettre à la supérieure de Montréal», le 3 septembre 1875.

4. *Ibid.*



Reid sur l'avenir de leur maison et la supérieure lui avait répondu avec franchise : « Votre Grandeur désire savoir si nous pourrions subsister à Tracadie, sans un établissement propre, dans le cas où le gouvernement nous remercierait pour nos services. À cela, Monseigneur, permettez-moi de répondre que nous croyons pouvoir subsister à Tracadie, sans l'aide du gouvernement. Il est vrai que nos ressources ne sont pas opulentes et que pour quelque temps nous serions très à l'étroit dans notre maison d'école, mais nous serions heureuses de pouvoir ressembler à nos mères fondatrices de notre maison de Montréal, et, Monseigneur, pourrions-nous ne pas nous confier en la Divine Providence qui nous a donné de si touchantes marques de protection depuis cinq ans<sup>5</sup> ? » Au moins, les hospitalières de Tracadie étaient propriétaires de bien-fonds et l'avenir ne les préoccupait pas outre mesure.

La nouvelle supérieure apprendra à canaliser ses énergies et à se servir de ses talents en vue de la solidification de leurs œuvres. En effet, sœur St-Jean avait collaboré à l'inauguration de l'enseignement et, à titre de pharmacienne ou d'aide à l'hospitalière, elle avait soigné les lépreux et les malades de la région. Elle avait un tempérament autoritaire. Ses lettres, qui versaient parfois dans la sentimentalité, en particulier dans la correspondance avec les sœurs de la maison mère de Montréal, pouvaient paraître piquantes à l'occasion, mais sa perception de la vie communautaire était empreinte de vitalité. À l'automne 1875, monseigneur Rogers signa la liste des offices des sœurs et présida lui-même la cérémonie d'élection de la supérieure, qui eut lieu le jour de la prise d'habit de Marianne Losier, première hospitalière à prononcer ses vœux à la communauté de Tracadie.

Selon la coutume chez les Hospitalières de St-Joseph, la secrétaire expédia les résultats des élections et la liste des offices des sœurs de sa communauté à la communauté de l'Hôtel-Dieu de Montréal. Par la même occasion, la supérieure demandait une sœur, pour remplacer les sœurs Clémence et Lumina, deux converses épuisées par de lourdes tâches manuelles. D'ailleurs, sœur

---

5. Sr Reid, « Lettre à Mgr Rogers », le 16 septembre 1873.

Clémence retournerait bientôt à la maison mère. Cinq semaines s'étaient écoulées depuis l'envoi de ces lettres, et la réponse tardait à venir. Plutôt susceptible, la nouvelle supérieure s'inquiétait et s'imaginait une réaction défavorable à sa propre nomination. Elle écrit à nouveau : « Dites-nous tout simplement si notre demande pour une sœur vous a blessées. Quant à moi personnellement, je suis dans l'impression que le triste choix que nos chères sœurs ont fait de ma personne pour la place de supérieure vous a apparu si peu raisonnable que vous ne savez trop qu'en dire<sup>6</sup>. » Toutefois, les véritables préoccupations de sœur St-Jean étaient d'ordre pratique. En effet, sœur Lumina ne pouvait plus faire la cordonnerie, et les sœurs devaient alterner leurs chaussures de pied chaque semaine pour ne pas les user trop rapidement. Que dire ensuite du peu de confort ainsi occasionné, qui n'était pas sans nuire à leurs travaux habituels ! Une multitude d'autres tâches étaient en attente : la filasse et la laine à filer, le galon et une infinité d'autres choses à faire. Les propos de sœur St-Jean sont d'une grande simplicité et sincérité : « N'accusez pas nos cœurs qui vous aiment, car si nous vous étions plus indifférentes, sans doute votre silence nous serait moins sensible<sup>7</sup>. »

Se peut-il que sœur St-Jean ait eu alors à traverser une période de nostalgie ou d'ennui ? En février 1876, après le départ des sœurs Lévêque et Clémence pour Montréal en compagnie du père Babineau, elle écrit une longue lettre à la communauté de la maison mère, commençant par exprimer son attachement en termes affectueux : « Je vous serre toutes dans mes bras ou plutôt, je me presse sur vos cœurs. Il y aura bientôt huit ans que nous sommes séparées, huit ans que nous avons pris la route de l'exil, mais le souvenir de nos vénérées mères et de nos bien-aimées sœurs est encore aussi vif que s'il y avait que huit jours<sup>8</sup>. » Elle imagine la scène qui se produira à l'arrivée des sœurs à Montréal, scène « très différente de celle qui se passa ici hier matin, lorsque, sur les huit heures, nous donnions un dernier baiser à celles qui, plus heureuses que nous, reprenaient le

6. Sr St-Jean, « Lettre à Montréal », le 5 octobre 1875.

7. *Ibid.*

8. Sr St-Jean, « Lettre à la supérieure et à la communauté de Montréal », le 11 février 1876.

chemin de la patrie<sup>9</sup>. » En supérieure consciencieuse, porte-parole de sa maison, elle ne manquera pas de remercier la communauté de Montréal pour les services que les deux sœurs ont rendu à la fondation de Tracadie, puisque, dit-elle, « C'est comme membres du corps, c'est en votre nom qu'elles ont travaillé<sup>10</sup>. » Enjouée, la jeune sœur St-Jean ajoute, en guise d'appréciation des délicatesses des sœurs de la maison mère : « Quand la provision du printemps et de l'automne nous arrive, nous sommes toutes très empressées de recueillir et de saisir tous les petits paquets et bonbons qui nous sont adressés<sup>11</sup>. »

La supérieure et les sœurs avaient bien hâte de revoir le père Babineau, qui était demeuré plus de deux semaines au Mont Sainte-Famille. Pour le retour, il voyagea par train et devait descendre jusqu'au sud-ouest du Nouveau-Brunswick, avant de remonter vers Miramichi. À cause d'une terrible tempête de neige, les chars furent retardés de plus de douze heures, et le père Babineau arriva à Tracadie tard dans la nuit. Le lendemain matin, qui était un dimanche, il était au lazaret pour la messe de sept heures. Sœur St-Jean raconte qu'il prit le déjeuner au couvent, mais que « ce pauvre prêtre ne pouvait pas manger. Nous le faisons parler tout le temps<sup>12</sup>. » Il partit à neuf heures et donna récréation aux sœurs, pour « voir les belles images et lire les lettres qui les accompagnaient ». Le voyageur revint pour le salut du Saint-Sacrement à quatre heures de l'après-midi, et les sœurs se réunirent au parloir pour entendre d'autres nouvelles de leurs sœurs de Montréal. Dans sa lettre, sœur St-Jean remercie la communauté pour le chaleureux accueil fait à leur chapelain, fort heureux de son séjour à l'Hôtel-Dieu de Montréal. « Ce que vous avez fait pour notre bon père Babineau, vous nous l'avez fait à nous-mêmes, car cela l'attache de plus en plus à notre petite maison pour laquelle il est dévoué, et dont il prend si bien nos intérêts<sup>13</sup>. » Connaissant davantage la communauté des

---

9. *Ibid.*

10. *Ibid.*

11. *Ibid.*

12. Sr St-Jean, « Lettre à la Supérieure de Montréal », le 3 mars 1876.

13. *Ibid.*

Hospitalières de St-Joseph, le curé en comprenait mieux la mission et serait désormais en mesure de collaborer avec la supérieure aux œuvres de Tracadie. D'ailleurs, le père Babineau était mieux placé que quiconque pour défendre les intérêts des sœurs, car il eut à négocier à maintes reprises auprès des instances gouvernementales ou ecclésiastiques, en faveur du lazaret et de la communauté.

Quelques prêtres du diocèse de Chatham ne se laissaient pas dépasser en générosité : les pères Gauvreau et Paquet avaient, en leur temps, contribué financièrement à l'installation de la maison. Le curé de Tracadie et celui de Néguaq, le père Théberge, suivront cette tradition d'appuyer financièrement les œuvres des sœurs de Tracadie. Monseigneur Rogers faisait lui aussi, à l'occasion, des dons de 25 \$ ou 30 \$, surtout pour les bazars, les spectacles de chant et autres activités au profit des orphelins.

La communauté continuait de recevoir des dons des sœurs de France et de Montréal. La communauté de Montréal ne faisait pas que des dons monétaires, elle garantissait aussi le personnel nécessaire à la communauté et au lazaret. La demande de la supérieure fut bien agréée, car les deux sœurs Catherine et Laferre viendront prêter main-forte en juin 1876. Les nouvelles venues avaient une perception de la maison assez différente de celle de sœur St-Jean, trop habituée au milieu acadien. Sœur Catherine s'émerveille : « Maintenant, je vais vous parler du beau petit monastère de Tracadie. C'est petit, si silencieux, si tranquille, si recueilli. [...] Oh ! Oui, chère mère, nous avons raison de dire que c'était la petite maison de Nazareth<sup>14</sup>. » La nouvelle hospitalière était des plus vaillantes. « Avant de vous quitter, chère mère, je vais vous dire à quoi je suis employée maintenant. Je file au noviciat et je suis employée à tous les ouvrages communes [*sic*] que ma bonne sœur Lumina faisait<sup>15</sup>. » Cette dernière était retournée dans les salles prendre soin des lépreuses. Sœur Catherine trouve amusante la remarque faite à sœur Lumina sur son propre compte. Elle écrit : les lépreuses ont dit « que je fais

14. Sr Catherine, « Lettre à la supérieure de Montréal », le 26 juin 1876.

15. *Ibid.*



*piqué*, tant je parais bonne.» Sœur Laferre, qui était arrivée en même temps que sœur Catherine, fut nommée à l'enseignement. Elle s'y plaisait mais trouvait la discipline difficile, étant donné qu'elle devait s'imposer à de grandes filles d'une vingtaine d'années et à de grands garçons. Elle avoue : « Je les aime bien, ces chers enfants, quoique cet office m'a paru un peu étrange au premier abord. Je m'y fais, seulement je regrette de n'avoir plus d'éducation pour décharger encore plus notre chère sœur [mot illisible] que le soin des novices réclame, mais enfin je fais ce que je peux<sup>16</sup>. »

Comme toutes les sœurs, la supérieure avait bien hâte au jour où la communauté aurait son propre monastère, et un cloître les séparant du public. Toutefois, de l'avis de sœur St-Jean, il était encore plus urgent d'avoir un hôpital pour recevoir et soigner quelques malades non lépreux. Au cours des années, certains événements ou circonstances avaient surgi, justifiant justement cette nécessité. Ce fut le cas du père Nugent, l'un des vicaires de Tracadie qui souffrait des fièvres typhoïdes, en décembre 1876. La supérieure jugea expédient que deux sœurs aillent tous les soirs au presbytère veiller ce pauvre prêtre. Puisque les gens étaient effrayés et que la ménagère avait besoin d'aide, on s'était demandé si les sœurs ne devraient pas s'y rendre le jour. La supérieure explique la situation et insiste sur la nécessité d'une salle pour soigner les malades autres que les lépreux : « Personne ne veut y aller. La pauvre ménagère n'en peut plus. Si nous avons un appartement au moins, où nous pourrions recevoir quelqu'un<sup>17</sup>. » Dans l'espérance de faire commencer la construction d'un hôpital et d'un monastère plus spacieux, l'audacieuse supérieure fait tirer cinquante cordes de pierres taillées. Lorsqu'elles furent prêtes à être transportées, la jeune supérieure inexpérimentée fut presque prise de panique. « Quand je pense que la pierre seule, rendue sur notre terrain va nous coûter au moins environ quatre mille dollars, la tête me tourne, car quand aurons-nous assez pour cela<sup>18</sup>? » Le bois coûtait moins cher. En

---

16. Sr Laferre, « Lettre à la supérieure de Montréal », le 2 juillet 1876.

17. Sr St-Jean, « Lettre à la supérieure de Montréal », le 22 décembre 1876.

18. *Ibid.*

1877, elle fit faire un agrandissement en bois pour loger les novices. Pour recueillir des fonds, les sœurs faisaient des bazars et un encan particulier octroyait aux gagnants le droit de faire de la coupe de bois sur la terre des sœurs à bon prix. À la fin de l'année 1877, sœur Reid retourna à Montréal, et ce départ priva la supérieure d'une conseillère avisée, ce qui explique en partie le ton ironique de ses propos. « Notre fondation va doucement. S'il fallait juger de la solidité de l'œuvre par le temps, il n'y aurait rien à craindre pour la nôtre<sup>19</sup>. » Elle ajoute, avec un certain pessimisme réaliste, ce commentaire pourtant révélateur d'une foi profonde : « L'avenir de notre maison est couvert d'un épais nuage. Nous n'y voyons goutte, mais nous sommes entre les mains de la Divine Providence, et notre refrain est celui de notre Divine Mère, *Fiat*<sup>20</sup>. »

En s'éternisant, la discorde au sein même du Bureau de santé jetait certes une ombre sur la vision que les Hospitalières se faisaient de l'avenir. La communauté ressemblait à un petit îlot entouré d'une mer d'hostilités. Sur la question du lazaret, la supérieure avait besoin de l'appui et des conseils judicieux du père Babineau, membre du Bureau et chapelain du lazaret. Comme le gouvernement fournissait les fonds et que le Bureau les administrait, il arrivait souvent que des contrats avec les marchands soient assez lucratifs. Le patronage n'était pas exclu des transactions en lien avec les besoins matériels du lazaret. Depuis 1860 et jusqu'au début de la décennie de 1870, le Bureau de santé avait été formé de six membres, habituellement des hommes d'affaires entre qui s'élevait une compétition prévisible, à savoir qui aurait les contrats et ferait le plus de bénéfices. Le 30 septembre 1868, immédiatement après l'arrivée des sœurs à Tracadie, le Bureau créa un comité pour les fournitures, formé des membres John Young et William Ferguson. Ils auraient à gérer les besoins matériels du lazaret, provisions, vêtements et autres fournitures et travaux occasionnels, tandis que les sœurs passeraient les commandes auprès de ces deux membres du Bureau. Peu de temps après, Young commença à livrer des articles qui n'avaient pas

19. Sr St-Jean, « Lettre à la supérieure de Montréal », le 18 décembre 1877.

20. *Ibid.*

été commandés ou qui n'étaient pas nécessaires. Cette pratique prit fin lorsque le Bureau refusa de payer Young s'il ne consultait pas son homologue, tel qu'entendu.

Par contre, lorsque le gouvernement nomma quatre nouveaux membres au Bureau de santé en 1874, le contrôle de Young s'accrut, selon le père Babineau. Dans une série d'articles sur la question, Babineau prétendit que le frère de John Young et Adams, ami intime de John Young, avaient exercé une influence indue dans la nomination des nouveaux membres. Peu de temps après, le Bureau formé de dix membres décida par scrutin du congédiement de Philias Losier, gardien du lazaret depuis très longtemps. Ce n'est pas par hasard que le résultat fut de six voix contre quatre; il était évident que les nouveaux membres appuyaient Young. Une série de gardiens se succédèrent, mais ils constituèrent un embarras autant pour les sœurs que pour les lépreux. Le Bureau nomma aussi un cuisinier et, selon le secrétaire-trésorier A.K. McDougall, tout ce personnel désigné au lazaret avait des obligations vis-à-vis de Young. Pas étonnant alors, si ce dernier avait toute liberté de manipuler le comité des fournitures et de fixer les prix. Des deux autres membres nommés au Bureau de santé en 1878, l'un était le beau-frère de Young, c'est-à-dire le docteur Smith. La supérieure de la communauté n'avait pas plus de pouvoir qu'un simple employé, aucun droit d'intervenir dans le choix du personnel ni dans l'achat de provisions pour le lazaret.

Le mandat triennal de la supérieure achevait quand le docteur Smith fut nommé médecin «consulteur» après des études spécialisées à une université de New York. En faisant sa demande d'emploi, il avait raconté aux autorités provinciales que les hospitalières déclinaient la responsabilité de poser le diagnostic de la lèpre et d'en décrire les diverses étapes. Le docteur Smith affirma aussi que des personnes qui n'avaient pas la maladie avaient été admises parce que les examens de certains médecins inexpérimentés étaient fautifs. Une lettre de recommandation du docteur Taché accompagnait la demande de Smith. Monsieur le curé Babineau ne renonça pas pour cela à sa propre part d'autorité dans les affaires du lazaret, et sœur St-Jean l'appuya en ce sens. La supérieure n'a pas laissé de commentaires écrits sur le retour du docteur Smith, mais il est probable qu'elle y vit un

effort de la part du gouvernement pour renforcer l'aspect professionnel du soin des lépreux. Elle n'aura pas à s'inquiéter du rôle attribué au médecin attitré, car le docteur Smith conserva son bureau et sa résidence de Chatham. Trois ou quatre fois par année, il venait dans la région et visitait des maisons d'affaires et des domiciles privés en vue de dépister la lèpre. De temps à autre, il envoyait des malades à l'hôpital. Surtout, le médecin reconnaissait la valeur du travail des sœurs et avait même de la considération pour sœur Saint-Jean. Peut-être n'y avait-il pas réciprocité, car la religieuse ne partageait pas les idées religieuses du médecin. Avec une expérience de dix ans auprès des lépreux et ses propres recherches médicales sur le terrain, sœur St-Jean était aussi apte que le docteur Smith à poser le diagnostic de la lèpre, mais, contrairement au médecin hygiéniste, la religieuse ne pouvait pas sortir de son cloître pour faire les visites ici et là dans la région. De toute façon, même si elle avait obtenu la permission de sortir, son expertise n'aurait pas eu le même poids que celle du médecin. Il est arrivé quelques fois que des non-lépreux, le plus souvent des enfants, demeurent au lazaret, surtout si les deux parents étaient atteints de la lèpre. De tels cas seront avérés, même après 1898, quand le docteur Smith sera administrateur de la léproserie. Une fois à l'intérieur du lazaret, ce n'était pas facile de sortir, même si la maladie était stable depuis des années.

Pendant les trois années où sœur St-Jean fut supérieure pour la première fois, soit de 1875 et 1878, elle était vraiment perçue comme directrice du lazaret, même si le Bureau de santé, qui se réunissait quatre ou cinq fois par année, en était l'administrateur. Pour tout renseignement sur la maladie, c'est à la supérieure que les gens s'adressaient. Pour une raison quelconque, monseigneur Rogers lui envoie un jour une série de questions. Il veut savoir, entre autres, si la lèpre s'étendait à d'autres races que les Français. Sœur St-Jean explique que « depuis l'apparition de la lèpre, dans ce pays, deux Anglais seulement en ont été victimes, et il y a déjà longtemps ; ils étaient au Lazaret, je crois, en 1853<sup>21</sup> ». Elle n'en dit pas davantage, mais les recherches démontrent que

---

21. Sr St-Jean, « Lettre à Mgr Rogers », 1<sup>er</sup> septembre 1878.



ces deux anglophones étaient des frères transférés de l'île aux Becs-Scies à Tracadie en 1849. Des documents plus anciens montrent que quatre victimes de la région de Miramichi étaient d'origine irlandaise ou écossaise. Dans la région de Tracadie, il y avait aussi des francophones d'origine celte assimilés aux Acadiens. Quant à ceux du Cap Breton, ils étaient des Écossais. Les réponses de sœur Saint-Jean sont courtes et à point. En 1878, il y avait dix-neuf lépreux au lazaret : huit hommes et onze femmes, et il en reste, habituellement, quatre ou cinq à l'extérieur du lazaret. Oui, le nombre de malades a fluctué au cours des dernières années et a été réduit à douze, puis il a remonté. Non, la maladie ne s'étendait pas à l'arrière-pays.

À la question portant sur la sévérité et l'application des lois provinciales concernant les lépreux, sœur St-Jean précise : « Les lois de séquestration sont toujours les mêmes, mais elles ne sont plus en vigueur<sup>22</sup>. » La loi votée en 1844 s'intitulait *Act to Prevent the Spread of a Disorder now Existing in Certain Parts of the Counties of Gloucester and Northumberland*. Les malades devaient être enfermés de force si nécessaire, et toute personne qui donnait asile à des lépreux ou les gardait risquait l'amende ou la confiscation de ses biens. Sœur St-Jean ne voit pas la nécessité de telles contraintes, car de toute façon, « le curé de la paroisse tâche de faire entrer les lépreux à l'hôpital, par le moyen de la conviction, aussitôt qu'il est informé de leur état<sup>23</sup> ». La plupart y venaient de leur plein gré, mais quelques-uns demeuraient dans leur famille jusqu'aux stades les plus avancés de la maladie, contaminant parfois les personnes qui les soignaient, habituellement la mère, l'épouse ou la belle-fille. Faute de mesures préventives, la lèpre se communiquait parfois aux autres membres de la famille, en particulier aux plus jeunes. Sœur St-Jean explique : « La maladie est ici regardée comme contagieuse, mais non pas comme le choléra ou le typhus. Mais par le moyen de la vie de famille, vie commune et peut-être aussi par inoculation<sup>24</sup> ! » Une croyance populaire voulait que si telle était la volonté de Dieu, il

---

22. *Ibid.*

23. *Ibid.*

24. *Ibid.*

n'y avait rien qui les empêcherait d'être malades et, alors, il fallait se résigner. Certains croyaient aussi que la pauvreté était un facteur d'expansion de la maladie et que les pauvres gens étaient plus vulnérables. En réalité, il s'agit moins de pauvreté que de promiscuité dans les maisons très petites avec des moyens d'hygiène limités. L'incidence de la maladie devait décliner proportionnellement à la hausse du niveau de vie.

L'Hôtel-Dieu de Tracadie était assez florissant lorsque sœur St-Jean rédigea son *Rapport triennal* en juin 1878. La communauté comptait huit religieuses professes, dont six de chœur et deux converses, ainsi qu'une novice et une postulante. Le nombre de malades au lazaret était de seize ou dix-sept. Quarante-neuf étaient décédés depuis la venue des sœurs. Chaque année, le gouvernement allouait 1600 \$ pour les lépreux. La pharmacie de l'Hôtel-Dieu, dont les dépenses variaient entre 100 \$ et 120 \$, distribuait des remèdes à trois ou quatre mille personnes par année. Il y avait quatre-vingt-dix à cent élèves à l'Externat St-Joseph. La valeur des terrains de la communauté était de 1255 \$, et la communauté avait pu « mettre en caisse 2759 \$ provenant des aumônes et revenus des terres, pour se préparer à bâtir un monastère<sup>25</sup> ». En main, il reste 180 \$ après déduction des dépenses courantes de 1729 \$ pour la communauté. Les sœurs ont aussi 350 \$ en caisse provenant d'aumônes spéciales pour un hôpital indépendant du lazaret. En somme, la situation financière était assez bonne.

Toutefois, le léger brouillard entrevu en 1877 reparut en décembre 1878. Les 180 \$ avaient été dépensés, et les finances n'étaient pas roses. En juillet, les sœurs avaient emprunté 200 \$ de la communauté de Montréal. De plus, une somme de 200 \$ paraît aux livres de compte pour un don offert à monseigneur Rogers. Ces détails ne sont pas signalés dans les *Chroniques* ni dans les lettres à mère Pagé. Rien n'indique non plus que Rogers avait sollicité les sœurs de Tracadie. La supérieure aurait-elle agi sans consulter la communauté ? C'est peu probable, car la dépo-

---

25. Sr St-Jean, *Troisième Rapport triennal de la communauté des Religieuses Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de St-Joseph de Tracadie dans le diocèse de Chatham*, le 15 juin 1878.

sitaire et non la supérieure s'occupe de la tenue des livres. L'explication est fort simple. En février 1878, l'évêque de Chatham avait convoqué son clergé pour discuter de la dette du diocèse de 30 000 \$, et au cours de la nuit du 14 février, la résidence épiscopale, la cathédrale et le collège étaient passés au feu. L'évêque ne changea pas le discours qu'il adressait le lendemain à ses vingt-six prêtres réunis à Chatham. Rogers allégua les coûts des fondations des Hospitalières pour une partie de la dette du diocèse. Les curés du diocèse acceptèrent de solliciter leurs paroisses et la somme de 23 000 \$ rapidement recueillie servit aux constructions. Le curé de Tracadie avait donné 800 \$ et les sœurs, 200 \$. Mais le diocèse avait maintenant une dette de 36 000 \$. Comment se fait-il que la communauté, qui n'était pas riche, ait pu faire un don aussi généreux ? Le curé de Tracadie aurait-il exercé des pressions sur la supérieure de l'Hôtel-Dieu ? Une supérieure plus âgée et plus avertie, comme mère Pagé ou mère Reid, aurait peut-être résisté et attendu avant de laisser partir un tel montant. Sœur St-Jean, qui faisait entièrement confiance au curé Babineau, oubliait-elle qu'il était plus jeune et que, par conséquent, elle n'avait pas à suivre ses conseils à la lettre, d'autant plus que le curé était un ami de l'évêque ? Quoi qu'il en soit, la communauté des Hospitalières de Tracadie apportait une importante contribution aux soins des lépreux et à l'éducation des enfants de Tracadie et des environs. Sans oublier que l'évêque récoltait déjà le fruit de ses investissements, puisque son diocèse comptait des maisons à Chatham et à Saint-Basile de Madawaska, où les hospitalières dirigeaient des pharmacies, des dispensaires, des hôpitaux et des écoles. Plusieurs jeunes femmes catholiques, surtout des Acadiennes, entraient chez les Hospitalières, assurant ainsi la relève pour les œuvres des religieuses. L'évêque ne pouvait pas passer sous silence le fait que ces femmes venues de Montréal contribuaient au progrès spirituel et économique de son diocèse.

Au besoin, sœur St-Jean ne craignait pas de faire des transactions financières. Cette année-là, elle emprunta 300 \$ de William Davidson, pour l'achat de trente acres de terre tout près de leur propriété, et monseigneur Rogers donne son approbation. Fort heureusement pour les hospitalières, elles avaient des amis influents qui veillaient à leurs intérêts et à ceux de leurs lépreux. Sans qu'elles aient à le demander, le docteur Taché obtint du gouvernement fédéral une subvention de 1500 \$ au

nom des hospitalières pour n'importe quelle rénovation au lazaret, quand et comme elles le voudraient. Elles auraient aussi toute liberté de désigner les entrepreneurs ou ouvriers, sans avoir à rendre compte au Bureau de santé des comtés de Gloucester et Northumberland. En attendant de prendre les décisions appropriées, la communauté plaça donc cette somme à intérêt. Cette subvention fut inscrite aux registres de comptes du lazaret parce qu'elle n'était pas destinée aux besoins matériels de la communauté. Donc, à la fin de 1878, le total des revenus des sœurs, incluant les emprunts, se chiffrait à 1982 \$, alors que les dépenses s'élevaient à 2105 \$, ce qui signifiait un déficit de 123 \$.

De retour au Nouveau-Brunswick en 1878, mère Pagé fut élue supérieure de la communauté de Chatham, ce qui permit à sœur Brault de revenir à Tracadie, où elle fut élue supérieure. Après trois années d'exigeants services, sœur St-Jean n'eut pas de peine à laisser son poste. Une lettre à la communauté de Montréal révèle sa réaction spontanée : « Je suis très fière de reprendre notre ancien office de secrétaire qui me met en relation fréquente avec vous tous<sup>26</sup>. » Avec tout l'humour qui la caractérise, elle raconte que les prières de sœur Sicotte, maîtresse des novices, pour obtenir des recrues avaient été exaucées, puisque le chapitre avait admis une sœur tourière. Cette demoiselle « est la doyenne d'âge. Elle a quarante-deux ans. Ses cheveux sont aussi gris que ceux d'une personne de soixante-dix, et pour combler la mesure, elle n'a qu'une dent, mais, en revanche, c'est une sainte fille. Nos sœurs qui sont venues au Nouveau-Brunswick la connaissent. Son nom est Octavie Landry<sup>27</sup>. »

La secrétaire alterne entre les nouvelles amusantes et les situations graves, en particulier chez les lépreux. « Nous avons vingt malades actuellement parmi lesquels il y a un jeune homme de dix-huit ans qui fait pitié à voir. Les vers le rongent tout vivant. Quand on le lève, les vers fourmillent dans son lit<sup>28</sup>. » D'autres malades ne manquent pas d'originalité et le style de sœur St-Jean

---

26. Sr St-Jean, « Lettre à la communauté de Montréal », le 16 novembre 1878.

27. *Ibid.*

28. *Ibid.*



dénote une certaine gaieté pour distraire ses lectrices. « Nous en avons un qui est fou et qui donne assez de trouble à ma sœur Laferre qu'il, heureusement, craint un peu. Il disait ces jours derniers : 'Cette petite sœur d'affaire, c'est tout petit puis c'est malin comme la grêle.' Parfois, il nous fait des choses bien drôles<sup>29</sup>. »

Les rumeurs de corruption au sein même du Bureau de santé se rendirent jusqu'à Ottawa et un comité d'enquête fut mis sur pied, conjointement, par les gouvernements provincial et fédéral. Le comité en vint rapidement à la conclusion que tous les membres du Bureau de santé profitaient financièrement de l'hôpital, d'une façon ou d'une autre, selon les fournitures ou services requis. Cette pratique créait une rivalité entre les membres et une bonne administration était devenue impossible. De plus, le rapport du comité d'enquête dénonça la condition matérielle inacceptable de l'édifice de trente-six ans d'existence, qui ne répondait plus aux besoins des malades. Le comité trouva peu commode que la cuisine des lépreux soit dans la maison du gardien, à l'extérieur de l'enclos. Il signala aussi le manque d'espace convenable pour l'entrepôt et la conservation des aliments. Finalement, le comité intergouvernemental recommanda que le Bureau de santé existant soit dissous et qu'un nouveau Bureau temporaire soit formé pour s'occuper du Lazaret, pendant que les deux gouvernements prendraient les mesures pour en transférer la responsabilité au niveau fédéral. Même s'il était évident que John Young récoltait une large part des bénéfiques, le comité refusa de donner des noms. Le rapport définitif du comité recommandait que, lorsque le Bureau temporaire serait en fonction, les hospitalières aient une plus grande latitude dans la direction du lazaret et l'administration du budget.

Malgré tous ces changements en perspective, sœur St-Jean n'était pas très optimiste. L'institutrice de l'école publique essayait d'attirer les élèves des sœurs, et la communauté n'avait pas encore de monastère conforme aux règles conventuelles comme celui de Montréal. En décembre 1878, sœur St-Jean écrit : « Depuis plus de dix ans que notre fondation existe, chaque année nous avons formé des projets et nourri des espérances,

---

29. *Ibid.*

mais les années passent et nous sommes toujours là à en attendre les effets<sup>30</sup>. » L'hiver s'annonçait dur à Tracadie. Le même jour, la nouvelle supérieure, mère Brault, empruntait un style dépouillé et réaliste pour confier aux sœurs de Montréal: « Ici, nous sommes toutes assez bien. Nous allons notre petit train ordinaire, rien d'intéressant, rien de nouveau à vous apprendre. Tout est tranquille autour de nous. Nous n'entendons que le vent qui est si grand qu'on dirait que toutes les bâtisses vont être renversées<sup>31</sup>. »

30. Sr St-Jean, « Lettre à la supérieure de Montréal », le 22 décembre 1878.

31. Sr Brault, « Lettre à Montréal », 22 décembre 1878.

## TOUT PASSE

---

Des six sœurs venues fonder un Hôtel-Dieu à Tracadie en 1868, sœur Brault et sœur St-Jean étaient les seules à n'être jamais retournées à leur « cher chez-nous » de Montréal. Après douze ans, leur tour était venu de rendre visite à leurs sœurs de cette communauté et de se mettre à jour dans le domaine des soins de santé, car le lazaret relèverait bientôt du ministère fédéral d'Agriculture et que les sœurs en auraient l'entière responsabilité administrative. À l'hiver 1880, sœur St-Jean avait exposé à monseigneur Rogers, qui devait autoriser les voyages des sœurs, la nécessité de se ressourcer spirituellement à leur maison de Montréal, plus vaste et bien établie. La demande parut sage, et monseigneur se montra magnanime en permettant à cinq sœurs de se rendre à leur bien-aimée maison mère. Les sœurs Anastasie et Guimont ainsi que la novice Azilda Houde faisaient aussi partie du groupe qui voyageait par train. Les contacts avec les sœurs de la communauté de la maison mère furent des plus chaleureux, et la participation à la vie communautaire et aux prières, pendant les quatre ou cinq semaines que devait durer leur séjour, eut l'effet d'un stimulant psychologique et spirituel.

Sœur St-Jean fut quelque peu surprise des changements survenus à Montréal, autant dans la ville que dans leur maison mère, où elle renoua avec d'anciennes consœurs et fit la connaissance de celles qui étaient entrées depuis son départ en 1868. Il est vrai que la vie au Mont Sainte-Famille, dans un magnifique espace géographique et le contexte d'une grande ville moderne, contrastait avec la rude réalité quotidienne de leur village acadien au Nouveau-Brunswick. Elle revisita l'Hôtel-Dieu, sa pharmacie bien garnie, les immenses salles de malades, et l'imposante liste de médecins rattachés à l'hôpital l'impressionna. Pas surprenant qu'elle eut envie d'y rester ! D'ailleurs, elle n'avait pas la certitude que leur maison de Tracadie parviendrait, avec le temps, à la stabilité qui caractérisait la maison de Montréal.

L'heure du départ arriva bientôt. Le matin du 3 avril 1880, les sœurs Brault, St-Jean et Houde quittèrent la communauté des Hospitalières de Saint-Joseph de l'avenue des Pins ; les autres voyageuses les rejoindraient à la gare. Huit jours plus tard, une longue lettre de sœur St-Jean décrivait le voyage de retour en détails. « Après nous avoir dit adieu ; adieu, j'oserais dire plus pénible encore que celui qu'il nous avait fallu faire, il y a douze ans, nous nous rendîmes chez les révérendes et bonnes Sœurs de Sainte-Anne, où nous fûmes reçues comme des envoyées du ciel. La supérieure, quoique malade, s'est rendue avec plusieurs sœurs pour nous recevoir<sup>1</sup>. » Les sœurs St-Jean et Brault visitèrent le noviciat, l'infirmerie et le pensionnat, où les élèves les accueillirent au son de la musique. Selon la coutume, une élève lut une adresse exprimant leur joie de recevoir pour la première fois, des « mères de l'Hôtel-Dieu ». Tous manifestèrent un grand intérêt pour les lépreux et posèrent bien des questions. L'abbé Narcisse Trudel, qui accompagnait sa nièce, eut la bonté de répondre pour les sœurs, « ce qui nous tira une bonne épine du pied<sup>2</sup> », au dire d'Amanda Viger dite sœur St-Jean. Puis, toujours escortées par le cher oncle, les sœurs de Tracadie se rendirent à la gare des trains, où les attendaient parents et amis venus les saluer. Sœur St-Jean ne devait plus revoir son oncle Narcisse,

1. Sr St-Jean, « Lettre à la supérieure de Montréal », le 11 avril 1880.

2. *Ibid.*



car il mourut en juin de l'année suivante. Le train quitta la gare à vingt et une heures trente minutes, le samedi soir ; le voyage se passa bien, sauf que sœur St-Jean et sœur Houde furent un peu malades.

Sœur St-Jean poursuit le récit du voyage : « Nous sommes arrivées à Newcastle, le lundi à trois heures du matin, étant en retard de trois quarts d'heure<sup>3</sup>. [...] Nous avons été agréablement surprises de rencontrer, en descendant des chars, sa grandeur monseigneur Rogers venu de Chatham pour nous accompagner durant le reste du trajet. [...] Nous arrivâmes chez nos sœurs à quatre heures du matin, passablement fatiguées, mais contentes d'être rendues<sup>4</sup>. » Elles passèrent deux jours à Chatham et rendirent visite à mère Pagé, qui était alitée à l'infirmerie. En voyant les sœurs de Tracadie, l'ancienne supérieure ne put retenir des larmes de joie. Elle était tellement malade que mère Bonneau, alors supérieure au Mont Sainte-Famille, insista auprès de monseigneur Rogers pour qu'elle retourne à Montréal.

En quittant Chatham, un profond sentiment de nostalgie envahit sœur St-Jean. C'est à regret qu'elle avait laissé son cher chez-nous et une institution de santé beaucoup mieux équipée que le petit Hôtel-Dieu de Tracadie, mais surtout, elle s'était séparée pour une deuxième fois de consœurs et d'amies qu'elle croyait ne plus jamais revoir. Devant elle, Tracadie l'attendait. Le bruit des décharges de fusils en leur honneur se fit bientôt entendre, pendant que les voitures approchaient du monastère. Toutes les sœurs étaient venues à la porte pour les recevoir. Comme le voulait la coutume, les voyageuses et la communauté se rendirent à la chapelle rendre grâce à Dieu pour avoir fait un bon voyage et renouveler l'offrande d'elle-même au service des malades et des enfants. Sœur St-Jean était visiblement émue : « Je vous assure que j'ai dû, pour ma part, refouler de toutes mes forces les larmes qui étaient prêtes à couler et maîtriser mon émotion de crainte d'affliger nos chères sœurs qui étaient si heureuses de nous recevoir<sup>5</sup>. » Le lendemain matin à la messe,

---

3. *Ibid.*

4. *Ibid.*

5. *Ibid.*

grande surprise ! Sœur Hachey, qui avait reçu un accordéon en cadeau de son oncle, interpréta un morceau de musique et accompagna le chant. Après le déjeuner, le père Babineau et les sœurs se rendirent dans les salles où les malades avaient préparé une petite fête avec récitations sous forme de dialogues. Sœur St-Jean en fut très touchée. « C'était si beau, dira-t-elle, qu'il a fallu payer un léger tribut et laisser couler les larmes<sup>6</sup>. » Un mois plus tard, elle enverra une longue lettre à la communauté de Montréal, adressant quelques lignes à chacune des nombreuses sœurs.

Conformément aux promesses du gouvernement du Dominion canadien, le transfert de l'administration du lazaret de Tracadie se fit en novembre 1880. Au cours d'une cérémonie officielle, le représentant du gouvernement provincial remit tous pouvoirs au représentant du niveau fédéral, en l'occurrence le père Babineau. Puis, ce dernier remit à la communauté des Religieuses Hospitalières de St-Joseph, « le lazaret, les terrains, la cuisine, les animaux, les meubles, les habits etc.<sup>7</sup> ». Sœur St-Jean incitera les sœurs du Mont Sainte-Famille à penser au bon père Babineau dans leurs prières, « pour avoir tant travaillé pour notre communauté et nos malades<sup>8</sup>. » De l'avis de sœur Brault, les directives reçues du gouvernement fédéral pour l'administration du lazaret étaient assez simples. « Nous sommes libres d'engager à notre choix des serviteurs et servantes, pourvu que le montant des gages ne dépasse pas 270 \$ par année. Nous devons pourvoir à tous les besoins du lazaret comme nous l'entendons jusqu'à la somme de 125 \$ par mois en moyenne, c'est-à-dire 1500 \$ par année<sup>9</sup>. » Malgré les attentes légitimes des sœurs, la nouvelle structure administrative du lazaret fut plus profitable au gouvernement qu'à la communauté des Hospitalières. Le docteur Taché croyait alors que les nouvelles administratrices n'auraient pas de difficulté à obtenir la construction d'un lazaret, mais il leur conseilla de ne pas insister pour le moment, car « la hâte risquait de tout ruiner ».

---

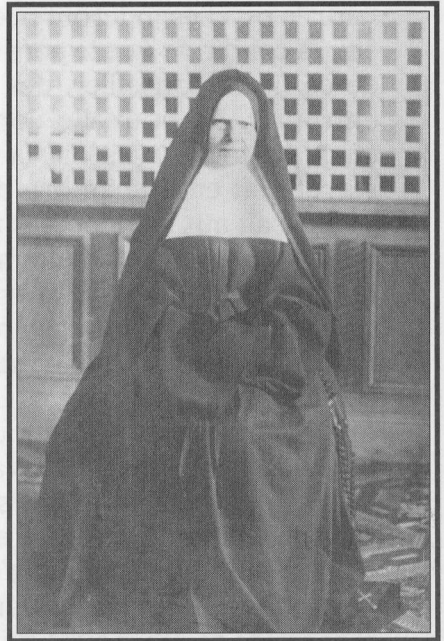
6. *Ibid.*

7. Sr St-Jean, « Lettre à la supérieure de Montréal », le 30 novembre 1880.

8. *Ibid.*

9. Sr Brault, « Lettre à Mgr Rogers », le 25 décembre 1880.

Si d'une part, l'instance gouvernementale avait réglé les problèmes de corruption et de patronage, d'autre part, les religieuses avaient davantage de responsabilités et de travail, mais pas plus de revenus. Leur allocation de 800 \$ par année, inchangée depuis les débuts, ne serait pas majorée. La nouvelle structure éliminait les anciens postes de gardien, de cuisinier et de secrétaire-trésorier. Le docteur Smith retenait la fonction de médecin « consultant » ; il enverrait les rapports annuels au ministère d'Agriculture et toucherait des honoraires de 200 \$ par année. Le père Babineau retint le poste de chapelain à 100 \$ par année. Le Bureau de santé provisoire était aboli et les sœurs avaient désormais l'entière direction du lazaret : de la cuisine aux soins, sans oublier la surveillance des constructions et rénovations. Les registres des dépenses et déboursés pour le lazaret étaient tenus avec minutie. La secrétaire de l'œuvre y inscrivait jusqu'aux plus petits achats, tels les lacets de bottines et les épingles à cheveux.



Sœur Delphine Brault, l'une  
des fondatrices de l'Hôtel-Dieu  
de Tracadie, nommée supérieure en 1902.

Sœur Brault fut heureuse d'annoncer à l'évêque qu'elles emploieraient les 1500 \$ reçus du gouvernement fédéral, en 1878, à la construction d'une aile en bois qui abriterait la pharmacie,

une salle d'attente, la procure du lazaret, la cuisine des lépreux et le magasin de provisions. Seront aménagés sous les mansardes, trois petites chambres, une salle et un réfectoire pour les servantes. Il faudra aussi renouveler les châssis des fenêtres et les planchers du lazaret, transporter des bâtiments et en démolir d'autres. Tous ces travaux faisaient dire à sœur St-Jean : « Nous sommes par-dessus la tête dans les rénovations, mais c'est peu comparé à ce que nous souhaitons. » Puis elle ajoute : « Le nombre de lépreux gravement malades a augmenté ; nous devons les veiller depuis le 1<sup>er</sup> novembre<sup>10</sup>. »

Puisque le nombre de sœurs avait augmenté lui aussi, la communauté était très à l'étroit. C'est pourquoi, en mars 1881, la supérieure avait demandé à l'évêque l'autorisation de prendre 500 \$ de leur avoir pour rénover la maison du monastère qui datait de 1868. Toujours réticent, monseigneur Rogers leur conseille de ne pas dépenser leur argent sur des bâtiments appartenant au gouvernement, mais donne l'autorisation aux sœurs de faire ce qu'elles jugeront nécessaire pour leur santé et leur bien-être, à condition que le père Babineau soit d'accord. Avec l'appui de ce fidèle conseiller, des travaux assez considérables furent entrepris. La nouvelle construction comprenait au premier étage : le tour, le parloir, la procure, la salle de communauté, le secrétariat et la chambre de la supérieure. L'étage au-dessus satisfaisait aux exigences d'un noviciat selon les règles : salle de rencontre, chambre de la maîtresse de formation et dortoir des jeunes sœurs. La chapelle et le chœur des sœurs, situés dans l'ancienne maison du monastère, furent agrandis et on y aménagea un nouvel avant-chœur et un petit parloir. Les travaux furent plus considérables que prévus. L'édifice construit en 1877 s'effondra quand on voulut ajouter un étage ; les poutres étaient déjà pourries. Cette section devait comprendre au premier étage la cuisine et le réfectoire des sœurs ; et, au deuxième, une salle de travail pour les converses et quatre petites chambres. À cause d'imprévus, les dépenses s'élevèrent à 2500 \$, mais au moins, à partir de 1882, les sœurs eurent la satisfaction d'habiter dans un monastère régulier avec grilles au parloir et à la procure.

10. Sr St-Jean, « Lettre à Mgr Rogers », le 29 novembre 1881.



Sœur St-Jean fut élue supérieure une deuxième fois en septembre 1881, mandat qui sera renouvelé trois ans plus tard. La communauté comptait alors six sœurs professes, deux novices et deux postulantes. La supérieure assumait la responsabilité de la pharmacie, alors que sœur Sicotte était assistante et hospitalière en chef. Sœur Brault était dépositaire et maîtresse des novices ; sœur St-Stanislas, secrétaire du chapitre. Le nombre de sœurs avait augmenté, et le profil démographique se transformait, car quelques jeunes femmes acadiennes faisaient maintenant partie de la communauté : Marianne Losier, Marie-Anne Doucet, Elisabeth et Octavie Landry. La supérieure avait de bonnes raisons d'être optimiste. Le coût de la vie des sœurs qui était de 1729 \$ en 1878 était maintenant de 2400 \$, mais les revenus provenant de la ferme, de l'école, de dons et d'autres sources s'élevaient à 2700 \$. La somme de 425 \$ composée d'aumônes avait été mise de côté en vue d'un hôpital, autre que le lazaret. Après trois ans, le rapport triennal d'août 1884 révélera que les dépenses courantes de la communauté ont augmenté et se chiffrent à 2350 \$, tandis que les recettes sont de 2400 \$. Le gouvernement octroie 1820 \$ pour les lépreux, et la communauté est propriétaire de terrains valant 1550 \$. Somme toute, ce n'est pas l'aisance et l'équilibre est précaire. Les bienfaiteurs insignes sont les curés de Tracadie et de Néguaac. En effet, entre septembre 1884 et la mi-octobre 1885, le père Joseph Théberge de Néguaac aura fait des prêts s'élevant jusqu'à 1100 \$. Les hospitalières devaient lui payer un intérêt annuel de cinq pour cent, mais elles n'eurent pas à rembourser le principal qui leur fut éventuellement donné.

Les années 1880 ne furent pas exemptes de problèmes financiers. La pharmacienne dirigeait toujours le dispensaire avec une partie de la somme que le gouvernement allouait à la communauté. Selon les rapports triennaux, le nombre de consultations avait baissé et se situait entre 2000 et 2500 par année, mais la quantité de remèdes distribués était encore importante. Le peu de revenus ne suffisait pas à couvrir le coût d'achat. Par exemple, en 1883, la pharmacie rapporta 70 \$, alors que les coûts s'élevaient à 101 \$. La vente des produits de la ferme et le profit pour l'entretien du linge de sacristie des paroisses de la région variaient quelque peu mais n'ajoutaient pas grand-chose aux revenus de la communauté.



Le lazaret était presque continuellement à l'avant-scène de l'actualité. À la demande du consul d'Hawaï, le bon docteur Taché revint faire enquête sur la lèpre dans la région, et sœur St-Jean dut délaissier ses autres responsabilités pour lui servir encore une fois de copiste bilingue. Même si ses propres notes et observations soigneusement recueillies furent utiles aux docteurs Taché et Smith, la contribution de sœur St-Jean ne fut pas reconnue dans le rapport *Questions sur la lèpre; Enquête du Gouvernement d'Haouai [sic]*, publié en juin 1885, mais l'excellent travail des religieuses hospitalières, appelées «sœurs de charité», y est souligné. Le père Babineau, dont les aptitudes journalistiques se sont avérées par de nombreux articles à la défense des intérêts du lazaret, connaissait certes la valeur d'une bonne publicité, puisqu'il n'éconduit jamais de journalistes intéressés à la lèpre. Sœur St-Jean les recevait aimablement, répondait à leurs questions, leur faisait visiter les salles et leur présentait les malades. Au cours de la décennie de 1880, plusieurs journaux, tels *Catholic World*, *Le Moniteur Acadien*, *The Daily Telegraph* de Saint-Jean, *The Halifax Chronicle* et quelques autres publièrent des articles sur le lazaret de Tracadie.

Le lazaret eut l'honneur de recevoir la visite de monseigneur John Joseph Lynch, archevêque de Toronto, visite qui eut des répercussions au plan national. Après son départ, l'archevêque voulut en savoir davantage, et sœur St-Jean fut heureuse de lui envoyer par écrit les renseignements demandés sur l'hôpital et les malades. Elle écrit: «De meilleures bâtisses et de plus grandes ressources d'administration sont les seuls moyens d'améliorer le sort des malades, [...] après quelque temps de séjour à l'hôpital, leur état paraît amélioré.[...] Il est remarquable que ceux qui viennent à l'hôpital au début de la maladie ne sont jamais aussi défigurés que les autres qui restent plus longtemps dans leurs familles<sup>11</sup>.» Prenant à cœur les intérêts du lazaret de Tracadie, dès son retour chez lui, monseigneur Lynch écrivit une lettre au premier ministre Sir John A. MacDonald, où il identifie les Hospitalières comme «sœurs de charité» et «femmes médecins». La supérieure recevra copie de cette lettre et les 25 \$ destinés à l'achat de ventilateurs pour les salles, don de l'honorable

---

11. Sr St-Jean, «Lettre à Mgr John Joseph Lynch», après le 30 août 1885.

Alexander Galt. La lettre de Lynch à Sir John A. décrivait le lamentable état du lazaret et insistait pour qu'il autorise la construction d'un nouvel hôpital ou, à tout le moins, d'importantes rénovations.

Souhaitant sincèrement venir en aide aux lépreux, le zélé archevêque prononça un sermon sur la lèpre et le dévouement des sœurs hospitalières, qui fut ensuite publié dans les journaux. Le gouvernement voyait d'un mauvais œil tout excès de publicité, en particulier sur le lazaret de Tracadie, d'autant plus que des conséquences négatives s'ensuivraient sur les possibilités d'investir dans la région et d'y attirer des habitants. Malheureusement, le sermon de monseigneur Lynch contenait des erreurs qui alarmèrent le public, choquèrent les politiciens et embarrassèrent les religieuses. Les fonctionnaires ne pouvaient pas nier le fait que les malades habitaient dans une vieille bâtisse où les odeurs fétides de la maladie demeuraient dans l'air malgré les efforts déployés par les sœurs pour assurer la propreté et l'aération des lieux. L'erreur la plus grave concernait le nombre de lépreux que l'archevêque estimait à plus de deux mille, erreur due à la confusion entre le nombre réel de lépreux et le nombre de malades de l'extérieur, qui n'étaient pas lépreux mais venaient régulièrement à la pharmacie. Une telle déclaration fautive indigna les représentants du gouvernement. Ils dénoncèrent cette méprise qui, malheureusement, jeta le discrédit sur tout ce que l'archevêque avait pu dire de bon sur le sujet.

À la lettre du docteur Taché, visiblement vexé, la supérieure mère St-Jean répondit aussitôt, rectifiant quelques points du sermon de l'archevêque de Toronto. « Lorsque j'ai répondu à Sa Grâce [Lynch] que la moyenne des applications faites ici annuellement pour remèdes était de 2500, il ne m'est jamais venu en pensée que l'on pût supposer un pareil nombre de lépreux dans la paroisse<sup>12</sup>. » Même si l'archevêque avait trouvé les « odeurs insupportables », sœur St-Jean riposte : « Nous trouvions, nous, que ça sentait bon, vu que nous avons tout préparé de notre mieux pour la réception des vénérables prélats<sup>13</sup>. » Elle précise

12. Sr St-Jean, « Lettre à J.C. Taché », le 1<sup>er</sup> octobre 1883.

13. *Ibid.*

que le don de 25 \$ a servi à la réparation des ventilateurs et non à l'achat de neufs. La supérieure expose clairement l'attitude des sœurs sur un point chatouilleux. « Bien des fois, déjà, des visiteurs nous ont suggéré de demander au gouvernement de nouvelles bâtisses, et toujours nous avons répondu que nous ne demandions rien, que nous étions contentes de ce que le gouvernement jugeait à propos de faire<sup>14</sup>. »

Ces débats parfois houleux survenus au cours de la décennie de 1880 ne constituaient qu'une partie des défis posés à sœur St-Jean. La supérieure ne put empêcher la maladie et la mort de réclamer ses premières victimes au Nouveau-Brunswick. En l'espace d'à peine deux ans, trois jeunes professes furent emportées par la tuberculose. Sœur Marguerite Hachey, qui n'avait que vingt-six ans, mourut le 25 janvier 1885 et fut la première religieuse à être enterrée à Tracadie. La supérieure écrit à monseigneur Rogers que la communauté perdait une personne en qui elle avait mis de grandes espérances. Sœur Marianne Losier, qui avait dix ans de profession et de dévouement dans les salles des lépreux, mourut huit mois plus tard. Et la troisième, sœur Azilda Houde, mourut le 1<sup>er</sup> octobre 1886. Le même jour, la supérieure apprend ainsi la nouvelle à l'évêque : « Cette bonne petite sœur a laissé son âme monter vers Dieu, un peu avant midi, assistée du père Babineau et entourée de la communauté au complet. »

Le spectre de la mort n'empêcha pas d'autres jeunes filles d'entrer au monastère. En avril 1885, Alodie Landry et Madeleine Pître recevaient l'habit religieux. En août 1886, ce fut le tour de Luce Blanchard et d'Adélaïde Robichaud dite Marguerite Marie, puis d'Elisabeth Doucet en septembre. Ces années-là, quelques jeunes filles pensionnaient au couvent de Tracadie, entre autres, l'institutrice mademoiselle MacDonald, Amanda Sormany et mademoiselle Ferguson. Hélène Savoie se joignit à elles en 1887. En juin de la même année, Amanda devint postulante. Pendant cinq semaines, une dame Gallant avait aussi été accueillie avec ses six enfants, pour la somme minime d'un dollar pour l'éducation de ses enfants et de trente cents pour leur lessive.

---

14. *Ibid.*

À la fin de 1886, l'annonce d'un autre départ de la communauté devait affecter grandement la supérieure. Il ne s'agissait pas d'un décès, mais c'était comme si. L'une des deux fondatrices de Tracadie fut rappelée à la communauté de Montréal. Sr Saint-Jean écrit à la supérieure de leur maison d'origine : « Le départ de notre chère sœur Brault, fixé au 3 janvier, couvre notre maison d'un voile lugubre et remplit nos cœurs d'une tristesse que la foi seule peut adoucir. Ces épreuves de cœur sont mille fois plus sensibles que toutes les autres auxquelles la Divine Providence nous a soumises<sup>15</sup>. » La fermeture de l'école fut l'une des autres croix portées par la communauté. La supérieure ressentait encore de la peine, lorsqu'elle écrit au docteur Taché, six mois plus tard : « Notre chère sœur Brault, l'une des fondatrices, et celle que nous regardions comme la plus forte colonne de notre petite maison est retournée à Montréal au commencement de janvier<sup>16</sup>. » Par conséquent, sœur St-Jean assumera elle-même la responsabilité de maîtresse des novices, vu l'importance de la formation des jeunes sœurs. En septembre 1887, sœur Marie-Anne Doucet fut la première Acadienne à être élue supérieure de la communauté de l'Hôtel-Dieu de Tracadie. Elle avait cinq ans de moins que sœur St-Jean, qui en avait alors quarante-trois. Sœur Doucet était entrée au couvent en 1877 et avait été la deuxième à faire profession à Tracadie. Aux nouvelles obédiences, sœur Sicotte était nommée assistante et hospitalière en chef; sœur St-Jean, maîtresse des novices, pharmacienne et secrétaire du chapitre.

Les temps étaient durs, car pour la première fois de leur histoire, les hospitalières de Tracadie n'arrivaient pas à joindre les deux bouts; des factures étaient en souffrance. Dans des lettres écrites en novembre 1888 à l'homme d'affaires M. J.O. Villeneuve et à Dupuis et Frères, sœur Marie-Anne Doucet, qui achève sa première année au poste de supérieure, se voit obligée, à cause de dépenses imprévues, de demander une prolongation de crédit jusqu'en février, mois où les sœurs reçoivent une partie de leur allocation du gouvernement. D'autres problèmes d'ordre financier retenaient l'attention de la supérieure; en effet, certains

15. Sr St-Jean, « Lettre à la supérieure de Montréal », le 26 décembre 1886.

16. Sr St-Jean, « Lettre au docteur Taché », le 5 juillet 1887.



parents tardaient à régler, en tout ou en partie, la dot de leur fille entrée au monastère. Sœur Doucet se vit obligée d'écrire au père d'une jeune sœur : « L'état de gêne extrême dans lequel nous nous trouvons me force à venir vous demander s'il ne vous serait pas possible de nous laisser toucher les 25 \$ dus pour la vêtue de ma sœur Vautour. Dans l'impossibilité où nous sommes de payer les 600 \$ [montant de la dot] que nous devons, je voudrais au moins faire face aux besoins les plus pressants de notre communauté. [...] Lors de son entrée au noviciat, vous avez promis de payer les frais du noviciat, c'est-à-dire 75 \$ en trois paiements et de plus de donner 80 \$ à sa profession, ce qui fait en tout 155 \$<sup>17</sup>. »



Fillettes et femmes lépreuses sur la galerie récemment construite au deuxième étage de l'ancien lazaret, vers 1887.

Soit à cause des pressions de visiteurs aussi illustres que monseigneur Lynch, du *lobbying* du père Babineau ou encore de l'intercession du docteur Taché, des fonds furent alloués pour apporter des améliorations au lazaret. L'ajout d'une galerie à l'étage des femmes, sous les mansardes, améliora sensiblement

17. Sr Doucet, « Lettre à Michel Vautour de St-Louis, N.-B. », ca 1889.



l'aération. Visiblement satisfaite, sœur St-Jean raconte au docteur Taché : « Si vous voyiez comme les femmes sont bien maintenant sur leur grande galerie où l'air est si pur et si bon!<sup>18</sup> » De plus, avec les sommes reçues, les sœurs ont acheté « pour les malades, un beau bateau tout peinturé et gréé à neuf de voiles et de cordages. Il est assez grand pour tous les malades, et tout naturellement, le premier tour de bateau qu'ils ont fait, ils ont *sailé* (comme ils disent) en votre honneur<sup>19</sup>. » Les rapports annuels du docteur Smith au gouvernement sont précis et contiennent des statistiques sur les lépreux, mais les lettres que sœur St-Jean envoie au docteur Taché sont des plus captivantes et colorées. Elles relatent un peu le quotidien du lazaret et donnent des nouvelles de tous les malades que le docteur connaît personnellement. Elle écrit : « Depuis ma dernière lettre, nous avons eu deux décès, Michel Doiron et Victorine Brideau. Cette dernière s'est éteinte tranquillement sans avoir plus de marques de la maladie que lorsque vous l'avez vue. Michel Doiron, au contraire, a été le cas le plus terrible que nous ayons eu. Il s'est décomposé tout vivant. Vous avez appris que Raymond Duguay a déserté le dix-neuf avril après un séjour de cinq mois à l'Hôpital, ce qui réduit le nombre des malades à dix-sept. Nous avons reçu un nouveau cas depuis les deux enfants de Caraquet, c'est une petite fille de treize ans, du nom de Ferre. Elle demeurait chez Brigitte McGrath quand cette dernière est venue à l'hôpital, et elle a dû prendre la maladie là, vu qu'il n'y en a jamais eu dans la famille de cette enfant.

Pierre Noël, William Plourde, Lucie, sa sœur, et la petite Marguerite Gionnais sont très malades. Joseph Benoit et Téléphore Basque perdent leurs forces visiblement. La grosse Judith a la jambe et le pied droit tellement enflés qu'elle n'a pas marché depuis l'automne dernier. Elle a commencé ces jours-ci à faire quelques pas. Madame Saunier est toujours la même, elle a quelques petits bobos de temps en temps, mais c'est tout. La petite Judith Benoit continue toujours à être bien, le Dr Smith a eu grande envie de la décharger l'hiver dernier. Je pense qu'il en parlera encore à sa prochaine visite<sup>20</sup>. »

18. Sr St-Jean, « Lettre au docteur Taché », le 5 juillet 1887.

19. *Ibid.*

20. Sr St-Jean, « Lettre au docteur Taché », le 5 juillet 1887.

Duncan McKinnon, premier malade de l'extérieur du Nouveau-Brunswick et aussi le premier protestant, était d'une famille néo-écossaise du Cap Breton dont plusieurs membres avaient contracté la lèpre. Il arriva à l'été 1889 et, comme ce sera le cas pour quelques autres lépreux protestants, il se convertit à la religion catholique. La secrétaire note : « Monsieur McKinnon mourut de dysenterie seulement sept semaines après son arrivée ici. Pendant ce court laps de temps, nous avons eu le privilège de le voir embrasser notre religion et il mourut rempli de l'amour de notre Seigneur. »

En 1888, la lèpre n'était pas encore éliminée, mais les nouveaux cas se faisaient plus rares et provenaient de familles où il y avait déjà eu des lépreux. Dans la lettre annuelle au docteur Taché, la supérieure mère Doucet écrit : « Nous n'avons reçu que deux malades seulement cette année : une petite fille de douze ans, Olésine Plourde, de Caraquet, sœur de William et de Lucille Plourde, tous deux bien malades et ne mourant pas. Puis Charlotte Plourde, femme de Georges Dignard, de Lamèque, et sœur de Marie-Rose qui est entrée au lazaret l'automne dernier<sup>21</sup>. » Les lettres de sœur Doucet se rapprochent de celles de sœur St-Jean par la connaissance de chacun des malades et la précision des nouvelles consignées dans ses écrits. Par exemple, c'est avec réalisme que sœur Doucet indique que Joseph Benoit et Joseph Comeau sont « horriblement défigurés et bien souffrants » et qu'un jeune lépreux dépisté, un enfant de sept ans, le frère de la petite Hélène Ferre, « ne s'est pas encore montré ». L'année suivante, la supérieure raconte le décès de Lucille Plourde, devenue aveugle, sourde et couverte de plaies « depuis le sommet de la tête jusqu'à la plante des pieds<sup>22</sup> ». Ne pouvant tolérer de couvertures, elle restait assise dans son lit et faisait signe à la sœur surveillante de nuit de venir lui frictionner le dos de temps à autre avec du liniment. Elle mourut au matin.

Le docteur Taché était un véritable ami des hospitalières et des lépreux. Même après sa retraite, les sœurs continuèrent de lui donner des nouvelles du lazaret, des malades et de l'efficacité

21. Sr Doucet, « Lettre au docteur Taché », le 27 novembre 1888.

22. Sr Doucet, « Lettre au docteur Taché », le 14 septembre 1891.

de certains traitements. Joseph Benoit avait atteint un stade extrême de la maladie et était décédé depuis. Malgré les bains de jambes quotidiens dans de phénol ou de chlorure de chaux, les infirmières n'avaient pas pu empêcher les vers de se former dans le pied droit. Par contre, Joseph Comeau a été plus chanceux, car les sœurs réussirent à détruire complètement les vers en utilisant du *Jay's Fluid*, un désinfectant commandé de Montréal. Autre nouvelle, inusitée celle-ci, la naissance d'une petite fille au lazaret. Sœur Doucet raconte : « Marie Légère de Caraquet, mariée à Thomas Forbes à Lamèque, est entrée à l'hôpital en novembre dernier étant grosse ; quand nous nous en sommes aperçus, il était trop tard, il a fallu la garder. Le Dr Smith a envoyé une sage-femme pour l'assister et il est venu lui-même la visiter. La petite fille a été baptisée et sa grand'mère l'a emportée le lendemain après sa naissance. Il y avait deux mois que le père était mort chez lui de consommation<sup>23</sup>. »

La fermeture de l'Externat Saint-Joseph à la fin de 1886 signifiait à la fois l'abandon d'une sphère apostolique mais aussi la réduction des revenus pour la communauté. En 1887, le budget des sœurs était à peine en équilibre. L'une des dernières initiatives de sœur St-Jean, avant de terminer son troisième mandat comme supérieure, fut d'acquérir une maison et une terre d'un couple âgé qui souhaitait que les sœurs aient soin d'eux, en échange. Le printemps suivant, elles firent cultiver la terre et transporter la maison près du monastère. Des rénovations y seraient plus tard effectuées afin de servir d'hôpital pour soigner des prêtres. C'est l'explication que la supérieure donna à monsieur Rogers, mais elle songeait peut-être à ouvrir un orphelinat ou à agrandir le noviciat. Quoi qu'il en soit, quand sœur St-Jean signa le sixième rapport triennal de l'Hôtel-Dieu de Tracadie, les dépenses courantes et les recettes de la communauté s'égalisaient à 2070\$. La communauté avait tout de même « en caisse la somme de 1250\$ provenant d'aumônes et de revenus des terres<sup>24</sup> » et un compte séparé de 450\$ en vue d'un hôpital indépendant du lazaret.

---

23. *Ibid.*

24. Sr St-Jean-de-Goto, *Sixième Rapport triennal de la communauté des Religieuses Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de St-Joseph de Tracadie dans le diocèse de Chatham*, le 24 juillet 1887.

La fermeture de l'école laissait place dans le cœur de sœur St-Jean et des sœurs enseignantes pour une autre forme d'œuvre éducative. Pourquoi pas un orphelinat ? Les deux jeunes sœurs acadiennes Luce Blanchard et Marie-des Anges étaient atteintes de tuberculose. Pleines de confiance en sainte Anne, les sœurs entreprirent une neuvaine pour leur guérison et mirent comme condition que, si les malades étaient guéries, la communauté recevrait et éduquerait de petits orphelins et des orphelines. Monseigneur Rogers vint les visiter accompagné du père Morissey, un saint prêtre qui avait de grandes connaissances en médecine et le don de guérison. Sœur St-Jean raconte aux sœurs de Montréal qu'il vint voir les sœurs malades et eut la bonté de leur prescrire un remède. « Et neuf heures plus tard, la bonne sainte Anne montrait sa puissance en guérissant instantanément notre chère sœur Blanchard<sup>25</sup>. » Remplies de confiance, les sœurs commencèrent une deuxième neuvaine pour sœur Marie-des-Anges. Les deux furent guéries et purent reprendre leur travail. Aucun médecin ne les a examinées, mais selon sœur St-Jean, ces guérisons étaient certes miraculeuses. Avec les 600 \$ généreusement offerts par le curé Théberge de Néguaç, la communauté fit faire des rénovations à leur maison, afin de loger des enfants qui viendraient sans tarder. Les sœurs Sicotte et Marie-des-Anges furent nommées pour s'en occuper. Après quelque temps, l'état de santé de sœur Blanchard se détériora, mais les travaux étaient déjà entrepris, de sorte que, en juillet 1888, trois enfants furent admis à l'orphelinat. Au cours de l'année, le nombre monta à dix. En avril 1890, vingt-deux enfants habitaient au deuxième étage d'une « allonge » qui avait coûté 600 \$, tandis que des « vieilles » dames logeaient au premier. Lorsqu'elles dirigeaient l'école, les sœurs étaient rémunérées, mais ce sera différent pour l'orphelinat, une œuvre privée où la communauté devait pourvoir à tous les besoins. Ce qui faisait dire à sœur Doucet : « Nous avons 800 \$ de dettes à payer avec rien, mais Dieu y pourvoira. [...] Les sœurs sont actuellement à faire la cordonnerie qui n'est pas une petite *job* maintenant avec le surplus de quarante-quatre petits pieds à chausser<sup>26</sup>. »

25. Sr St-Jean, « Lettre à la supérieure de Montréal », le 5 juillet 1888.

26. Sr Doucet, « Lettre à la supérieure de Montréal », le 12 avril 1890.



Au début de 1888, une tâche bien agréable incombait cependant à la supérieure sœur Doucet, c'est-à-dire la préparation d'une fête pour célébrer le vingt-cinquième anniversaire de profession religieuse de sœur St-Jean, le 2 février. Sœur Doucet écrit aux sœurs de Montréal : « Nous devons et devons une éternelle reconnaissance à notre chère maison mère de nous l'avoir laissée pour aider à établir et ensuite conduire cette petite communauté. [...] Puissions-nous posséder longtemps cette chère sœur, ainsi que ma chère sœur l'Assistante [Sicotte], pour avoir le bonheur de les voir se reposer à l'ombre de la vigne qu'elles cultivent avec tant de soins aussi au prix de tant de sacrifices<sup>27</sup>. » Invité par la supérieure pour présider les cérémonies religieuses des noces d'argent, monseigneur Rogers fit le voyage malgré les routes enneigées et dangereuses. Neuf prêtres assistèrent aussi à la fête. Des cartes et des lettres arrivèrent de partout, autant de la France que du Canada, et sœur St-Jean en était confuse mais heureuse. À son dire, la fête a été si bien réussie qu'elle aurait été « digne d'une noce d'or ». Puis la jubilaire fait le bilan de ses vingt-cinq années de profession religieuse et énumère quelques changements survenus depuis ses premiers vœux. Elle écrit aux sœurs de Montréal : « Si j'ai pu contribuer à quelque chose à l'établissement et au soutien de cette fondation, ç'a été pour moi, un bonheur et ce sera toujours ma plus grande consolation de pouvoir, au prix de quelques sacrifices, vous prouver ma reconnaissance pour la charité que vous avez eue de m'admettre à la sainte profession malgré tant de raisons qui auraient dû me priver du bonheur d'être l'épouse de Notre Seigneur. [...] En parlant de ma profession religieuse à nos sœurs ces jours derniers, je leur faisais remarquer l'instabilité des choses de la terre. Il ne reste pas grand vestige de la cérémonie d'il y a vingt ans à Montréal. Monseigneur Bourget qui recevait mes vœux est mort, notre sainte maîtresse Marchessault est morte, notre mère St-Louis qui prenait ce jour-là le saint habit est morte aussi, puis notre très honorée et chère mère Pagé, alors supérieure, n'est

---

27. Sr Doucet, « Lettre à la communauté de Montréal », le 18 décembre 1887.



plus au cher chez-nous. Et moi je suis ici. N'est-ce pas bien le lieu de s'écrier sous le firmament que rien ne change mais tout passe. Dieu seul sait ce qui nous attend<sup>28</sup>. »

28. Sr St-Jean, « Lettre à la communauté de Montréal », le 3 février 1888.

## CHAPITRE

## 10

UNE SORTE  
DE GLOIRE

À l'automne de 1891, sœur St-Jean venait d'enterrer sœur Sicotte, l'une de ses plus anciennes compagnes à Tracadie, quand elle écrit : « Nous croyons que nos grandes douleurs ne sont que les préludes de grandes consolations<sup>1</sup>. » Les efforts déployés par le père Babineau auprès des fonctionnaires à Ottawa en vue de remplacer le vieux lazaret furent assez fructueux, d'autant plus qu'il avait présenté un rapport de l'état déplorable de la vieille bâtisse du lazaret, désormais désuète et trop restreinte pour accueillir et soigner convenablement des malades dont le nombre fluctuait entre vingt et vingt-cinq. Les salles étaient surpeuplées et les lieux communs délabrés ; les châssis pourris laissaient entrer le froid et le vent tandis que les murs servaient parfois de repaire aux rats. Le père Babineau envoya des copies de son rapport aux amis du lazaret et aux journaux. À la fin de l'année, les hospitalières furent heureuses d'apprendre que le gouvernement du Dominion canadien étudiait sérieusement leur demande de construction.

1. Sr St-Jean, « Lettre à la supérieure de Montréal », le 23 décembre 1891.

Cependant, pour les fonctionnaires, le point le plus litigieux était moins le remplacement de l'édifice que la nécessité de construire. Apparemment, les malades vivant à l'hôpital provenaient de quelques familles acadiennes ou d'amis affectés par la lèpre. D'aucuns croyaient que de simples mesures prophylactiques auraient suffi pour prévenir la contamination. Étant donné le consensus général confirmant la nécessité d'isoler les malades et de les soigner dans une institution, il est possible que personne n'ait songé sérieusement à des soins à domicile. Toutefois, force est d'admettre que telle était la situation des lépreux du Cap Breton mis en quarantaine dans leurs propres maisons. Rien ne prouve que cette solution était la meilleure, mais elle fut efficace, car ces malades n'avaient aucun contact avec les voisins et les autres membres de leur famille. Le docteur Smith préconisait l'internement au lazaret, et Duncan McKinnon fut le seul Néo-Écossais du Cap Breton à être soigné à Tracadie. Les autres, incluant la sœur de McKinnon, refusèrent de quitter leur île. Smith entreprit donc de confiner chez eux les lépreux de la région des lacs Ainslie et O'Law. Les mesures draconiennes que le médecin hygiéniste mit en place, comme demander à des voisins de faire la surveillance, eurent de bons résultats, puisque la lèpre disparut graduellement de cette région. Cependant, cette approche n'était pas la meilleure à cause du manque de soins appropriés, qui constituait un grave désavantage pour les malades. Au tournant du siècle, il ne restait plus que deux sœurs lépreuses vivant ensemble, à qui les voisins apportaient des aliments sur le pas de la porte, sans jamais entrer. En 1907, le docteur Smith était sur le point d'amener la seule survivante à Tracadie, quand il apprit son décès. Plus tard, des immigrants et des malades provenant de l'Ouest canadien ou des provinces du Haut-Canada seront admis au lazaret du Nouveau-Brunswick.

Vers 1891, l'espérance d'éradiquer la lèpre et la compétence des hospitalières de Tracadie revenaient périodiquement dans les rapports du médecin consultant, confirmant l'opinion de certains fonctionnaires fédéraux que la lèpre déclinait. Mais le vent tourna, et des cas de lèpre se déclarèrent par-ci par-là, de sorte qu'il devint urgent de construire un lazaret adapté aux exigences de la médecine moderne. Les méthodes en vigueur pour amener ces malades au lazaret étaient beaucoup plus humaines que celles qui avaient prévalu lorsque l'île aux Becs-Scies servait de prison

pour les lépreux. Après l'arrivée des hospitalières et même après qu'un nouveau lazaret sera construit en 1896, les malades n'étaient habituellement pas forcés d'y entrer. Plusieurs continuaient de travailler, de vivre en famille et de se mêler aux amis. Ils ne se présentaient au lazaret qu'à un stade plus avancé de la maladie où, malheureusement, le risque de contagion s'était avéré. La cohabitation explique que des familles entières furent affectées, d'une génération à l'autre. Il ne fut jamais aisé d'attirer les malades au lazaret et de les isoler des autres membres de leur famille. Sœur Sormany, secrétaire de la communauté, écrira en 1896 : « Il n'y a que notre Révérend Père Babineau qui peut réussir à les en séparer. [...] Ce bon père se fait un devoir de s'y rendre une ou deux fois l'année pour visiter les pauvres réduits où vivent ces malheureux abandonnés et les encourager à venir à l'hôpital. Il parvient toujours à leur faire comprendre la nécessité de cette séparation et à ôter de leurs esprits la pensée que le lazaret n'est autre chose qu'une prison<sup>2</sup>. »

Il y eut moins de victimes de la lèpre au Cap Breton qu'au Nouveau-Brunswick ; seulement quelques familles furent affectées et les premiers cas se déclarèrent vers 1852. L'expertise du docteur Smith profita à ces malades, des célibataires pour la plupart, qui vivaient totalement isolés de leurs familles ou de leurs conjoints s'ils étaient mariés. La ségrégation du reste de la société réussit à enrayer la lèpre au Cap Breton, alors que chez les Acadiens habitués à se soutenir en temps de difficultés, les liens avec la famille n'étaient pas coupés parce qu'un membre était malade de la lèpre. L'entraide collective, une certaine méfiance vis-à-vis des fonctionnaires et des médecins anglophones, protestants pour la plupart, ainsi qu'une forte adhésion à la religion catholique sont autant de facteurs qui expliquent de quelle façon les Acadiens ont fait face à la lèpre. Les prêtres encourageaient certainement les malades à se retirer au lazaret, mais ils n'exigeaient pas nécessairement la coupure définitive avec les autres membres de la famille. La religion percevait la souffrance comme un élément de salut chrétien, ce qui permettait aux personnes atteintes

---

2. Sr Sormany, « Lettre à la supérieure de Montréal », le 8 septembre 1896.

et à leurs familles de l'accepter puisqu'ils y voyaient une manifestation de la volonté divine. Cette attitude de soumission, qui n'était pas évidente dans les premiers stades de la maladie, donnait en fait un sens à la souffrance. Parmi ceux qui restaient chez eux, quelques couples continuaient d'avoir des enfants, même après confirmation que l'un des deux avait la lèpre. Tant que la maladie n'avait pas atteint un stade avancé, les hommes demeuraient au travail, soit dans les camps de bûcherons ou ailleurs.

Il ne faudrait pas comparer le lazaret aux institutions de santé pour malades mentaux ni aux logements collectifs des pauvres du dix-neuvième siècle. La plupart des malades du lazaret étaient originaires des régions côtières du Nouveau-Brunswick et provenaient d'un groupe social à peu près homogène, dont les membres avaient la foi chrétienne en partage. Comme leurs malades, les religieuses vivaient à l'ombre du lazaret et sortaient peu ; les liens de la charité chrétienne unissaient les malades et les sœurs hospitalières. En 1890, la plupart des religieuses de Tracadie étaient de jeunes femmes acadiennes qui consacraient leur vie à Dieu pour servir les personnes dans le besoin, c'est-à-dire des malades, des pauvres et des orphelins. Issues du même milieu social, ces religieuses parlaient la même langue et comprenaient la mentalité des malades, qu'elles soignaient avec compassion. Elles tâchaient aussi de les égayer par des activités récréatives, comme la musique et le théâtre, des sorties en bateau sur la baie de Tracadie et la possibilité de cultiver de petits jardins individuels à l'arrière du lazaret. La religion leur procurait une attitude plutôt philosophique devant la souffrance. En 1891, sœur St-Jean avait une assez longue expérience au lazaret pour dire : « Nos pauvres lépreux, au nombre de 23, nous donnent beaucoup de consolation par leur résignation et leur esprit de prière<sup>3</sup>. »

---

3. Sr St-Jean, « Lettre à la supérieure de Montréal », le 5 décembre 1891.





Les Religieuses Hospitalières de Tracadie dans le jardin de la communauté, ca 1890. De gauche à droite, Ire rangée : sœurs Amanda Sormany, Landry, Vautour, Otar de la Grange (novice), Mlle Vautour (associée), sœurs Blanchard (postulante) et Octavie (tourière). 2<sup>e</sup> rangée : sœurs Marie Bariault, Elisabeth Landry, Louise Légère, LeRoy (d'Arthabaska), St-Jean-de-Goto (supérieure), Doucet, Maillet, H. Robichaud, Marguerite Marie, Marie des Anges et Hedwidge.

L'acceptation des lépreux avec leurs misères et leurs beaux côtés était la marque distinctive du soin global offert par les hospitalières de Tracadie. Sœur Doucet le reconnaît dans une longue lettre au docteur Taché, où elle résume l'état de chacun des lépreux : « S'il est bien vrai, mon cher Monsieur, que l'on parle de ce que l'on aime, vous pouvez juger par la longueur de cette lettre que nous aimons beaucoup nos pauvres malades<sup>4</sup>. » Quelques années plus tard, une lettre de la secrétaire sœur Robichaud confirmera l'approche compatissante de la communauté : « Notre famille lépreuse, laquelle est au nombre de vingt pour le présent, dont 11 hommes et 9 femmes, nous donne beaucoup d'ouvrage.

4. Sr Doucet, « Lettre au docteur Taché », le 14 septembre 1891.

À part quelques exceptions, les autres sont presque tous dans une difformité extrême, c'est vous dire, ma très honorée Mère et mes bien chères Sœurs, qu'il faut toujours substituer Notre Seigneur en leurs personnes pour que leur abord ne soit pas trop repoussant<sup>5</sup>. » Elle y voit aussi un moyen de sanctification personnelle et d'accumulation de mérites en vue du ciel.



Sœurs Marie Pître et Marguerite Maillet avec deux fillettes lépreuses. Vers 1895.

5. Sr Robichaud, «Lettre à la supérieure de Montréal», le 22 décembre 1893.

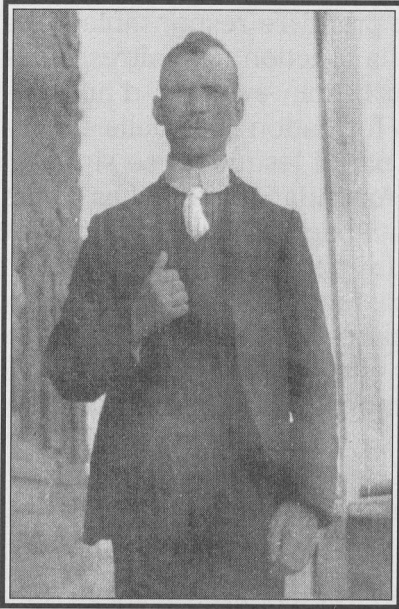
Entre 1881 et 1902, les sœurs Marie-Anne Doucet et St-Jean-de-Goto alternèrent à la tête de la communauté, pour des mandats de six années consécutives. En 1891, sœur Doucet était supérieure, ce qui dégageait sœur St-Jean du fardeau financier, devenu plus lourd depuis que les hospitalières avaient la pleine direction du lazaret. Tout en étant première responsable de la pharmacie, sœur St-Jean assumait la fonction de maîtresse des novices. Sans doute consciente du besoin éventuel d'hospitalières compétentes, elle veillait à la formation spirituelle et professionnelle des jeunes professes, parmi lesquelles se signalait une jeune femme très douée, sœur Amanda Sormany. Les sœurs s'intéressaient aussi aux événements paroissiaux d'importance. Une grande retraite prêchée par des pères Rédemptoristes en septembre 1891 eut un franc succès. Sœur St-Jean en parle aux sœurs de Montréal : « Des retardataires de plusieurs années se sont rendus à la grâce. Puissent les effets en être durables. Qu'il est consolant de voir un grand nombre de pauvres femmes qui demeurent loin de l'église se lever le matin dès trois heures et quatre heures pour être rendues à l'église pour les offices, faisant plusieurs milles à pied. Pourrait-on croire que Dieu ne bénisse pas un tel courage<sup>6</sup> ? »

Le projet de construction d'un lazaret moderne avançait doucement. Les sœurs Doucet, St-Jean et Sicotte conçurent un plan élaboré. À la demande du gouvernement fédéral, il faudra le refaire et lui donner des dimensions plus restreintes. Sœur Sicotte, qui avait passé des nuits à travailler à ces plans, n'en verra pas la réalisation, puisqu'elle est décédée en novembre 1891, des suites d'une maladie de cœur. Même si elle n'a jamais été supérieure, cette dévouée religieuse était une excellente collaboratrice, assidue même dans les plus petites choses. Dans sa lettre de Noël à sa sœur Orpha Viger Rocheleau, sœur St-Jean parle du décès de cette amie fidèle, son ancienne compagne de pensionnat, qui était entrée au couvent un an après elle. Venue à Tracadie, neuf mois après sœur St-Jean, sœur Sicotte y aura vécu vingt-deux ans au service des malades et des enfants. Sœur St-Jean confie aussi à sa sœur aînée que sœur Blanchard se mourait

---

6. Sr St-Jean, « Lettre à la supérieure de Montréal », le 5 décembre 1891.

de « consommation », que toutes les sœurs étaient très fatiguées et que ses pauvres jambes enflées auraient bien besoin de repos. Maintenant âgée de quarante-six ans, elle se plaint un peu à sa sœur d'avoir déjà des cheveux gris<sup>7</sup>.



Robert Power à son arrivée au Lazaret en 1899. Il y mourra en 1919 à l'âge de trente-neuf ans.

Le dur travail et la fatigue étaient constants dans la vie des hospitalières, mais l'automne de 1891 fut particulièrement pénible, d'autant plus que deux sœurs étaient gravement malades et qu'il y avait vingt-trois lépreux et lépreuses. Raymond Duguay, qui s'était sauvé quelques années auparavant, était revenu. Avait été admis, en octobre, quatre nouveaux malades appartenant aux familles Plourde et Power de Pointe-Marcel, petit village près de Shippagan. D'autres membres de ces familles étaient déjà au lazaret. David Plourde devait y venir, et les sœurs attendaient un jeune Doucet depuis deux mois déjà, ainsi qu'une autre femme. Le lazaret était plein à craquer et les risques de maladies contagieuses assez élevés. Plusieurs malades et quelques sœurs furent atteints du zona ou « bardeau ». Jour et nuit, les hospitalières

7. Sœur St-Jean, « Lettre à madame Joseph Rocheleau (Orpha Viger) », le 26 décembre 1891.



soignaient les malades ; il fallait veiller les mourants et ensevelir les morts. Sœur St-Jean écrit à la communauté de Montréal : « Notre Seigneur ne nous laisse pas sans consolation et sans espérance, et nous croyons que nos grandes douleurs ne sont que les préludes de grandes consolations<sup>8</sup>. » Elle considère de bon augure l'accusé de réception envoyé par le gouvernement et donnant suite aux démarches officielles du père Babineau pour « obtenir de nouvelles bâtisses ». Les sœurs ne doutent pas que leur sœur Sicotte, « qui aimait tant notre petite maison et qui a tant prié et fait prier pendant sa vie dans ce but, [...] y soit pour quelque chose dans le mouvement subit, qui s'est produit à cet effet quelques jours seulement après sa mort<sup>9</sup>. » La lèpre n'était pas en régression au Nouveau-Brunswick et les fonctionnaires n'étaient pas sans savoir que parmi les immigrants qui arrivaient par vagues au Canada, il y avait des personnes porteuses du bacille de Hansen. Le ministère de l'Agriculture, de qui relevait le lazaret, s'occupait aussi des hôpitaux de quarantaine. Le lazaret de Tracadie était suffisamment éloigné pour n'effrayer personne et pour servir d'asile à de nouveaux cas de lèpre de l'extérieur du Nouveau-Brunswick, d'autant plus que la qualité des services offerts était reconnue par les fonctionnaires et le public concerné.

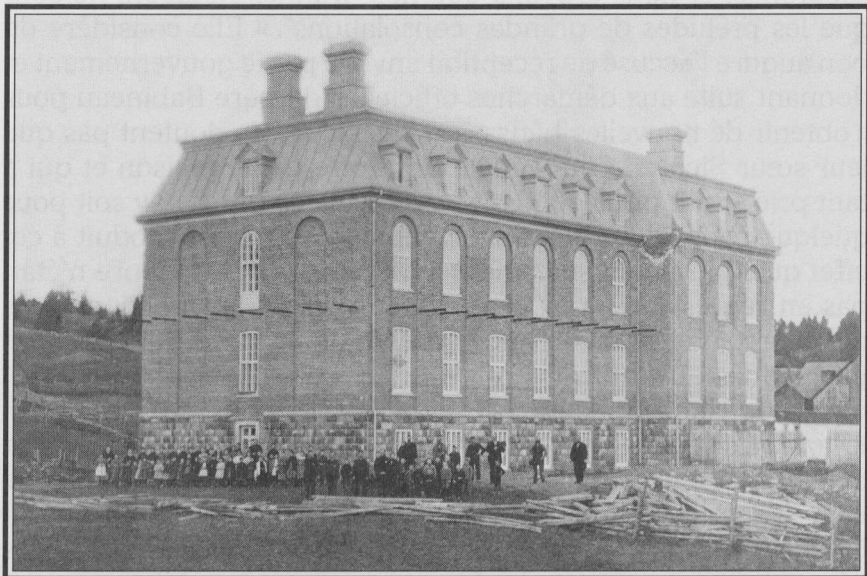
La planification et les préparatifs en vue de l'aménagement du nouveau lazaret incombaient à la supérieure et à la communauté, qui devaient être renseignées sur les nouveautés et l'équipement moderne disponible sur le marché. En mai 1893, sœur Doucet et sœur St-Jean entreprirent la tournée des autres maisons de la congrégation en sol canadien. Cette année-là, l'Hôtel-Dieu de Tracadie célébrait son vingt-cinquième anniversaire, et monseigneur Rogers en profita pour souligner les contributions de la communauté et les accomplissements de sœur St-Jean depuis les débuts. Comme sœur Robichaud avait des problèmes d'audition, elle fut du voyage jusqu'à l'Hôtel-Dieu de Montréal, où elle reçut des traitements. Avec la bénédiction de leur évêque, les trois voyageuses entreprirent la tournée en commençant par le plus jeune monastère d'Hospitalières de St-Joseph au Nouveau-Brunswick, l'Hôtel-Dieu de Campbellton, fondé en 1888.

8. Sr St-Jean, « Lettre à la supérieure de Montréal », le 23 décembre 1891.

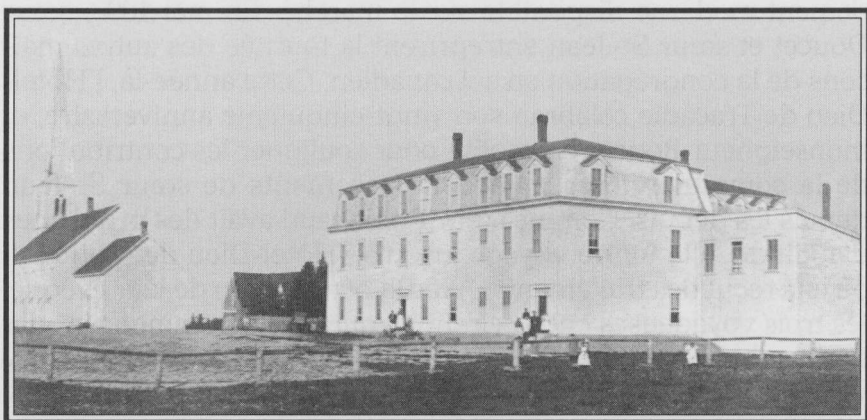
9. *Ibid.*



Visiblement enchantée de tout, sœur Doucet trouva cet endroit charmant. Puis, les trois sœurs de Tracadie montèrent à bord du train et arrivèrent à Montréal le 12 mai, dans la soirée.



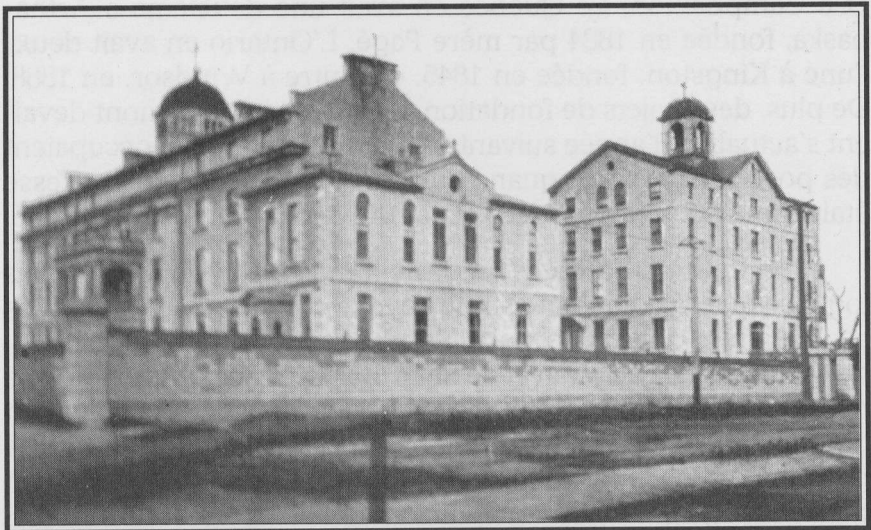
Première aile en brique de l'Hôtel-Dieu des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph à Saint-Basile de Madawaska terminée en 1889. Elle servit d'orphelinat, de pensionnat, d'école et de monastère.



Hôtel-Dieu des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph à Campbellton, au Nouveau-Brunswick.



Hôtel-Dieu des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph à Chatham, au Nouveau-Brunswick.



Hôtel-Dieu des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph à Kingston en Ontario.

Cette deuxième visite au « cher chez-nous » ne produisit pas le même effet sur sœur St-Jean que celle effectuée en 1880. En retournant au monastère de ses jeunes années, elle était consciente des pertes survenues, surtout que sœur Marie Pagé était décédée en janvier à l'âge de quatre-vingt-un ans. À demi paralysée et presque aveugle, cette bonne religieuse s'était adonnée à la prière et à l'oraison pendant les dernières années de sa vie. Étaient aussi décédées depuis quelques années les sœurs Marchessault et Reid, ainsi que la bonne sœur Clémence, l'une des fondatrices de Tracadie. Sœur St-Jean dut ressentir un peu de nostalgie en retrouvant d'anciennes compagnes de Tracadie, sœur Delphine Brault, maintenant dépositaire de l'Hôtel-Dieu de Montréal, et les sœurs Quesnel et Lumina. Se peut-il qu'au cours de son premier voyage, elle ait été portée par la renommée familiale des Viger et Trudel ainsi que par son titre de fondatrice, qui lui conféraient une certaine auréole ? Treize ans plus tard, elle se retrouvait égale aux nombreuses fondatrices, pionnières elles aussi de tout un réseau de monastères et d'Hôtels-Dieu issus de la maison mère de Montréal. Les quatre maisons du Nouveau-Brunswick étaient situées à Tracadie, à Chatham, à Saint-Basile et à Campbellton. Le Québec en avait une deuxième à Arthabaska, fondée en 1884 par mère Pagé. L'Ontario en avait deux : l'une à Kingston, fondée en 1845, et l'autre à Windsor, en 1888. De plus, des projets de fondation à Winooski au Vermont devaient s'actualiser l'année suivante. Quelques sœurs qui occupaient des postes importants quand sœur St-Jean était jeune professe étaient maintenant décédées ou les doyennes de la communauté.

De retour à Tracadie le vingt-neuf mai, sœur Doucet fut plus loquace que sa compagne sur le voyage et ses découvertes. Elles avaient eu la chance de visiter les monastères de Campbellton, de Montréal, de Kingston et de Saint-Basile. Sœur Doucet informa monseigneur Rogers que, dans chaque maison, elles avaient obtenu une multitude de renseignements qui leur seraient utiles pour la construction du lazaret. Sœur St-Jean nota simplement que le voyage grava des souvenirs inoubliables dans leurs cœurs. La visite des autres maisons de la congrégation et les progrès accomplis partout la laissèrent quelque peu perplexe. La construction d'un orphelinat et d'un hôpital général à Tracadie lui semblait bien loin dans le temps. La communauté de Chatham avait déjà de solides édifices modernes et Saint-Basile, un orphe-

linat-monastère en briques, alors qu'à Tracadie la communauté et les malades vivaient dans un édifice en bois qui tombait en ruine. Les sœurs de Chatham et de Saint-Basile avaient des écoles, accueillaient des orphelins et soignaient des malades. La communauté de Tracadie accomplissait à peu près la même chose, mais dans des conditions astreignantes. Sœur St-Jean savait bien que la nature même de leur principale œuvre, c'est-à-dire le soin des lépreux, imposait certaines limites à d'autres services éducatifs et hospitaliers que la communauté souhaitait voir progresser. Impossible d'oublier que leurs œuvres pourraient un jour leur être enlevées, puisqu'elles n'étaient pas propriétaires.

À part les lettres annuelles à Orpha, Amanda Viger a laissé très peu de traces de ses liens avec ses frères et sœurs, mais sa correspondance montre bien qu'elle leur était très attachée. Elle écrivait régulièrement au temps des fêtes de Noël, saison où elle pensait davantage aux siens, allant même jusqu'à placer les noms de chacun près de la crèche, pour que ses consœurs hospitalières prient pour eux. Il suffisait de peu de choses pour ramener des souvenirs à sa mémoire. À la fin de septembre 1893, un télégramme de monseigneur Rogers lui annonça le décès de son frère Hormidas, l'un des dirigeants de *Fraser, Viger et Cie*. Il n'avait que trente-huit ans. Amanda, qui avait dix ans de plus que lui, se souvint du petit garçon de cinq ans qu'elle avait quitté pour entrer au couvent, et sa mort subite lui causa beaucoup de chagrin. Ses parents et trois de ses frères et sœurs étaient maintenant décédés : sa mère en 1865, son père en 1877 ; et Oscar, le plus jeune, en 1886, à l'âge de dix-neuf ans.

Presque quinquagénaire, sœur St-Jean commençait à sentir le poids de l'âge et peut-être aussi à faire des bilans sur sa vie spirituelle et son travail apostolique. Ses accomplissements pesaient plus dans la balance que tout ce qu'elle avait quitté. Ses espérances et ses désirs de jeune religieuse étaient-ils comblés ? Elle se souvenait de leur arrivée au lazaret, des difficiles débuts et de toute l'ardeur de sa jeunesse. Et voici que le lourd fardeau de supérieure retombait sur ses frêles épaules, au début de septembre 1893. Toutes les hospitalières étaient alors en retraite annuelle, excepté sœur St-Jean et deux novices qui assuraient les soins et la surveillance. Soixante-six personnes habitaient l'ensemble des édifices formant l'Hôtel-Dieu de Tracadie : vingt-deux



lépreux et lépreuses, vingt-cinq orphelins, dix-huit religieuses, une femme et un couple de rentiers âgés qui avaient donné leur maison et leurs biens à la communauté. Le nombre de personnes résidant à l'Hôtel-Dieu variait aussi en fonction des prêtres et des autres malades qui y étaient soignés. Quatre-vingt-quatorze lépreux étaient décédés depuis l'arrivée des sœurs, et la pharmacienne continuait de distribuer chaque année environ mille prescriptions médicales. En plus d'un octroi de 2000 \$ pour l'entretien du vieux lazaret, de substantielles augmentations avaient été accordées par le gouvernement en 1890. Le budget annuel pour le fonctionnement du lazaret était passé de 3200 \$ à 4000 \$; le médecin recevait 300 \$ par année, le chapelain 250 \$, et la communauté 1000 \$. Mais les hospitalières n'étaient pas riches, avec leurs 1700 \$ en banque en vue de la construction de l'édifice pour l'orphelinat et hôpital général aux frais de la communauté.

Enfin, grâce aux multiples démarches du père Babineau et à la modification des plans du nouveau lazaret et du monastère, une bonne nouvelle parvint à Tracadie : le gouvernement du Canada avait approuvé la somme de 15 000 \$ pour commencer la construction d'un nouveau lazaret, à l'hiver 1894. Le nouvel édifice en pierre serait situé à quelques minutes de marche du vieux lazaret, sur un terrain cédé aux sœurs par le père Gauvreau en 1869. Avant que les travaux ne débutent, le gouvernement acheta ce terrain au même prix que l'ancien curé de Tracadie l'avait payé, c'est-à-dire 630 \$. Sœur Robichaud, secrétaire du chapitre, raconte aux sœurs de Montréal : « Nous avons reçu les plans, lesquels sont très satisfaisants, mais les soumissions sont encore à Ottawa. Notre révérend et bon père Babineau doit partir pour Ottawa lundi, afin de hâter l'exécution des démarches à ce sujet<sup>10</sup>. » La secrétaire donne aussi des nouvelles de la communauté : « Malgré les rigueurs de l'hiver, nos santés sont assez bonnes à l'exception de notre digne mère [St-Jean] qui laisse beaucoup à désirer dans ce rapport. Différents symptômes d'apoplexie nous font éprouver parfois de vives inquiétudes et nous font craindre un dénouement fatal. Veuillez prier, ma bien honorée Mère et mes bien chères sœurs, pour que tel malheur

10. Sr Robichaud, « Lettre à la supérieure de Montréal », le 29 mars 1894.

nous soit épargné, et pour que nous gardions longtemps à notre tête une mère dévouée et si bonne<sup>11</sup>. »

La construction débuta avant l'été et, à la fin de novembre 1894, quand les travaux furent interrompus pour l'hiver, l'extérieur de l'édifice était achevé. La supérieure dressa la liste des choses requises pour que la partie du monastère soit conforme aux exigences d'un cloître. En décembre, sœur Robichaud écrit : « Quant au gouvernement, il accède à toutes nos demandes touchant les améliorations et les changements que nous jugeons nécessaires pour les plans de notre monastère et ceux de l'hôpital<sup>12</sup>. »

À la demande du père Babineau, le gouvernement fédéral permit à la communauté d'ériger, à ses frais, une aile pour abriter l'orphelinat et l'hôpital général. Mieux que cela, au dire de la secrétaire, « L'architecte et l'entrepreneur de l'hôpital, quoique protestants, ont eu la délicate attention de demander à notre digne mère pour voir les plans et d'offrir leurs services pour cette nouvelle addition<sup>13</sup>. » À l'été 1895, sœur St-Jean écrit au père Joseph Théberge, curé de Néguaac, en vue d'obtenir une aide financière pour cette construction approuvée par l'évêque. La supérieure donne des renseignements précis : « Nous avons reçu nos plans et sommes d'avis de faire faire l'extérieur cet été, car nous ne pouvons penser à tout entreprendre, vu que Mr. Stuart dit que cette bâtisse coûtera 14 000\$. Sur notre demande, Mr. Stuart a fait une soumission qui comprend la maçonnerie, tous les travaux de l'extérieur, couverture en taule galvanisée, premiers châssis et châssis doubles, portes de dehors, peinture, charpente et couverture des galeries. Puis à l'intérieur, premiers planchers dans les trois étages et plancher en ciment dans le rez-de-chaussée, ainsi que tous les murs en briques et tout le *stodage* des murs et des divisions, tous les cadres de portes prêts pour le lattage, puis les escaliers, pour la somme de 7689 \$<sup>14</sup>. » Sœur

---

11. *Ibid.*

12. Sr Robichaud, « Lettre à la supérieure de Montréal », décembre 1894.

13. *Ibid.*

14. Sr St-Jean, « Lettre au père Joseph Théberge, curé de Néguaac », le 9 juin 1895.

St-Jean déclare que ce prix est des plus raisonnables, mais que la communauté n'a que 2850 \$ en main. Femme d'affaires avisée, elle insiste auprès du curé Théberge : « Comme vous nous avez toujours témoigné prendre un si grand intérêt au bien de notre communauté et au succès de nos œuvres, j'ose venir, révérend Monsieur, vous demander si nous pouvons compter sur une contribution de votre part, afin de décider ce qu'il nous restera à faire<sup>15</sup>. » Sœur St-Jean n'aura pas demandé en vain de l'aide pour les orphelins. Un an plus tard, sœur Doucet révèle aux sœurs de Montréal que ce bienfaiteur « très dévoué, a fait don de 2000 piastres dans ce but<sup>16</sup>. »

Même s'il est très satisfait des œuvres des hospitalières de Tracadie et qu'il a contribué dans la mesure de ses moyens à l'orphelinat, monseigneur Rogers n'approuve pas la demande d'emprunt de trois ou quatre mille dollars que la supérieure lui soumet. La finale de sa lettre du 30 juin est catégorique : « Si l'on désire continuer l'orphelinat et si l'on trouve les moyens de bâtir sans faire de dettes, alors, au nom de Dieu, que ce soit un bâtiment distinct et séparé et qu'il soit érigé sur un terrain appartenant soit au diocèse, soit à la communauté<sup>17</sup>. » Monseigneur insiste pour qu'il n'y ait pas de dettes. Même s'il reconnaît le besoin d'un orphelinat et d'un hôpital général, il se montre inflexible. Encore une fois les sœurs étaient perplexes ; encore une fois, le tenace curé Babineau devrait intervenir. Sœur St-Jean tenta ensuite d'obtenir un emprunt auprès de la communauté de Montréal, dont mère Delphine Brault était alors supérieure. Monsieur Cyrille Laurin, courtier et conseiller financier de cette maison, écrivit à sœur St-Jean lui demandant l'assurance d'une hypothèque sur la bâtisse, ce que la supérieure ne put promettre, étant donné que le terrain était la propriété du gouvernement et que l'évêque de Chatham interdisait formellement de prendre une hypothèque. La supérieure conclut par ces mots révélateurs

---

15. *Ibid.*

16. Sœur Doucet, « Lettre à la supérieure de Montréal », le 8 septembre 1896.

17. Mgr Rogers, « Lettre à sœur St-Jean-de-Goto », citée dans Félix-M. Lajat, *Le lazaret de Tracadie*, Montréal, L'Action Paroissiale, 1938, p. 324.

de l'attitude de foi de la communauté : « Nous avons résolu de ne faire construire cette bâtisse qu'au fur et à mesure que la Divine Providence nous en donnera les moyens<sup>18</sup>. »

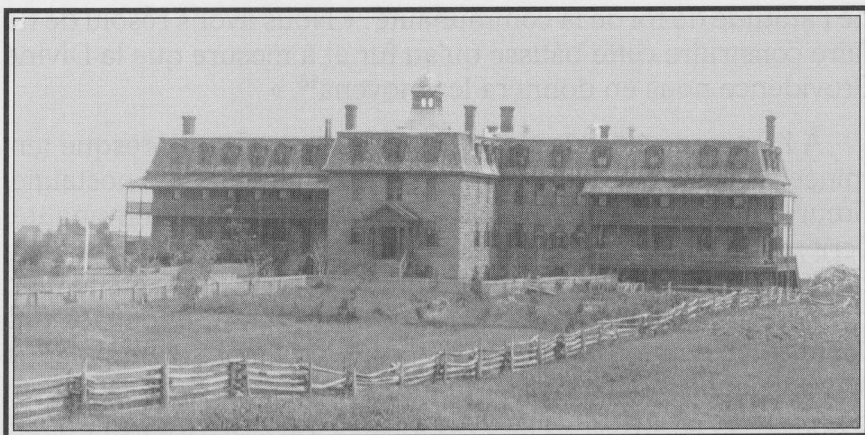
À l'automne 1895, la nouvelle construction était presque terminée. Toutefois, le bonheur des sœurs était teinté de nostalgie. Sœur Amanda Sormany, alors secrétaire de la communauté, écrit : « Chez nous, ce sera très certainement la dernière fois que nous célébrons nos belles fêtes sous ce toit béni qui a été témoin des labeurs et des privations de notre vénérée fondatrice [St-Jean] et où, depuis plus de vingt-six ans, une mère bien-aimée se sacrifie pour le bonheur de sa famille religieuse et le soulagement des pauvres affligés. [...] La belle bâtisse qui va bientôt être notre demeure est un excellent fruit de ce zèle [...] nos chers malades n'auront plus à souffrir du froid et de bien d'autres inconvénients<sup>19</sup>. » C'est avec beaucoup de satisfaction que les sœurs anticipaient l'entrée dans le nouvel édifice, dont les deux ailes, séparées par une chapelle au centre, serviraient l'une de lazaret et l'autre de monastère. En décembre, monsieur A. Gobeil, député ministre des Travaux publics, vint évaluer les besoins du nouveau lazaret. Ayant visité la vieille bâtisse, il donna l'ordre de ne pas transporter les vieux meubles ; la meilleure chose, déclara-t-il, serait d'y mettre le feu. Le gouvernement fournirait l'ameublement du nouveau lazaret. Les sœurs firent déménager et rénover de petites bâtisses pour loger les serviteurs. Et les enfants ? Sœur Sormany explique : « Toutes ces dépenses ne nous aident guère à trouver le moyen à faire construire notre orphelinat. Mais nous nous confions à la Divine Providence qui ne peut laisser ces chers enfants sans asile<sup>20</sup>. »

18. Sr St-Jean, « Lettre à Cyrille Laurin », le 15 juillet 1895.

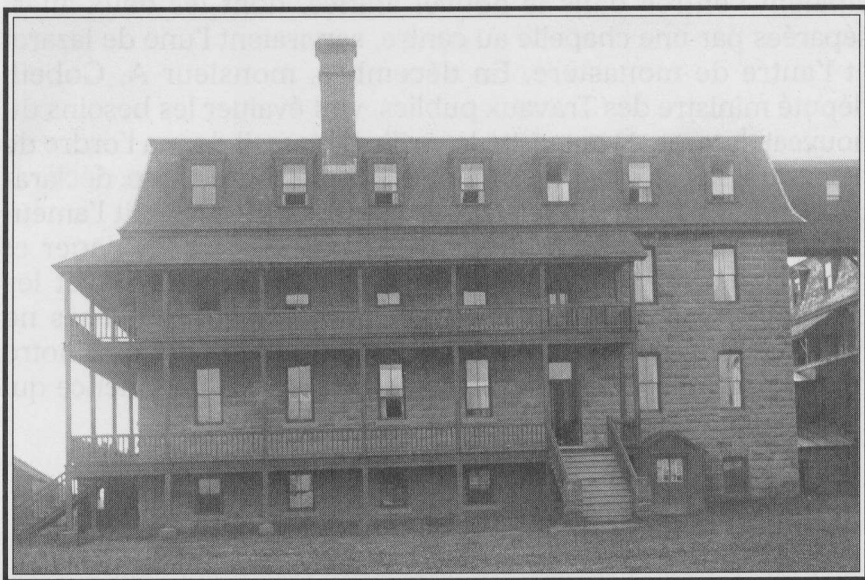
19. Sr Sormany, « Lettre à la supérieure de Montréal », le 20 décembre 1895.

20. *Ibid.*

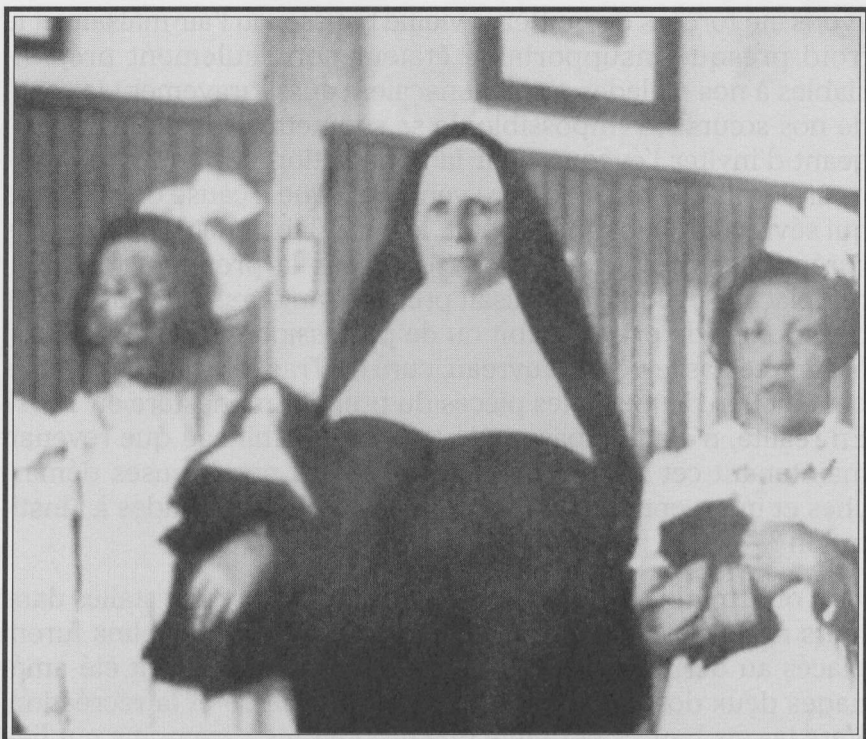




Nouveau Lazaret de Tracadie, en 1896. À gauche, le monastère ;  
et à droite, les locaux des lépreux.



Aile servant d'orphelinat, d'école et d'hôpital (30 lits), à l'arrière du Lazaret et  
du monastère de Tracadie. Édifice ouvert en 1898.



Sr Allard et deux fillettes lépreuses au Lazaret de Tracadie.

Le nouvel édifice ne serait pas fonctionnel avant le printemps, ce qui n'empêcha pas de commencer le déménagement d'effets avant Noël. La supérieure écrit à sa sœur Orpha que les travaux retardent à cause du système de chauffage, et que les trajets aller-retour à pied de cinq minutes entre les deux maisons l'épuisent. Elle avoue même à sa sœur qu'elle pèse cent quatre-vingt-dix-sept livres et demie. Pas étonnant qu'elle ne puisse pas marcher vite. « Pourtant, dit-elle, je me console, car *Qui va petit train va loin*<sup>21</sup>. » Au début de mars, elle décida de déménager tout son monde et de fermer le vieux lazaret. Les travaux n'étaient pas tout à fait terminés, mais le déménagement se fit le 8 mars. La secrétaire donne l'explication de cette date hâtive. « L'influenza ayant sévi dans nos salles ainsi que parmi nos petits orphelins, nous

21. Sr St-Jean, « Lettre à madame Orpha Viger Rocheleau », le 17 décembre 1895.

avons été forcées de quitter la vieille bâtisse, où l'air malsain et le froid presque insupportable étaient non seulement préjudiciables à nos malades mais menaçaient aussi gravement la santé de nos sœurs<sup>22</sup>. » Impossible de se soumettre à la coutume exigeant d'inviter l'évêque pour la bénédiction des lieux. La supérieure avait-elle omis de faire venir l'évêque à cause de la grippe qui sévissait ? Quoi qu'il en soit, le père Babineau présiderait les cérémonies prévues et ce ne serait pas la première fois qu'il remplaçait l'évêque. Il le faisait presque toujours, à l'occasion des cérémonies de prise d'habit ou de profession des jeunes sœurs. N'était-ce pas le père Gauvreau, curé de Tracadie, qui avait fait la bénédiction de toutes les pièces du premier monastère en 1868 ? En réalité, n'était-ce pas au dévoué curé Babineau que revenait maintenant cet honneur, étant donné ses nombreuses démarches et interventions afin de donner des assises solides à l'institution ?

Tôt le matin du 8 mars, les malades avaient été installés dans leurs nouvelles salles du lazaret en pierre. Les orphelins furent placés au dernier étage, sous les combles, où avaient été aménagés deux dortoirs et une salle, pour la classe et la récréation. Vers les six heures et demie du soir, l'ultime cérémonie eut lieu dans les formes. D'abord, les sœurs se rassemblèrent dans l'ancienne chapelle pour la fermeture du vieux lazaret et du monastère. Portant les saintes espèces, le père Babineau fit la procession accompagné d'une vingtaine de sœurs en rang deux à deux et portant chacune un flambeau rouge et blanc. La supérieure marchait seule sur le chemin encore glacé et le chapelain fermait la procession dans la demi-obscurité. Ce spectacle inusité et touchant attira quelques spectateurs émus devant la scène. Les sœurs laissaient derrière elles, près de la mer, un amas de vieilles bâtisses noires, avec ses rats et ses relents de misères. La procession pénétra dans le nouvel édifice par l'entrée principale au son des cloches de la nouvelle chapelle. Le père Babineau déposa le Saint-Sacrement dans le tabernacle, pendant que les sœurs chantaient le *Tantum ergo*. Pour la bénédiction des lieux, le chapelain, les sœurs et quelques personnes se rendirent dans toutes les pièces du lazaret et du monastère. Dans son compte

---

22. Sr Sormany, « Lettre à la supérieure de Montréal », le 17 mars 1896.

rendu de l'événement destiné aux sœurs de Montréal, sœur Sormany note : « Nos pauvres malades étaient au comble de la joie. Quelques-uns pleuraient de bonheur en voyant notre bel autel, puis ces belles grandes salles si différentes de celles qu'ils venaient de quitter<sup>23</sup>. » Les cérémonies d'ouverture s'achevèrent par le chant du *Laudate* suivi des prières de *Matines*, que les sœurs récitèrent avec joie dans leur nouveau monastère. Le père Babineau célébra une première messe quelques jours plus tard et, au dire de la secrétaire, « Son bonheur était égal au nôtre. Il désirait depuis si longtemps nous voir logées confortablement. Maintenant, il voit son zèle couronné d'un plein succès<sup>24</sup>. » Un mois plus tard, on informa l'évêque de l'ouverture du lazaret et de l'installation du nouveau monastère.

Cinq semaines après les déménagements, deux sœurs étaient allées faire la lessive des guimpes dans la vieille maison et, à leur insu, le feu se répandit entre les planchers puis au toit. Il ne fut aperçut du nouveau lazaret qu'à l'heure du souper. Sœur Sormany raconte : « Nous nous sommes rendues en toute hâte pour sauver du feu plusieurs choses qui restaient encore là : tout le ciment pour notre orphelinat, le grain, les viandes salées, les légumes, etc. La cloche sonnée à toute volée eut bientôt réuni sur les lieux presque la paroisse entière<sup>25</sup>. » Les propos du député ministre des Travaux publics étaient bien prémonitoires. Tout l'édifice fut anéanti par les flammes, mais la grange fut sauvée, grâce au ruban de saint Amable. Même si les pertes matérielles furent minimes, les plus anciennes sœurs n'en ressentirent pas moins de regrets. « Que de souvenirs ne rappelait pas à notre bonne mère [St-Jean] ce petit monastère, si religieux dans sa pauvreté. Nos cœurs étaient serrés en voyant tomber, pièce par pièce, toutes les parties de cette maison que nous aimions tant<sup>26</sup>. »

L'évêque Rogers vint faire une courte visite le 26 mai, accompagné de deux hospitalières de Chatham, mère Kane et sœur Walsh, « venues pour visiter les bains et les *water-closets*, qui est,

---

23. *Ibid.*

24. *Ibid.*

25. *Ibid.*

26. *Ibid.*



dit-on, ce qu'il y a de plus nouveau et de mieux de ce genre. En effet, il n'y a aucune odeur, quoiqu'il n'y ait pas de ventilateurs dans ces appartements-là<sup>27</sup>. » Les sœurs anglophones demeurèrent deux jours à Tracadie et seraient restées plus longtemps si monseigneur n'avait pas été si pressé de repartir. Elles étaient enchantées de leur visite, ce qui fit dire à sœur St-Jean : « Il faut bien l'avouer, le gouvernement a bien fait. Notre maison est beaucoup plus confortable<sup>28</sup>. » Elle parle des sœurs et signale : « Je ne sais comment ma sœur Doucet peut soutenir les fatigues qu'elle s'est imposées depuis un an. Elle n'arrête pas. Elle travaille le jour et Dieu sait, aussi la nuit. Notre Seigneur la soutient, je pense<sup>29</sup>. » La supérieure ne manquait pas, elle non plus, de brûler la chandelle par les deux bouts. Au cours des sept dernières années, elle avait eu des problèmes de santé. Justement, en décembre de l'année précédente, sœur Sormany déclarait : « Il ne faut pas lui parler de s'accorder un peu de repos, sa rare énergie lui fait mépriser toutes ses indispositions<sup>30</sup>. »

Et voici qu'un an plus tard, sœur St-Jean, qui se plaignait rarement de son état de santé, reprenait le projet de construction de l'orphelinat, que les objections de l'évêque n'avaient fait que retarder. Il n'était pas question pour sœur St-Jean ni pour le père Babineau de construire l'orphelinat sur un terrain de la communauté, à cause de sa distance du monastère. Le père Babineau avait justement posé ce dilemme à son évêque et avait réussi à le convaincre que l'autorisation écrite de construire sur place était déjà accordée par le gouvernement du Canada. Toutefois, cette lettre, si lettre il y eut, avait disparu, mais les plans tracés par sœur St-Jean avaient été étudiés et approuvés par l'architecte du gouvernement. Elle annonce fièrement : « Les travaux de construction de l'orphelinat sont commencés le 1<sup>er</sup> juin<sup>31</sup>. » Tailleurs de pierre et maçons sont à l'œuvre, et la terre

---

27. *Ibid.*

28. Sr St-Jean, « Lettre à la supérieure de Montréal », le 14 juin 1896.

29. *Ibid.*

30. Sr Sormany, « Lettre à la supérieure de Montréal », le 20 décembre 1895.

31. Sr St-Jean, « Lettre à la supérieure », le 14 juin 1896.

tirée des fondations s'amoncele sur l'espace réservé pour le nouveau cimetière des sœurs. La supérieure fait aussi drainer un terrain fertile pour les jardins. « Pour sauver le temps des hommes, les sœurs ont elles-mêmes jeté les pierres dans les canaux de drainage pour les remplir. Comme vous le voyez, nous sommes à toutes sauces, plus souvent grises que blanches!<sup>32</sup> » Sœur St-Jean est tellement heureuse de leur nouvelle maison qu'elle peut à peine se contenir, surtout pour parler du reposoir que les sœurs ont dressé pour la procession de la Fête-Dieu venant de l'église paroissiale : « Notre reposoir était sous les portiques de la grande porte d'entrée. L'effet était magnifique et la parure belle, pour les gens de campagne<sup>33</sup>. »

On n'engagea pas d'entrepreneur pour la construction de l'orphelinat. Le père Babineau dirigeait l'entreprise, achetait les matériaux, engageait les employés selon leurs spécialités et s'occupait de la correspondance. Il avait mis ses chevaux, ses voitures et même ses serviteurs à la disposition de la communauté. Comme elle avait dressé les plans, sœur St-Jean surveillait les travaux, ce qui permettrait aussi de faire des économies. Tout comme le lazaret et le monastère, la nouvelle aile aurait quatre étages et s'allongerait à partir de la sacristie. L'ensemble aurait la forme de la lettre T. Les plans prévoyaient des salles et des chambres pour les malades. En 1896, le père Théberge fit un don de 1500 \$ pour l'orphelinat, ce qui permit de compléter l'extérieur de l'édifice, à l'exception des galeries, et de poser la toiture avant la fin d'octobre. L'intérieur avançait bien, mais faute d'argent, il fallut interrompre temporairement les travaux de finition.

Le mois de novembre amena du froid et une cérémonie funèbre. Ce n'est pas sans se rappeler la translation des restes des sœurs de la rue St-Paul, au temps de son postulat, que sœur St-Jean organisa un semblable événement rituel pour les cinq sœurs décédées à Tracadie. La secrétaire, sœur Sormany, résume les sentiments de la communauté lors de l'exhumation de leurs dépouilles, le 18 novembre : « Quel bonheur pour nous de contempler les restes de ces bien-aimées sœurs qui semblaient

---

32. *Ibid.*

33. *Ibid.*

dormir d'un sommeil si tranquille. Leurs habits paraissaient tels que lorsqu'elles ont été déposées dans leurs tombeaux. Mais, en les touchant, ils se réduisent en poussière. La décomposition des corps n'étant pas faite, nous n'avons pas pu recueillir aucuns ossements<sup>34</sup>. » Tandis que la cloche sonnait le glas, la procession se mit en branle vers le nouveau cimetière près du monastère en pierre. Chaque cercueil était porté par quatre hommes. Venaient ensuite toute la communauté des hospitalières, les orphelins, quelques paroissiens et le père Babineau, qui bénit les fosses, avant que les cercueils soient descendus dans la terre pour toujours. Les trois premières sœurs décédées en 1885 et 1886 étaient dans la vingtaine. Le docteur Smith, qui collaborait avec les hospitalières de Tracadie, avait inclus ce commentaire élogieux dans son rapport annuel sur le lazaret, envoyé en 1866 au ministre de l'Agriculture du Canada. « Le monde n'érigera peut-être pas de monument à la mémoire d'un aussi généreux dévouement, mais du fond des temps, une voix se fait entendre : *Ce que vous faites aux plus petits d'entre les miens, c'est à moi que vous le faites*<sup>35</sup>. » Ces phrases écrites par un médecin que l'on disait agnostique étaient un hommage précieux.

Mais pour ceux qui restaient, la vie avait ses exigences et ses défis. Comme par miracle, sœur St-Jean avait réussi à recueillir les sommes nécessaires pour la construction de l'orphelinat. En tout, 11 253 \$ de la somme totale de 12 330 \$ provenaient de trois principales sources. Le père Babineau n'avait pas craint de solliciter les travailleurs des chantiers forestiers et d'autres entreprises de la région, ce qui avait donné la somme de 4914 \$, alors que le père Théberge avait ajouté 752 \$ à ses autres contributions. Diverses communautés des Religieuses Hospitalières de St-Joseph, en particulier celle de Montréal, firent des dons s'élevant à 3618 \$. Le manque fut comblé par les profits de bazars, de rafles et d'autres activités organisées par les sœurs et des personnes bénévoles de Tracadie et des environs. Toutes les dettes furent payées.

34. Sr Sormany, « Lettre à la supérieure de Montréal », le 26 décembre 1896.

35. Dr Smith, *Rapport annuel au ministère de l'Agriculture*, Ottawa, le 31 décembre 1886.

La pierre angulaire placée par le père Babineau, le 22 juillet 1896, contenait des documents écrits par le curé et sœur St-Jean. Plus tard, suite à l'incendie de l'hôpital, ces documents furent recueillis et placés dans la pierre angulaire du nouvel hôpital, posée en juillet 1946. Enfin, lorsque ce deuxième hôpital fut démoli en 1991, personne ne songea à sauvegarder cette pierre historique. Exactement cent ans après la pose de la première pierre, soit le 22 juillet 1996, sœur Dorina Frigault, conservatrice du Musée de Tracadie, se promenait dans les champs aux environs du nouvel hôpital et retrouva, un peu par hasard, la pierre et ses précieux documents. Voici ce que sœur St-Jean avait écrit : « Notre orphelinat doit son origine à la coïncidence de la guérison miraculeuse et instantanée, par l'intercession de la bonne sainte Anne, d'une de nos sœurs poitrinaires au dernier degré, et la mort prématurée d'une pauvre mère de famille laissant quatre enfants en bas âge dans une extrême misère. La communauté crut voir dans cet incident arrivé le six juillet mil huit cent quatre-vingt-huit, une expression de la volonté divine et, mue par un sentiment de reconnaissance, recueillit les quatre petits orphelins. Quarante et un furent depuis reçus et élevés dans le bâtiment adjoignant à l'ancien lazaret, qui fut détruit par les flammes le treize mai mil huit cent quatre-vingt-seize<sup>36</sup>. » Dans les autres paragraphes de son texte, sœur St-Jean reconnaît la contribution financière de leurs généreux bienfaiteurs, les pères Babineau et Théberge. Étant le chapelain et l'un des principaux fondateurs de l'orphelinat, le père Babineau laissa lui aussi un écrit dans la pierre angulaire, Ces documents sont maintenant conservés aux archives des hospitalières. Le père Babineau avait noté des dates importantes sur l'histoire paroissiale, les ravages de la lèpre et la venue des hospitalières, alors au nombre de vingt, quinze professes et cinq novices.

Dans les débuts de l'établissement des sœurs à Tracadie, le *Coutumier* demandait que les fondatrices soient rappelées après avoir servi six ans. Il était important d'en laisser quelques-unes, surtout celles qui y avaient été supérieures. C'est de bon cœur que sœur St-Jean était restée. En 1893, elle révélait ainsi ses

---

36. Sr St-Jean, Document de la pierre angulaire de l'orphelinat de Tracadie, le 22 juillet 1896.



impressions à monseigneur Rogers : « C'est pour moi un honneur d'être la seule qui reste du premier groupe de religieuses venu il y a vingt-cinq ans. Avoir pris part à la modeste mais chère fondation de Tracadie représente plus qu'un réconfort ou consolation, mais une sorte de gloire<sup>37</sup>. » Malheureusement, des circonstances qu'elle ne pourra pas contrôler l'empêcheront de se reposer à l'ombre de la vigne qu'elle avait plantée et dont elle avait pris bon soin pendant de nombreux hivers.

37. Sr St-Jean, « Lettre à Mgr Rogers », le 7 mai 1893.

CHAPITRE

11

---

SECOUÉE  
PAR LA TEMPÊTE

Depuis le transfert de l'administration générale du lazaret au ministère de l'Agriculture à Ottawa, le Bureau de santé relevant du Nouveau-Brunswick avait été aboli. Comme auparavant, les hospitalières de St-Joseph continuaient de prodiguer les soins de santé, et le père Babineau agissait à la fois comme chapelain et administrateur financier du Lazaret. Peu de temps avant l'ouverture du nouvel édifice en 1895, le docteur Smith revint s'installer à Tracadie. Tout en conservant sa pratique privée, il s'impliquera davantage auprès des malades du lazaret et continuera ses tournées de dépistage de la lèpre dans les quelques usines, les camps de bûcherons et les maisons privées de la région côtière, en particulier au nord-est de la province. Les mêmes contraintes s'appliquaient à tous : dès que la lèpre était diagnostiquée, le malade devait quitter sa famille et être interné à Tracadie. Le docteur Smith avait aussi été nommé médecin responsable de dépister la lèpre sur tout le territoire canadien, ce qui exigeait parfois des voyages jusqu'à l'autre bout du pays. Le nombre de lépreux et de lépreuses hospitalisés à Tracadie se maintenait habituellement entre vingt et vingt-cinq. Les malades

qui avaient réussi, tant bien que mal, à échapper assez longtemps à l'internement au lazaret étaient souvent les plus réfractaires. Pour quelques-uns, l'hôpital était l'équivalent d'une prison et les sœurs, des geôlières. À l'époque, il y avait dans toute institution de santé une chambre avec barreaux aux fenêtres, qui fermait à clé et était appelée « chambre de punition ». Pouvait y être enfermé, sur l'ordre du médecin, tout malade trop agité constituant une menace pour les autres.

La venue au lazaret d'immigrants atteints de la lèpre qui ne parlaient ni le français ni l'anglais changeait l'atmosphère et l'esprit de ce petit hôpital catholique. En plus de l'acceptation de la maladie, les nouveaux lépreux avaient de la difficulté à s'adapter à l'horaire quotidien et aux règlements du lazaret. D'ailleurs, les différences culturelles et linguistiques ne facilitaient pas les rapports avec ces étrangers qui avaient des préférences alimentaires distinctes des mets acadiens et qui adhéraient à une autre religion. Certains n'avaient jamais vu de religieuses. Les premiers malades que le docteur Smith ira chercher à Winnipeg au printemps de 1897 étaient deux garçons et une jeune femme originaires de l'Islande; un homme devait arriver quelques mois plus tard. La jeune Elein Freeman ne parlait ni le français ni l'anglais et était « presque folle de chagrin<sup>1</sup> », puisqu'elle avait dû quitter son mari et lui laisser la charge de leurs trois jeunes enfants.

Le règlement auquel les malades assez bien portants étaient astreints comprenait le lever à six heures suivi des prières du matin récitées par une sœur, des prières avant les repas, de la lecture pieuse en après-midi et des prières au coucher. Pour un non-catholique, cela semblait excessif, d'autant plus qu'il y avait la messe quelques fois par semaine et le salut du Saint-Sacrement le dimanche, pour les intéressés. Un Islandais déclara que le lazaret était davantage un couvent qu'un hôpital. Toutefois, les sœurs offraient les meilleurs soins possible: les salles étaient propres, les malades bien entretenus et des repas chauds et substantiels préparés à la cuisine du lazaret et servis par les sœurs

---

1. La secrétaire de Tracadie, « Lettre à la supérieure de Montréal », le 28 décembre 1897.

des salles. Les plaies étaient toujours pansées deux fois par jour, à huit heures et demie et à seize heures et demie. Cette tâche était réservée aux sœurs professes ; mais, un jour, une jeune sœur insista pour l'accomplir, et en voyant des plaies affreuses, elle dut s'interrompre et sortir prendre l'air. Elle revint et reprit la tâche. Ce n'était pas facile non plus de faire manger un malade défiguré avec une ouverture à la place du nez.

Il existe très peu d'études approfondies sur l'histoire des institutions et le sort des personnes vivant dans les hôpitaux, les prisons ou les logements pour les pauvres au dix-neuvième siècle. Il semble bien que les gouvernements ne se préoccupaient guère de l'administration interne, de sorte que les malades ou les prisonniers étaient assujettis à l'emprise des administrateurs. À Tracadie, les religieuses hospitalières, le père Babineau et le docteur Smith étaient les principaux administrateurs, mais ils étaient aussi le produit d'une société marquée par des préjugés sociaux. Peut-être pensaient-ils, comme le public en général, que les lépreux, issus pour la plupart de milieux défavorisés jouissaient au lazaret d'un niveau de vie supérieur à celui auquel ils étaient habitués, et que, par conséquent, ils n'avaient pas à se plaindre de la façon dont ils étaient logés, nourris et traités. C'est ce qui expliquerait pourquoi les critiques des malades proférées dès 1894 ont pu être ignorées. L'insatisfaction venait en partie du fait que les nouveaux venus croyaient qu'ils seraient bien soignés et, surtout, qu'ils guériraient. La vue d'autres lépreux et lépreuses à des stades avancés de la maladie était déprimante et, bien sûr, il leur fallait du temps pour accepter leur sort. Mécontents, désappointés, certains critiquèrent les règlements et la nourriture devant leurs familles qui, à leur tour, portèrent plainte auprès de leurs députés fédéraux.

Il est vrai que la conservation des aliments posait alors problème, car il arrivait que la viande et le poisson soient gâtés, le pain moisi ou parfois piqué de vers. Peut-être y eut-il de l'exagération : les sœurs réservaient toujours le meilleur aux malades. En fait, le manque d'un magasin convenable et d'une bonne glacière pour entreposer et conserver les aliments était flagrant. La grange était trop petite pour abriter un plus grand nombre de vaches laitières. De plus, les malades se plaignirent que les sœurs lisaient leurs lettres, ce qui était fort possible, car plusieurs ne



savaient pas lire. Pourtant, les sœurs ne connaissaient pas les langues étrangères. Il est vrai, cependant, que par mesure de prévention, les lettres des malades étaient placées dans une seconde enveloppe et ré-adressées avant d'être mises à la poste. Ce simple détail put prêter à confusion.

Quoi qu'il en soit, les sœurs préférèrent ignorer les critiques et ne pas se défendre. Le père Babineau et sœur St-Jean crurent tout simplement que ces remous étaient dus à des ennemis de l'extérieur, protestants ou autres, qui s'acharnaient contre les sœurs et le lazaret. Le député Young, qui demeurait alors à Caraquet, reçut des plaintes de familles de lépreux et les communiqua aux membres du gouvernement. Encore une fois, le père Babineau se vit obligé d'agir et de se prononcer publiquement à titre de représentant de la communauté et du lazaret, rôle qui lui était dévolu depuis son arrivée à Tracadie. Au lieu de reconnaître les différences culturelles et de régler adéquatement les plaintes sur la nourriture exprimées en 1894, il les traita de façon désinvolte, accusant même les malades d'ingratitude. À la fois curé de la paroisse, chapelain et porte-parole du lazaret, le père Babineau usait habituellement de diplomatie ; il rencontra donc des politiciens et des fonctionnaires. Mais ce fut bien en vain, car le gouvernement instaura une commission d'enquête pour étudier la situation. Le comité ne trouva aucune preuve d'abus de la part des religieuses hospitalières et présenta, néanmoins, une liste de recommandations en vue d'améliorer la situation matérielle et médicale du lazaret. La secrétaire de la communauté raconte que « le gouvernement, toujours bien disposé en notre faveur, sur la demande de notre révérend père Babineau, a voté la somme de 1200 piastres pour la construction d'une grange et de hangars<sup>2</sup>. » L'architecte du gouvernement se rendit sur les lieux et laissa des plans pour une bonne glacière, exigeant qu'elle soit « construite immédiatement afin de pouvoir y mettre la glace à la fin de l'hiver<sup>3</sup>. » La somme supplémentaire de 440 \$ fut donc octroyée à cette fin. Le député ministre de

---

2. La secrétaire de Tracadie, « Lettre à la supérieure de Montréal », le 15 décembre 1899.

3. *Ibid.*

l'Agriculture à Ottawa considérait que les problèmes ne seraient pas entièrement réglés tant que le médecin ne prendrait pas la direction médicale du lazaret et la surveillance de l'alimentation des malades. Le docteur Smith aura donc un bureau au lazaret, situé près de l'entrée principale, à droite, face à la pharmacie. Ces dispositions lui permettront d'exercer tous les droits et devoirs incombant à sa charge : consultations à son bureau, visite régulière des salles et surveillance de l'ensemble des soins. Certaines sœurs infirmières avaient davantage d'expérience que lui, mais elles acceptèrent de collaborer avec ce bon et dévoué médecin, qui soignait parfois gratuitement les pauvres gens et leur donnait souvent de l'argent pour payer leurs remèdes à la pharmacie.

Dans la lettre de Pâques envoyée à Montréal en avril 1899, la secrétaire de la communauté de Tracadie rapporte que leur petit hôpital avait reçu trente malades depuis son ouverture en septembre 1898 et qu'un seul malade était décédé. La secrétaire fait aussi l'éloge de leur « bien-aimée mère », sœur St-Jean, que la communauté fêtait le 2 février. « La joie de ce jour était modérée par la souffrance dans laquelle se trouvait notre chère mère et aussi par la pensée que cette année, qui s'avance rapidement, va clore le règne béni de celle qui porte si bien le nom de mère. Mais le souvenir de ses bontés et de son dévouement héroïque vivra toujours dans nos cœurs. Les œuvres seront toujours là, parlant éloquemment de son courage et de sa rare énergie<sup>4</sup>. » Sœur St-Jean, qui était à Tracadie depuis plus de trente ans, était d'une exceptionnelle lucidité quant à la pertinence des œuvres. Dans un *Mémoire* écrit à l'été 1902, elle déclare : « Sans cet orphelinat et ce petit hôpital, nous aurions été forcées de fermer notre noviciat<sup>5</sup>. »

4. La secrétaire de Tracadie, « Lettre à la supérieure de Montréal », le 4 avril 1899.

5. Sr St-Jean, *Mémoire*, p. 14.



Les Religieuses Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Tracadie, dans l'escalier de la communauté, ca 1899. De gauche à droite : 1<sup>re</sup> rangée : sœurs Haché, Marie Anne et Michaud. 2<sup>e</sup> rangée : Mlle Vautour (associée), sœurs Octavie (tourière) et Elisabeth. 3<sup>e</sup> rangée : sœurs Hedwidge, Marie et Marguerite Marie. 4<sup>e</sup> rangée : sœurs Sainte-Elisabeth, Marie des Anges et Marthe. 5<sup>e</sup> rangée : sœurs LaDauversière, Pître et St-Joseph. 6<sup>e</sup> rangée : sœurs Pagé et Losier. 7<sup>e</sup> rangée : sœurs Landry, Robichaud, Daigle, Sormany, Vautour, Doucet (supérieure), St-Jean-de-Goto, Maillet et Légère.

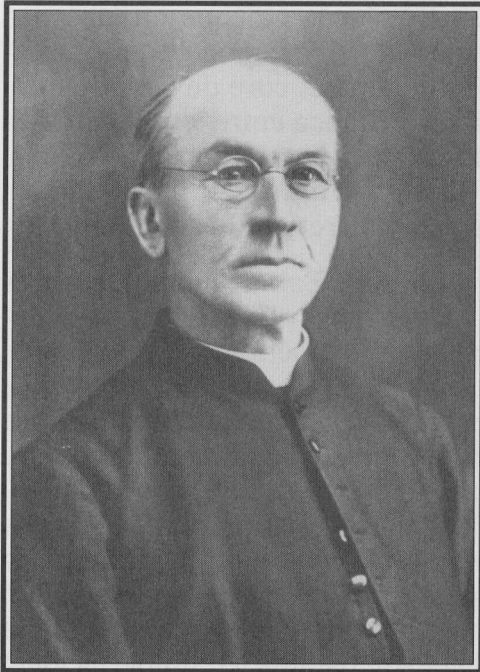
» Vieillissant, mais surtout épuisé, le père Babineau décida de prendre de longues vacances dans le sud des États-Unis. Lorsqu'il partit, en décembre 1900, mère Doucet, supérieure depuis plus d'un an, lut le discours de circonstances et fut tellement émue qu'elle ne put se retenir de pleurer. Dans la lettre de Noël à monseigneur Rogers, la secrétaire écrit : « L'avouerons-nous, Monseigneur, l'absence de notre Révérend Père Babineau jette une ombre sur les joies de nos belles Fêtes ; nos cœurs en sont attristés. Toutefois, nous comprenons qu'un repos si bien mérité lui était extrêmement nécessaire, et nous entrevoyons de loin le jour heureux qui nous le ramènera tout rajeuni et refait<sup>6</sup>. » Malgré de si bons sentiments, pourtant éphémères, quelques sœurs de la communauté de Tracadie jetteront leur dévolu sur son remplaçant, le vicaire de la paroisse. Il était entendu que, en l'absence du père Babineau, le père Fitzgerald de Pokemouche et monseigneur Stanislas Doucet, vicaire général et curé de Grand-Anse, le remplaceraient. Étant donné la distance entre leurs paroisses et Tracadie, le père Fitzgerald, avec la permission de l'évêque, demanda au vicaire John Wheten d'agir, temporairement, comme confesseur des sœurs, jusqu'au retour du curé Babineau.

Cinq ou six mois plus tard, le père Babineau, naguère très apprécié de la communauté, découvre à son retour des États-Unis que quatre ou cinq sœurs, dont la supérieure et l'assistante, ont changé de préférences pour ce qui est du confesseur ordinaire. Un jour, en venant célébrer le salut du Saint-Sacrement, le chapelain de la communauté trouve au confessionnal le vicaire Wheten, qui n'a plus l'autorisation de confesser puisque le confesseur ordinaire est revenu. Ce qu'il ne sait pas – et que la supérieure se gardera bien de lui dire –, c'est que le vicaire, avec la permission du vicaire général, n'a fait qu'accéder à l'invitation de la supérieure de venir confesser une sœur qui en a fait la demande. Aussi banal que cela puisse paraître, ce simple incident déclenchera les « troubles » – c'est ainsi qu'on s'y réfère dans les documents –, qui diviseront la communauté durant plus d'un an et demi. À l'époque, les sœurs devaient se présenter au confessionnal une fois par semaine. Le chapelain pouvait, tout en

6. La secrétaire de Tracadie, « Lettre à Mgr Rogers », le 21 décembre 1900.



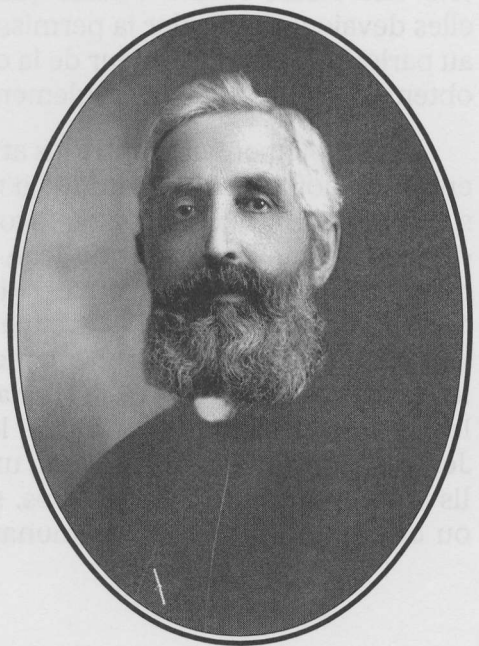
sauvegardant le secret de la confession, donner des conseils et faire de la direction spirituelle. Aussi, il devait donner de l'enseignement religieux et doctrinal à la communauté, ce qui lui conférait de l'autorité en matière spirituelle. Étant donné le manque de prêtres dans le diocèse, le père Babineau avait rempli cette fonction pendant plus de trente ans, nonobstant le *Droit canonique* qui limite cette fonction à huit années consécutives. La situation s'était prolongée sans être au détriment de la liberté de conscience des sœurs, car un des deux confesseurs extraordinaires autorisés se présentait sur demande d'une sœur et aux quatre-temps, période de trois jours de prières et de jeûne au début des quatre saisons.



Le père Joseph Auguste Babineau, nommé curé à Saint-Léonard de Madawaska, en 1903.

Le père Babineau avait connu de l'opposition à plus d'un titre et avait toujours pris à cœur les intérêts des religieuses hospitalières, mais, en l'occurrence, la source même de contestation se situait au sein de la communauté. Néanmoins, il ne laissera pas passer cet affront à son autorité. Les rapports entre la supérieure et le confesseur s'envenimèrent et, devant la communauté rassemblée, le père Babineau fit des reproches à la supérieure

Doucet sur sa façon de conduire la communauté. Il s'ensuivit un durcissement de part et d'autre, et les cinq ou six sœurs qui appuyaient la supérieure firent beaucoup de bruit et répandirent la nouvelle à l'extérieur. Sœur St-Jean, alors maîtresse des novices et digne du respect et de la considération de la majorité des sœurs, fut bientôt le pilier autour duquel se rallia le reste de la communauté, durant toute la période des «troubles», qui aboutiront à une visite canonique ordonnée par le délégué apostolique Diomide Falconio. Chargé de mener cette visite, le père Louis Napoléon Dugal demandera à sœur St-Jean de mettre par écrit sa propre perception des faits. Ce compte rendu ou *Mémoire* de vingt pages manuscrites lui fut envoyé à Rome de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska, en septembre 1902. Monseigneur Dugal le reçut et le retourna à son évêque Thomas Barry, avec une note manuscrite explicative précisant que ce *Mémoire* avait été écrit à Tracadie, à sa demande, en août 1902. Ce document et les nombreuses lettres échangées entre les autorités religieuses et ecclésiastiques ont permis de reconstituer avec autant de précision et de véracité que possible les malheureux troubles qui ont secoué la communauté de Tracadie en 1901 et 1902.



Mgr Louis Napoléon Dugal,  
curé à Saint-Basile  
de Madawaska de 1880 à 1929.

D'après sœur St-Jean, l'origine des troubles remonte à l'hiver 1901, période où elle était retenue à l'infirmerie. Au début, le comportement du père Wheten était celui d'une sainte personne, mais « peu à peu, il commença à venir très souvent et finit par presque passer ses journées ici, ordinairement à la sacristie avec notre mère [Doucet] qui ferma même la porte à clef pour n'être pas dérangée<sup>7</sup> ». La supérieure l'invitait parfois à la communauté pendant la récréation et, alors, les prières du soir étaient omises. Normalement, de telles irrégularités sont mineures et sans conséquences graves. Toutefois, étant donné la solitude inhérente à l'existence d'un vicaire de campagne, qui préfère la compagnie de jeunes sœurs intelligentes et dynamiques à celle d'une ménagère vieillissante et réservée, il n'est pas surprenant que les visites au parloir se soient multipliées et que de forts liens amicaux se soient établis entre le père Wheten et quelques sœurs, avec la bénédiction de la supérieure. Dans une période où la sexualité était perçue comme un sujet tabou, la formation psychologique des candidates à la vie religieuse n'était peut-être pas explicite, même si on enseignait aux novices que l'attachement au Christ en tant qu'époux de leur âme donnait un sens à leur vœu de chasteté. Les sœurs savaient aussi que, selon le vœu d'obéissance, elles devaient demander la permission à la supérieure pour aller au parloir, sortir à l'extérieur de la clôture et, en cas de nécessité, obtenir une dispense des règlements conventuels.

La complémentarité entre les attributs masculins et féminins, entre les goûts et les aptitudes d'un prêtre et d'une religieuse s'était pourtant manifestée de façon productrice dans le cas du curé Babineau et de sœur St-Jean. Chacun avait contribué à sa manière au succès des œuvres de Tracadie : l'un, davantage tourné vers l'extérieur et s'occupant des rapports avec le gouvernement et le public ; l'autre, concentrée sur la vie quotidienne, les services aux lépreux et aux malades, l'éducation des jeunes et le soin des orphelins. Ensemble, le père Babineau et sœur St-Jean avaient construit un lazaret, un monastère et un orphelinat. Ils avaient géré bien des affaires, sans jamais créer de division ou de discorde dans la communauté. Maintenant que les car-

---

7. Sr St-Jean, *Mémoire*, août 1902.

rières de ces deux fortes personnalités étaient bien remplies et fructueuses, c'était au tour de mère Doucet et des sœurs de la jeune génération de s'affirmer et d'accomplir ce qu'on était en droit d'attendre d'elles. Par conséquent, des accrochages survinrent, suite à des contrariétés qu'elles refusèrent d'assumer. Puisque le curé était revenu, le vicaire ne pourrait plus venir dire la messe et n'aurait pas de raison de passer tout son temps au couvent et au lazaret. Le changement ne plaisait pas à la supérieure, qui en pleura, ni aux quelques sœurs de son entourage, de jeunes femmes douées mais impérieuses. L'ancien confesseur fut assez froidement accueilli et les sœurs récalcitrantes firent tout pour revoir le vicaire Wheten, quitte à le faire venir comme confesseur extraordinaire, prétexte incontournable, car la liberté de conscience est un droit inaliénable.

Mais l'ordre ne fut pas établi pour cela dans la communauté, puisque les conflits impliquant le parti de la supérieure contre le père Babineau n'étaient pas réglés de façon définitive. En fait, le noyau des sœurs qui appuyaient la supérieure était surtout composé des sœurs Amanda Sormany et Isabelle Sormany dite LaDauversière, filles d'Henri Sormany, important homme d'affaires de Lamèque. Leur frère prêtre, nommé Wilfred, venait souvent les visiter. Sœur St-Jean raconte dans son *Mémoire* que le père Sormany a tout dit à sa famille et que « Madame Sormany l'a ébruité partout<sup>8</sup>. » Ce sont là quelques-uns des canaux qui véhiculèrent la mauvaise nouvelle de troubles à l'intérieur de la communauté, et cette triste histoire se répandit comme plumes au vent dans la péninsule acadienne et même au-delà. Des laïcs, des prêtres, des évêques, les jésuites de Québec et même le délégué apostolique ainsi que les autres maisons des Hospitalières à Montréal et au Nouveau-Brunswick l'apprirent. Tout le monde savait que la petite communauté de Tracadie, jadis si calme, charitable et unie, était maintenant divisée sur la question du confesseur ordinaire des sœurs.

Bien avant que le père Babineau ne trouve son vicaire dans son confessionnal et que la brouille ne s'installe entre lui et la supérieure, il existait dans la communauté quelques malaises et

---

8. *Ibid.*, p. 9.

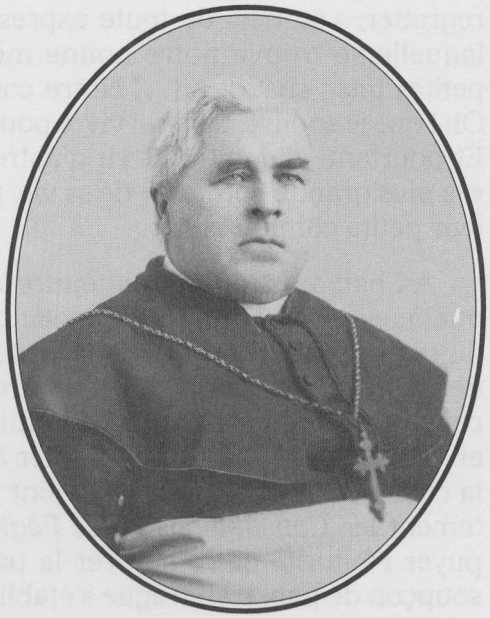


infidélités à la règle des parloirs et autres. Un revirement aurait été possible, mais un fort antagonisme s'installa entre le confesseur et la supérieure. Voyant son autorité menacée, le chapelain déclara simplement que Wheten n'avait plus le pouvoir de donner l'absolution à ses pénitentes. Sœur Doucet refusa d'informer le père Babineau que Wheten avait reçu l'autorisation du vicaire général Doucet, pour la sœur concernée. Même s'il était fâché, le chapelain se présenta à la fête de la supérieure, le 26 juillet, mais, au dire de sœur St-Jean, il « parut très froid, ce qui blessa notre mère [Doucet] et les deux sœurs Sormany surtout », qui le critiquèrent ouvertement devant la communauté. Sœur St-Jean se porta aussitôt à la défense du père Babineau et enjoignit les sœurs de se souvenir que « ce bon et dévoué père, un généreux bienfaiteur de la communauté » avait largement contribué au progrès de leurs œuvres. Les confrontations entre sœurs se prolongèrent le lendemain, jour de congé : la guerre était maintenant déclarée et le thème du débat, clair et net, était : pour ou contre le père Babineau comme confesseur ordinaire. La supérieure était absente quand sœur St-Jean déclara que, pour éviter le scandale, mère Doucet devrait « faire un petit sacrifice » et s'excuser. La répartie de l'assistante Sormany fut tranchante : « Le père Babineau a fait bâtir l'orphelinat pour faire une bonne œuvre. Il l'a faite, il aura son mérite. Nous ne lui devons rien<sup>9</sup>. » Le 2 août, le chapelain entra à la communauté pour parler aux sœurs professes, mais il ne réussit pas à faire la paix. Bien au contraire, il confronta la supérieure et lui fit des reproches publiquement. Prenant la parole à quelques reprises, la jeune sœur LaDauversière vint au secours de sa supérieure et, déformant les paroles du chapelain, se moqua de lui en riant. Le père Babineau la fit taire et se retira, laissant « la communauté, à peu d'exceptions, indignée de la conduite de cette sœur qui est la plus jeune de la communauté, et [...] qui se vantait à la récréation du soir, qu'elle n'avait pas été si lâche que les autres, qu'elle avait parlé<sup>10</sup>. »

9. Sr St-Jean, *Mémoire*, août 1902, p. 4.

10. *Ibid.*

Mgr James Rogers,  
évêque de Chatham  
au Nouveau-Brunswick,  
1860-1902.



Profondément humiliée, la supérieure décida, dès le lendemain, d'aller en personne remettre sa démission à monseigneur Rogers à Chatham. Puisque les sœurs n'avaient pas la permission de voyager seules, elle amena son assistante et laissa la doyenne, sœur St-Jean, à la tête de la communauté. Mais alors, quelques jeunes sœurs rebelles firent fi des remontrances de sœur St-Jean et rencontrèrent le père Wheten au parloir sans permission, à trois ou quatre reprises, les 3 et 4 août. La communauté, sauf quatre sœurs, fut « scandalisée d'une telle indépendance », et sœur St-Jean, mécontente de l'insubordination de ces jeunes sœurs, qu'elle qualifiera de « petites têtes chaudes<sup>11</sup> ». Visiblement offusquée, sœur St-Jean écrivit à monseigneur Rogers, ce qui est un droit acquis à n'importe quelle sœur puisque l'évêque est leur supérieur ecclésiastique. Dans sa lettre du 4 août, elle expose clairement les faits. Depuis quelque temps, la communauté est divisée « en deux camps, le premier composé de six et l'autre de quinze<sup>12</sup> ». Compatissante, sœur St-Jean dit

11. Sr St-Jean, « Lettre à Mgr Rogers », le 4 août 1901.

12. *Ibid.*

regretter, « au-delà de toute expression, la triste position dans laquelle se trouve notre bonne mère Doucet, à cause de ces petites têtes chaudes. [...] Notre communauté est bouleversée ! Oh ! que je souffre, fallait-il vivre pour voir de pareilles choses !<sup>13</sup> » Et pourtant, elle en avait vu d'autres, mais celle-ci lui semblait « la plus grande épreuve » de sa vie, puisque la « ruine » menaçait leur petite communauté.

À Chatham, Rogers fit attendre la supérieure et sa compagne quelques jours. Le père Babineau eut le temps de lui exprimer du regret pour les accusations proférées devant la communauté de Tracadie. Monseigneur écouta ensuite mère Doucet mais n'accepta pas sa démission. Il lui remit un décret signé le 9 août, enjoignant les sœurs de retourner à leurs devoirs, de pratiquer la charité et d'éviter tout jugement impétueux, d'observer strictement les *Constitutions et les Règles* de la communauté, d'appuyer l'autorité et de cultiver la paix, l'union et la charité. Un soupçon de paix bien fragile s'établit, temporairement. L'évêque nomma le jeune père Wheten vicaire à Campbellton, avec interdiction de communiquer avec la communauté de Tracadie, ce qui ne l'empêcha pas d'entretenir une correspondance clandestine par l'entremise du docteur Smith.

Le 7 août, sœur St-Jean écrit à monseigneur Rogers l'informant que tout est arrangé, au dire du père Babineau, et qu'une visite officielle de l'évêque n'est plus requise. Pour sa part, la supérieure semble satisfaite et en informe monseigneur Rogers par écrit, le 19 août, au cours de la retraite annuelle. Elle espère que ces quelques jours de prière et de solitude près du cœur de Jésus contribueront de façon satisfaisante au maintien de l'union et de la paix qui règnent alors dans la communauté. Mais, ce calme trop fragile n'était que le passage de l'œil de l'ouragan, qui se déchaînerait avec autant de force par la suite et durerait plusieurs mois. La communauté n'était pas prête à restaurer l'union et la charité essentielles à sa survie. Si le père Babineau regrettait les paroles discriminatoires adressées à la supérieure, il ne présenta pas d'excuses, et la supérieure ne lui en donna pas l'occasion. La situation demeura tendue entre la supérieure et le

---

13. *Ibid.*

chapelain, qui continuait pourtant d'exercer son ministère auprès de la communauté et des malades. Un fort sentiment d'impuissance affligea la communauté ainsi soumise à une rude épreuve.

Le 12 septembre 1901, monseigneur Rogers vint présider la cérémonie de profession de sœur Hachey et profita de l'occasion pour entrer à la communauté. Il parla aux sœurs pendant une heure, espérant les convaincre de se soumettre au père Babineau. Il affirma : « Quand vous lui obéissez, c'est à moi-même que vous obéissez ; il me représente ici<sup>14</sup>. » Lorsque l'évêque demanda à sœur Doucet, en présence de sœur St-Jean, comment cela allait avec le père Babineau, elle répondit : « Très bien, Monseigneur. » Mais, quelques jours plus tard, elle confie à sœur St-Jean que cette réponse était dictée par la crainte que monseigneur demande à voir toutes les sœurs. L'évêque partit, convaincu que tout allait bien ; mais, le lendemain, la supérieure déclarait à qui voulait l'entendre que « Monseigneur était en enfance, qu'il n'avait fait que radoter<sup>15</sup>. » Et sœur LaDauversière d'ajouter : « C'est rien que des sottises qu'il est venu nous dire à la communauté<sup>16</sup>. » Ces sortes de critiques se répétèrent quelques fois à la récréation. Par souci d'honnêteté, sœur St-Jean note ensuite dans son *Mémoire* qu'une « guerre à outrance commença alors. Celles qui ne se déclarèrent pas contre notre Père furent épiées, grondées sans cesse, punies. [...] Le chapitre et les coupes ne sont plus que séries d'accusations affreuses qui ne tendent qu'à déprécier ces pauvres sœurs dans l'esprit des autres<sup>17</sup>. »

Se trouvant dans une « extrême anxiété », sœur St-Jean écrit à l'évêque, le 8 novembre, non sans avoir prié et consulté son confesseur, le père Babineau, qui mit sa lettre à la poste. Elle informe l'évêque que cinq ou six sœurs font des démarches pour faire nommer un autre confesseur ordinaire, ce qui à son avis n'est que caprice ou malice, car mère Doucet, la seule supérieure en trente ans qui ait eu à se plaindre du confesseur, « a presque juré qu'elle se vengerait de notre Père<sup>18</sup> ». Après un long éloge

14. Sr St-Jean, *Mémoire*, août 1902, p. 5.

15. *Ibid.*

16. *Ibid.*

17. *Ibid.*, p. 5.

18. Sr St-Jean, « Lettre à Mgr Rogers », le 8 novembre 1901.



de son collaborateur, sœur St-Jean se laisse emporter : « On veut le mettre à la porte ! N'est-ce pas là, Monseigneur, l'ingratitude la plus noire ? N'est-ce pas une honte, une infamie pour la communauté ? Je rougis presque d'en avoir été une des fondatrices. [...] L'action du démon est visible<sup>19</sup>. » Elle déplore l'emprise que l'ancien vicaire a exercée sur la supérieure et quelques sœurs. « Puis on a l'audace de dire que c'est pour le bien des âmes qu'on le veut pour confesseur, parce qu'il nous fait avancer plus vite dans la perfection que notre Père. Les preuves ne sont pas beaucoup à l'appui<sup>20</sup>. » La vivacité de cette doyenne de la communauté est proverbiale, mais sa perspicacité frôle l'indiscrétion. Elle voudrait bien que mère Doucet, « qui exerce une grande influence sur celles de son parti, par l'amour ou par la crainte », ainsi que sœur La Dauversière, « qui est la plus à redouter pour soutenir la discorde et qui a toujours fait qu'une avec notre Mère<sup>21</sup> », soient transférées dans une autre maison.

Sœur St-Jean parle de manquements mineurs à la règle et à la réserve religieuse. Elle n'approuve pas certains changements effectués par la supérieure, comme faire cesser la pratique de lire aux malades dans les salles en après-midi. Aussi, lorsque les sœurs ont besoin de voir le médecin, la visite se fait au bureau du docteur Smith et non à la pharmacie, comme autrefois, en présence de la pharmacienne. L'actuelle pharmacienne, sœur Sormany, qu'elle a pourtant formée elle-même, se montre bien imprudente avec le médecin et insolente vis-à-vis les ecclésiastiques en autorité. Sœur St-Jean est bien au fait de la nature humaine, lorsqu'elle déclare : « Ma sœur l'assistante est jeune et sans expérience. Elle se fie trop sur [*sic*] elle-même et cherche à gouverner<sup>22</sup>. » À l'approche de la soixantaine, sœur St-Jean aurait-elle oublié ses propres ambitions et dispositions lorsque, à trente ans – l'âge de sœur Sormany –, on l'avait élue supérieure ?

---

19. *Ibid.*, p.2.

20. *Ibid.*

21. *Ibid.*

22. Sr St-Jean, *Mémoire*, août 1902, p. 10.

Le 15 décembre, sœur St-Jean écrit de nouveau à l'évêque et se répète : « Les sœurs qui ne sont pas en faveur du changement du confesseur sont surveillées, grondées, en un mot, elles sont traitées comme des personnes indignes de toute confiance<sup>23</sup>. » En refusant de se réconcilier avec le père Babineau, la supérieure rejette aussi sœur St-Jean, qui n'est pas dupe : « On me fait passer pour folle ; mais pour ce qui est des injures personnelles, je ne m'en occupe pas. Le bien de notre communauté, qui m'est si chère, est tout ce que je veux. » À la mi-août 1902, elle écrira dans son *Mémoire* : « Notre mère dit à qui veut l'entendre que ma maladie (une maladie de cœur) m'a affecté la tête. Elle me l'a dit à moi-même ; mais je ne suis et ne puis pas être juge en cette matière, je ne puis qu'en sentir l'humiliation, qui est cependant la moindre de mes peines<sup>24</sup>. » Peut-on alors lui reprocher de déclarer à son évêque en novembre 1901, que « la déposition de la supérieure est urgente, [que] c'est là le vœu unanime de la majeure partie de la communauté<sup>25</sup> » ? À son avis, c'est le prix à payer pour la paix et l'union entre les sœurs, d'autant plus que la supérieure et son parti songent à écrire au délégué apostolique. En fait, la bonne ancienne a du « chagrin de voir chaque jour dégénérer l'esprit religieux » dans leur maison. Tout en étant discrète sur les « troubles » qui empoisonnent sa vie, sœur St-Jean s'exclame dans sa lettre de Noël à Orpha : « Oh ! paix, santé, paix désirable pour le bonheur de tous ceux qui me sont chers !<sup>26</sup> »

Jamais la possibilité de changer de confesseur n'a été présentée au chapitre de la communauté, ce qui est pourtant la procédure normale prévue dans les *Constitutions* des Religieuses Hospitalières de St-Joseph pour toute prise de décision importante. Après avoir entendu toutes les sœurs réunies en chapitre, les treize sœurs vocales auraient pu prendre une décision valide. Le risque de perdre aurait été trop grand pour le parti de la supérieure, étant donné que le nombre de sœurs en sa faveur était moindre. La mère Doucet ne se laisserait plus fléchir par ses

---

23. Sr St-Jean, « Lettre à Mgr Rogers », le 15 décembre 1901.

24. Sr St-Jean, *Mémoire*, août 1902, p. 16.

25. Sr St-Jean, « Lettre à Mgr Rogers », le 8 novembre 1901.

26. Sr St-Jean, « Lettre à Orpha Viger Rocheleau », le 21 décembre 1901.

«sujets», ni ne baisserait la tête devant Babineau. «Il gagne toujours, disait-elle, mais je lui ferai bien baisser le nez, moi!<sup>27</sup>» Et puis, sœur St-Jean la connaissait bien, cette ancienne amie devenue adversaire, durcie dans une position extrême, bien malgré elle. «Notre mère est forte dans ses affections, comme elle est profonde dans ses aversions, qui vont jusqu'à la haine, mais je ne pense pas qu'elle eût mené les choses si loin, si elle n'eut été poussée par les sœurs Sormany et LaDauversière, qui sont sœurs, pour qui elle a une préférence marquée<sup>28</sup>.»

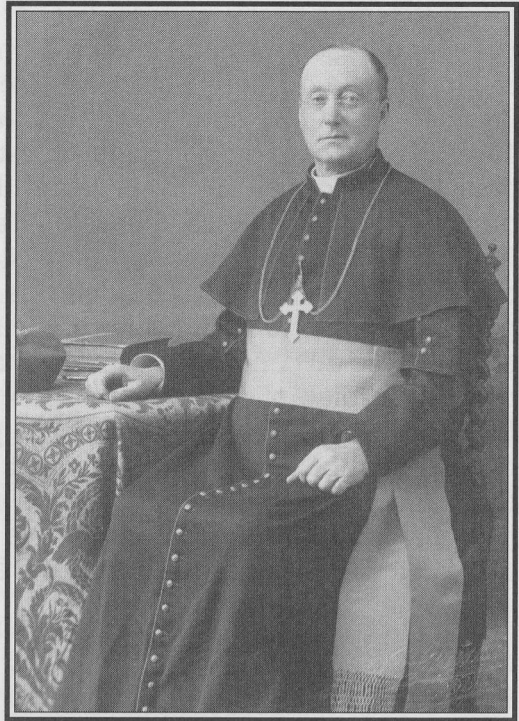
Mère Doucet est peut-être emportée elle aussi par le vent de tempête qui souffle sur la maison de Tracadie, mais elle ne manque pas de lucidité. Le 17 décembre, elle écrit à monseigneur Rogers : «Comme supérieure, j'ai cru devoir vous avertir de l'état des choses, qui je le répète, va bien mal : les infractions à la règle même assez graves sont de tous les jours et je n'ai plus l'autorité nécessaire pour la faire respecter<sup>29</sup>.» Douze jours plus tard, elle revient à la charge, avec «peine et regret [...] prier humblement Votre Grandeur, de vouloir bien faire faire une investigation pleine et entière de l'état actuel de la communauté, et cela le plus tôt possible [...] la communauté ne pourra longtemps se soutenir en cet état<sup>30</sup>». Et cet état, elle le définit au début de sa lettre comme «menace de ruine totale», d'où l'urgence de «remettre toute chose à l'ordre». Monseigneur Rogers ne répond ni à sœur St-Jean ni à sœur Doucet ; il confie plutôt la solution de ce dilemme à son coadjuteur, monseigneur Thomas Barry.

27. Sr St-Jean, *Mémoire*, août 1902, p. 15.

28. *Ibid.*, p. 15.

29. Sr Doucet, «Lettre à Mgr Rogers», le 17 décembre 1901.

30. Sr Doucet, «Lettre à Mgr Rogers», le 19 décembre 1901.



Mgr Thomas Barry,  
évêque de Chatham  
au Nouveau-Brunswick,  
1902-1920.

En janvier 1902, la roue ecclésiastique commence à tourner et plusieurs prélats et prêtres influents se consultent afin de trouver une solution à l'imbroglio impliquant les hospitalières et le curé de Tracadie. Le 21 janvier, monseigneur Thomas Barry, évêque coadjuteur, écrit au père Louis Napoléon Dugal, curé de Saint-Basile de Madawaska, demandant son avis sur un éventuel chapelain pour les sœurs de Tracadie, qui s'entendrait bien avec le curé Babineau. Pourrait-on faire un échange de paroisse entre Babineau et le père Pelletier ? ou le père Richard ? ou lui-même, le père Dugal ? Barry mentionne que Rogers a écrit à Rome pour être relevé de la charge d'évêque de Chatham, et demande à Dugal si, dans l'éventualité d'une enquête canonique à Tracadie, il accepterait de la mener. Entre-temps, monseigneur Diomide Falconio, archevêque de Larisse, délégué apostolique au Canada, a été informé de la situation litigieuse. Mère Brosseau, supérieure de la communauté des Religieuses Hospitalières de St-Joseph à Montréal, est au courant et cherche une solution pour aider la communauté de Tracadie.



Et le temps passe, mais l'hiver est long. Quelques sœurs ne peuvent plus supporter la scission à l'intérieur de la communauté ni l'ingérence du père Babineau. Très inquiète et même bouleversée, sœur Marianne Losier écrit à monseigneur Rogers, le 19 avril, et raconte que le chapelain est venu la voir à son travail, pour l'influencer en sa faveur, étant donné qu'elle s'est rangée du côté de la supérieure, qui, selon Babineau, «abusait de mon innocence pour me tromper [...] qu'elles m'entraînaient pour en avoir une de plus. [...] Il regardait cela comme une insulte de ma part<sup>31</sup> ». Elle avoue franchement : « Je ne m'arrange pas avec lui et j'ai profité du confesseur extraordinaire parce que je sens qu'il me fait du bien et me laisse en paix. » Les pressions du père Babineau l'exaspèrent, surtout qu'il prétend qu'elle n'a pas à obéir à la supérieure, qui, soi-disant, ne se conforme pas aux *Constitutions* et désobéit à l'évêque, en voulant le faire partir. Le père Babineau sait que la supérieure et ses aides ont écrit des lettres « à des prêtres pour influencer les évêques à le changer. »

Pour ce qui était de correspondance, le père Babineau ne trompait pas sœur Losier. En effet, le 21 avril, mère Doucet s'adressait à nouveau à l'évêque qui n'avait pas répondu à la demande d'« investigation » du 29 décembre précédent. Au tour de la supérieure maintenant d'exprimer un immense désarroi : « La communauté est dans un tel état, que plusieurs sœurs ne peuvent plus le soutenir et il est certain que si nous n'avons pas un autre confesseur, plusieurs vont se retirer ou dans d'autres communautés ou même dans le monde ; pour ma part je ne me tiens pas responsable de tout ce qui se fait ici parce que, en premier lieu, j'ai averti les autorités [*sic*] et, en second lieu, c'est le confesseur lui-même qui vient dire aux sœurs qu'elle ne sont plus obligées d'obéir<sup>32</sup>. » Elle l'implore « d'apporter remède à un mal qui met en danger le salut d'un grand nombre et l'avenir de toute la communauté<sup>33</sup> ». Monseigneur Rogers attend une réponse de Rome, mais cela ne l'empêche pas de remettre ces lettres de détresse à son coadjuteur, qui le tiendra au courant de ses démarches.

31. Sr Losier, « Lettre à Mgr Rogers », le 19 avril 1902.

32. Sr Doucet, « Lettre à Mgr Rogers », le 21 avril 1902.

33. *Ibid.*

Les troubles sont connus du public, et, à la fin de mai, le père Sormany ne manque pas de discrétion quand il parle à monseigneur Barry de l'état grave des affaires à Tracadie, mettant en jeu l'existence même de la communauté de l'Hôtel-Dieu. Monseigneur Barry informe l'évêque que le père Babineau et l'archevêque d'Halifax lui ont écrit et il inclut ces lettres et sa réponse dans un envoi du 29 mai. Le 7 juin, monseigneur Falconio, délégué apostolique, écrit à monseigneur Barry : « J'ai reçu de sérieuses plaintes contre le père Babineau, prêtre de la paroisse. Il semble que l'office de confesseur des Religieuses Hospitalières de St-Joseph de Tracadie est intenable. Votre Grandeur pourrait-elle nous renseigner à ce sujet ? Y aurait-il dans les environs un prêtre qui pourrait, sans grand inconvénient, être nommé confesseur<sup>34</sup> ? » Aussitôt mis au courant, le délégué apostolique informe monseigneur Rogers qu'il a entrepris de régler la situation en collaboration avec monseigneur Barry. Le 28 juin, le délégué écrit à Barry et lui demande de conseiller au père Babineau de donner sa démission en tant que confesseur des sœurs de St-Joseph. En cas de refus, le délégué a inclus une lettre lui retirant la faculté de confesseur des sœurs, en conformité avec le *Droit canonique*. Les confesseurs extraordinaires suffiraient entre-temps, d'autant plus que le délégué ordonne que toutes les sœurs suivent les exercices d'une retraite prêchée par un religieux. Le 29 juin, mère Doucet écrit à Sa Grandeur monseigneur Barry, l'invitant à présider une profession religieuse le 9 juillet et ajoute : « J'ai eu le bonheur d'apprendre, par la Rév. Mère Brosseau de Montréal, avec qui Monseigneur Falconio est allé s'entretenir de notre affaire, que son Excellence est tout disposé en faveur de la communauté<sup>35</sup>. »

Le 1<sup>er</sup> juillet, monseigneur Barry écrit au délégué apostolique que le père Babineau accepte de démissionner comme confesseur ordinaire de la communauté. Monseigneur Barry confie ensuite au père Dugal que le père Babineau aurait préféré attendre après l'élection de la supérieure au début de septembre pour démissionner, car, autrement, cela donnait « gain de cause » à mère Doucet. Il avait même parlé de quitter le ministère actif et

34. Mgr Falconio, « Lettre à Mgr Barry », le 9 juin 1902.

35. Sr Doucet, « Lettre à Mgr Barry », le 29 juin 1902

de prendre sa retraite. Obligé d'obtempérer, le père Babineau envoie sa lettre de démission à monseigneur Barry, le 2 juillet. Le lendemain, ce dernier nomme le curé de Pokemouche, le père Fitzgerald, confesseur des sœurs, à titre provisoire. Il écrit aussi à la supérieure de Tracadie. La question du confesseur est une affaire classée, mais, tout n'est pas réglé pour la supérieure. Pour mettre les choses au clair, le 19 juillet 1902, elle écrit au docteur Montizambert, directeur général de la Santé publique à Ottawa, pour lui annoncer la démission du père Babineau et la nomination éventuelle d'un remplaçant temporaire. Usant d'un style diplomatique, elle écrit : « Je désirerais, et c'est aussi le désir de l'évêque, que les chèques fussent à l'avenir envoyés au nom de la supérieure, et c'est pour obtenir cela que je sollicite, mon cher Monsieur, l'aide de votre influence près du Département<sup>36</sup>. » Elle veut aussi enlever tout pouvoir au père Babineau en tant qu'administrateur et signataire des comptes du lazaret. Justement, elle doit envoyer sous peu les comptes pour le hangar. « Ce régime sera désormais d'un grand inconvénient, et il serait beaucoup à désirer que la supérieure fût seule administratrice [et] que les papiers fussent faits par elle ou la dépositaire comme pour le Département de l'Agriculture<sup>37</sup>. » La passation des pouvoirs ne sera pas aisée, car le père Babineau s'occupe activement des affaires du lazaret depuis son arrivée à Tracadie, il y a plus de trente ans.

La forte personnalité de sœur St-Jean est aussi menaçante, et son transfert ailleurs se trame dans l'ombre. Le 4 juillet, Dugal écrit à Barry que la mère Brosseau lui a envoyé une lettre confidentielle disant qu'elle pourrait rappeler sœur St-Jean à Montréal – ce qui est faisable puisqu'elle y est entrée – et la nommer à Arthabaska. Elle omet de dire que cette « suggestion » lui vient de monseigneur Falconio. Le père Dugal trouve que c'est une « excellente idée », car « Sr St-Jean rendra d'immenses services à Arthabaska et ce sera une très honorable porte pour sortir de Tracadie. Sr St-Jean peut être recommandée en toute sincérité : elle a des mérites et le Bon Dieu se servira d'elle pour faire du bien à Arthabaska<sup>38</sup>. »

36. Sr Doucet, « Lettre au docteur Montizambert », le 29 juillet 1902.

37. *Ibid.*

38. Père L.N. Dugal, « Lettre à Mgr Barry », le 4 juillet 1902.

Autres points qui progressent : la retraite annuelle et la visite canonique. Monseigneur Barry écrit au délégué apostolique que le père Dugal a obtenu du père Filiatrault, supérieur des jésuites de Québec, qu'un père jésuite prêche la retraite annuelle aux hospitalières de Tracadie et y demeure quelques mois, à titre de confesseur et de directeur spirituel. Le père Danel s'y rendra, en effet, au début d'août et y sera encore en décembre. La lettre que le délégué apostolique adresse à la supérieure et à la communauté, le 7 juillet, annonce la tenue d'une visite canonique régulière et ordonne ce qui suit. Toutes les sœurs feront la retraite prêchée par un missionnaire. Toute cabale, à l'extérieur ou à l'intérieur, en vue de l'élection de la prochaine supérieure est strictement interdite. « La supérieure fera observer strictement les règles de la clôture et du parloir à l'égard des étrangers tant ecclésiastiques que laïques<sup>39</sup>. » Toute prise de décision exigeant le vote de la communauté est interdite jusqu'à l'ouverture de la visite. La postulante renvoyée à la majorité des voix pourra demeurer comme associée en attendant que le visiteur ait examiné son cas.

Monseigneur Barry et le père Dugal échangent de nombreuses lettres. Celle que le curé de Saint-Basile écrit le 14 juillet revient sur « le départ de la mère St-Jean qui s'opérera, je l'espère, sans secousse. Si on la mettait à Arthabaska, ce serait plus honorable. Une fois la mère St-Jean partie, la mère Brault ferait bien, je crois, mais il me semble que les sœurs de Montréal la réservent pour remplacer la mère Brosseau<sup>40</sup>. » Étant une fondatrice, sœur Brault avait passé dix-neuf ans à Tracadie et y avait été supérieure de 1878 à 1881. La visite canonique incombera au père Louis Napoléon Dugal, que le nouvel évêque Barry vient de nommer son vicaire général. Arrivé à Tracadie le 12 août, monseigneur Dugal écrit à son évêque, dès le lendemain, et raconte que la veille, il a fait « une longue visite chez monsieur le curé Babineau, qui l'a « parfaitement reçu [...] et qui a été très convenable dans ce qu'il a dit des sœurs<sup>41</sup> ». Le père prédicateur Danel

39. Mgr Falconio, « Lettre à la supérieure et à la communauté de Tracadie », le 7 juillet 1902.

40. Mgr Dugal, « Lettre à Mgr Barry », le 14 juillet 1902.

41. Mgr Dugal, « Lettre à Mgr Barry », le 13 août 1902.



est content de l'esprit de la communauté, mais, d'après lui : « Il faut une supérieure de Montréal et cette supérieure doit être la mère Brault. » Monseigneur Dugal appuie ce choix et affirme, d'ores et déjà, que « le départ de Sr St-Jean devrait mettre fin au schisme. » Aussi, le vicaire Maheux venait très souvent à l'Hôtel-Dieu, et la supérieure expliqua au prédicateur qu'il venait « chercher des consolations auprès de la mère supérieure et de quelques sœurs ». Le père Danel affirme qu'il « n'aime pas ça ». Et Dugal d'ajouter : « Le bon jésuite va lui dire de rester chez lui ». En *post-scriptum*, Dugal raconte qu'il vient de rencontrer la mère Doucet, « qui désire et demande une supérieure de Montréal ».

Le visiteur canonique rencontre toutes les sœurs individuellement, puis il rédige un rapport destiné au délégué apostolique. Ses premières impressions sont bonnes. « Après les troubles si sérieux, quoique fort exagérés au dehors, ces derniers quinze ou vingt mois, j'ai été agréablement surpris de trouver cette communauté dans des dispositions relativement bonnes, grâce, en bonne partie, à l'excellente retraite qui se terminait sous l'habile et prudente direction du vertueux père Danel, jésuite<sup>42</sup>. » Le visiteur canonique reconnaît l'existence de deux camps bien définis, se défiant l'un de l'autre : « Le parti de la supérieure actuelle compte six adhérentes parmi les vocales et deux parmi les autres professes. Je crois que les plus grands torts sont de ce côté et que les plus vraies religieuses sont de l'autre<sup>43</sup>. » Il a remarqué de part et d'autre un fort attachement à des prêtres, à la supérieure ou à l'ex-supérieure, un « manque général de formation, d'instruction religieuse », « des imprudences, de la légèreté, des coups de tête, mais nulle faute sérieuse extérieure de leur part contre les mœurs ».

Le visiteur, qui connaît bien la règle de la communauté des Religieuses Hospitalières de St-Joseph puisqu'il y a un monastère à Saint-Basile, constate que les sœurs sont assez fidèles à l'horaire conventuel : lever, oraison, messe, lecture, office du chœur, etc. Il est très impressionné par la qualité des soins aux malades et la « charité vraiment maternelle des religieuses ». Les

42. *Ibid.*

43. Mgr Dugal, « Lettre à Mgr Falconio », le 19 août 1902.

trente orphelins et orphelines, logés, vêtus et instruits gratuitement sont « parfaitement traités ». Puis, il fait un commentaire approprié sur le cloître : « Les sœurs ont tous les appartements voulus et bien ordonnés pour faire un cloître selon les *Constitutions* de la congrégation, et elles ont un terrain bien défini pour un cloître extérieur. Mais elles sont sous l'impression que les règles du cloître ne les obligent pas parce que l'évêque n'a jamais officiellement proclamé et défini la clôture. De là leur trop grande facilité à recevoir dans la salle de communauté des visiteurs prêtres et à faire quelquefois de petites promenades en dehors de leur terrain sous de futiles prétextes<sup>44</sup>. » Les treize sœurs vocales ont signé une demande à la maison mère de Montréal de leur envoyer une supérieure pour le prochain mandat triennal. Quant au refus d'admettre la postulante Joséphine Sormany à la prise d'habit, il y voit une conséquence de la division entre les sœurs vocales et « le sentiment hostile de la majorité contre les deux sœurs Sormany, sœurs de la postulante refusée ». Enfin, Dugal croit que pour que la paix revienne, il importe de « décapiter les deux partis », c'est-à-dire que le père Babineau « cesse tout rapport avec l'institution » et que la supérieure actuelle n'ait pas de charge importante pendant quelque temps, pas même maîtresse des novices. Il propose sœur Daigle.

La visite officielle se termine le 17 août, par le salut du Saint-Sacrement célébré à quinze heures. Les sœurs pleurent tellement qu'elles ont du mal à chanter le *Te Deum* qui termine la visite canonique. Sœur St-Jean partira immédiatement après, en même temps que monseigneur Dugal. Plus tard, la secrétaire de la communauté écrira que les adieux avaient été cruels pour tous, en particulier pour les novices. Sœur St-Jean avait reçu sa lettre d'obédience et le délégué apostolique avait donné des ordres : aucune sœur ne devait voyager avec elle, sauf peut-être une tourière. En fait, le père Babineau avait obtenu la permission de l'accompagner, mais il leur était interdit d'arrêter à Chatham. Plus tard, sœur St-Jean écrira à monseigneur Rogers pour s'excuser et le remercier pour l'appui qu'il avait toujours donné à la petite communauté de Tracadie, si « rudement secouée par la tempête ». Après trente-quatre années de dévouement, de dur travail

---

44. *Ibid.*

et de don d'elle-même, sœur St-Jean quittait, par obéissance, une maison qu'elle avait aidé à construire, des lépreux et des lépreuses, des malades, des orphelins et des orphelines, des sœurs qu'elle avait beaucoup aimées. L'auteure de sa circulaire écrira cette phrase qui caractérise bien cette grande hospitalière : « En la mère St-Jean-de-Goto, la tête était bonne et solide, mais le cœur valait cent fois mieux<sup>45</sup>. »

45. Archives RHSJ Montréal, « Circulaire de la très honorée mère St-Jean-de-Goto (M.L. Amanda Viger), décédée à Arthabaska, le 8 mai 1906 », dans *Lettres circulaires : nécrologies*, Montréal, p. 102.

CHAPITRE

12

LA PAIX  
L'ENVAHIT

Lorsque mère St-Jean arrive à l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska, le 20 août 1902, la communauté est au courant des circonstances entourant son départ du Nouveau-Brunswick. La première partie de sa notice nécrologique, écrite par la secrétaire de la communauté de Montréal, est discrète à ce sujet : « Comme il ne se fait rien sur la terre sans le conseil de Dieu, sans sa Providence et sans raison, nous devons adorer les divins décrets dans les quelques difficultés qui surgirent en 1902 au cher Hôtel-Dieu de Tracadie, difficultés qui appartiennent à l'histoire de cette maison et non à notre lettre circulaire. Du reste, Dieu voulait mère St-Jean-de-Goto à notre fondation d'Arthabaskaville, et quels que soient les moyens dont il s'est servi pour en venir à l'accomplissement de sa sainte volonté, notre devoir, à nous, c'est d'adorer sans scruter<sup>1</sup>. »

Arthabaska faisant partie du diocèse de Nicolet, monseigneur J.-S.-H. Brunault, évêque coadjuteur, vint présider l'élection d'une nouvelle supérieure, le 2 septembre 1902. Mère St-Jean est alors élue troisième supérieure de cette maison. Accompagné de

1. Notice nécrologique de Sr St-Jean-de-Goto, p. 105.



cinq ecclésiastiques, monseigneur Brunault assiste aux célébrations prévues pour l'occasion et déclare à la supérieure que ses trente-quatre années de succès à Tracadie lui inspirent confiance. Ces paroles sont d'un grand réconfort pour la nouvelle venue, qui se relève doucement de l'humiliation et des blessures morales causées par un changement de maison rapide et imprévu. Les turbulences qui agitent l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska sont d'une autre nature. Ébranlée depuis plusieurs années par des difficultés matérielles, la communauté accueille avec bonheur cette femme forte et déterminée. Son expérience à Tracadie et ses aptitudes innées contribueront justement à la solution des problèmes financiers et à la croissance des œuvres. La communauté a encore une dette de 7000 \$ à régler, mais le chapitre fait entièrement confiance en Jésus, leur divin époux, et s'en remet à la nouvelle supérieure, qui porte le nom de l'apôtre Jean, disciple bien-aimé du Christ. La communauté d'Arthabaska est paisible et fraternelle. Heureuse, mère St-Jean confie à sa sœur Orpha, dans sa lettre de Noël, que l'adaptation a été relativement facile. Elle croyait avoir une place pour toujours à Tracadie, mais Dieu la voulait ailleurs. Elle n'oublie pas pour cela la communauté où elle a vécu plus de trois décennies. « Il me coûtait tant de quitter mes chers lépreux, la maison que j'ai eu à commencer et trente sœurs que j'ai formées à la vie religieuse.

[...] Je suis ici comme si j'y avais passé ma vie<sup>2</sup>. » Chose sûre, elle n'est pas venue à Arthabaska prendre sa retraite ; au contraire, elle a été tellement occupée, ces derniers temps, qu'elle n'a même pas eu le temps d'écrire à Orpha.



Sr St-Jean-de-Goto,  
à Arthabaskaville au Québec, vers 1903.

2. Sr St-Jean, « Lettre à Orpha Viger Rocheleau », le 21 décembre 1902.

Pendant ce temps-là, à Tracadie, les retombées de la tempête se font encore sentir. La nouvelle supérieure, mère Delphine Brault, a généreusement accepté de revenir au Nouveau-Brunswick, pour prendre la communauté en main et tenter de mettre un baume sur les souffrances découlant des troubles. La communauté se remet assez bien, mais les rapports avec le presbytère demeurent tendus. L'ancien chapelain des sœurs, qui a aussi été leur défenseur fidèle, s'agite maintenant dans le camp adverse. En décembre 1902, sœur Brault écrit à son évêque monseigneur Barry et lui confie une série de préoccupations qu'elle ne divulgue pas à l'ensemble des sœurs pour ne pas les inquiéter. Tout l'automne, la supérieure est aux prises avec des personnes de l'extérieur : tantôt un médecin que le père Babineau a recommandé en chaire tente de s'imposer au petit hôpital, ou encore un marchand veut monopoliser la vente de fournitures au lazaret. La résistance du curé de la paroisse et son influence menacent l'autorité de la nouvelle supérieure de la communauté, qui assume des responsabilités administratives depuis la démission du confesseur. Le père Danel, chapelain temporaire, contredit les propos bienveillants de monseigneur Dugal sur le père Babineau, qu'il considère plutôt « bâdrant » pour les Hospitalières et leurs œuvres. Le curé continue de circuler librement à l'Hôtel-Dieu, ce qui compromet l'influence bénéfique du jésuite sur la communauté.

Croyant qu'aucune paix ne sera possible tant que le père Babineau sera curé de Tracadie, monseigneur Barry décide de le nommer curé à la paroisse de Saint-Léonard au Madawaska, en février 1903. Avant de s'y installer, l'ancien chapelain de Tracadie et collaborateur de mère St-Jean fait un grand détour par Arthabaska. Dans une lettre à la supérieure de Montréal, la secrétaire de la communauté de cette maison raconte que le 16 février a été une date mémorable parce que, ce jour-là, le père Babineau, sage conseiller et un fidèle ami de la chère maison de Tracadie, est venu leur rendre visite. Ce fut certes une grande joie pour mère St-Jean de le revoir et de recevoir, encore une fois, son paternel encouragement<sup>3</sup>. Le docteur Smith garde lui aussi un excellent souvenir d'elle et lui écrit parfois. Dans une lettre de

---

3. La secrétaire d'Arthabaska, « Lettre à la supérieure de Montréal », le 13 avril 1903.

janvier 1904, il parle d'un peu de tout : « Il ne se passe pas une journée depuis votre départ, sans que je pense à mon amie du temps des troubles. Dernièrement, il y a eu des améliorations à Tracadie. De beaux magasins ont été construits selon un style urbain et il y a plusieurs nouveaux édifices. J'ai démolì ma vieille maison et je viens d'en terminer une toute neuve<sup>4</sup>. » Le docteur Smith donne aussi des nouvelles du lazaret, où il a récemment amené deux malades ; l'un vient de la Nouvelle-Écosse et l'autre résidait à Saint-Jean au Nouveau-Brunswick mais est originaire des Bermudes. Il continue sur un ton plus intime : « J'ai dit à ma femme que je vous écrivais, et elle me charge de vous redire son amitié. Comme je serais heureux si vous pouviez au moins m'écrire et répondre à mes requêtes. Dites-moi, si vous le pouvez, si vous êtes heureuse<sup>5</sup>. »

Mère St-Jean ne fit pas que répondre à la lettre du docteur Smith, elle lui envoya sa photo prise à Arthabaska. Cette lettre, publiée dans *La Revue d'histoire de la société historique Nicolas-Denys*, révèle les sentiments de l'ancienne collaboratrice du médecin du lazaret. Avec la vivacité et la sincérité qui la caractérisent, elle écrit : « Votre bonne lettre du 1<sup>er</sup> janvier dernier ne m'a pas trouvée indifférente. Je vous conserve un trop bon souvenir pour vous oublier et je dirais comme le petit refrain *Once known, never forgotten*. [...] Je suis, on ne peut plus, heureuse dans notre chère petite communauté d'Arthabaska. Je suis toujours surprise de voir que, malgré mon grand attachement pour Tracadie et mon constant souvenir, je ne me suis pas ennuyée un seul instant. Je suis entourée d'attention et d'affection de la part de nos sœurs<sup>6</sup>. » Elle ajoute qu'elle jouit aussi de l'estime de tous et que le Conseil municipal vient de leur promettre la somme de 3000 \$ pour aider à la construction d'une aile à cinq étages, commencée en septembre 1903 et mesurant 30 mètres sur 15 mètres. Le style épistolaire de mère St-Jean est vivant et réaliste : « Vous me dites, mon cher Docteur, que vous avez fait reconstruire votre

---

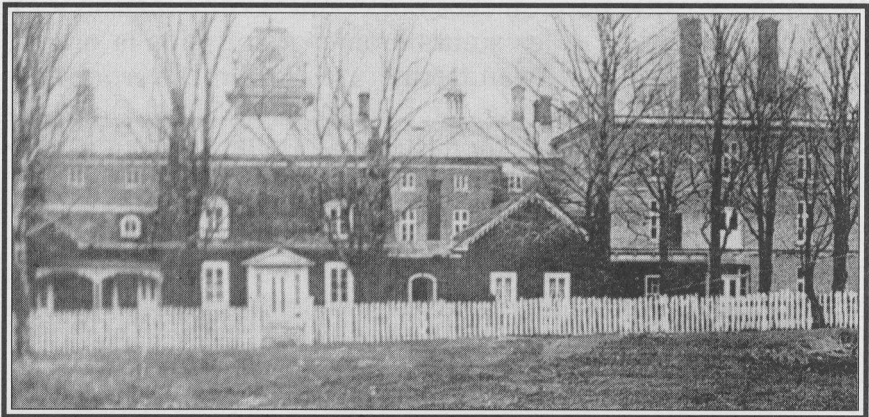
4. Dr Smith, « Lettre à Sr St-Jean », le 1<sup>er</sup> janvier 1904.

5. *Ibid.*

6. Sr St-Jean, « Lettre au docteur A.C. Smith, écrite à Arthabaska, le 22 février 1904 », reproduite dans *La Revue d'histoire de la Société historique Nicolas-Denys*, vol. XII, n° 1, janvier-mai 1984, p. 31-34.

résidence pour le mieux. Je vous en félicite. Tous, nous aimons et recherchons le confort matériel comme si nous devions toujours vivre et pourtant, bientôt, il nous faudra mourir<sup>7</sup>. » Mère St-Jean sait bien que le docteur Smith ne pratique aucune religion, mais elle connaît sa grande charité envers les malades et son humanisme. D'ailleurs, elle est trop discrète pour lui faire la leçon, même si elle évoque les fins dernières, qui sont plus près qu'elle ne le pense. Pour le moment, sa santé se maintient, sauf qu'elle a eu la grippe en novembre et a dû garder le lit jusqu'à Noël.

L'importance de la régularité et de la prière dans la vie monastique incite mère St-Jean, qui a retenu une des leçons apprises lors des troubles de Tracadie, à remettre à l'horaire de la communauté les vêpres et quelques autres cérémonies négligées ou omises à Arthabaska, soi-disant parce qu'il n'y avait pas assez de sœurs. La communauté compte pourtant vingt-cinq religieuses : onze sœurs de chœur, quatre converses, trois tourières, trois novices, trois postulantes et une sœur associée. Même si la communauté n'est pas riche et que la maison a des dettes, la supérieure n'accepte pas pour cela que l'on renvoie les pauvres qui viennent frapper à leur porte, sans soulager leurs souffrances. Le raisonnement de la supérieure est fort simple. Comment le ciel bénirait-il leurs œuvres si le service des pauvres n'est pas prioritaire ?



Premier Hôtel-Dieu d'Arthabaskaville au Québec.

7. *Ibid.*



En acceptant la direction de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska, mère St-Jean marchait dans les pas de son ancienne supérieure et mentor, mère Marie Pagé, qui était venue avec quatre autres hospitalières de Montréal fonder cette maison en 1884. Dès les débuts, cette fondation était compromise et tarée par une situation financière complexe découlant de liens ambigus entre la communauté et la famille de Joseph-Auguste Quesnel<sup>8</sup>. Le shérif Quesnel, frère de sœur Eulalie Quesnel, avait acquiescé au désir de son épouse Marie-Mélanie Quesnel, décédée subitement en 1879, en instituant une œuvre destinée à accueillir les pauvres, surtout des personnes âgées et des malades. Dès 1882, monsieur Quesnel avait fait des démarches dans ce but et, lorsque les Religieuses Hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal acceptent deux ans plus tard de venir fonder une maison, il promet de leur donner sa vaste demeure, tout en réservant une partie pour lui-même jusqu'à sa mort et pour ses enfants jusqu'à leur mariage. La communauté de Montréal envoie cinq sœurs pour la fondation : mère Pagé, supérieure ; sœur Eulalie Quesnel, assistante ; sœur Diana Dufresne dite Marie-du-Crucifix, hospitalière en chef ; sœur Georgiana Beauchamp, dépositaire et secrétaire ; et sœur Rose-de-Lima Jolicœur dite Adeline, sœur converse. Les sœurs fondatrices arrivent donc le 2 octobre 1884 et s'installent au deuxième étage d'une petite maison près de la résidence des Quesnel. Des salles sont aménagées au premier étage pour accueillir des malades et des pensionnaires, et un an plus tard, *Nazareth* – c'est le nom qu'elles ont donné à cette maison – est rempli de malades, et les sœurs emménagent dans la grande maison située sur « un beau terrain avec jardin et verger attenants<sup>9</sup> ». En 1885, mère Pagé fait construire un Hôtel-Dieu plus spacieux, avec chapelle et monastère. L'hôpital est lié à la résidence des Quesnel par un corridor couvert.

L'apparente générosité de monsieur Quesnel place, néanmoins, la fondation d'Arthabaska dans une situation financière très précaire. Pendant les quelques premières années, il fait des

8. Pour une histoire détaillée, voir le livre de Claire Perreault, r.h.s.j., *Les 100 ans de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska, 1884-1984*, Arthabaska, Qc, Les Éditions Pourquoi pas, 1983, 471 p.

9. *Ibid.* p. 37.

transactions au nom de la communauté, organise les fonds par le biais d'une série de négociations complexes, impliquant les membres de sa famille, des institutions financières et d'autres créanciers. Sœur Quesnel prendra la défense de son frère, alléguant que la faillite qui survint est due à son dévouement pour la cause des Hospitalières et que, à ce chapitre, il ressemble à Jérôme LeRoyeur de la Dauversière, fondateur des Hospitalières de St-Joseph. Et pourtant monsieur Quesnel ne possède pas le même sens des affaires : il semble plutôt que le promoteur de l'œuvre de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska donne d'une main et reprend de l'autre. Par exemple, il permet aux sœurs de construire l'hôpital sur un terrain qu'il leur loue pour quinze ans. Quand mère Pagé se rend compte que la communauté est piégée, il est trop tard ; les enfants Quesnel ont chacun une hypothèque sur ce terrain. Comme le fils nommé Arthur exige 1000 \$ pour la renonciation à ce lien, monsieur Quesnel père emprunte la somme requise pour payer son fils et exige de la communauté la signature de deux billets à ordre de 500 \$. Les sœurs acceptent aussi de verser annuellement, à Arthur, un seizième des revenus provenant de ce terrain.

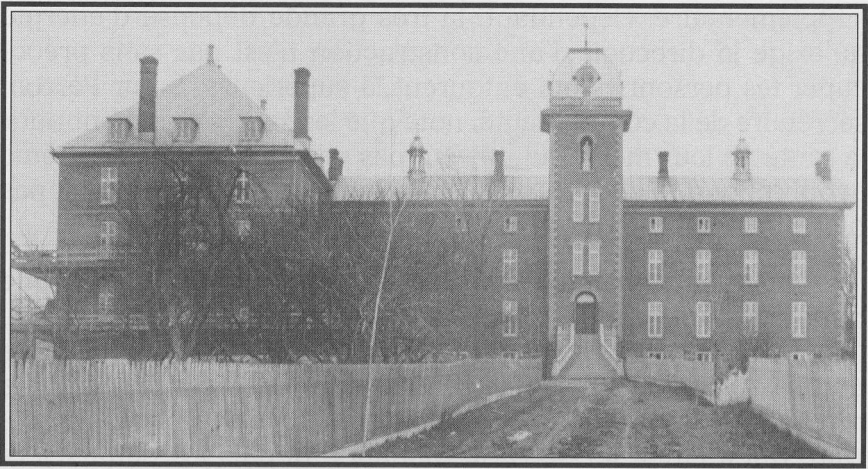
Plus tard, monsieur Quesnel obtient un emprunt de 8000 \$ au nom de la communauté des hospitalières. Elles retirent 4000 \$, puis, en voulant faire un autre retrait de 4000 \$, elles se rendent compte que leur bienfaiteur a retiré le reste. Ces manigances ainsi que d'autres transactions désavantageuses pour la communauté ne pouvaient qu'entraîner une situation financière intenable. Finalement, en 1888, monseigneur Elphège Gravel, évêque de Nicolet, donne l'ordre aux hospitalières de régler tous leurs comptes avec le shérif Quesnel et de ne plus faire d'entente financière avec lui. Cette situation embarrasse fort mère Pagé, étant donné qu'il y a maintenant une autre Quesnel dans la communauté, en plus de sœur Eulalie. En effet, Corinne Quesnel dite St-Raphaël, fille du shérif, est entrée à la communauté de Montréal en 1884. Elle est maintenant professe à Arthabaska.

Comme il existe très peu de documents écrits sur les transactions, au décès de monsieur Quesnel, en septembre 1889, ses créanciers estiment que les hospitalières doivent 20 000 \$ à la succession Quesnel. Les sœurs font ce qu'elles peuvent pour éviter de déclarer faillite, mais c'est peine perdue. En novembre

et décembre 1890, les biens de la communauté sont saisis par le shérif puis vendus aux enchères : terrain, animaux, instruments d'agriculture et autres biens. Elles réussissent néanmoins à conserver leur Hôtel-Dieu, mais sont réduites à la privation en aliments et en vêtements. Le rationnement du bois et du charbon diminue forcément le chauffage, ce qui risque d'être catastrophique, étant donné les rudes hivers canadiens. Comme elles l'avaient fait pour Tracadie, quelques maisons des hospitalières de la France envoient alors des dons à leurs sœurs d'Arthabaska. Heureusement que la communauté de Montréal garantit des emprunts, sans quoi la maison d'Arthabaska n'aurait pas le nécessaire pour fonctionner, même si le gouvernement a accordé, en 1888, un premier octroi de deux cent cinquante dollars pour l'hôpital.

À l'automne 1902, quand mère St-Jean prend la direction de cette fondation, le nombre de personnes que l'Hôtel-Dieu abrite est à peu près le même qu'à Tracadie. La communauté a augmenté et compte vingt-huit sœurs alors que cinquante-sept personnes âgées, des malades, des pensionnaires, des serviteurs et des servantes habitent à l'Hôtel-Dieu. Afin de s'assurer des revenus, les sœurs font la lessive pour le collège des Frères du Sacré-Cœur. L'un des premiers gestes de mère St-Jean sera de réactiver le projet d'une buanderie commencé en 1901 par la supérieure précédente, mère Marie-du-Sacré-Cœur, mais interrompu par ordre de monseigneur Gravel. La nouvelle supérieure croit qu'une bonne buanderie serait plus pratique et plus rentable. Pourquoi n'ajouterait-on pas à l'hôpital, construit en 1885, une aile avec une buanderie bien équipée ? Ainsi on pourrait augmenter la clientèle et les revenus. Il y aurait alors davantage de chambres pour les malades que l'on doit refuser, faute d'espace. La secrétaire de la communauté note, en septembre 1903, que l'exiguïté de leur maison les empêche de satisfaire aux besoins de deux grands comtés et les oblige à refuser des personnes âgées, hommes et femmes, des orphelins, des infirmes et d'autres malades.

Quelques-unes des sœurs vocales ne sont pas très en faveur de contracter une autre dette, mais mère St-Jean refrène leurs craintes, en disant que « retarder serait manquer de confiance en Dieu et de charité pour les pauvres qui demeurent sans protec-



phav\_46 Hôtel-Dieu d'Arthabaskaville au Québec, vers 1905.

tion et sans abri<sup>10</sup> ». Pour promouvoir ce projet, mère St-Jean bénéficie d'un allié que mère Marie-du-Sacré-Cœur n'avait pas, c'est-à-dire le Conseil municipal. Monseigneur l'évêque ne peut s'interposer, d'autant plus que mère St-Jean a acquis à Tracadie une réputation de bâtisseuse et que son approche dynamique l'impressionne, puisqu'elle a réussi à convaincre les membres du Conseil municipal de lui accorder une subvention de 3000 \$. Ce premier succès brise toute résistance de la part de l'évêque. De passage à Arthabaska au retour d'un voyage à Londres et à Rome, le premier ministre Sir Wilfrid Laurier fait un don à l'Hôtel-Dieu, ce qui augure bien de la part du gouvernement du Canada. Monseigneur Brunault, successeur de monseigneur Gravel au siège épiscopal de Nicolet, donne aussi un appui constant et fidèle à l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska. Il pense, cependant, que la période d'épreuves n'est pas terminée pour cette institution et l'exprime par le proverbe *Qui bâtit pâtit*. En août 1903, le contrat de construction de la nouvelle aile de l'Hôtel-Dieu est accordé pour la somme de 10 940 \$, payable par tranches de 500 \$ à mesure que chaque phase sera achevée. Soutenue par un « courage et une force invincible », mère St-Jean croit qu'elle verra l'achèvement du projet, comme à Tracadie, sans aucune dette

10. *Ibid.* p. 145.



supplémentaire. Cependant, la très grande dépense d'énergie qu'exige la direction d'une construction n'est pas sans préoccuper les personnes qui entourent la supérieure. Sœur Perron, secrétaire de la communauté, note que les sœurs craignent pour la santé de leur mère, qui ne veut pas prendre soin d'elle-même et qui répond toujours aux objections des autres que ce n'est pas plus dur pour elle que pour les sœurs<sup>11</sup>.

Quelques semaines plus tard, mère St-Jean annonce que monseigneur l'évêque approuve un emprunt de 20 000 \$, ce qui leur permettra de régler l'hypothèque et de consolider leurs dettes. Avec l'appui de la communauté de Montréal comme répondante, tout devrait bien aller. La situation financière précaire qui a été le lot de cette fondation depuis les débuts sera révolue, car les revenus augmenteront lorsque la nouvelle aile sera terminée. La supérieure écrit à sa sœur Orpha, le 2 janvier 1904, que les ouvriers ont placé les poutres et que l'extérieur est terminé sauf les galeries. Le sous-sol de cet édifice de cinq étages est en pierre des champs et le reste en brique. Pour solliciter des fonds aux États-Unis comme on le lui a conseillé, la supérieure a envoyé une sœur tourière en octobre, mais pour l'instant, il n'y a pas grand espoir de ce côté. Enfin, le projet d'agrandissement de l'Hôtel-Dieu s'appuie sur la nécessité d'accueillir les personnes qui ont des besoins pressants. Mère St-Jean déclare à Orpha : « Je ne sais comme je suis faite mais je ne puis refuser les pauvres, je préférerais coucher dehors plutôt que de rejeter un pauvre de Jésus-Christ<sup>12</sup>. » Profitant de l'occasion, elle demande à sa sœur : « Vous qui n'avez rien à faire, tâchez donc de me quêter quelques piastres parmi vos amis et connaissances. » Enfin, elle raconte que la communauté prie saint Joseph « à lui en casser les oreilles » ; les sœurs invoquent tour à tour l'Enfant Jésus de Prague et les Rois Mages.

Dans une longue lettre destinée à la communauté de Montréal, mère St-Jean résume les grands événements de l'année 1904. En plus de s'occuper de la construction, elle a dû faire face à d'autres graves problèmes. À cause d'une sécheresse pro-

11. Sr Perron, « Lettre à la supérieure de Montréal », le 18 septembre 1903.

12. Sr St-Jean, « Lettre à Orpha Viger Rocheleau », le 2 janvier 1904.

longée dans la région, les niveaux d'eau des puits ont été à leur plus bas tout l'hiver. Il a fait tellement froid que la terre ainsi que les conduits d'eau ont gelé, jusqu'à une profondeur de six pieds. Il a fallu engager des hommes et des voitures tirées par des chevaux pour transporter des barils d'eau de la rivière, tous les jours sauf le dimanche. La disette d'eau a entraîné le rationnement et des conséquences fâcheuses. La maladie a frappé l'institution : cinq malades ont souffert des fièvres typhoïdes ; plusieurs personnes âgées ont été malades ; deux sœurs ont eu la tuberculose et une autre a été malade. L'octroi des 3000 \$ promis par le Conseil municipal a été réduit à 2772 \$, et il en manque encore un peu pour défrayer le coût de l'équipement de la buanderie. Cependant, à la plus grande joie de toute la communauté, la cueillette de fonds accomplie aux États-Unis a connu du succès, car la sœur tourière est revenue avec des dons totalisant 1700 \$. Cet été-là, des dames bénévoles organisent une kermesse qui dure huit jours et rapporte 1275 \$, tous frais payés.

En août et septembre, deux accidents fâcheux ont causé bien des émois. D'abord, du côté de la nouvelle buanderie, un réservoir à essence a fait explosion et a mis le feu, mais les assurances ont couvert les pertes, sauf pour le dommage aux machines à laver, évalué à 200 \$. Le second accident grave est survenu un mois plus tard. L'explosion d'une des fournaises a ébranlé la maison, qui s'est remplie de fumée, de vapeur et de suie. La chapelle située au-dessus de la chambre des fournaises a été fort secouée. Des morceaux de fer s'enfoncèrent dans les murs et les débris brisèrent les plafonds pour s'arrêter au plancher du sanctuaire, où le chapelain célébrait la messe. Mère St-Jean décrit la scène : « L'autel fut soulevé par la secousse, le retable déplacé, les chandeliers seuls sont tombés. Ce fut une panique générale<sup>13</sup>. » Elle raconte aussi que, lors du prône où il annonçait la kermesse, monsieur le curé de la paroisse a établi un parallèle entre les épreuves de la communauté d'Arthabaska et celles qu'eut à subir l'Hôtel-Dieu de Montréal à ses débuts, communauté qui est « aujourd'hui l'une des plus florissantes et l'une des gloires de notre pays<sup>14</sup> ». La supérieure ajoute : « Ne soyons donc

13. Claire Perreault, *Op.cit.*, p. 149.

14. *Ibid.*

pas surpris de voir notre petit et cher Hôtel-Dieu d'Arthabaska éprouvé par des accidents répétés, par des croix de toutes espèces, c'est là un présage de prospérité future<sup>15</sup>. »

Mère St-Jean ne le sait pas encore, mais elle ne sera pas là pour goûter à l'ère de progrès espérée. En décembre 1905, elle doit se rendre à l'Hôtel-Dieu de Montréal pour subir une intervention chirurgicale, car elle a une tumeur cancéreuse au côté gauche. D'après madame Lanctôt, petite-fille d'Orpha, le docteur Hingston, qui devait alors avoir soixante-quatorze ans, déclara qu'il ne pouvait pas faire l'intervention chirurgicale, puisqu'il considérait sœur St-Jean un peu comme sa fille. Après six semaines, apparemment guérie, la malade retourne à Arthabaska. Sans doute a-t-elle recouvré son énergie, car la communauté l'élit supérieure pour un autre mandat de trois ans. L'assistante, sœur Dagenais, et la maîtresse des novices, sœur Hurtubise, en informent la communauté de Montréal. Malgré la joie et l'optimisme qui se manifestent le jour de sa réélection, mère St-Jean ressent, néanmoins, le poids de cette responsabilité. Elle écrit à la supérieure de Montréal : « Monseigneur s'est montré extraordinairement bon et paternel, et réellement, j'avais besoin de cela; accepter la charge pour la septième fois n'est pas un petit fardeau<sup>16</sup>. » La supérieure se sent, en effet, obligée de compléter les projets commencés. Sœur Perron, secrétaire de la communauté, note que son courage n'a d'égal que son grand cœur; elle est debout malgré une douleur constante et ne pense qu'à encourager ses sœurs. Même si quelques-unes pensent que la communauté doit concentrer ses ressources sur le soin des malades, elle trouve le moyen d'abriter des orphelins. Le succès de cette œuvre est néanmoins compromis par le transfert du collège des Frères du Sacré-Cœur à Victoriaville, ce qui les prive aussi des revenus provenant de la couture. Pour leur venir en aide, monseigneur Brunault invite tous les prêtres de son diocèse à se procurer leurs cierges et leurs hosties soit chez les hospitalières, soit au couvent des Sœurs du Précieux Sang.

---

15. *Ibid.*

16. *Ibid.*, p. 150.

Même si elle est malade, mère St-Jean est rarement au lit avant minuit et elle se lève toujours à cinq heures du matin. Mi-sérieuse mi-moqueuse, elle confie à Orpha, le 2 janvier 1906, que les jeunes auraient de la difficulté à en faire autant ! Elle espère que l'hiver sera doux, car le charbon et le bois coûtent cher. Puis, elle avoue que quêter n'a jamais été son fort, et qu'il faut que l'institution soit dans un besoin extrême pour qu'elle le fasse. Mais, elle pense qu'elle le fait bien. Le ton enjoué de la lettre ne trahit pourtant pas sa grande inquiétude, même si la lettre se termine sur l'affirmation que la communauté est dans une situation quasi désespérée et que cela est cause d'un grand souci « pour une mère supérieure ».

Au début de l'année 1906, les symptômes de la maladie repaissent de façon redoutable et, peu de temps après le 2 février, mère St-Jean retourne à Montréal pour des traitements. On lui conseille de faire son possible pour guérir ou, tout au moins, de prolonger sa vie. Mais cela ne lui fait aucune différence de vivre ou de mourir, car elle sait que la santé est un don de Dieu. Comme les médecins n'y peuvent rien, mère St-Jean insiste pour retourner à Arthabaska. En réalité, ce qui compte le plus pour la supérieure, c'est cette communauté qu'elle aime plus qu'elle-même. La laisser dans une situation financière instable est un sacrifice plus grand que tous les autres. C'est bien en vain que la supérieure de Montréal essaie de la convaincre de demeurer à leur infirmerie, mieux équipée que celle d'Arthabaska. Mère St-Jean écrira plus tard qu'elle n'oubliera jamais la sollicitude des sœurs et de la supérieure de Montréal. Elle sait bien que le cœur d'une mère soucieuse du bien de son enfant ne peut pas se tromper, mais elle veut absolument retourner à Arthabaska. Le 14 mars 1906, bien qu'elle soit fatiguée du voyage et qu'elle ait une mauvaise grippe, la malade est heureuse de rentrer chez elle.

Son intense désir de revenir au cher Arthabaska touche profondément les sœurs de sa communauté qui pensent que son œuvre n'y est peut-être pas encore achevée. Mais elles s'inquiètent, surtout elles craignent que mère St-Jean ne puisse pas se reposer convenablement. La secrétaire de la communauté énumère les raisons de ces craintes. D'abord, la chambre de la supérieure est tout près de la salle de communauté, du chœur, du téléphone et de l'entrée du cloître, où la cloche sonne sans arrêt.



De plus, l'incapacité de travailler, malgré son grand désir de se rendre utile, risque d'être une cause de souffrance pour la supérieure. Son dévouement n'a jamais connu de tels obstacles, car il semble que Dieu a toujours acquiescé à ses demandes, étant donné son grand esprit de foi et sa confiance sans bornes. Les sœurs font leur possible pour lui assurer un peu de confort. D'après la secrétaire de la maison d'Arthabaska, qui écrira la deuxième partie de sa notice nécrologique, au cours des semaines suivantes, une grande souffrance morale s'ajoute aux douleurs physiques : « Le poids de nos dettes, surtout de celles qu'elle avait contractées elle-même, écrasait son pauvre cœur<sup>17</sup>. » Les sœurs l'encouragent de leur mieux et lui rappellent sa confiance en Dieu naguère inébranlable. « Sensible aux consolations comme aux peines, le moindre mot d'encouragement de la plus petite d'entre nous, lui faisait du bien dans ces heures d'alarmes. [...] Sa simplicité nous attirait à elle avec le laisser-aller d'un enfant, et la supériorité disparaissait peut-être un peu trop souvent pour faire place à la condescendance d'une mère<sup>18</sup>. » À sa plus grande joie, le père Babineau vint la voir et fut admis à l'intérieur du cloître. Cette visite comme celle de monseigneur Brunault lui firent du bien.

Sans doute que mère St-Jean aurait été moins préoccupée de la dette si elle avait pris conscience plus tôt que l'appui de monseigneur Brunault lui était vraiment acquis. En effet, monseigneur envoie un chèque de 400 \$ pour aider à payer les intérêts de leur emprunt dus en mai et écrit : « Je suis heureux de le faire afin que mes chères filles de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska trouvent dans cet acte de générosité de ma part, un nouveau motif de ne point perdre courage au milieu de leurs épreuves, et que le Clergé et les fidèles du comté comprennent que vous êtes dans un immense besoin et que je tiens absolument à la vie et à la prospérité de votre maison<sup>19</sup>. » La visite de monseigneur Brunault à la malade, le 23 avril, lui apporte un grand réconfort. La voyant si diminuée, il la relève de toutes ses responsabilités de supérieure

---

17. *Notice nécrologique de sœur St-Jean*, p. 110-111.

18. *Ibid.*

19. Claire Perreault, *Op. cit.*, p. 154.

de la communauté et de directrice de l'institution. Enfin, une grande paix l'envahit. La sœur infirmière lui donne des médicaments pour soulager le mal et, graduellement, elle devient plus ou moins consciente. Le 25 avril, sœur Dagenais, assistante de la communauté, écrit à Orpha qu'elle accepterait bien que la famille vienne la visiter, mais que mère St-Jean ne veut pas qu'elle la voie si malade. « Elle dit qu'elle ne se sent plus sur terre et il lui semble qu'elle vit dans le ciel<sup>20</sup>. » Le matin du 1<sup>er</sup> mai, la malade raconte qu'elle a vu Marie lui tendant les bras. Il est vrai qu'elle a toujours eu une grande dévotion à la Sainte Vierge, et qu'elle voudrait bien mourir en mai, le mois qui lui est consacré. Aux petites heures du matin, le 8 mai 1906, la communauté au complet entoure le lit de mère St-Jean, qui meurt paisiblement, en prononçant le nom de Jésus. Sœur Marie Louise Amanda Viger dite St-Jean-de-Goto n'est plus.

Dans la lettre du 17 mai à Orpha, sœur Dagenais résume ainsi le départ de mère St-Jean. « Comme elle n'avait jamais rien refusé à Notre Seigneur, il s'est montré magnifique envers sa chère épouse en lui accordant toutes les faveurs et bénédictions qu'elle pouvait recevoir à la fin de sa vie. Calme et heureuse, elle rendit sa belle âme à Dieu<sup>21</sup>. » Elle était aimée de tous : du plus grand personnage au plus petit orphelin. Le 10 mai, monseigneur Brunault célèbre la messe des défunts, avec diacre et sous-diacre, tandis qu'une chorale regroupant des chantres de paroisses des environs interprète le chant grégorien de la messe du *Requiem*. Comme la chapelle est plutôt exiguë et que plusieurs membres du clergé, des notables et beaucoup de gens assistent à la cérémonie, monseigneur permet aux religieuses présentes, quatre sœurs de la Congrégation de Notre-Dame et deux sœurs de la communauté de l'Assomption de la Sainte-Vierge, de prendre place dans le chœur des hospitalières. L'auteure de la notice nécrologique rapporte un petit fait exceptionnel : « Le jour des funérailles de notre vénérée défunte, le temps semblait se prêter à la circonstance et à la tristesse de nos cœurs par une pluie abondante qui dura jusqu'au soir ; cependant, au moment où le chant du *Libera* commençait, un soleil éblouissant envahit le

20. Sr Dagenais, « Lettre à Orpha Viger Rocheleau », le 25 avril 1906.

21. *Ibid.*, le 17 mai 1906.

chœur et disparut au dernier verset. C'était frappant ! On eut dit que notre chère Mère, qui avait si bien su pendant sa vie répandre la joie autour d'elle, voulait encore, avant de disparaître pour jamais à nos regards, faire renaître dans nos cœurs un rayon d'espérance et de paix<sup>22</sup>. » Troisième supérieure de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska, elle était la première à demander d'y être enterrée.

La communauté de l'Hôtel-Dieu de Tracadie fit dire un trentain de messes pour leur fondatrice, et une messe commémorative fut célébrée le 17 mai. D'après les chroniques de la maison, sœur St-Jean-de-Goto avait été l'âme de la communauté et de ses œuvres. Monseigneur Barry, qui était à Rome au moment de son décès, vint néanmoins à l'Hôtel-Dieu de Tracadie, dès son retour, présenter ses condoléances à la communauté. Le 5 juillet, il célébra une grand-messe solennelle, où étaient présents les pères Babineau, L. O'Leary, J.E. D'Amour, F.C. Ryan et les eudistes LeRoy et Guillemain.



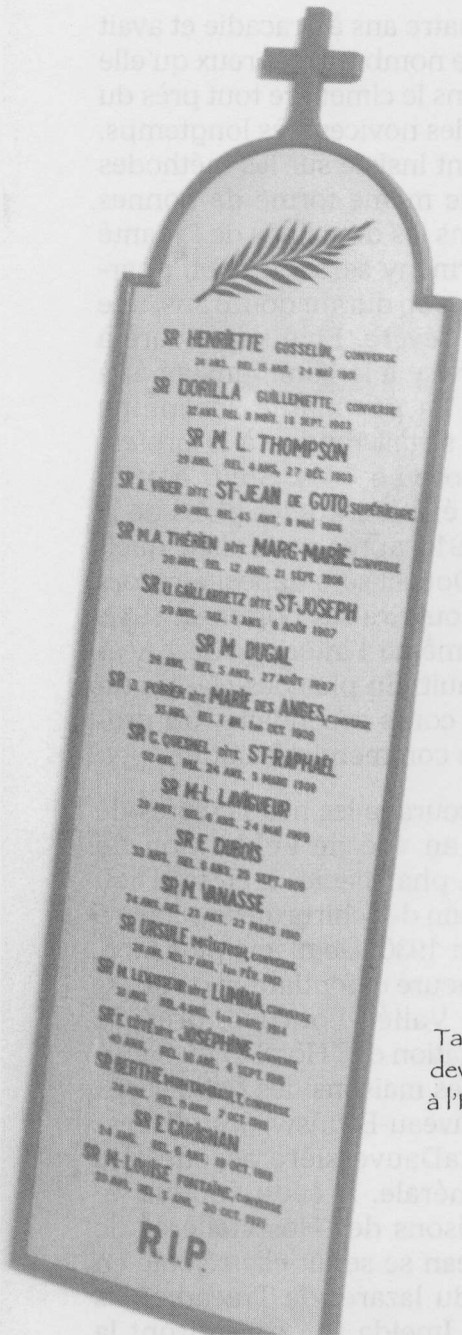
Cimetière des lépreux de Tracadie, vers 1900.

22. *Notice nécrologique de Sr St-Jean*, p. 115.

Sœur St-Jean avait vécu trente-quatre ans à Tracadie et avait été supérieure pendant quinze ans. De nombreux lépreux qu'elle avait connus et soignés reposaient dans le cimetière tout près du lazaret. Elle avait aussi été maîtresse des novices très longtemps. Peut-être n'avait-elle pas suffisamment insisté sur les méthodes de méditation, mais elle avait tout de même formé de bonnes hospitalières qui rendront service dans les domaines de la santé et de l'éducation. Sœur Amanda Sormany sera, en effet, pharmacienne en chef durant vingt-sept ans et, durant douze ans, une maîtresse de novices que l'on disait sévère. Éluë supérieure à plusieurs reprises, elle rendra ce service à la communauté et à l'Hôtel-Dieu pendant dix-huit ans. La postulante Joséphine Sormany dite Marie-du-Sacré-Cœur s'était rendue à la profession mais était décédée de tuberculose en 1904. Sœur Marie-Anne Doucet et sœur LaDauversière élaboreront les plans de la future Académie Sainte-Famille, en 1910, après avoir visité quelques pensionnats du Québec. Sœur Doucet sera dépositaire lors de la construction de cet édifice, qui ouvrira ses portes en 1912. Pour économiser, elle peinture elle-même l'intérieur de l'Académie, y travaillant presque jour et nuit. En plus des classes du niveau élémentaire, l'école offrait le cours secondaire, un programme d'arts ménagers et un cours commercial bilingue.

En 1922, sœur LaDauversière encourage les hospitalières de Tracadie à poursuivre des études en vue de l'obtention de diplômes en soins infirmiers et en pharmacie. L'Hôtel-Dieu obtient l'agrément du Collège américain des chirurgiens et ouvre une école de formation infirmière, en 1930. Deux ans plus tard, sœur LaDauversière sera aussi supérieure et fondatrice du sanatorium Notre-Dame-de-Lourdes à Vallée-Lourdes, près de Bathurst. Elle participe aussi à la fondation de l'Hôtel-Dieu Saint-Joseph de Bathurst en 1942. Quand les maisons des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph du Nouveau-Brunswick se réunissent en généralat en 1946, mère LaDauversière accède à la charge de première supérieure générale. À cette époque, le cloître est aboli pour toutes les maisons des Hospitalières de Saint-Joseph. Sans doute sœur St-Jean se serait-elle réjouie en apprenant que deux hospitalières du lazaret de Tracadie, les sœurs Eva Albert dite St-Albert et Imelda Cyr, prendront la direction d'une léproserie à San Pablo, en Amazonie péruvienne, en 1948.





Dès son entrée à la maison d'Arthabaska, sœur St-Jean avait prononcé cette phrase prophétique : « C'est ici le lieu de mon repos à jamais !<sup>23</sup> » En effet, les restes de sœur Saint-Jean-de-Goto reposent dans le caveau sous le monastère des Hospitalières de Saint-Joseph à Arthabaska. Mais l'histoire d'Amanda Viger ne se termine pas ici, car sa biographie s'insère dans l'histoire, beaucoup plus vaste, de la congrégation des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph et celle de femmes qui, comme sœur St-Jean, ont consacré leur vie à Dieu dans cette communauté.

Tableau des inscriptions mortuaires devant le tombeau de Sr St-Jean-de-Goto à l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska au Québec.

23. *Ibid.*, p.106.

ANNEXE

# 1

## Généalogie de Marie-Louise Amanda Viger dite St-Jean-de-Goto

---

Cofondatrice et supérieure du Lazaret  
de l'Hôtel-Dieu de Saint-Joseph – *Tracadie, N.-B.*

### Lignée descendante paternelle

- |            |   |  |  |
|------------|---|--|--|
|            | <b>Viger, Nicolas</b>   | <i>de St-Germain de Rouen,<br/>Normandie</i> | <b>Fessart, Robine</b>   |
| <b>I</b>   | <b>Viger, Désiré</b><br>(Nicolas et Robine Fessart)                   | Montréal<br>19-03-1669                       | <b>Moitié, Gabrielle-Catherine</b><br>(Jacques et Françoise Langevin) de LaRochele |
| <b>II</b>  | <b>Viger, François</b><br>(Désiré et Catherine Moitié)                | Boucherville, Qc<br>08-01-1702               | <b>Lamoureux, Françoise</b><br>(Louis et Françoise Boivin) de France               |
| <b>III</b> | <b>Viger, Bonaventure</b><br>(François et Françoise Lamoureux)        | Longueuil, Qc<br>22-06-1751                  | <b>Patenôtre, Madeleine</b><br>(Joseph et M.-Françoise Desautels)                  |
| <b>IV</b>  | <b>Viger, Bonaventure</b><br>(Bonaventure et Madeleine Patenôtre)     | Boucherville, Qc<br>07-11-1791               | <b>Levasseur, Louise</b><br>(Alexis et M.-Angélique Lebrun)                        |
| <b>V</b>   | <b>Viger, Pierre-Bonaventure</b><br>(Bonaventure et Louise Levasseur) | Boucherville, Qc<br>11-10-1841               | <b>Trudel, Eudoxie</b><br>(Pascal et Elisabeth Charbonneau)                        |
| <b>VI</b>  | <b>Viger, M.-Louise Amanda</b>  |  |  |

*Née le 26 juillet 1845 à Boucherville, Qc. Entrée chez les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph à Montréal, le 8 septembre 1860. Arrivée à Tracadie en septembre 1868. Éluë supérieure à l'Hôtel-Dieu de Tracadie en septembre 1875. Décédée le 8 mai 1906 à Arthabaska, Qc.*

*Recherche : Marie-Anne Lévesque, r.h.s.j.*

ANNEXE

2

**Généalogie de  
Marie-Louise  
Amanda Viger  
dite St-Jean-de-Goto**

Cofondatrice et supérieure du Lazaret  
de l'Hôtel-Dieu de Saint-Joseph – *Tracadie, N.-B.*



### Lignée descendante maternelle

- |            |   |  |  |
|------------|---|--|--|
|            | <b>Trudel</b> , Jean  | de Parfondeval près de<br>Mortagne, Perche | <b>Noyer</b> , Marguerite  |
| <b>I</b>   | <b>Trudel</b> , Jean, tisserand<br>(Jean et Marguerite Noyer) | Québec<br>19-11-1655                       | <b>Thomas</b> , Marguerite<br>(Jean et Marguerite Fredry ou Fredeux)   |
| <b>II</b>  | <b>Trudel</b> , Antoine<br>(Jean et Marguerite Thomas)        | Montréal<br>30-04-1696                     | <b>Thuillier</b> , Jeanne<br>(Jacques et Jeanne Bernard)               |
| <b>III</b> | <b>Trudel</b> , Antoine<br>(Antoine et Jeanne Thuillier)      | Longue-Pointe, Qc<br>27-12-1728            | <b>Picard</b> , Marguerite<br>(Jacques et M.-Anne Lefèbvre)            |
| <b>IV</b>  | <b>Trudel</b> , Jacques<br>(Antoine et Marguerite Picard)     | Boucherville, Qc<br>06-02-1769             | <b>Chaperon</b> , Marguerite<br>(J.-B. et Joséphte Lamoureux)          |
| <b>V</b>   | <b>Trudel</b> , Pascal<br>(Jacques et Marguerite Chaperon)    | Boucherville, Qc<br>09-02-1801             | <b>Charbonneau</b> , Elisabeth<br>(Jean et Elisabeth Isabelle Michel)  |
| <b>VI</b>  | <b>Trudel</b> , Eudoxie<br>(Pascal et Elisabeth Charbonneau)  | Boucherville, Qc<br>11-10-1841             | <b>Viger</b> , Pierre-Bonaventure<br>(Bonaventure et Louise Levasseur) |

*Recherche : Marie-Anne Lévesque, r.h.s.j.*

## BIBLIOGRAPHIE

---

### **Archives des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, Arthabaska, Québec.**

*Les offices des RHSJ de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska, 1902-1906.*

### **Archives des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, Maison mère, Montréal, Québec.**

« Décret d'érection par sa Grandeur Mgr J. Rogers, évêque de Chatham, N.-B., en faveur de la maison projetée à Tracadie », le 25 juillet 1868.

*Lettres circulaires, nécrologies, de l'Hôtel-Dieu de Montréal*: Sr Clémentine Bonin, 10 juillet 1887; Sr Delphine Brault, 22 octobre 1918; Sr Philomène Fournier dite Lumina, 22 mai 1895; Sr Marie Pagé, 3 janvier 1893; Sr Eulalie Quesnel, 4 mars 1903; Sr Monique Reid, 27 octobre 1882; Sr M.L. Amanda Viger dite St-Jean-de-Goto, décédée à Arthabaska, le 8 mai 1906.

Sr Eulalie Quesnel. « Notes sur l'histoire de l'institut et le premier Hôtel-Dieu de Montréal », 15 septembre 1902.

*Les Offices des RHSJ de l'Hôtel-Dieu de Montréal, 1860-1867.*

*Procès-verbaux de la vêtue et de la profession des RHSJ de Montréal, 1850-1899.*

*Registre des délibérations faites dans les assemblées capitulaires des Religieuses Hospitalières de 1731 à 1876, Hôtel-Dieu Saint-Joseph, Montréal.*

*Registre des entrées des postulantes depuis 1851-1868, Hôtel-Dieu Saint-Joseph, Montréal.*

Sr Paquette. *Les annales de l'institution des RHSJ de l'Hôtel-Dieu de Montréal, 1860-1881, 3 volumes.*

Sr Raymond (Césarine). *Les annales de l'institution des RHSJ, 1756-1861.*

Sr St-Jean-de-Goto et autres. «Lettres à la maison mère de Montréal de l'Hôtel-Dieu de Tracadie», 1868-1902.

Sr St-Jean-de-Goto et autres. «Lettres à la maison mère de Montréal de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska», 1902-1906.

Sr St-Jean-de-Goto et Sr Dagenais. «Lettres à madame Joseph Rocheleau [Orpha Viger]», 26 décembre 1891 au 11 mai 1906.

*Translation des corps des sœurs défuntées de l'Hôtel-Dieu de Montréal : Nécrologie des RHSJ décédées depuis l'établissement de ce monastère à Montréal ou Ville-Marie en l'année 1659 jusqu'en 1860. Montréal : Plinguet & Cie, 1861.*

### **Archives des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, Maison Notre-Dame de l'Assomption, Bathurst, N.-B.**

*Cérémonial des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, sous la Règle de Saint-Augustin. Montréal : Typographie du journal Le Nouveau-Monde, 1872.*

*Chroniques des RHSJ de l'Hôtel-Dieu de Tracadie fondé en 1868.*

*Circulaires des sœurs décédées à Tracadie : Sr Marguerite Haché, le 15 janvier 1885 ; Sr Marie-Anne Doucet, le 28 juin 1934 ; Sr Amanda Sormany, le 4 février 1944.*

«*Contracts between Sisters on the part and the Trustees of School district no. 3 in the Parish of Saumarez of the other part*» : Sr Marguerite Hachey, November 5, 1881 ; Sr Eugénie Basque, May 25, 1882 ; Sr Mary Ann Doucet, November 25, 1882 ; and November 5, 1884.

*Coutumier et petites règles des Religieuses Hospitalières de la congrégation de Saint-Joseph. La Flèche : Imprimerie de E. Jourdain, 1850.*

*Directoire des Religieuses de Saint-Joseph, Le Mans, Imprimerie de Monnoyer, 1839.*

*Grand livre de recettes : Pensions, viagères et autres revenus du Monastère des RHSJ de l'Hôtel-Dieu de Tracadie*, 1868.

*Lettres d'affaires des RHSJ de l'Hôtel-Dieu de Tracadie*, 1<sup>er</sup> juin 1868 au 24 octobre 1902.

*Livre des comptes des RHSJ de l'Hôtel-Dieu de Tracadie, Journal de la recette et Journal de la dépense du monastère*, 1868-1888.

*Offices des RHSJ de l'Hôtel-Dieu de Tracadie*, 1868-1899.

*Le petit coutumier des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph*. Montréal : Typographie Le Nouveau-Monde, 1872.

*Premier au septième rapports triennaux de l'Hôtel-Dieu de Tracadie*, 1872-1890.

*Recettes et prescription de Montréal : Catalogue de la pharmacie, Hôtel-Dieu, Tracadie*, 1868.

Sr Jeanne Bourdage. « *Une grande âme : la révérende mère LaDauversière* », manuscrit inédit. RHSJ : Vallée-Lourdes, N.-B., 1957.

Sr Corinne LaPlante. « *Sœur Delphine Brault : Une Acadienne du Québec au secours des Acadiens du Nouveau-Brunswick* », manuscrit inédit. RHSJ : Maison Notre-Dame de l'Assomption. Bathurst, N.-B.

### **Archives des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, Montréal, Québec.**

*Les Annales des enfants de Marie de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal*, 1857-1861.

*Les Annales des enfants de Marie de la Congrégation de Notre-Dame de Boucherville*, 1855-1859.

*Mémoires de mère Sainte-Justine (Casgrain)*.

*Programme de la distribution des prix au Pensionnat de la Congrégation de Notre-Dame à Villa-Maria*, 15 juillet 1856 ; 3 juillet 1862.

*Les Registres des comptes*, Couvent de Boucherville, Québec.

### **Archives nationales du Canada.**

Archbishop of Toronto, John Joseph Lynch to Sir John A. MacDonald, Aug. 1885 ; reply from the Minister of Agriculture, J.H. Pope, Sept. 7, 1885. MG, 26A Vol.

« *Canada East Census 1851.* » Chambly Co, Boucherville, Microfilm # C- 1117.



- « Documents related to the transfer of the lazaretto from provincial to federal control. » RG 17, Dept. of Agriculture Vol. 296 File 30502.
- « Rapport de la commission médicale nommée le 26 octobre, 1898, pour faire enquête sur les plaintes portées contre l'administration du lazaret de Tracadie. » RG 29 Pt 2 Vol. 5 File 116298, and RG 29 Pt 3 Vol. 5 File 117938.
- « Reports of the Federal Dept. of Agriculture Can. Parl. Sessional Papers, 1881-1902. »
- Taché, J. C. « Questions Regarding Leprosy: Enquiry made by the Hawaiian Government. » Ottawa: June 1885. RC 154.55 C3 T33.
- « Tracadie Lazaretto accounts for July 1, 1884 », Dept. of Agriculture File # RG 17 Vol. 1603, file 1885-1888.

### **Archives provinciales du Nouveau-Brunswick.**

- « An act to Incorporate the Tracadie Sisters of the Hospital Sisters of the Hôtel Dieu Saint-Joseph. » *Journal of the House of Assembly*, April 21, 1869.
- Census 1871 Gloucester County*: District of Saumarez. Shippagan: Le Centre de Documentation de la Société historique Nicolas-Denys, 1980.
- « Copie des permissions accordées aux sœurs de l'Hôtel-Dieu de St-Joseph à Tracadie », le 28 sept. 1868.
- « Correspondance Monseigneur James Rogers ». Microfilm #7686 and #7687, IV. « Religieuses de femmes: Les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph de l'Hôtel-Dieu de Tracadie. » Diocèse de Bathurst, 1868-1902.
- « Decree of the Bishop of Chatham, N.B. », Aug. 9, 1901.
- History of Pharmacy in New Brunswick 1884-1934*. New Brunswick Pharmaceutical Society: Saint John: NB, Pharmaceutical Society, 1934.
- « Inspectors' Reports of the Public Schools of N.B. » RS 113, Vol. 1880-1888.
- « Mémoire de Sr Saint-Jean-de-Goto écrit à Tracadie au mois d'août 1902. »
- New Brunswick Pharmaceutical Society Collection. Microfilm #1053 and 1054, Bill 51. An Act to Incorporate the NB Pharmaceutical Society and to regulate the sale of drugs and medicines. March 18, 1884 and March 27, 1884. *Journal of the House of Assembly*. April 1st, 1884.

- « Procès-Verbal de la prise de possession des RHSJ de Montréal d'un couvent, chapelle et dépendance de St-Basile / Madawaska, le 2 novembre 1873. »
- Smith, Jas. « Inspector's Report. County of Gloucester. » *Journal of the Legislative Council of the Province of New Brunswick*, February 17, 1876 to April 13, 1876.
- « Tracadie Lazaretto : Papers relating to the examination of applicants for admission to the Tracadie Lazaretto, and other matters in relation thereto. » *Journal of the House of Assembly*, 1879.
- « Visitation (ceremony) of Convents of the RHSJ by His Lordship the Bishop of Chatham. » (sans date).

### OUVRAGES CONSULTÉS

- Abbott, John, and Alison Prentice. « French Canadian Women and the New Social History: Some Suggestions for Archival Research. » *Canadian Women Studies / Les cahiers de la Femme*, 7, 3. (Fall 1986).
- « AN Vatican : Archives de la S.C. de la Propagande Index. » Bibliothèque Champlain, Université de Moncton, Centre d'études acadiennes. #1186.
- Anonyme. « The Lazaretto. » *The Miramichi Advance*. Chatham, N.B. April 14, 1892.
- Anonyme. « Héroïsme des Sœurs Hospitalières de St-Joseph : Un petit bout d'histoire sur le Lazaret de Tracadie. » *Le Moniteur Acadien*. Shédiac, N.-B. Le 25 oct.1887.
- Anonyme. « Mort du Père Gauvreau. » *Le Moniteur Acadien*. Shédiac, N.-B. Le 13 mai 1875.
- Basque, Maurice, Debrah Kerry et Roy Bourgeois. *Deux siècles de particularisme : Une histoire de Tracadie*. Shédiac : L'Imprimerie Chedik Ltée, 1984.
- Béchar, Henri s.j. *Les Audacieuses Entreprises de LeRoyer de la Dauversière*, traduit par Bertille Beaulieu. Montréal : Méridien, 1992.
- Bélanger, Diane, et Lucie Rozon. *Les Religieuses au Québec : Au-delà des préjugés, qui sont-elles ? Quelle a été leur implication dans notre société à différentes époques ?* Montréal : Libre Expression, 1983.
- Bernard, Antoine. *Les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph et leur œuvre en Acadie*. Montréal : RHSJ, 1958.
- Black, Robert Merrill. « Different Visions : The Multiplication of Protestant Missions to French Canadian Roman Catholics, 1834-1855. »

- Canadian Protestant and Catholic Missions, 1820s-1960s: Historical Essays in Honour of John, Webster Grant.* John S. Moir and C.T. McIntire, eds. New York: Peter Lang Publishing, Inc., 1988.
- Bliss, Michael. *Plague: A Story of Smallpox in Montréal.* Toronto: Harper Collins Publishers Ltd., 1991.
- Cadastrés abrégés des seigneuries du district de Montréal, Vol. 1.* Québec: Stewart Derbishire et Georges Desbarats. (1863).
- Coallier, Jean. «L'Incendie de Boucherville, 1843.» *Lustucru*, 9 (1985).
- Collectif Clio (Micheline Dumont, Michèle Jean, Marie Lavigne et Jennifer Stoddart). *L'Histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles.* Montréal: l'Imprimerie Gagné Ltée, 1983.
- Cooper, Barbara. «The Convent: An Option for Québécoises: 1930-1950.» *Canadian Women Studies / Les cahiers de la Femme*. 7, 4 (Winter 1986).
- Côté, Jean-René. «Feux d'automne.» *Lustucru*. 3 (automne 1976).
- Côté, Suzanne. «Au fil des Archives.» *Lustucru*. 3 (automne 1976).
- Côté, Sylvie. «Les Orphelinats catholiques au Québec de 1900.» *Canadian Women Studies / Les cahiers de la Femme*. 7, 4 (Winter 1986).
- D'Allaire, Micheline. «Conditions matérielles requises pour devenir religieuse au XVIII<sup>e</sup> siècle.» *L'Hôtel-Dieu de Montréal, 1642-1973*, Collection Histoire. Montréal: Les cahiers du Québec, 1973.
- \_\_\_\_\_ «Origine sociale des Religieuses de l'Hôpital Général de Québec.» *Revue d'histoire de l'Amérique française* 23, 4 (mars 1970).
- Danel, A. s.j. «Historique des Lazarets de Sheldrake et de Tracadie Nouveau-Brunswick.» Manuscrit inédit, ca. 1902. Campus de Shippagan de l'Université de Moncton, Centre d'études acadiennes.
- Danylewyz, Marta. *Taking the Veil: An Alternative to Marriage, Motherhood, and Spinsterhood in Québec, 1840-1920.* Toronto: McClelland and Stewart, 1987.
- DeGrace, Eloi. «Henri-Armand Sormany.» *Dictionnaire biographique du Nord-Est du Nouveau-Brunswick: Premier Cahier.* Revue de la Société historique Nicolas-Denys, 11, 3 (1983).
- David, L.-O. *Les Patriotes de 1837-1838.* Montréal: Jacques Frenette Éditeur Inc., 1849.
- Deslauriers, Jessie. *Like a Bay Tree, Ever Green: The History of St. Joseph Province, Religious Hospitallers of St. Joseph.* Kingston: RHSJ, 1984.

- Doucet, Philippe. « La politique et les Acadiens. » *L'Acadie des Maritimes*. Jean Daigle, éd. Moncton : Centre d'études acadiennes, 1993.
- Ducharme, Jacques. « Les revenus des Hospitalières de Montréal au XVIII<sup>e</sup> siècle » *L'Hôtel-Dieu de Montréal, 1642-1973*. Collection Histoire. Montréal : Les cahiers du Québec, 1973.
- Dugas, Lucie r.h.s.j. « Hommage : À nos vénérées sœurs de 1861 qui là-haut dans la cité des élus veillent sur la maison centenaire. » Montréal : Les Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph, 1961.
- Dumais, Monique. « Les Religieuses, leur contribution à la société québécoise. » *Canadian Women Studies / Les cahiers de la Femme*. 3, 1 (1981).
- « Générations de femmes religieuses. » *Canadian Women Studies / Les cahiers de la Femme*. 7, 4 (Winter 1986).
- Dumont, Micheline. « Le défi des religieuses enseignantes d'aujourd'hui. » *Canadian Women Studies / Les cahiers de la Femme*. 7, 3 (Fall 1986).
- Dumont, Micheline, et Nadia Fahmy-Eid. *Les Couventines : L'Éducation des filles au Québec dans les congrégations religieuses enseignantes, 1840-1960*. Montréal : Boréal Express, 1986.
- Dunant, Jacques. « Bourg jadis, Ville aujourd'hui. » *Lustucru*, 5 (automne 1979).
- Durham, Lord. *Lord Durham's Report : An Abridgement of Report on the Affairs of British North America*. C. M. Craig, ed. Toronto : McClelland and Stewart Ltd., 1963.
- Fahmy-Eid, Nadia. « Éducation et classes sociales : Analyse de l'idéologie conservatrice cléricale et petite-bourgeoise au Québec au milieu du 19<sup>e</sup> siècle. » *Revue d'histoire de l'Amérique française*. 32-2, (septembre 1978).
- Fahmy-Eid, Nadia, et Micheline Dumont. *Maîtresses de maison, maîtresses d'école : Femmes, famille et éducation dans l'Histoire du Québec*. Montréal : Boréal Express, 1983.
- Fauteux, Aegidius. « Bonaventure Viger. » *Patriotes de 1837-1838*. Montréal : Les Éditions des dix, 1950.
- Gingras, Jeanne. « Le Couvent de Boucherville : Une fondation de Mère Bourgeoys. » *Lustucru*, 5 (automne 1978).
- Gotscheck, Béatrice. « Sommes-nous appelées à être femmes, vierges et mères ? » *Canadian Women Studies / Les cahiers de la Femme*. 15, 2 (Winter 1983).



- Gratton, Marie. « Église et sexualité : Un long malentendu. » *Canadian Women Studies / Les cahiers de la Femme*. 15, 2 (Winter 1983).
- Heagerty, John. *Four Centuries of Medical History in Canada and a Sketch of the Medical History of Newfoundland*. Toronto : The Macmillan Company of Canada, 1928.
- Hody, Maud. « The Anglicizing Common Schools Act of 1871 : A Study in Folklore, » *Les cahiers* 2-9 (avril, mai, juin 1968). Moncton : La Société Historique Acadienne.
- Howell, Colin, et Michael Smith. « Orthodox Medicine and the Health Reform Movement in the Maritimes, 1850-1885 ». *Acadiensis*. 18, 2 (Spring/printemps 1989).
- Jean, Marguerite. *Évolution des communautés religieuses de femmes au Canada de 1639 à nos jours*. Montréal : Éditions Fides, 1977.
- Kalisch, Philip A. « Tracadie and Penikese Leprosaria; A Comparative Analysis of Social Response to Leprosy in New Brunswick, 1844-1880 and Massachusetts, 1904-1921. » *Bulletin of the History of Medicine*. XLVII (1973).
- Kerr, Corinne, r.h.s.j. « Notes sur les relations entre les Hospitalières de Montréal et les Irlandais. » *L'Hôtel-Dieu de Montréal 1642-1973*. Collection Histoire. Montréal : Les cahiers du Québec, 1973.
- LaHaise, Robert. « L'Hôtel-Dieu du Mont Sainte-Famille (1861-1973). » *L'Hôtel-Dieu de Montréal 1642-1973*. Collection Histoire. Montréal : Les cahiers du Québec, 1973.
- Lajat, Dom Félix-M. *Le Lazaret de Tracadie et la Communauté des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph*. Montréal : L'Action paroissiale, 1938.
- Lambert, Thérèse, c.n.d. *Histoire de la Congrégation Notre-Dame de Montréal*. Vol. 3, Vol. 8 & Vol 9, Tome 1. Montréal : Maison-mère de la Congrégation Notre-Dame, 1970.
- Lanctot, Edouard. « Notes sur la famille de Pierre Bonaventure Viger. » Saint-Lambert de la Prairie, 13 mars 1989.
- Landry, Nicolas. « *Le Moniteur Acadien* et sa perception des relations entre Acadiens et anglophones, » *Les cahiers*, 14-1 mars 1983. Moncton : La Société Historique Acadienne.
- Landry, Denise. « Médecine populaire dans la région de Tracadie. » *La Revue d'histoire de la Société historique Nicolas-Denys*. 2, 1 (jan.-fév. 1974).

- LaPlante, Sr Corinne r.h.s.j., et Eloi DeGrâce. « De l'Académie Ste-Famille aux origines de Tracadie. » Étude présentée au comité consultatif de l'Académie Sainte-Famille de Tracadie Bathurst, avril 1977.
- LaPlante, Sr Corinne, r.h.s.j. « Sœur Amanda Viger : la fille d'un Patriote de 1837, véritable fondatrice de l'H.-D. de Tracadie. » *La Revue d'histoire de la Société historique Nicolas-Denys*. 12-1 (jan.-mai 1984).
- \_\_\_\_\_ « La vie autrefois, au Lazaret de Tracadie. » *La Revue d'histoire de la Société historique Nicolas-Denys*. 12-2 (mai-juin 1986).
- \_\_\_\_\_ *Mère Marie de la Ferre*. Caraquet : RHSJ, Imprimerie A. Roy et Ass. Inc., 1986.
- La Serre, Claudette. « L'Église et l'éducation des filles au Québec de 1850 à 1950. » *Canadian Women Studies / Les cahiers de la Femme*. 15, 2 (Winter 1983).
- Lebrun, Josée. « Des charmantes petites perruches... Les étudiantes de sciences-lettres 1916-1960. » *Canadian Women Studies / Les cahiers de la Femme*. 7, 3 (Fall 1986).
- Losier, Mary Jane, et Céline Pinet. *Les enfants de Lazare*, traduit par Jacques Picotte. Moncton : Éditions d'Acadie, 1987.
- MacNaughton, Katherine. *The Development of the Theory and Practice of Education in New Brunswick, 1784-1900: A Study in Historical Background*. Fredericton : The University of New Brunswick, 1947.
- Malouin, Marie-Paul. « Idéologie et pratiques scolaires. » *Canadian Women Studies / Les cahiers de la Femme*. 7, 3 (Fall 1986).
- McGinnis, Janice Dickin. « Unclean, Unclean : Canadian Reaction to Lepers and Leprosy. » *Health Disease and Medicine : Essays in Canadian History*. Hamilton : McMaster University, 1982.
- Mullan, Elder s.j. *The Book of the Children of Mary*. New York : P.J. Kennedy & Sons, 1907.
- Nadeau, Jean-Guy. « Joseph Charles Taché. » *Dictionary of Canadian Biography, Vol. XIII, 1901-1910*. Toronto : University of Toronto Press.
- Naylor, C.D. « The CMA's First Code of Ethics : Medical Morality or Borrowed Ideology ? » *Journal of Canadian Studies / Revue d'études canadiennes*. 17, 4 (hiver 1982-83 Winter).
- « Œuvres des Religieuses Hospitalières de Saint-Joseph du Nouveau-Brunswick (1868-1986) ». *Revue de la Société historique du Madawaska* (janvier-juin 1986). Edmundston : Le Madawaska, 1986.

- Ouellet, Fernand. « Les Insurrections de 1837-38 : Un phénomène social. » *Histoire Sociale / Social History*. (Avril/April 1968).
- Penny, Sheila M. « Marked for Slaughter : The Halifax Medical College and the Wrong Kind of Reform, 1868-1910. » *Acadiensis*. 19,1 (Fall/automne 1989).
- Perreault, Claire, r.h.s.j. *Les 100 ans de l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska, 1884-1984*. Arthabaska : Les Éditions Pourquoi pas, 1983.
- Pichette, Robert. *Les Religieuses pionnières en Acadie*. Moncton : Michel Henry éditeur, 1990.
- Pouliot, Léon. *Monseigneur Bourget et son temps : Tomes 1 à V*. Montréal : Éditions Beauchemin, 1955 à 1977.
- Rapley, Elizabeth. *The Dévotes : Women and the Church in Seventeenth-Century France*. Montréal : McGill-Queen's University Press, 1990.
- Rogers, James. « Report of The Conference of the Clergy of the Diocese of Chatham including the Bishop's Address ». 14 Feb. 1878. Rome, Italy, Vatican Archives de la S.C. de la Propagande, Canada. #SC Vol 21-1880-1881. (Imprimé en anglais dans *The Miramichi Advance*, Chatham, 1878.)
- Rousell, Jean-Yves. « Les recettes et dépenses de l'Hôtel-Dieu de Montréal. » *L'Hôtel-Dieu de Montréal 1642-1973*. Collection Histoire. Montréal : Les cahiers du Québec, 1973.
- Sauvelle, P. M. « Le Lazaret de Tracadie. » *Le Moniteur Acadien*. Shédiac : le 23 oct. 1884.
- Smith, Dr. A.C. « Dr. Smith Letter Book. » Campus de Shippagan de l'Université de Moncton : Centre de documentation de la Société Historique Nicolas-Denys.
- Stanley-Blackwell, Laurie. « Leprosy in New Brunswick, 1844-1910 : A Reconsideration. » PhD thesis, Queen's University, 1988.
- Stanley, Laurie. « Alfred Corbett Smith. » *Dictionary of Canadian Biography* : Vol XIII, 1901-1910. Toronto : University of Toronto Press.
- \_\_\_\_\_ « James Rogers. » *Dictionary of Canadian Biography* : Vol XIII, 1901-1910. Toronto : University of Toronto Press.
- Stewart, Brenton. *Medicine in New Brunswick*. Moncton : The N.B. Medical Society, 1974.
- Tétreault, Martin. « Les Malades de la misère : Aspects de la santé publique à Montréal, 1880-1914. » *Revue d'histoire de l'Amérique française*. 36, 4 (mars 1983).

- Thériault, Léon. « L'acadianisation des structures ecclésiastiques aux Maritimes, 1758- 1953. » *L'Acadie des Maritimes*. Jean Daigle, éd. Moncton : Centre d'études acadiennes, 1993.
- Thornton, Leon. « Grandmother's Pharmacy. » *Collections of the New Brunswick Historical Society*. Saint John : Lingley Printing Company, 1963.
- Van Lierde, Peter Canisius. *The Holy See at Work: How the Catholic Church is Governed*. James Tucek, tr. New York : Hawthorn Books, Inc., 1962.





Mary Jane O'Neill Losier est née en Nouvelle-Écosse et a d'abord entendu parler des lépreux au cours de visites à la famille de son conjoint, Aldéo Losier, de Tracadie, N.-B. Son beau-père, Jim Losier, avait travaillé à la chaufferie du lazaret. En 1984, Mary Jane et Céline Pinet ont publié *The Children of Lazarus: The Story of the Lazaretto at Tracadie*, dont la traduction *Les enfants de Lazare* a paru en 1987. Mary Jane détient une maîtrise en

histoire de l'Université du Nouveau-Brunswick à Fredericton. Son livre *Amanda Viger, Spiritual Healer to New Brunswick's Leprosy Victims* a été publié en 1999. Elle rédige présentement *Peanut butter Mornings*, une série de textes humoristiques sur la famille des années 1970.



Bertille Beaulieu est née à Drummond et est présentement la responsable des Archives à l'Hôtel-Dieu de Saint-Basile, au Nouveau-Brunswick. Professeure de littérature au Campus d'Edmundston de l'Université de Moncton pendant de nombreuses années, elle détient un doctorat de l'Université d'Ottawa et a publié plusieurs articles sur la littérature acadienne. Elle a traduit *Les audacieuses entreprises de Le Royer de la Dauversière*, livre de père

Henri Béchar, ainsi que *Compâtir pour mieux servir: les RHSJ de Cornwall 1897-1997*, de Sr Dolores Kane.

Au 19<sup>e</sup> siècle, bon nombre de lépreux rejetés par la société vivaient enfermés dans les salles insalubres du lazaret de Tracadie. En y mettant de l'ordre et de la propreté, les religieuses hospitalières venues de Montréal, en 1868, éveillèrent chez ces malades le sens de leur dignité humaine. Habile pharmacienne surnommée la « sœur docteur », Amanda Viger dite sœur St-Jean-de-Goto fit l'essai de divers remèdes, dans l'espoir de les guérir, mais la lèpre était incurable. Quelques ouvrages historiques et sociologiques ont été publiés sur la lèpre; toutefois, les recherches de Mary Jane Losier et sa thèse sur Amanda Viger présentent le lazaret dans une perspective nouvelle. Davantage préoccupée par l'aspect humain en soins de santé et vivement intéressée au rôle social des femmes, Mary Jane raconte en détails la vie d'Amanda Viger et met en évidence le début des œuvres des Hospitalières de St-Joseph auprès des lépreux, des orphelins, des élèves à l'Académie Sainte-Famille, ainsi que des malades à l'Hôtel-Dieu de Tracadie.

ISBN 2-923016-35-1



9 782923 016351



Les Éditions  
de la Francophonie